

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire
2019



RAPPORT ECONOMIQUE
ET FINANCIER

RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER

« ...J'ai appelé l'année dernière à une réévaluation du modèle de développement national et à l'élaboration d'une nouvelle approche, centrée sur la satisfaction des besoins des citoyens, apte à réduire les disparités et les inégalités existantes, à instaurer la justice sociale et territoriale, à suivre, en les intégrant, les évolutions de l'environnement national et international...»

*Extrait du Discours de Sa Majesté Le
Roi Mohammed VI devant les
membres des deux Chambres du
Parlement à l'occasion de l'ouverture
de la 1-ère session de la 3-ème année
législative de la 10-ème législature,
12 Octobre 2018*

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE	1
PARTIE I : L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET REGIONAL DU MAROC	3
1. ECONOMIE MONDIALE : TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES.....	3
1.1. Un fort rebondissement de l'activité économique mondiale en 2017.....	3
1.2. Des perspectives globalement favorables de l'économie mondiale.....	7
1.3. Des perspectives de l'économie mondiale soumises à de multiples incertitudes	10
2. EMBELLIE DU COMMERCE MONDIAL ET POSITIONNEMENT DU COMMERCE EXTERIEUR MAROCAIN.....	11
2.1. Rebond du volume des échanges internationaux de biens et de services en 2017.....	11
2.2. Une dynamique généralisée du commerce ayant profité également au Maroc.....	13
2.3. L'intégration de l'économie marocaine dans les chaînes de valeur mondiales.....	16
3. INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER DANS LE MONDE ET AU MAROC	17
3.1. Dynamique des IDE au niveau mondial	17
3.2. Les IDE, un des leviers structurels de l'accélération du processus d'industrialisation au Maroc.....	19
4. APPROFONDISSEMENT ET DIVERSIFICATION DES PARTENARIATS EXTERIEURS DU MAROC	21
4.1. Renforcement des liens de coopération entre le Maroc et ses principaux partenaires européens	21
4.2. Une dynamique des relations Maroc-Etats-Unis marquée par le rebond des IDE et la vigueur des importations	23
4.3. Une progression soutenue des échanges commerciaux entre le Maroc-et Turquie, mais au prix d'un déficit commercial en accentuation	24
4.4. Des perspectives de coopération prometteuses entre le Maroc et l'Afrique.....	25
PARTIE II : ENJEUX ET DEFIS DU MAROC AU TITRE D'UNE CONCEPTION INTEGREE DE SON MODELE DE DEVELOPPEMENT	27
1. UN PROFIL DE CROISSANCE EN AMELIORATION MAIS NECESSITANT UNE FORTE IMPULSION.....	28
1.1. Une croissance dans l'ensemble soutenue, mais pauvre en termes de création d'emplois.....	28
1.2. Un dynamisme de l'activité tiré principalement par la demande intérieure, dans un contexte de mobilisation insuffisante de la demande extérieure.....	29
1.3. Des équilibres macroéconomiques soutenables, mais soumis à des tensions récurrentes	30
2. DES TERRITOIRES A REHABILITER POUR LES ERIGER EN DE VERITABLES VECTEURS DE DEVELOPPEMENT	31
2.1. Une dynamique de croissance encore polarisée sur quelques régions	31
2.2. Une convergence différenciée des régions par rapport aux Objectifs de Développement Durable...	33
2.3. Les perspectives de consolidation des bases d'un développement régional accéléré et équilibré	36
3. DES CONDITIONS DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE NATIONALE DONT L'AMELIORATION DEVRAIT ETRE POURSUIVIE	37
3.1. Politique monétaire accommodante dans un contexte de hausse du déficit de liquidité des banques	37
3.2. Ralentissement de la croissance des crédits malgré l'orientation favorable des conditions monétaires et financières de l'économie	38
3.3. Concours accordés aux PME : l'appui de la Caisse Centrale de Garantie fortement sollicité	39

3.4. Capital-investissement : un marché bénéficiant de nouvelles capacités de financement en faveur du secteur du capital amorçage et risque	40
3.5. Un marché boursier qui peine à enclencher une dynamique de croissance auto-entretenu.....	41
3.6. Marché des titres de créances négociables : essor significatif des certificats de dépôt et des obligations privées.....	41
3.7. Contribution de plus en plus positive du secteur des assurances dans le financement de l'économie	43
4. UN SECTEUR PRIMAIRE DONT LA MODERNISATION ACCELEREE IMPULSERAIT LES EQUILIBRES SOCIOECONOMIQUES DU PAYS.....	44
4.1. Des projets structurants pour assurer un développement à la fois accéléré et durable du secteur halieutique	44
4.2. Un secteur agricole inscrit dans une trajectoire accélérée de progrès et de modernisation.....	47
5. UNE INDUSTRIALISATION CONSTITUANT LA CLE DE VOUTE DU PROCESSUS DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE NATIONALE.....	48
5.1. Des performances encourageantes du secteur industriel.....	49
5.2. Consolidation de la performance du secteur du phosphate et dérivés et renforcement de son positionnement à l'échelle mondiale.....	52
5.3. Un développement de la logistique à consolider pour accompagner le développement de l'offre exportatrice et fluidifier l'intégration du Maroc dans les chaînes de valeur mondiales.....	53
5.4. Un ancrage à la digitalisation à renforcer pour anticiper les mutations qui se profilent dans le domaine industriel	54
6. DES POLITIQUES SOCIALES PLACEES AU CŒUR DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE.....	55
6.1. L'amélioration du rendement du système d'éducation-formation : un prérequis nécessaire pour relever le niveau du développement humain du pays	55
6.2. Des avancées importantes dans le domaine de la santé, mais des efforts additionnels méritent d'être consentis.....	62
6.3. Des résultats positifs en matière d'appui au logement social et de lutte contre l'habitat insalubre...	65
6.4. Une situation de l'emploi au Maroc s'élevant en problématique de grande ampleur	66
7. DES CHOIX DE DEVELOPPEMENT INSCRITS DESORMAIS EN CONFORMITE AVEC LES IMPERATIFS DE DURABILITE.....	76
7.1. Des ressources hydriques soumises à de fortes pressions baissières	76
7.2. Une transition énergétique bien entamée dont l'accélération devrait impulser fortement le développement du pays.....	78
7.3. Une cohérence des politiques publiques par rapport aux principes directeurs de la Stratégie Nationale du Développement Durable	81
8. UNE GOUVERNANCE DONT L'APPROFONDISSEMENT S'AVERE INCONTOURNABLE POUR MAXIMISER LES RETOMBÉES DE L'ELAN REFORMATEUR DU PAYS.....	84
8.1. Dynamisation du chantier structurel de la réforme de la justice	84
8.2. Accélération de la réforme de l'administration publique.....	85
8.3. Impulsion du chantier de la déconcentration.....	86
8.4. Réhabilitation du rôle des Centres Régionaux d'Investissement (CRI).....	87
PARTIE III : POURSUITE D'UNE POLITIQUE BUDGETAIRE SOUTENABLE EN LIGNE AVEC LES PRIORITES ECONOMIQUES ET SOCIALES DU PAYS	89
1. EVOLUTION RECENTE DE LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES	89
1.1. Recettes ordinaires.....	90

1.2. Dépenses de l'Etat	94
1.3. Evolution de la dette du Trésor.....	99
2. ENGAGEMENT CONTINU POUR L'ACCELERATION DES REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES.....	102
2.1. Déploiement de la Loi Organique relative à la Loi de Finances	102
2.2. Réforme fiscale.....	104
3. PROJET DE LOI DE FINANCES 2019.....	105
3.1. Contexte macro-économique du Projet de Loi de Finances 2019.....	105
3.2. Objectifs prioritaires du Projet de Loi de Finances 2019	111
3.3. Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2019.....	115
CONCLUSION GENERALE	118
ANNEXES STATISTIQUES	120

Liste des acronymes

A	
ADM	Autoroutes du Maroc
ALE	Accord de Libre Echange
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
ANAM	Agence Nationale de l'Assurance Maladie
ANDA	Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture
B	
BAM	Bank Al-Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BGE	Budget Général de l'Etat
BSF	Bons de Société de Financement
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
C	
CCG	Conseil de Coopération du Golfe
CD	Certificats de Dépôt
CFC	Centre Financier de Casablanca
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CMR	Caisse Marocaine de Retraite
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CRI	Centres Régionaux d'Investissement
D	
DEPF	Direction des Etudes et des Prévisions Financières
E	
EEP	Etablissements et Entreprises Publics
EP	Etablissements Publics
F	
FACS	Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
FEC	Fonds d'Equipement Communal
FEMIP	Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat
FMI	Fonds Monétaire International
G	
GES	Gaz à Effet de Serre
H	
HCP	Haut-Commissariat au Plan
I	
IDE	Investissements Directs Etrangers
IEV	Instrument Européen de Voisinage
IEVP	Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
ISODD	Indice Synthétique des Objectifs de Développement Durable
ISR	investissement Socialement Responsable
K	
L	
LOF	Loi Organique relative à la loi de Finances
M	
MCC	Millennium Challenge Corporation
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale

MENA	Moyen Orient et Afrique du Nord
MHPV	Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville
MRE	Marocains Résidant à l'Etranger
O	
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OCP	Office Chérifienne de Phosphates
ODD	Objectifs du Développement Durable
OFPPT	Office de Formation Professionnelle et de Promotion du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs de Développement pour le Millénaire
ONE	Office National de l'Electricité
ONEP	Office National de l'Eau Potable
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
P	
PAA	Plans d'Aménagement Aquacoles
PAI	Plan d'Accélération Industrielle
PBT	Programmation Budgétaire Triennale
PDR	Plans de Développement Régionaux
PEV	Politique Européenne de Voisinage
PIB	Produit Intérieur Brut
PIE	Plan d'Investissement Européen
PLF	Projet de Loi de Finances
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMV	Plan Maroc Vert
PNPE	Plan National pour la Promotion de l'Emploi
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
R	
RAMED	Régime d'Assistance Médicale pour les personnes Démunies
R&D	Recherche et Développement
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
REF	Rapport Economique et Financier
RNP	Registre National de la Population
RSU	Registre Social Unique
S	
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNF	Sociétés non Financières
SOMED	Société Maroc Emirats Arabes Unis de Développement
STEP	Stations de Transfert d'Energie par Pompage
T	
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TCN	Titres de Créances Négociables
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TIC	Taxe Intérieure de Consommation
TIVA	Base de données de l'OCDE sur les échanges en Valeur Ajoutée
TMP	Taux Moyen Pondéré
TPE	Très Petites Entreprises
TPME	Très Petites et Moyennes Entreprises
TR	Taux de Réalisation
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
U	
UE	Union Européenne
UEMF	Université Euro-Méditerranéenne de Fès
V	
VA	Valeur Ajoutée
VAA	Valeur Ajoutée Agricole
VAT	Valeur Ajoutée Totale

Liste des graphiques

Graphique 1	: Croissance du PIB réel.....	4
Graphique 2	: Croissance du PIB réel dans les pays développés.....	5
Graphique 3	: Croissance du PIB réel dans les pays émergents et en développement.....	5
Graphique 4	: Taux de chômage dans les pays avancés.....	6
Graphique 5	: Taux de chômage dans les régions en développement.....	7
Graphique 6	: Croissance du PIB réel dans le monde, 2016-2021.....	7
Graphique 7	: Croissance du PIB réel dans la zone euro, 2016-2021.....	8
Graphique 8	: Intensité globale du commerce.....	11
Graphique 9	: Contribution à la croissance du commerce mondial en volume.....	12
Graphique 10	: Classement des produits les plus échangés en 2008-2016.....	12
Graphique 11	: Evolution de la part de marché du Maroc globale et par pays partenaires.....	14
Graphique 12	: Évolution des parts des exportations marocaines par principaux partenaires.....	14
Graphique 13	: Évolution des parts des exportations marocaines par branche.....	15
Graphique 14	: Contribution à la croissance des exportations marocaines par branche en 2017.....	15
Graphique 15	: Evolution du contenu importé des exportations du Maroc.....	16
Graphique 16	: Evolution du contenu importé des exportations d'un échantillon de pays.....	16
Graphique 17	: Evolution du contenu en importations des exportations marocaines par secteur.....	17
Graphique 18	: Evolution des IDE au niveau mondial et par région en 2017.....	17
Graphique 19	: Top 10 des pays bénéficiaires et émetteurs d'IDE dans le monde.....	18
Graphique 20	: Part des dix premiers pays bénéficiaires d'IDE au niveau de l'Afrique.....	19
Graphique 21	: Répartition géographique et sectorielle des entrées d'IDE.....	20
Graphique 22	: Contribution et dynamique régionale sur la période 2001-2016.....	32
Schéma 1	: Structure du PIB et PIB/hab sur la période 2001-2016.....	32
Graphique 23	: PIB nominal/habitant par région en dirham (2001-2016).....	33
Schéma 2	: Carte du niveau des régions marocaines sous le prisme de l'ISODD.....	34
Graphique 24	: Évolution des besoins en enseignants par rapport aux départs à la retraite.....	57
Graphique 25	: Évolution des bénéficiaires des services d'appui social.....	58
Graphique 26	: Part des bénéficiaires ruraux des services d'appui social.....	59
Graphique 27	: Évolution des stagiaires par mode de formation.....	61
Graphique 28	: Évolution du taux de scolarisation de l'enseignement supérieur (18-22 ans).....	62
Graphique 29	: Evolution du solde budgétaire.....	90
Graphique 30	: Evolution des recettes fiscales.....	90
Graphique 31	: Evolution de la structure des recettes fiscales.....	92
Graphique 32	: Evolution du taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes fiscales.....	94
Graphique 33	: Evolution du Solde ordinaire.....	95
Graphique 34	: Evolution de la charge de compensation et du déficit budgétaire en % du PIB.....	97
Graphique 35	: Evolution de la dette du Trésor.....	99
Graphique 36	: Evolution des facteurs contribuant dans la dynamique de la dette du Trésor.....	100

Graphique 37 : Ratio de la dette, solde primaire et solde primaire stabilisant la dette en% du PIB	101
Graphique 38 : Evolution de la demande étrangère adressée au Maroc	108
Graphique 39 : Croissance du PIB, de la valeur ajoutée agricole et du PIB non agricole	108
Graphique 40 : Contribution des éléments de la demande à la croissance du PIB	110

INTRODUCTION GENERALE

Le Projet de Loi de Finances 2019 s'inscrit dans un contexte extérieur globalement porteur, marqué par une croissance soutenue de l'économie mondiale. Si cette orientation favorable laisse entendre une amélioration graduelle de la résilience de l'économie mondiale, il n'en demeure pas moins vrai que les incertitudes qui pèsent sur la reprise à l'œuvre sont loin d'être totalement écartées. En effet, plusieurs aléas persistent et risquent de compromettre à terme la vigueur de la croissance de l'activité dans plusieurs régions du monde. Parmi lesquelles, il y a lieu de citer, notamment, les pressions haussières sur les cours des matières premières, l'exacerbation des tensions commerciales entre acteurs majeurs du système commercial multilatéral et la multiplication des foyers de risque d'ordre géopolitique et sécuritaire.

Parallèlement aux enjeux soulevés par l'évolution du contexte international, le Maroc est confronté à d'importants défis endogènes dont le relèvement s'avère nécessaire pour accélérer sa trajectoire de développement et l'asseoir sur des bases soutenues. Pour cela, la consolidation de l'élan réformateur du pays, le relèvement substantiel de la cohérence des politiques publiques et leur priorisation s'avèrent des prérequis incontournables dans la perspective d'édifier une économie compétitive, prospère et inclusive.

Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, dans Son Discours du Trône du 29 juillet 2018, a réitéré la nécessité d'impulser la situation sociale et de renforcer le dynamisme de l'économie nationale pour élargir les perspectives de développement de notre pays et lui permettre, in fine, de s'adjuger un positionnement favorable sur l'échiquier des nations. A ce titre, Le Souverain a souligné que « *...Notre souci constant d'améliorer la situation sociale générale et de relever les défis économiques n'a d'égal que Notre engagement actif à préserver et à valoriser les ressources stratégiques de notre pays* ».

Conformément aux Hautes Orientations contenues dans les Discours et Messages Royaux marquants l'année 2018 et en s'appuyant sur les directives de la lettre de cadrage relative au Projet de Loi de Finances 2019, des priorités ont été définies pour servir de référentiel à l'action gouvernementale en matière d'accélération du processus d'émergence et de transformation structurelle dans lequel le Maroc est résolument engagé. Ces priorités portent, particulièrement, sur le relèvement de la compétitivité et de l'attractivité de l'économie marocaine, la poursuite des grandes réformes sociales en matière d'éducation, d'emploi, de santé et de protection sociale, en vue de valoriser le capital humain et d'assurer une amélioration tangible des conditions de vie des citoyens.

Le but ultime est de favoriser un régime de croissance forte, apte à créer plus d'emplois durables et de qualité et à réduire significativement les inégalités sociales, spatiales et de genre. Il est également question de consolider les bases d'un développement territorial équilibré, favorisant une mobilisation pleine et entière des potentialités des territoires, dans le cadre de la régionalisation avancée.

La concrétisation des objectifs énumérés précédemment prendra appui sur l'approfondissement des réformes sectorielles à l'œuvre, en recourant à des approches davantage intégrées, seule à même d'optimiser les synergies et les complémentarités, et de renforcer la cohérence des politiques publiques à caractère global ou sectoriel. Tout en œuvrant activement en faveur de la mise en œuvre réussie des chantiers de réformes d'ordre

économique et sociale, l'action du Gouvernement portera sur la cristallisation des valeurs de transparence et de la bonne gouvernance, en poursuivant vigoureusement le chantier de la modernisation de la justice et celui de la mise à niveau de l'administration publique ainsi que le déploiement du projet de la déconcentration avancée.

Pour aborder en profondeur les principales questions d'ordre exogène et endogène qui interpellent le processus de développement d'ensemble de notre pays, le présent Rapport Economique et Financier 2019 est structuré autour de trois parties interdépendantes :

La première partie traite des développements récents du contexte international et régional et des perspectives qui se profilent sur le plan économique, commercial et financier. Cette partie examinera également les performances de l'économie marocaine en termes de compétitivité des exportations et d'attractivité des IDE et s'attèlera à mettre en exergue l'évolution du positionnement international du Maroc dans certains domaines clés.

La deuxième partie du rapport est consacrée à l'analyse des enjeux et des défis multidimensionnels qui interpellent le modèle de développement national, en mettant en relief les avancées enregistrées et les insuffisances à combler en la matière et ce, moyennant quelques leviers d'actions jugés prioritaires pour réhabiliter ce modèle et le rendre apte à mieux répondre aux impératifs de la convergence accélérée vers les standards des pays émergents les plus performants.

Au niveau de la troisième partie du rapport, l'accent sera mis sur les mutations structurelles qui ont marqué le profil des finances publiques sur la période récente. Cette partie abordera, également, les principales orientations et prévisions financières du PLF 2019, établies sur la base des perspectives de l'évolution de l'économie nationale, de l'impact des mesures envisagées sur le plan économique et social ainsi que des dispositions fiscales et budgétaires prévues à cet effet.

PARTIE I : L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET REGIONAL DU MAROC

L'activité économique mondiale continue d'enregistrer une évolution favorable, de surcroît quasi-généralisée à l'échelle des différentes régions du monde. Cette embellie conjoncturelle, qui s'est instaurée depuis quelques années, a entraîné dans son sillage le rebond des échanges commerciaux internationaux et le maintien d'une dynamique assez soutenue des flux d'IDE, particulièrement ceux en direction des pays émergents. Le redressement positif de la situation sur le marché de l'emploi s'est accompagné d'un net repli du taux de chômage, qui est redescendu à son niveau antérieur au déclenchement de la crise systémique de 2008-2009.

L'orientation favorable de la croissance de l'économie mondial devrait se poursuivre en 2018 et 2019, bénéficiant des mêmes facteurs de soutien qu'en 2017, avec toutefois des performances contrastées marquées par une croissance vigoureuse aux Etats-Unis et dans les pays émergents et un début d'essoufflement de la reprise économique en Europe. Les perspectives de la croissance mondiale aussi réconfortantes soient-elles ne seraient pas exemptes de risques baissiers dont l'accentuation ne manquerait pas d'affaiblir la soutenabilité de la reprise économique à l'œuvre.

A l'instar des pays émergents, le Maroc a bénéficié du cycle de la reprise économique mondiale, comme en attestent les bonnes performances enregistrées par les exportations nationales, tant en termes de leur taux de croissance et de relèvement de leur contenu technologique qu'en termes de diversification géographique des débouchés extérieurs. L'amélioration de la compétitivité de l'offre exportable s'est accompagnée du renforcement de l'attractivité de l'économie nationale eu égard aux IDE. Ces derniers ont fortement contribué à la dynamisation du processus d'industrialisation du pays et ont constitué le levier par excellence de son insertion dans les chaînes de valeur mondiales.

Les performances enregistrées par le Maroc au titre de son positionnement régional et international ont été rendues possibles grâce à une stratégie multidimensionnelle de partenariats, axée sur un maillage important d'accords de libre-échange conclus avec des pays développés, émergents et en développement et une mobilisation efficiente des opportunités de coopération financière à l'échelle bilatérale et régionale. De telles options structurantes visent autant la mobilisation des ressorts externes pour impulser la croissance de l'économie marocaine que la consolidation du statut du pays en tant que hub régional au carrefour des grands marchés intercontinentaux.

1. ECONOMIE MONDIALE : TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES

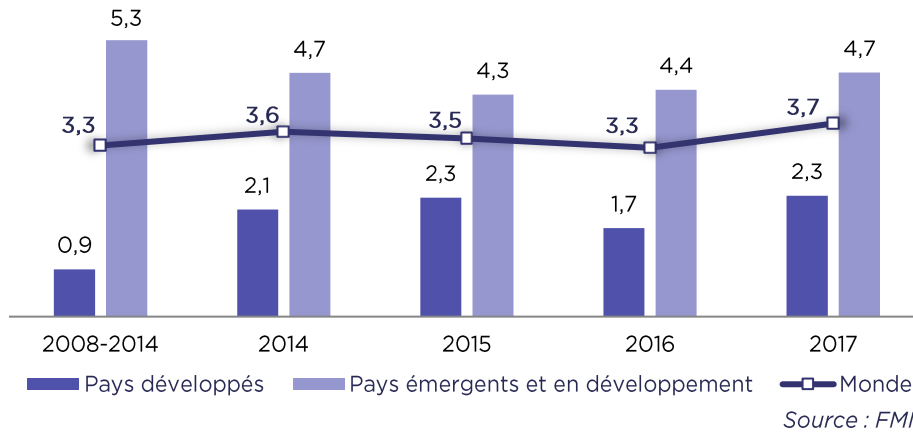
1.1. Un fort rebondissement de l'activité économique mondiale en 2017

L'activité économique mondiale a enregistré un net raffermissement en 2017, progressant de 3,7% après 3,3% en 2016, selon le dernier rapport du FMI¹. Cette évolution laisse entrevoir le rétablissement graduel de l'économie mondiale des chocs économiques de grande ampleur

¹ Perspectives Economiques Mondiales, FMI, octobre 2018.

qui l'avaient secoué au cours des dix dernières années (crise systémique de 2008-2009 et crise de la dette souveraine en Europe entre 2010 et 2012).

Ce raffermissement a la particularité d'être mieux synchronisé et suffisamment réparti entre toutes les régions. Il a été consécutif à la reprise du commerce mondial et à la redynamisation des flux internationaux de capitaux, dans un contexte de forte reprise de la consommation des ménages et de conduite de politiques monétaires accommodantes.



Graphique 1 : Croissance du PIB réel

Croissance globalement vigoureuse dans les pays développés et ceux émergents

La croissance dans les économies avancées a nettement rebondi en 2017 pour s'établir à 2,3% après 1,7% en 2016, propulsée par des mesures de soutien d'ordre fiscal et non fiscal déployées pour dynamiser l'activité et contenir les risques qui planent sur la reprise économique dans ces pays.

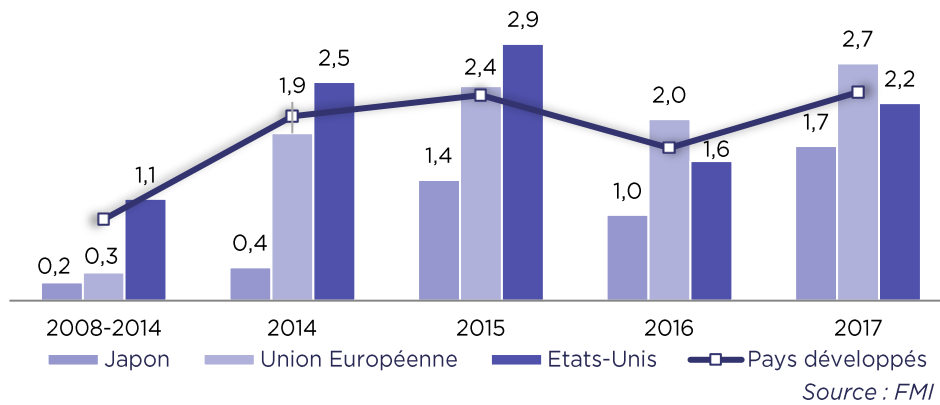
Aux Etats-Unis, la croissance économique a progressé de 2,2% en 2017 contre 1,6% en 2016, profitant principalement du bon comportement de la consommation des ménages, sous l'effet du redressement positif du marché de l'emploi corollaire au redémarrage des programmes d'investissement et d'embauche des entreprises. Le dynamisme de la consommation des ménages dans ce pays a permis de compenser, jusqu'à une certaine mesure, la ponction sur la croissance exercée par la hausse significative des importations.

Au Japon, la reprise de la demande extérieure, la poursuite d'une politique monétaire ultra-accommodante et l'adoption de plans de relance budgétaire ont permis à ce pays d'enregistrer son huitième trimestre consécutif de croissance. Ainsi, le PIB nippon a progressé au rythme de 1,7% en 2017 après 1% en 2016.

Dans le sillage de la reprise des exportations extra-communautaires et le bon comportement de la demande intérieure, appuyée par une politique monétaire et financière favorable, la croissance de l'activité économique dans la zone euro a enregistré un saut significatif pour s'établir à 2,4% en 2017 contre 1,9% en 2016, soit son niveau le plus élevé depuis 10 ans². Cette évolution positive est redevable aux performances enregistrées par l'Espagne (3,0% après

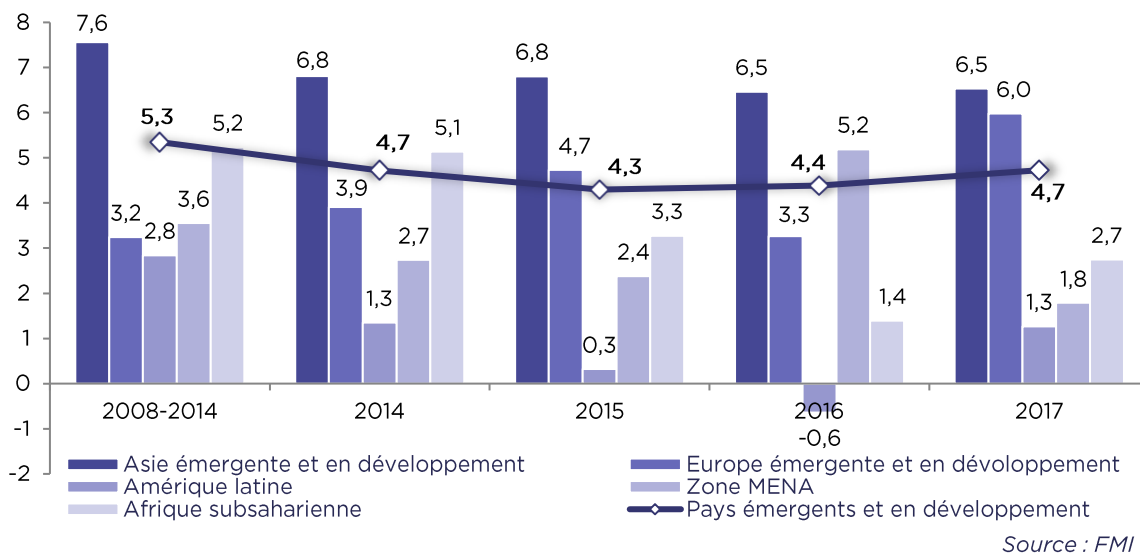
² La zone euro a terminé l'année 2017 sur un dix-huitième trimestre consécutif de croissance. Cette expansion est la plus forte de la décennie écoulée et la plus largement distribuée depuis vingt ans.

3,2% en 2016), l'Allemagne (2,5% après 2,2%), la France (2,3% après 1,1%) et, dans une moindre mesure, par l'Italie (1,5% après 0,9%).



Graphique 2 : Croissance du PIB réel dans les pays développés

De leur côté, les économies émergentes et en développement continuent d'afficher des rythmes de croissance assez soutenus, quoiqu'en modération par rapport aux taux enregistrés au cours des dernières années. La progression du PIB de ces pays s'est établie à 4,7% après 4,4% en 2016. En particulier, l'activité économique en Asie émergente est demeurée dans l'ensemble vigoureuse (6,5% comme en 2016), portée par les performances de la Chine (6,9% après 6,7%) et de l'Inde (6,7% après 7,1%).



Graphique 3 : Croissance du PIB réel dans les pays émergents et en développement

Des performances économiques mitigées dans les pays de la région MENA

La croissance de l'activité dans la région MENA a enregistré un net fléchissement en 2017, progressant de 2,2% seulement contre 5,7% un an auparavant. Cette évolution est consécutive notamment aux contre-performances des pays exportateurs de pétrole, qui ont pâti de la contraction significative de leurs recettes d'exportation sous l'effet de la chute des cours pétroliers. En revanche, les pays importateurs de pétrole relevant de cette région ont enregistré une croissance de 4,7% en 2017, profitant de la reprise de l'activité internationale et

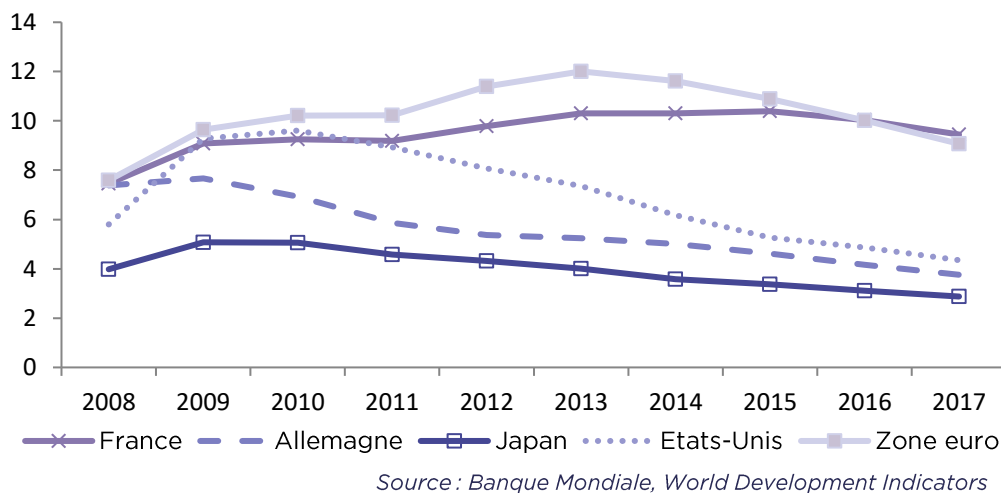
son corollaire le redémarrage des exportations, notamment vers l'Europe. En outre, l'atténuation significative du poids de leurs factures pétrolières a renforcé les marges de manœuvres des politiques publiques de ces pays en termes de soutien à l'activité.

Redressement significatif de l'activité dans les pays de l'Afrique Subsaharienne

L'activité économique en Afrique Subsaharienne a renoué avec un rythme de croissance plus soutenu, progressant de 2,7% en 2017³ contre 1,4% en 2016, porté par le léger redressement des trois principales économies de la région, à savoir l'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Angola. Cette performance est redevable au bon comportement des exportations, dont notamment celles des matières premières d'origine agricole, au desserrement des conditions de financement sur les marchés internationaux et à la conduite de politiques économiques favorables au redressement positif de l'activité.

Une reprise de l'activité économique à l'échelle internationale ayant favorisé une forte contraction du taux de chômage

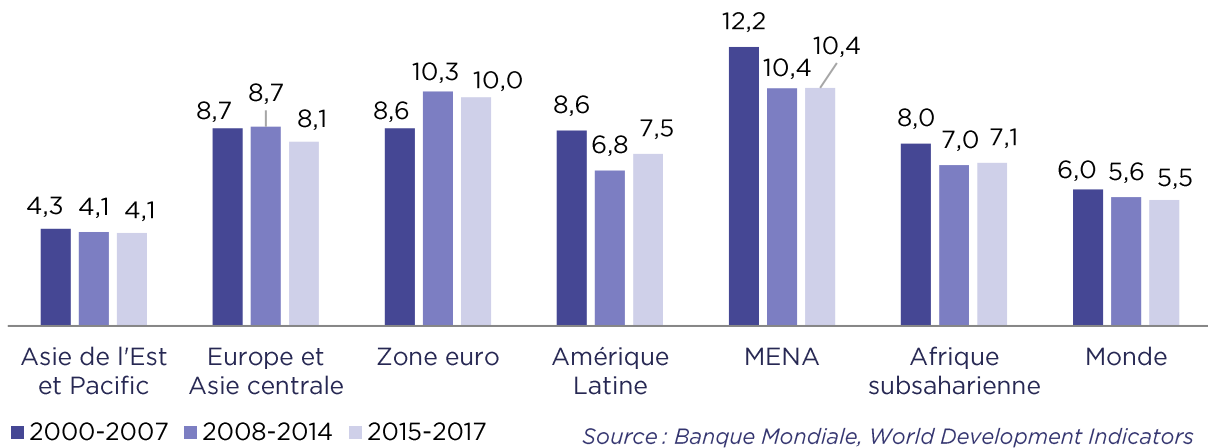
Dans le sillage de la reprise de l'activité économique mondiale, les taux de chômage se sont repliés à leurs plus bas niveaux depuis presque une décennie. Dans certaines grandes économies, ces taux se sont même approchés de leurs creux d'après-guerre. Ainsi, le taux de chômage s'est établi en 2017 à 4,4% aux Etats-Unis et à 2,9% au Japon, tandis que dans la zone euro, le taux de chômage est passé à 9,1% en 2017, en lien avec les bonnes performances de l'économie allemande dont le taux de chômage s'est situé à 3,8%.



Graphique 4 : Taux de chômage dans les pays avancés (en %)

La même tendance a été observée dans les pays émergents et en développement, quoique dans une proportion moindre et selon des rythmes différenciés entre régions et pays. En particulier, le niveau de chômage demeure contenu en Asie émergente, mais affiche une certaine résistance à la baisse dans la région MENA.

³ 15 des 45 pays continuent d'enregistrer un taux de croissance d'au moins 5%.

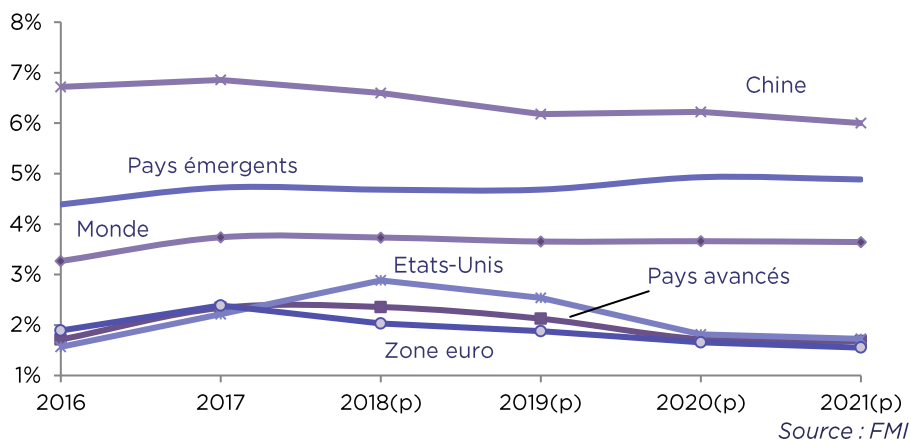


Graphique 5 : Taux de chômage dans les régions en développement

1.2. Des perspectives globalement favorables de l'économie mondiale

L'économie mondiale devrait poursuivre son expansion en 2018-2019, confortée par la baisse du chômage et la persistance de conditions financières globalement favorables dans la plupart des pays. Selon le FMI⁴, la croissance du PIB mondial poursuivrait son redressement positif pour s'établir à 3,7% en 2018-2019 comme en 2017. L'essor de l'économie américaine et la forte croissance dans les pays émergents (4,7% en 2018- 2019 après 4,7% en 2017) continuerait d'alimenter la vigueur de la reprise mondiale et de compenser partiellement le ralentissement prévu de la croissance dans la zone euro et au Japon.

La dynamique attendue en 2019 devrait, néanmoins, accuser une légère compression en 2020 et 2021, en lien notamment avec la décélération de la croissance dans les économies avancées (1,7%), même si la croissance de l'activité économique dans les pays émergents resterait résiliente proche de 5%.



Graphique 6 : Croissance du PIB réel dans le monde, en%, 2016-2021

⁴ FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2018.

Poursuite de la vigueur de l'activité aux États-Unis, portée par la dynamique de la demande intérieure

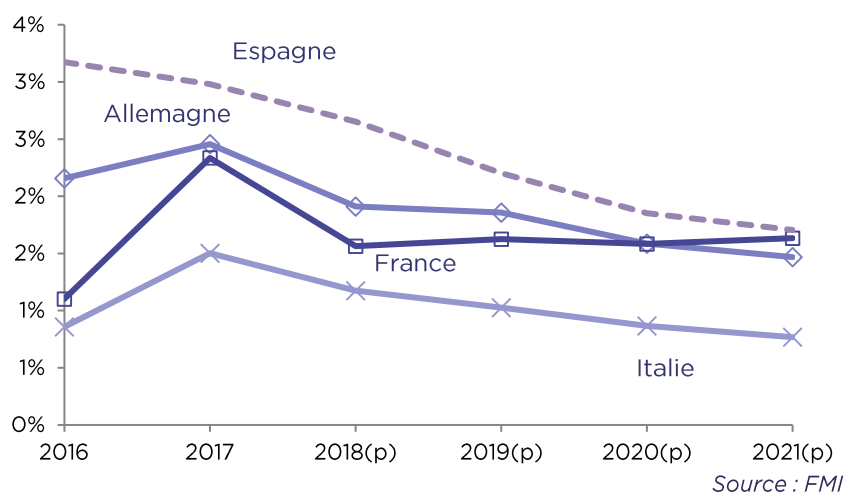
Aux États-Unis, la vigueur de l'activité économique se poursuivrait en 2018 et 2019, avec une croissance attendue du PIB respectivement de 2,9% et 2,5% après 2,2% en 2017. La consommation des ménages demeurerait le principal moteur de la croissance américaine, profitant notamment de l'orientation positive du marché de l'emploi et de l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages sous l'effet des baisses d'impôts prévues dans le cadre de la réforme fiscale. L'embellie sur le marché de l'emploi serait maintenue grâce aux mesures de soutien d'ordre fiscal en faveur de l'investissement des entreprises.

Toutefois, le rythme de croissance accéléré de l'économie américaine, portée au-delà de son potentiel, suscite déjà une montée de l'inflation qui a dépassé la cible de 2%. Cette situation inciterait la Fed à poursuivre le resserrement graduel de ses taux directeurs, ce qui ne manquerait pas de durcir les conditions de financement tant pour les entreprises que pour les ménages. Dans ces conditions, l'économie américaine évoluerait à des rythmes de croissance plus modérés en 2020 et 2021, se situant à 1,8% et à 1,7% respectivement.

Décélération du rythme de la croissance économique dans la zone euro

L'activité économique dans la zone euro s'inscrirait en ralentissement après le net rebond enregistré en 2017 (2% en 2018 et 1,9% en 2019 contre 2,4% en 2017). Cette décélération devrait se poursuivre en 2020 et 2021, avec des taux de croissance du PIB estimés à 1,7% et à 1,6% respectivement.

Cette baisse tendancielle serait consécutive à plusieurs facteurs dont notamment un contexte économique moins favorable qu'en 2017 marqué par l'appréciation de l'euro, la hausse des prix du pétrole auxquelles s'ajoutent l'accentuation des tensions commerciales avec les États-Unis et la montée des incertitudes politiques dans certains pays de la zone.



Graphique 7 : Croissance du PIB réel dans la zone euro, en%, 2016-2021

En France, la croissance du PIB devrait ralentir à 1,6% en 2018 et 2019 après 2,3% en 2017. La demande intérieure serait principalement tirée par l'investissement des entreprises, en lien avec l'allègement graduel de la fiscalité et la persistance de conditions de financement favorables. En revanche, la consommation des ménages devrait pâtir du contexte haussier des

cours du pétrole. La contribution du commerce extérieur net à la croissance serait neutre, même si les exportations afficheraient une certaine vitalité dans le sillage de la reprise de la demande mondiale.

La croissance de l'activité économique en Espagne évoluerait à un rythme moins rapide pour se situer à 2,7% en 2018 et à 2,2% en 2019 après 3% en 2017. Ces résultats reflètent à la fois un environnement extérieur moins favorable et un tassement relatif de la demande intérieure. Malgré cette décélération, l'Espagne afficherait des taux de croissance supérieurs à la moyenne régionale.

Orientation positive de la croissance dans les principaux pays émergents

La croissance économique des pays émergents devrait se poursuivre à un rythme soutenu de 4,7% par an en 2018-2019 comme en 2017, avant de se hisser à 4,9% par an à l'horizon 2019-2021. Cette évolution cache, toutefois, des disparités significatives entre pays en fonction de leur sensibilité à la volatilité des cours pétroliers, leur exposition aux risques de tensions commerciales et la résilience de leurs fondamentaux macro-financiers aux chocs monétaires et financiers exogènes.

La croissance en Chine demeurerait assez élevée, quoiqu'à des rythmes modérés comparativement aux taux exceptionnels enregistrés par le passé. Le PIB chinois passerait à 6,6% en 2018 et à 6,4% en 2019, avant de s'établir à 6% en 2021. Les mesures prises et celles envisagées par les pouvoirs publics de ce pays, sous forme de politiques macro-prudentielles et de resserrement des conditions de financement, expliqueraient en grande partie cette tendance.

En Inde, l'activité économique enregistrerait un net rebondissement avec un taux de croissance se situant à 7,3% en 2018 et à 7,4% en 2019 après 6,7% en 2017. Cette évolution favorable traduirait les effets induits par les réformes structurelles engagées par ce pays, notamment en termes de relèvement de la productivité de l'investissement privé et de stabilité monétaire et financière. La croissance du PIB indien devrait encore se renforcer en 2020-2021 pour se situer à 7,7% par an.

Pour les autres grands pays émergents, la croissance de l'économie brésilienne afficherait un redressement positif, passant à 1,4% en 2018 et à 2,4% en 2019 contre seulement 1% en 2017, profitant de l'orientation haussière des cours des matières premières et de la reprise de l'investissement privé grâce au desserrement des conditions de financement. La même tendance serait globalement attendue pour l'économie russe dont la croissance (1,7% en 2018 et 1,8% en 2019 après 1,5% en 2017) profiterait de la hausse des cours de pétrole et de la reprise de la consommation des ménages et celle de l'investissement des entreprises.

Consolidation de la reprise économique en Afrique Subsaharienne

En Afrique subsaharienne, la croissance économique s'inscrirait sur un trend haussier, passant à 3,1% en 2018 et à 3,8% en 2019 après 2,7% en 2017, bénéficiant principalement de l'orientation positive des cours des matières premières. Elle resterait forte à l'horizon 2020-2021 avec des rythmes de croissance attendus proches de 4%. Le rebond de l'activité serait alors plus significatif dans les pays exportateurs de pétrole qui verraient leur PIB évoluer en moyenne au taux de 1,4% en 2018 et de 2,3% en 2019 contre une stagnation en 2017. En particulier, les pays de l'Afrique de l'Ouest devraient conserver des taux de croissance élevés. C'est le cas

notamment du Ghana (6,3% en 2018 et 7,6% en 2019), de la Côte d'Ivoire (7,4% en 2018 et 7% en 2019) et du Sénégal (7% en 2018 et 6,7% en 2019).

Amélioration des perspectives de croissance des pays de la région MENA

La région MENA devrait renouer avec des rythmes de croissance relativement élevés. Le PIB de la région devrait croître de 2,4% en 2018 et de 2,7% en 2019 après 2,2% en 2017. L'activité économique dans cette région conserverait le même dynamisme puisque la croissance du PIB se situerait en 2020-2021 autour de 3,5%. Le dynamisme de l'activité concernerait autant les pays exportateurs que ceux importateurs de pétrole. Ces derniers afficheraient des rythmes de croissance plus soutenus (4,5% en 2018 et 4% en 2019 après 4,1% en 2017).

1.3. Des perspectives de l'économie mondiale soumises à de multiples incertitudes

Bien que les perspectives de l'économie mondiale demeurent globalement favorables, il n'en demeure pas moins vrai que le poids des aléas baissiers entourant ces perspectives reste important et s'est accentué depuis le printemps 2018. Plusieurs risques baissiers pourraient compromettre la vigueur de la reprise économique mondiale.

Une montée du protectionnisme pourrait constituer le premier facteur déclencheur d'un ralentissement économique ou d'une récession globale. La multiplication des mesures de représailles commerciales entre acteurs majeurs du système multilatéral pourrait déboucher, en cas d'enlisement grave, sur un choc tarifaire de grande ampleur, avec des effets négatifs éminents sur l'offre productive mondiale, en augmentant les coûts pour les importateurs et en perturbant les chaînes d'approvisionnement, tout en réduisant les salaires réels des consommateurs.

Un autre risque baissier pourrait émaner d'une forte accentuation des pressions inflationnistes. Le renchérissement des prix de l'énergie et l'exposition importante à l'endettement extérieur exercent des pressions sur certains pays importateurs de pétrole et sur ceux dont les fondamentaux macroéconomiques sont vulnérables. Cela pourrait alimenter une volatilité accrue de leurs marchés financiers et boursiers et occasionner des dépréciations importantes de leurs monnaies.

En outre, le raffermissement du dollar américain, dont la valeur s'est appréciée d'environ 6% entre mars et août 2018, suscite de fortes pressions baissières sur les marchés émergents. Un dollar plus fort fonctionne comme un resserrement monétaire pour une grande partie de l'économie mondiale, stimulant les entrées de capitaux dans les actifs américains et forçant de nombreux marchés émergents à resserrer la politique monétaire pour aider à limiter les sorties de capitaux et à stabiliser les devises.

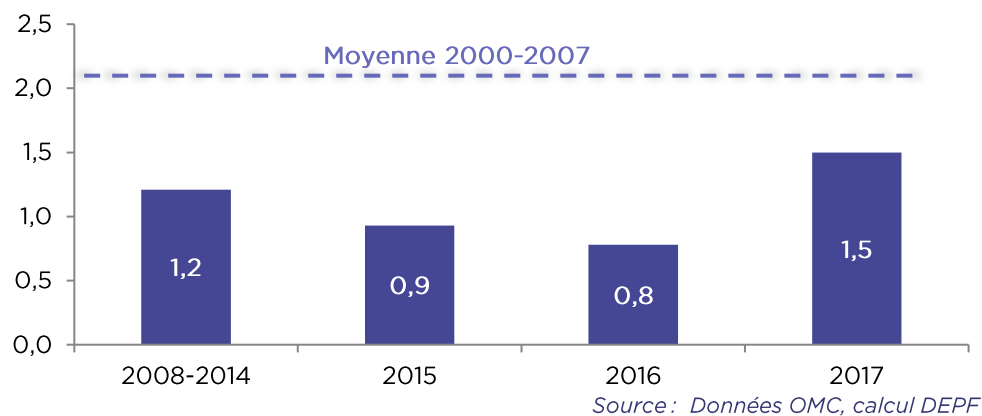
Parallèlement aux sources de vulnérabilité précitées, le risque géopolitique et sécuritaire est loin d'être totalement écarté. La multiplication des foyers de tensions notamment à proximité des grandes zones de production d'énergie induirait une pression additionnelle sur les fondamentaux du marché pétrolier. En outre, l'accentuation des crises climatiques et la montée de l'instabilité au Moyen-Orient et en Afrique subsaharienne ne manqueraient pas d'alimenter de nouveaux épisodes de crises migratoires dont le coût pourrait s'avérer insoutenable sur le plan économique et humanitaire.

2. EMBELLIE DU COMMERCE MONDIAL ET POSITIONNEMENT DU COMMERCE EXTERIEUR MAROCAIN

2.1. Rebond du volume des échanges internationaux de biens et de services en 2017

Nette amélioration de l'intensité globale du commerce mondial⁵

Le raffermissement de l'activité économique mondiale s'est accompagné d'une reprise des flux commerciaux en 2017 comme l'indique l'indice de l'intensité globale du commerce. Ce dernier, approché par le rapport entre croissance des échanges mondiaux et croissance du PIB mondial, s'est nettement amélioré pour s'établir à 1,5 en 2017 contre 0,8 en 2016 et 1,2 en moyenne entre 2008 et 2014.



Graphique 8 : Intensité globale du commerce

Le volume du commerce mondial a enregistré en 2017 sa plus forte hausse en 6 ans, avec un rythme de croissance de 4,7% contre 1,8% en 2016⁶. Cette performance, qui a dépassé les prévisions initiales⁷, fait suite à la forte reprise économique de la zone euro (zone dont l'intensité des échanges est relativement forte et qui contribue au quart de la croissance mondiale)⁸, au rebond de la demande asiatique (+9,8%) après une progression avoisinant les 4% depuis 2012 et au raffermissement des dépenses d'investissement (plus intenses en biens importés), notamment aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni.

Contributions différenciées des différentes régions et secteurs

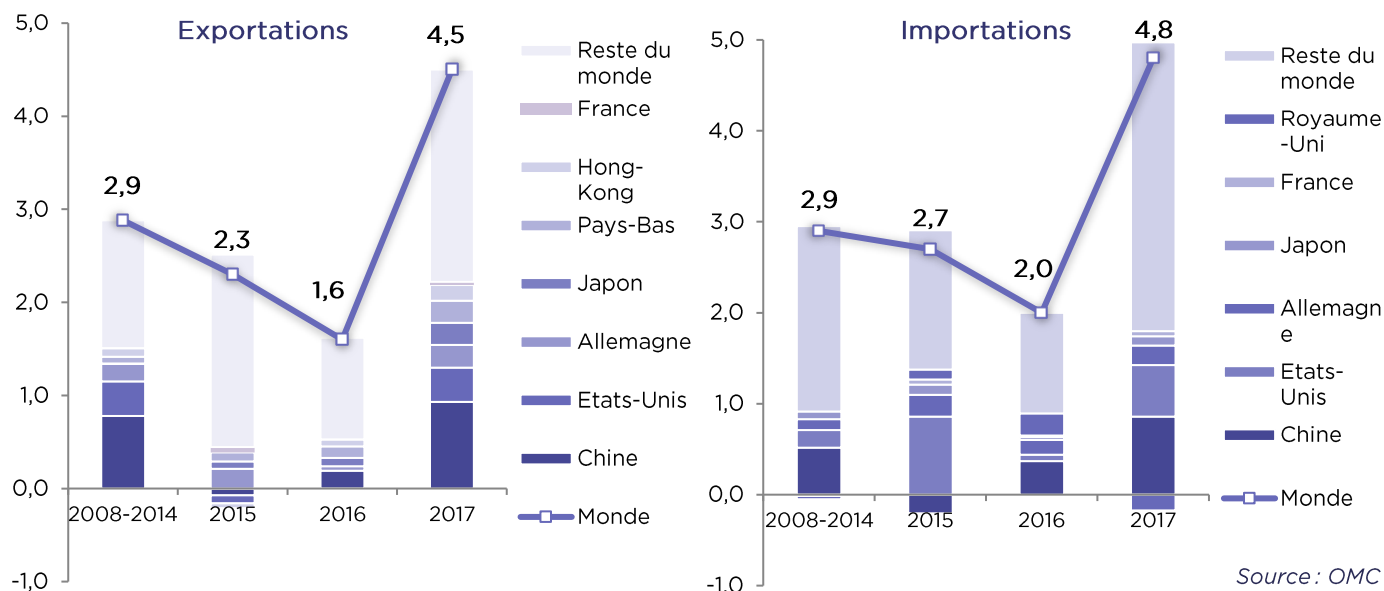
En termes de contribution à la croissance du volume du commerce, la Chine se place au premier rang en 2017, tant du côté des exportations que celui des importations, avec une part respective de 21% et de 17%. Elle est suivie de loin par les États-Unis, avec 9% et 11% de l'augmentation totale, puis par l'Allemagne avec une part de 6% et 4% respectivement.

⁵ Évolution du volume des échanges commerciaux et du PIB réel aux taux de change du marché.

⁶ Source : OMC, communiqué de presse du 27 septembre 2018.

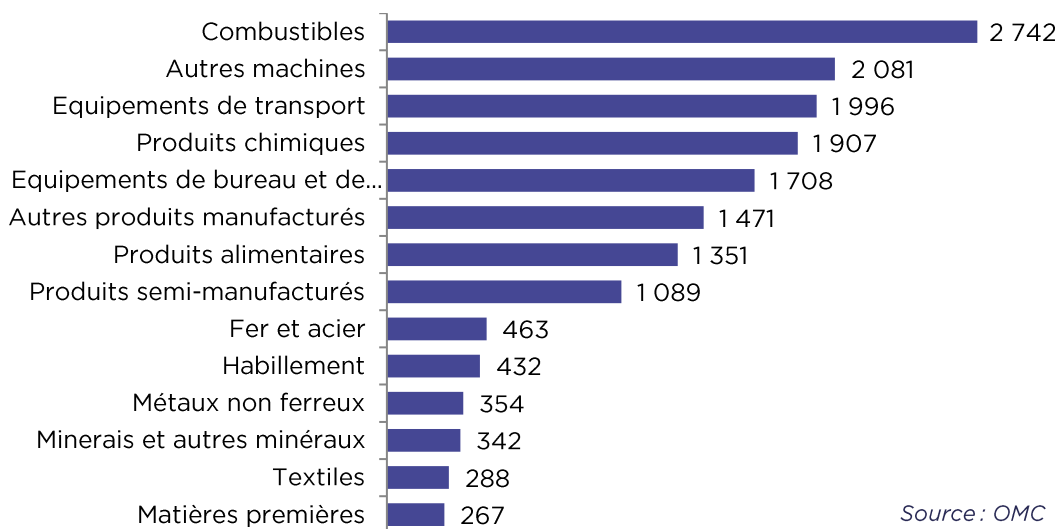
⁷ Les estimations de l'OMC, publiées dans le communiqué de presse du 21 septembre 2017, tablaient sur une hausse de 3,6%.

⁸ OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2017 Numéro 2.



Graphique 9 : Contribution à la croissance du commerce mondial en volume, en points de pourcentage

En valeur, le commerce mondial de marchandises a enregistré une progression de 11% en 2017 pour se chiffrer à 17,7 trillions de dollars. Si le taux de change effectif nominal du dollar est resté quasiment stable, les prix de l'énergie, de l'alimentation, des matières premières et des métaux ont augmenté dans une fourchette comprise entre 7% et 24%. Selon les dernières données disponibles, les combustibles, les autres machines et les équipements de transport ont représenté, en moyenne, plus de 40% de la valeur des produits exportés entre 2008 et 2016.



Graphique 10 : Classement des produits les plus échangés en 2008-2016, en milliards de dollars

Parallèlement, les exportations mondiales de services commerciaux ont progressé de 7,9% pour se chiffrer à 5,3 trillions de dollars, tirées par les services de transport et les autres services aux entreprises, après deux années de croissance faible voire négative.

Selon les prévisions de l'OMC, la croissance commerciale plus soutenue que celle du PIB devrait se poursuivre, avec une croissance attendue du commerce mondial en volume de 3,9% en 2018 et de 3,7% en 2019 et ce, dans le sillage de la consolidation de la reprise économique mondiale stimulée par le regain de dynamisme dans les pays émergents et en développement.

Les perspectives du commerce mondial restent, toutefois, soumises à quelques contraintes structurelles en rapport, entre autres, avec le risque d'exacerbation des tensions commerciales et le rééquilibrage de l'économie chinoise au détriment de l'investissement (qui a une forte composante en importation) et en faveur de la consommation (dont la composante importation est inférieure à celle de l'investissement)⁹.

La demande étrangère adressée au Maroc (hors produits de phosphates et dérivés) demeurerait soutenue, quoiqu'en baisse par rapport à 2017 (3,6% en 2018) et de 3,9% en 2019 après 5,6% en 2017), affectée notamment par le faible dynamisme de l'activité économique chez nos principaux partenaires européens¹⁰.

2.2. Une dynamique généralisée du commerce ayant profité également au Maroc

Profil et performances de l'offre exportable du Maroc

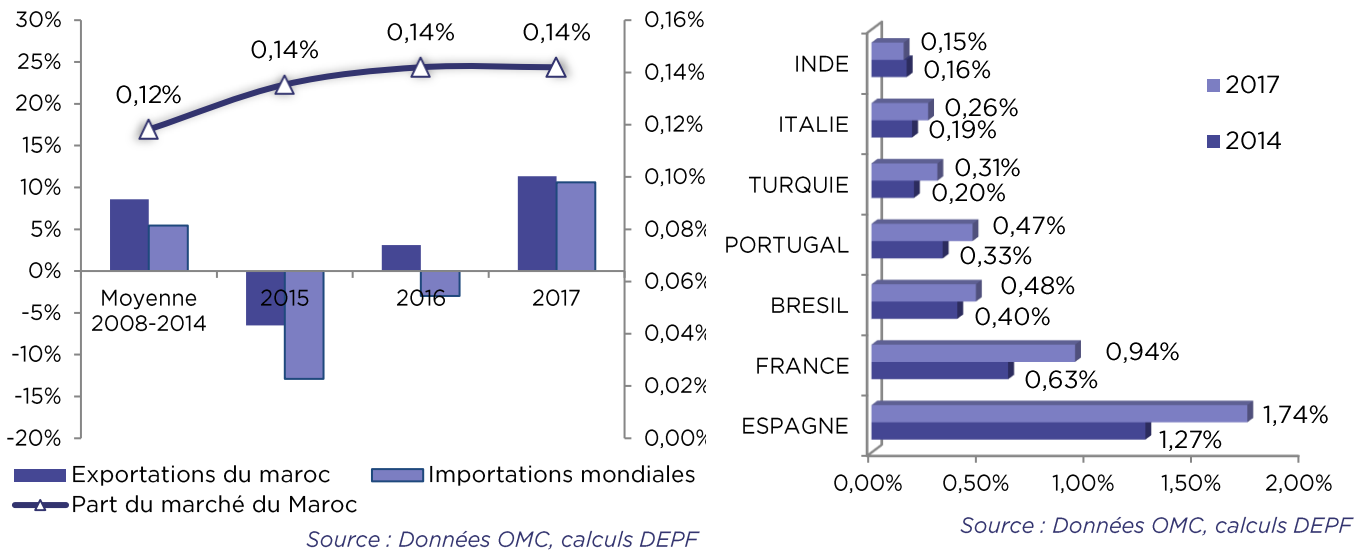
Dans le sillage de la nette reprise du commerce mondial, les exportations marocaines ont affiché en 2017 leur meilleure performance depuis 2010, avec une progression de 10,1% contre 5,2% en moyenne annuelle sur la période 2011-2016. Cette performance, d'ordre quantitatif et qualitatif, s'explique particulièrement par la poursuite de l'extension de l'offre exportable marocaine à de nouveaux marchés en Afrique, en Amérique et en Asie, ainsi que par l'amélioration continue du contenu technologique des exportations, notamment celles relevant des métiers mondiaux (automobile, aéronautique, etc.).

Amélioration de la part de marché mondial détenue par le Maroc

La part du Maroc sur le marché mondial a enregistré une légère amélioration entre 2015 et 2017, pour se situer à 0,14% contre 0,12% en moyenne annuelle sur la période 2008-2014. En particulier, la part du Maroc sur les marchés espagnol et français a progressé de 1,27% à 1,74% et de 0,63% à 0,94% respectivement entre 2014 et 2017. En outre, la part du Maroc a enregistré une légère amélioration au niveau du marché du Brésil (de 0,4% à 0,48%) et de la Turquie (de 0,2% à 0,31%).

⁹ La part de l'investissement dans le PIB chinois a baissé graduellement de 55% en 2013 à 32% en 2017. Ceci pourrait peser sur la croissance du commerce mondial car la Chine importe moins de biens d'équipement.

¹⁰ Voir la troisième partie pour plus de détails sur les perspectives d'évolution de la demande étrangère adressée au Maroc.

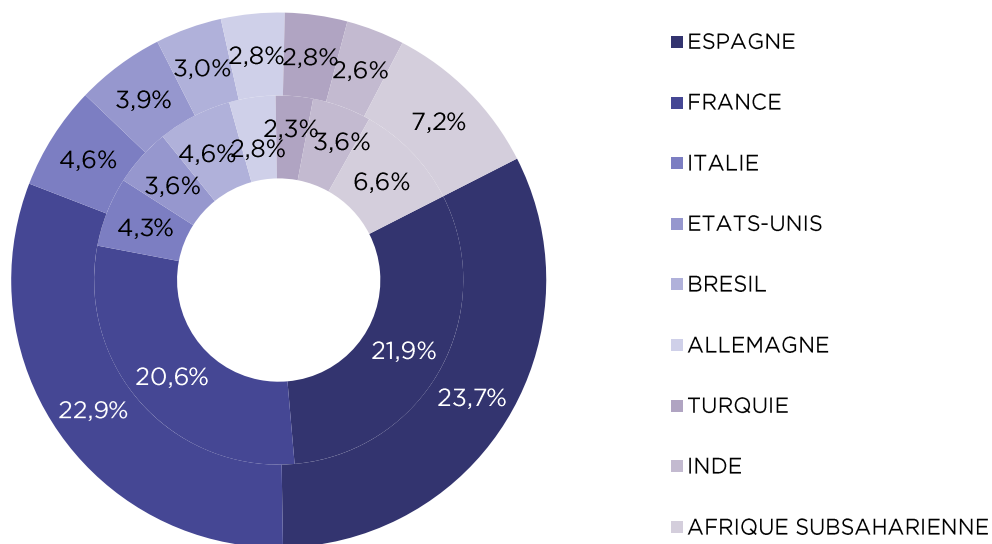


Graphique 11 : Evolution de la part de marché du Maroc globale et par pays partenaires

Diversification progressive des exportations vers les pays hors Union Européenne

Même si le poids de l'Europe demeure encore prépondérant (66,5% en 2017) dans la structure géographique des exportations marocaines, celles-ci sont désormais inscrites dans un mouvement de diversification progressive qui devrait à terme imprimer un profil moins polarisé de l'offre exportable nationale.

À l'évidence, la diversification qui se dessine est consécutive à la dynamique des partenariats conclus par le Maroc, particulièrement avec les pays émergents, et au repositionnement stratégique du Royaume en Afrique. À titre d'illustration, les exportations marocaines à destination de l'Afrique Subsaharienne sont en progression régulière, passant de 6,6% en 2014 à 7,2% en 2017.



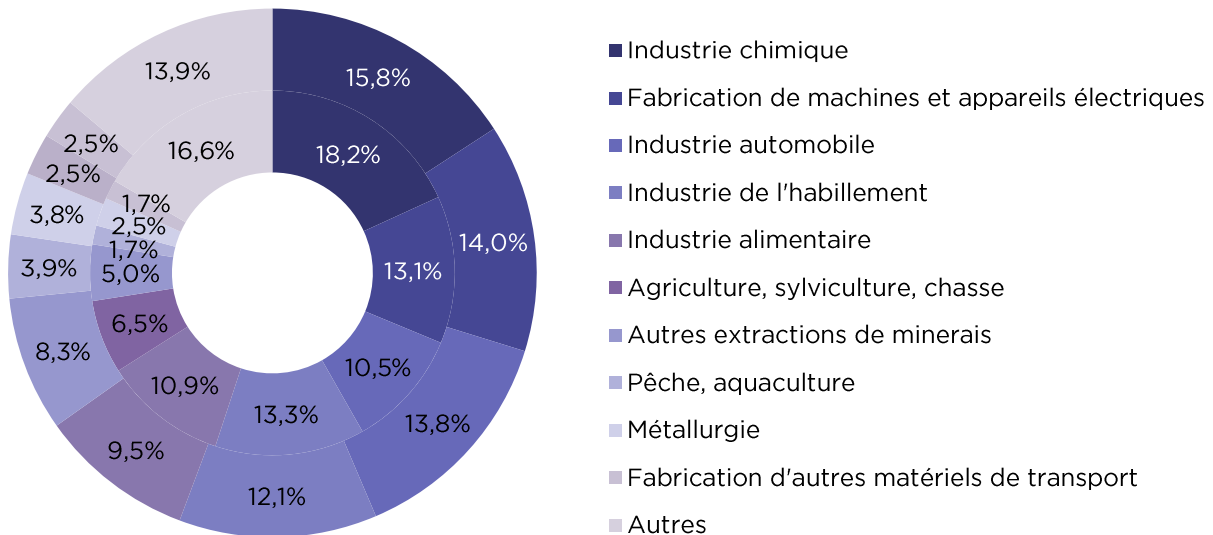
Anneau externe : 2017 ; Anneau interne : 2014

Source : Office des changes, calculs DEPF

Graphique 12 : Évolution des parts des exportations marocaines par principaux partenaires

Performances presque généralisées de l'ensemble des branches exportatrices

La structure des exportations marocaines a connu une transformation structurelle au cours des dernières années à la faveur de l'émergence de branches industrielles dynamiques et à fort potentiel. Cette transformation s'explique, notamment, par le bon comportement des branches de fabrication de machines et appareils électrique et de l'industrie automobile avec des parts respectives de 14% et 13,8% en 2017. De même, la part des industries chimiques est demeurée importante pour se situer à 15,8% des exportations totales en 2017. En revanche, l'industrie de l'habillement, l'industrie alimentaire et l'agriculture ont vu leur part baisser dans les exportations marocaines représentant respectivement de 12% et 9,5% et 8,3% en 2017.

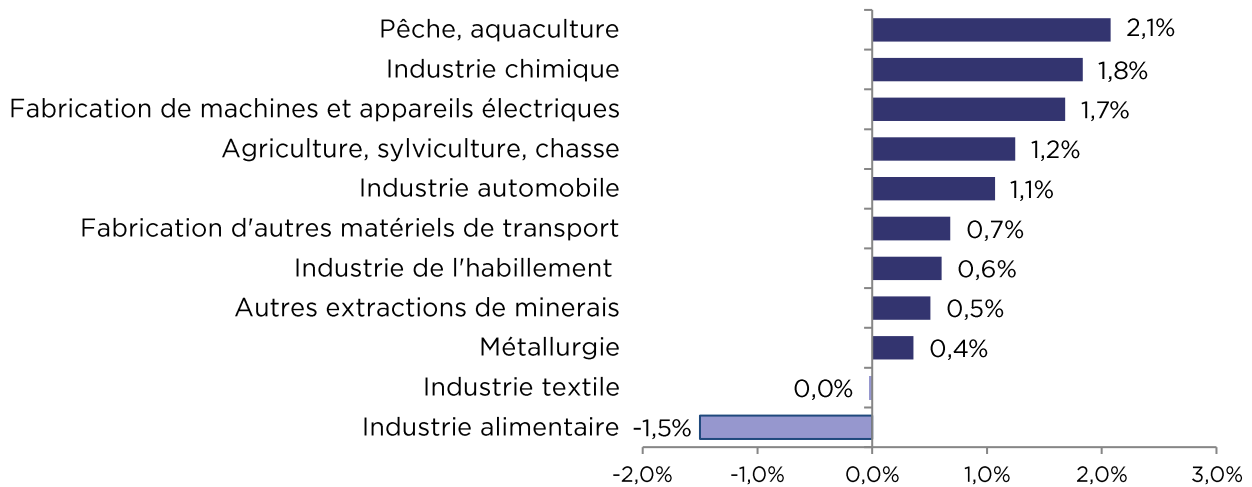


Anneau externe : 2017 ; Anneau interne : 2014

Source : Office des changes, calculs DEPF

Graphique 13 : Évolution des parts des exportations marocaines par branche

En termes de contribution à la croissance des exportations totales (10,1% en 2017), la majorité des branches ont eu un apport positif à l'exception de l'industrie alimentaire. C'est la pêche et aquaculture qui vient en première position (2,1%), l'industrie chimique en second lieu (1,8%), suivie de la branche fabrication de machines et appareils électriques (1,7%), l'agriculture sylviculture et chasse (1,2%) et l'industrie automobile (1,1%).

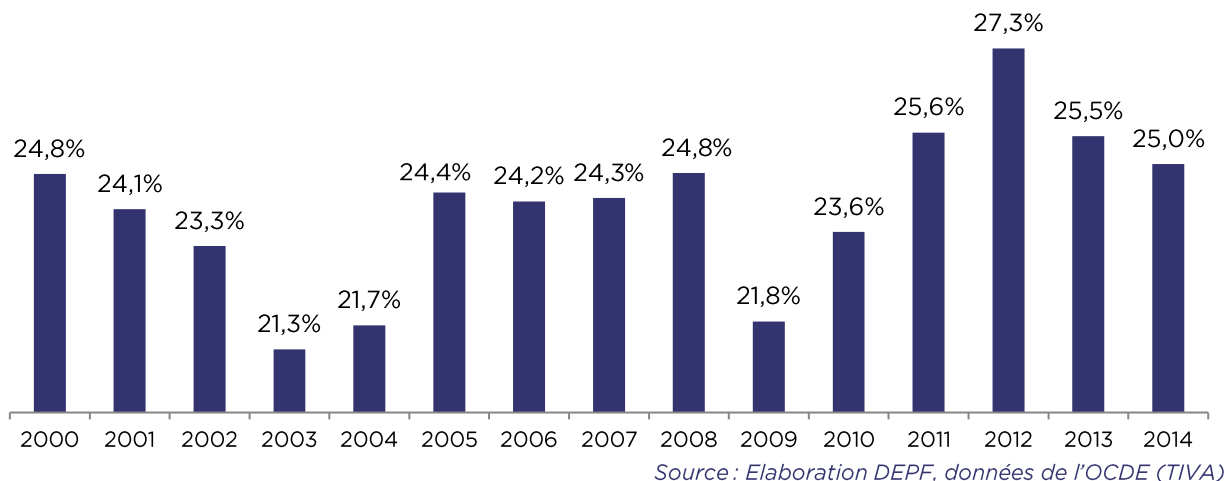


Source : Office des changes, calculs DEPF

Graphique 14 : Contribution à la croissance des exportations marocaines par branche en 2017

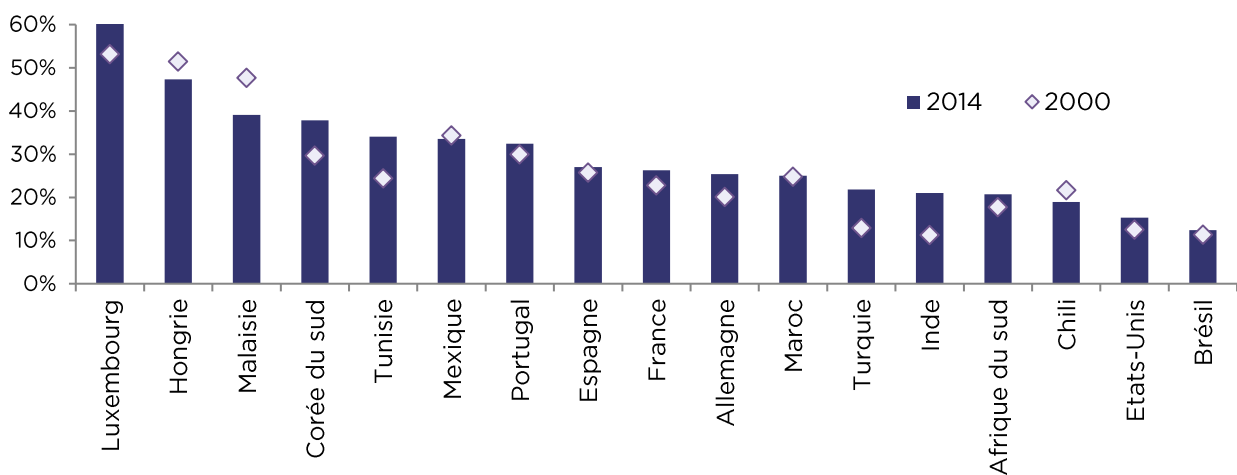
2.3. L'intégration de l'économie marocaine dans les chaînes de valeur mondiales

Après avoir enregistré une progression régulière depuis le milieu des années 1990, le contenu importé des exportations marocaines a connu une certaine stabilité depuis le début des années 2000 autour de 25%¹¹. Il a, toutefois, affiché une baisse en 2009 (21,8%), sous l'effet de la crise économique et financière internationale.



Graphique 15 : Evolution du contenu importé des exportations du Maroc (en %)

En comparaison avec le Brésil (12,4%), le Chili (19%) ou l'Afrique du Sud (20,7%), au titre de l'année 2014, le Maroc importe plus d'intrants pour être en mesure d'exporter. D'autres pays spécialisés dans l'assemblage détiennent, en revanche, des contenus en importations des exportations plus élevés dont notamment la Tunisie (34%), le Mexique (33,5%) ou encore la Corée du Sud (38%).

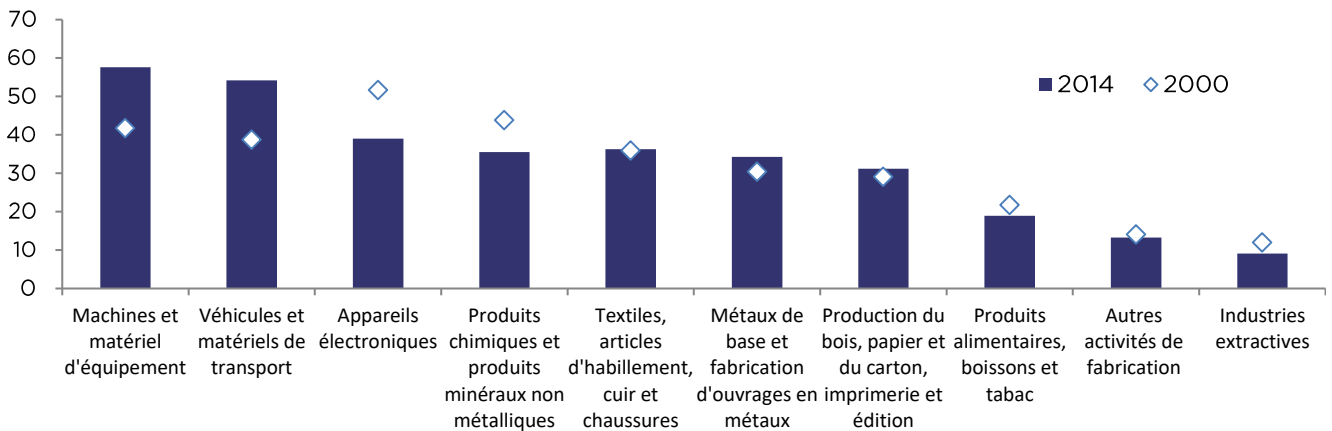


Graphique 16 : Evolution du contenu importé des exportations d'un échantillon de pays

Les deux industries marocaines ayant la plus forte valeur ajoutée étrangère dans les exportations nationales sont les machines et matériels d'équipements (57,6%), les véhicules et

¹¹ Les données disponibles les plus récentes sur la base TIVA datent de 2014.

matériels de transport (54,2%). De même, les exportations du textile habillement et de produits chimiques, qui contribuent significativement aux exportations marocaines, recèlent une forte teneur en intrants importés en 2014, soit respectivement 35,9% et 35,5%. Ce taux est plus faible, cependant, au niveau des industries extractives (9,1%) et, dans une moindre mesure, des produits alimentaires, boissons et tabacs (19%).



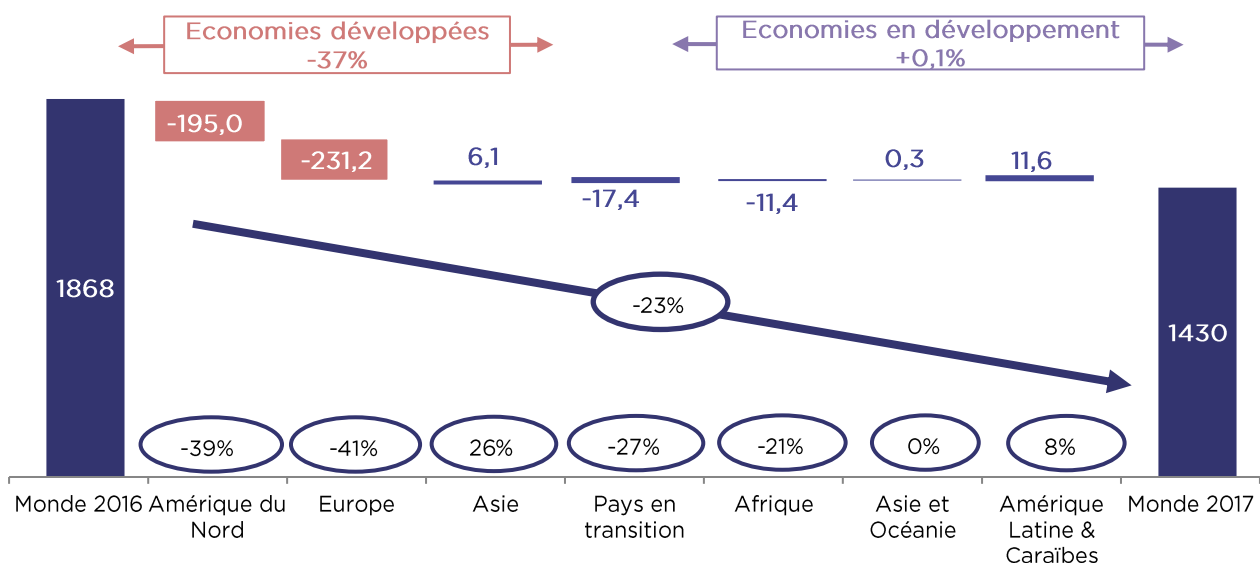
Source : Elaboration DEPF, données de l'OCDE (TIVA)

Graphique 17 : Evolution du contenu en importations des exportations marocaines par secteur

3. INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER DANS LE MONDE ET AU MAROC

3.1. Dynamique des IDE au niveau mondial

Selon la dernière édition du rapport « World Investment Report 2018 », publié par la CNUCED, les flux d'investissements directs étrangers (IDE) dans le monde se sont repliés de 23% en 2017, pour se chiffrer à 1.430 milliards de dollars. Ce repli s'explique autant par la baisse quasi-généralisée des taux de rendement à l'échelle internationale que par la contraction de 22% de la valeur des fusions et acquisitions transfrontières.



Source : Elaboration DEPF, données de la CNUCED

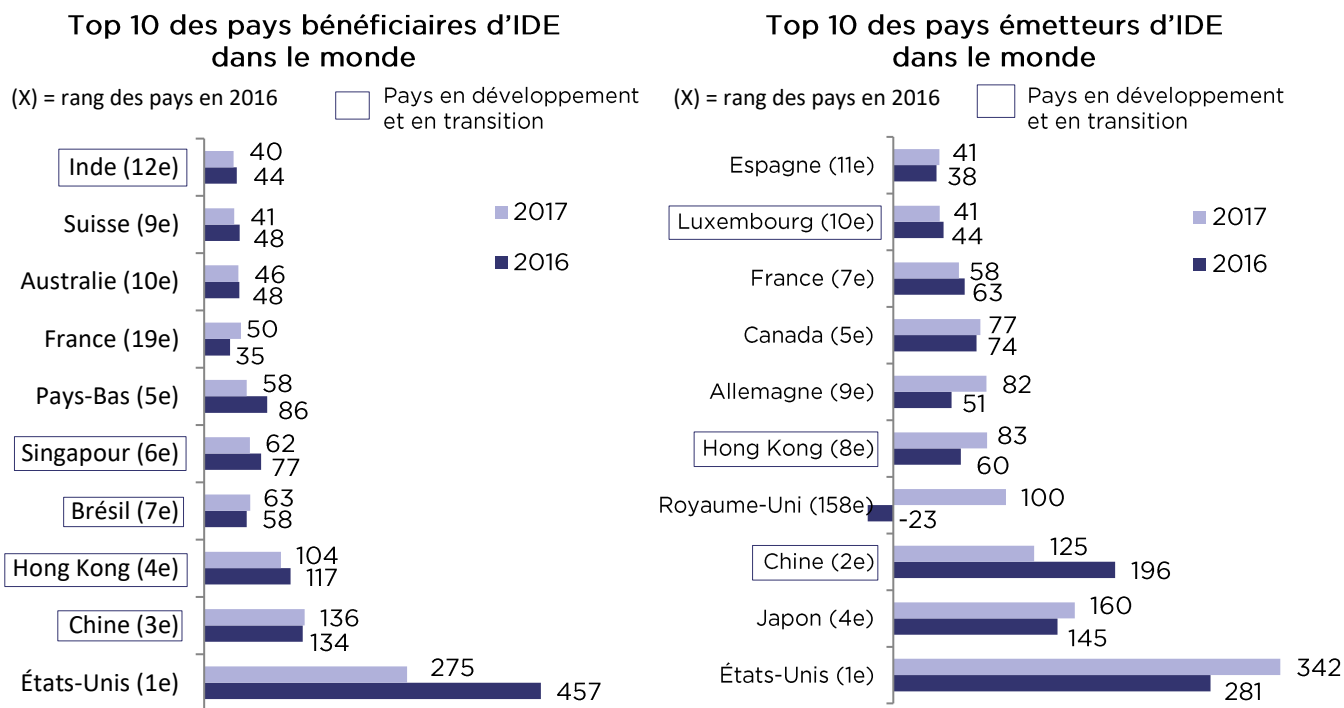
Graphique 18 : Evolution des IDE au niveau mondial et par région en 2017 (en milliards de dollars)

Par zone, les flux d'IDE vers les pays développés ont reculé de 37% pour s'établir à 712 milliards de dollars en 2017, ramenant, ainsi, leur part dans les entrées mondiales d'IDE à moins de 50% contre 61% en 2016. Cette baisse est due au repli important des IDE au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Les flux vers les pays en développement sont restés proches de leurs niveaux de 2016 et se sont établis à 671 milliards de dollars. De même, les flux à destination de l'Asie en développement se sont stabilisés à 476 milliards de dollars. La modeste augmentation en Amérique latine et dans les Caraïbes (+8% à 151 milliards de dollars) a compensé la baisse en Afrique (-21% à 42 milliards de dollars).

Les États-Unis constituent à la fois le premier pays d'accueil (avec 275 milliards de dollars) et le premier pays émetteur (avec 342 milliards de dollars) des IDE au niveau mondial en 2017. En tant que principal récipiendaire des IDE, ce pays est suivi de quatre pays émergents, en l'occurrence la Chine (136 milliards), Hong-Kong (104 milliards), le Brésil (63 milliards) et Singapour (62 milliards).

En ce qui concerne les sorties d'IDE, le Japon est classé 2^{ème} investisseur mondial en 2017, après les États-Unis, alors qu'il occupait le 4^{ème} rang en 2016. Il dépasse ainsi la Chine (3^{ème}), dont les sorties de capitaux ont connu une baisse pour la première fois depuis 2003¹². En revanche, les sorties du Royaume-Uni sont passées de 23 milliards de dollars en 2016 à 100 milliards de dollars en 2017, permettant ainsi à ce pays de se hisser à la 4^{ème} position.



Source : Elaboration DEPF, données de la CNUCED

Graphique 19 : Top 10 des pays bénéficiaires et émetteurs d'IDE dans le monde

En termes de perspectives, l'IDE mondial devrait conserver sa dynamique pour atteindre 1500 milliards de dollars en 2018, en légère progression d'environ 5%. Malgré cette légère hausse,

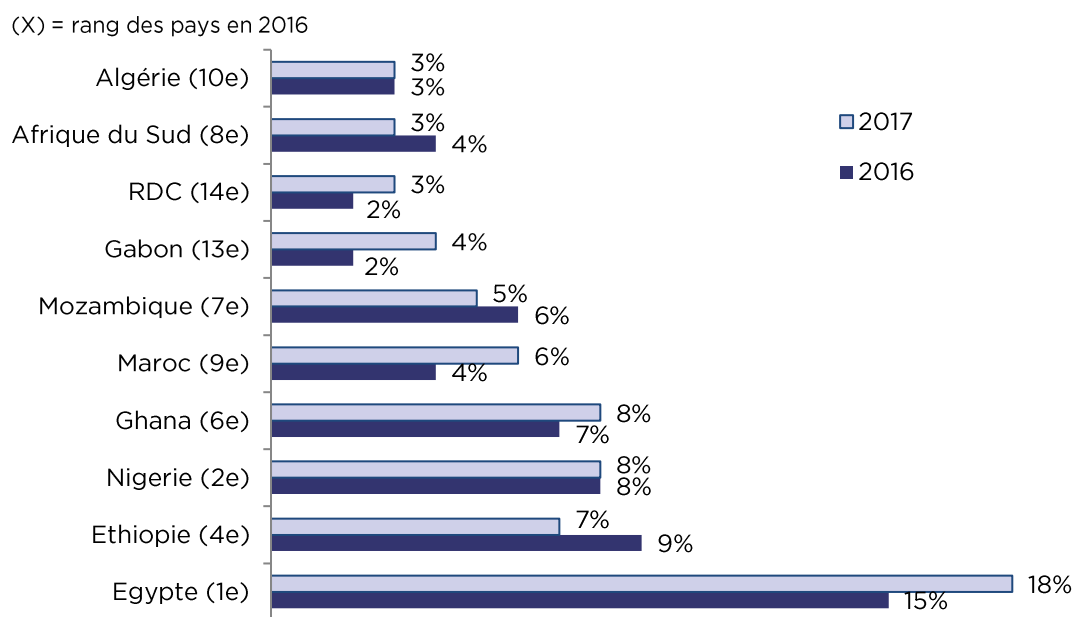
¹² La baisse des investissements des multinationales chinoises s'explique par des politiques de resserrement des IDE, en réaction à d'importantes sorties de capitaux sur la période 2015-2016, principalement dans des secteurs tels que l'immobilier, l'hôtellerie et les loisirs.

les flux d'IDE demeurent largement inférieurs à leur niveau moyen des dix dernières années. En outre, la dynamique des flux d'IDE pourrait être contrariée par les perturbations potentielles dans les chaînes de valeur mondiales qu'induirait la montée des tensions commerciales. Ces flux pourraient être affectés, également, par l'orientation de la réforme fiscale aux États-Unis.

3.2. Les IDE, un des leviers structurels de l'accélération du processus d'industrialisation au Maroc

En contraste avec le net repli au niveau mondial, le Maroc a pu drainer en 2017 des flux d'IDE de 2,7 milliards de dollars, soit une progression nette de 23% par rapport à l'année précédente (2,2 milliards). Cette hausse intervient dans un contexte marqué par une contraction de 21,5% des flux d'IDE à destination de l'Afrique en 2017 par rapport à 2016.

En 2017, le Maroc est le 5^{ème} pays d'accueil d'IDE au niveau africain, après l'Égypte (7,4 milliards de dollars), l'Éthiopie (3,6 milliards), le Nigéria (3,5 milliards) et le Ghana (3,3 milliards).

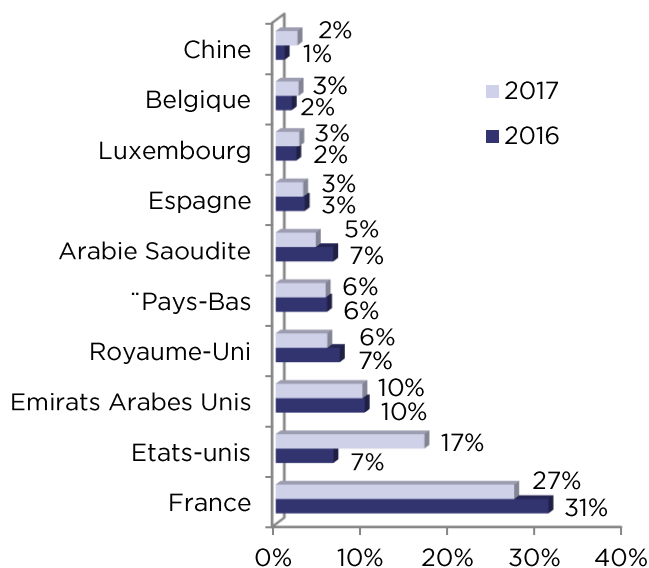


Source : Elaboration DEPF. données de la CNUCED

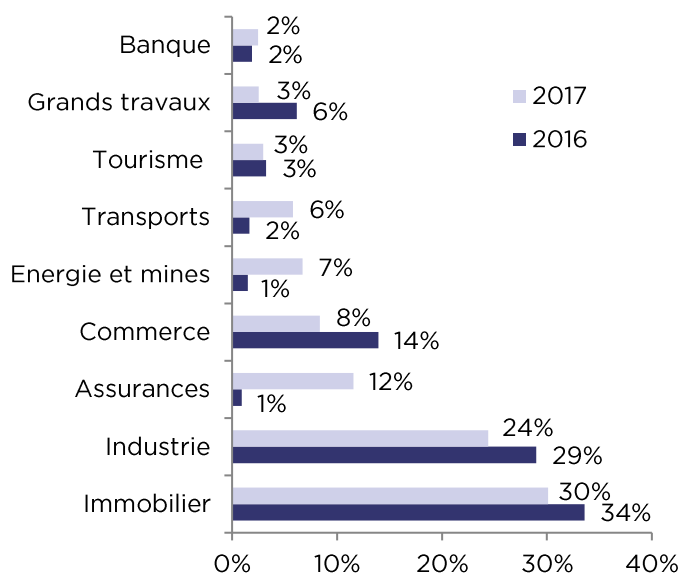
Graphique 20 : Part des dix premiers pays bénéficiaires d'IDE au niveau de l'Afrique

En termes de ventilation géographique, la France reste le premier pays investisseur avec 27% du total des investissements étrangers reçus par le Maroc en 2017 contre 31% en 2016. Elle est suivie des États-Unis (17% du total des IDE en 2017), des Émirats Arabes Unis (10%) et du Royaume-Uni (6%).

Répartition géographique des entrées d'IDE



Répartition sectorielle des entrées d'IDE



Source : Office des changes

Graphique 21 : Répartition géographique et sectorielle des entrées d'IDE

Sur le plan sectoriel, l'immobilier et l'industrie constituent, malgré la baisse de leurs parts dans le total des IDE reçus (30% et 24% respectivement contre 34% et 29% respectivement en 2016), les secteurs les plus attractifs de l'économie nationale en 2017. D'autres secteurs ont affiché également une performance encourageante, dont notamment le secteur des assurances et celui de l'énergie et des mines. Ces deux secteurs ont vu leur part progresser chacun de 1 point entre 2016 et 2017 pour se situer à 12% et 7% respectivement. Le commerce a, par contre, enregistré une baisse de sa part de 14% à 8%.

Encadré 1 : Attractivité de l'économie marocaine selon les rapports internationaux

Doing Business, dans son édition de 2018, classe le Maroc à la 69^{ème} position sur 190 pays et au 3^{ème} rang parmi les 20 pays de la région MENA. Le Maroc s'approche des meilleures performances dans les indicateurs à caractère procédural, grâce aux scores obtenus dans la création d'entreprises (17^{ème}), le paiement des taxes et impôts (25^{ème}), le commerce transfrontalier (65^{ème}) et l'octroi de permis de construire (17^{ème}). En revanche, il accuse un retard par rapport aux indicateurs à caractère légal et réglementaire, à savoir, le règlement de l'insolvabilité (134^{ème}), l'obtention de prêts (105^{ème}) et la protection des investisseurs minoritaires (62^{ème}).

Le Forum Économique Mondial sur la compétitivité globale dans son rapport 2018, positionne le Maroc au 75^{ème} rang parmi 140 pays, gagnant ainsi deux places par rapport à 2017. Des améliorations ont été réalisées au niveau des infrastructures, du marché financier et des institutions. En revanche, son score s'est dégradé, notamment, au niveau des indicateurs relatifs à l'enseignement.

En matière de liberté économique, le score du Maroc a connu une amélioration de 0,4 point par rapport à l'édition 2017 et de 3,6 points depuis 2014. Il occupe désormais le 86^{ème} rang au niveau mondial et la 7^{ème} place parmi les pays de la région MENA. Il est classé dans la catégorie des économies « modérément libres » et son score global (61,9) est supérieur aux moyennes régionales (61,5) et mondiales (61,1). De bons scores ont été attribués au Maroc comparativement à la moyenne régionale et mondiale au niveau de la liberté commerciale, de la liberté monétaire, de la liberté d'investir, de la liberté financière, des dépenses publiques et de la liberté des affaires. Par ailleurs, les

plus faibles scores du Maroc ont été enregistrés au niveau de la liberté du travail, de l'intégrité de l'État et de l'efficacité judiciaire.

Globalement, les différents rapports témoignent des efforts du Maroc dans les domaines de la stabilité politique, du cadre macro-économique, de l'ouverture de l'économie et du commerce extérieur. Toutefois, ces progrès n'occulent pas les domaines identifiés par ces rapports comme des faiblesses du Maroc. Les plus importantes et plus récurrentes relèvent de la justice, du marché du travail, de la corruption, de la protection des investisseurs, de la recherche-développement ainsi que de la qualité du système d'enseignement et de la formation professionnelle.

4. APPROFONDISSEMENT ET DIVERSIFICATION DES PARTENARIATS EXTERIEURS DU MAROC

4.1. Renforcement des liens de coopération entre le Maroc et ses principaux partenaires européens

Les relations de partenariat entre le Maroc et l'Union Européenne revêtent une portée stratégique indéniable. Elles ne se limitent pas uniquement aux seules relations économique et financière mais englobent aussi d'autres dimensions clés dont notamment la dimension sociale, culturelle, migratoire et sécuritaire. Le statut avancé, en tant que cadre devant structurer les relations Maroc-Union Européenne, reflète le caractère multidimensionnel des liens de coopération entre les deux parties.

UE : Premier partenaire économique du Maroc

En 2017, les échanges du Maroc avec l'UE ont atteint environ 414 milliards de dirhams contre 375,7 milliards de dirhams en 2016, soit une hausse d'environ 10,2%. L'UE consolide sa position de premier partenaire commercial du Maroc, portant sa part dans les échanges globaux du Maroc à 60% en 2017. L'UE reste de loin le principal fournisseur du Maroc et la principale destination de ses exportations, avec des parts respectives de 57% et 66,5% en 2017 (55,7% et 65,1% respectivement en 2016).

Les importations marocaines en provenance de l'UE se sont élevées à 248,7 milliards de dirhams en 2017, soit une augmentation de 8,7% après le rebond de 15,1% enregistré en 2016. Ces échanges se caractérisent par la prédominance des produits finis d'équipement industriel (avec une part de 27,5%), suivis des produits finis de consommation (25,5%), des demi-produits (23,2%), des produits énergétiques et lubrifiants (14%) et des produits alimentaires, boissons et tabacs (4,9%).

Les exportations du Maroc vers l'UE ont poursuivi leur évolution positive pour totaliser 165,2 milliards de dirhams en 2017, en hausse de 12,5%. Les produits finis de consommation viennent en premier avec une part de 42% en 2017, suivis des produits finis d'équipement industriel (24,5%), des produits alimentaires (19,6%) et des demi-produits (9%).

Les transferts des Marocains résidant les pays de l'UE ont progressé de 5,1% en 2017 pour se situer à plus de 46 milliards de dirhams, soit une part de 70% des transferts totaux. La France reste la principale source de transferts des MRE, avec une part de 35,4% des recettes totales en 2017.

Quant aux arrivées touristiques, celles en provenance de l'UE (hors MRE) ont atteint 4,1 millions de touristes en 2017, soit une hausse de 13,3%. Ces flux sont marqués par la prédominance des touristes français (39,3%), espagnols (17,3%) et britanniques (11,8%). Les recettes voyages en provenance de l'UE se sont établies à 46,7 milliards de dirhams en 2016, en hausse de 1,9%, et dépassant leur pic de 2011 (46,2 milliards de dirhams).

Les recettes d'investissements en provenance de l'UE se sont élevées à 17,9 milliards de dirhams en 2017 contre 20,7 milliards de dirhams en 2016, en baisse de 14%. Elles ont représenté 52% du total reçus en 2017 contre 59% en 2016. Les principaux investisseurs sont la France (9,4 milliards de dirhams), le Royaume-Uni (2 milliards de dirhams), les Pays-Bas (1,9 milliard de dirhams), l'Espagne (1,1 milliard de dirhams).

Coopération financière Maroc-UE

La coopération financière entre le Maroc et l'UE se développe et se renforce en permanence. Le Maroc est l'un des principaux bénéficiaires du soutien financier de l'UE dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Avec le lancement de la politique européenne de voisinage (PEV) en 2004, le Maroc est progressivement devenu un partenaire privilégié de l'UE dans le domaine de la coopération politique et économique ainsi que dans le domaine du commerce et de la coopération technique.

L'Instrument Européen de Voisinage (IEV)

L'IEV est l'instrument financier clé qui soutient la coopération pour la période 2014-2020. Pour la période 2007-2013, les engagements financiers au titre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), qui était le principal instrument financier de l'UE, se sont élevés à 1,4 milliard d'euros. Pour la période 2014-2017, l'aide bilatérale de l'IEV a été programmée à titre indicatif entre 728 et 890 millions d'euros, dont 807,5 millions d'euros ont été alloués à la fin de 2017. Elle s'est concentrée principalement sur trois secteurs prioritaires, à savoir l'accès équitable aux services de base ; la gouvernance démocratique, État de droit et mobilité et ; l'emploi, croissance durable et inclusive.

En 2017, l'aide bilatérale de l'UE au titre de l'IEV s'est élevée à 189,5 millions d'euros et a soutenu l'alphabétisation des adultes (50 millions d'euros), l'égalité entre les sexes (35 millions d'euros) et un programme forestier complémentaire (12,5 millions d'euros). Des contributions additionnelles aux programmes existants ont été adoptées dans les domaines de la convergence réglementaire (9,5 millions d'euros) et de la protection sociale (9,2 millions d'euros). Un montant de 73,3 millions d'euros soutiendra également deux projets de la FIV : l'Université euro-méditerranéenne de Fès et les centrales solaires Noor Midelt.

Outre l'IEV, d'autres sources de financement comprennent des programmes de coopération thématique tels que le jumelage institutionnel, l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (1,9 million d'euros en 2015, 2 millions d'euros en 2016-2017) ou le programme Organisations de la Société Civile - Autorités locales (0,8 million d'euros en 2015). Dans le domaine de l'enseignement supérieur, le Maroc bénéficie également du programme Erasmus+ qui a été lancé en 2014.

Appui de la Banque européenne d'investissement (BEI)

La BEI apporte un soutien financier substantiel au Maroc. Ainsi, dans le cadre de la FEMIP¹³, le Maroc a bénéficié d'environ 4,13 milliards d'euros sur la période 2007-2017, soit 25,3% du montant total alloué à la région méditerranéenne, derrière l'Égypte (27%) et devant la Tunisie (22,5%). Pour l'année 2017, les financements de la BEI accordés au Maroc ont atteint 480 millions d'euros.

Soutien de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD)

Le Maroc bénéficie également de l'appui financier de la BERD¹⁴. Cette dernière, qui investit au Maroc depuis 2012, a financé, à fin avril 2018, une quarantaine de projets du secteur privé pour un montant total de 1,54 milliard d'euros, dont 592 millions d'euros ont été décaissés.

Déploiement du plan d'investissement européen (PIE) au Maroc

Le PIE, lancé en septembre 2017, tient à mobiliser des fonds privés dans les pays partenaires en Afrique et dans le voisinage européen. Ce plan mobilisera d'importants fonds privés dans des secteurs clés de l'économie marocaine à même d'établir une économie solide, inclusive et durable au Maroc. Le PIE de l'UE associe des formes plus classiques d'aide, telles que les subventions, avec une nouvelle génération d'instruments financiers, à savoir les garanties, les instruments de partage des risques et une combinaison de subventions et de prêts. Il comprend également un mécanisme de garantie pour attirer l'investissement privé, lorsque des propositions d'entreprises viables répondent aux besoins sociaux et lorsqu'un montant limité de fonds publics peut attirer des fonds privés. Au total, environ 44 milliards d'euros devraient être mobilisés au titre du PIE entre 2017 et 2020 pour l'Afrique et le voisinage de l'UE.

4.2. Une dynamique des relations Maroc-Etats-Unis marquée par le rebond des IDE et la vigueur des importations

Les échanges commerciaux entre le Maroc et les Etats-Unis ont enregistré une forte hausse depuis l'entrée en vigueur en 2006 de l'ALE liant les deux pays. Ainsi, les Etats-Unis sont devenus en 2017 le quatrième fournisseur du Maroc (8^{ème} en 2005) et son quatrième client (8^{ème} en 2005).

Les échanges commerciaux entre les deux pays se sont chiffrés à 39,7 milliards de dirhams en 2017, représentant 5,8% du commerce extérieur total de notre pays. Le solde commercial bilatéral, structurellement déficitaire, s'est encore détérioré en 2017 pour s'établir à -20,2 milliards de dirhams contre -18,2 milliards de dirhams en 2016 (-7,2 milliards de dirhams en 2006). Le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 30% en 2016 à 32,7% en 2017.

Les importations marocaines en provenance des Etats-Unis ont progressé de 15,1% en 2017 pour atteindre 29,9 milliards de dirhams contre près de 26 milliards de dirhams en 2016. Leur part dans les importations totales du Maroc est, ainsi, passée à 6,8% en 2017 contre 6,3% en 2016. Les principaux produits importés des Etats-Unis en 2017 concernent l'énergie et

¹³ Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat (Facility for Euro-Mediterranean Investment and Partnership).

¹⁴ Créée en 1990 pour faciliter le passage à une économie de marché dans les pays d'Europe centrale et orientale, la BERD a décidé d'élargir sa zone d'intervention au sud et à l'est de la Méditerranée depuis le printemps arabe de 2011.

lubrifiants (43,7%), les produits finis d'équipement industriel (23,2%) et les demi-produits (11,7%).

Parallèlement, les exportations marocaines vers les Etats-Unis ont atteint 9,8 milliards de dirhams en 2017, soit 3,9% des exportations marocaines totales contre 3,5% en 2016. Les exportations sont composées principalement de demi-produits (59,2%), des produits d'alimentation, boissons et tabac (13,2%), des produits bruts d'origine minérale (10,8%) et des produits finis d'équipement industriel (9,2%).

Au niveau des investissements, les flux entrants d'IDE américains au Maroc ont atteint 5,9 milliards de dirhams en 2017, en hausse de 151% par rapport à 2016. Leur part a atteint 17% des IDE totaux reçus par le Maroc en 2017. Ces flux se sont renforcés ces dernières années dans le secteur agroalimentaire, mais restent également présents dans d'autres secteurs comme la finance, l'électrique-électronique, l'ingénierie, le tourisme et le textile.

L'accord de libre-échange entre le Maroc et les Etats-Unis a rendu possible l'installation d'environ 120 entreprises américaines au Maroc, avec un volume d'investissement totalisant 2,2 milliards de dollars et se traduisant par la création de plus de 100.000 emplois.

Les transferts des Marocains résidants aux Etats-Unis ont atteint 3,6 milliards de dirhams en 2017. Par ailleurs, dans le sillage de la hausse des arrivées touristiques en provenance des Etats-Unis (254.531 touristes en 2017 après 197.858 en 2016), les recettes voyages se sont élevées à 3,2 milliards de dirhams en 2016.

En matière de coopération financière, un deuxième programme (Compact II) a été conclu entre le Gouvernement du Maroc et le Millennium Challenge Corporation (MCC). Ce deuxième Compact, entré en vigueur le 17 juin 2017, porte sur un portefeuille de 450 millions de dollars, auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement marocain de 82 millions de dollars. Il est dédié au financement, sur une période de cinq ans, de deux projets phares, en l'occurrence l'« Éducation et formation pour l'employabilité » et la « Productivité du foncier ». En termes d'impact, il est attendu que ce Compact bénéficiera à près de 2,2 millions de personnes sur les 20 prochaines années.

4.3. Une progression soutenue des échanges commerciaux entre le Maroc et Turquie, mais au prix d'un déficit commercial en accentuation

Après l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange entre le Maroc et la Turquie, le dynamisme des ventes turques sur le marché marocain s'est fortement poursuivi pour porter le volume des échanges commerciaux entre les deux pays à 26,1 milliards de dirhams en 2017 contre seulement 6,6 milliards de dirhams en 2006. Cette situation a engendré un déficit commercial à la défaveur du Maroc qui a dépassé 12,4 milliards de dirhams en 2017 (4,4 milliards de dirhams en 2006) et un faible taux de couverture qui s'est situé à 35,7%.

Concernant les importations marocaines en provenance de la Turquie, celles-ci ont poursuivi une tendance haussière pour atteindre 19,3 milliards de dirhams en 2017 (contre 5,5 milliards de dirhams en 2006) pour représenter 4,4% du total des achats de notre pays. Les ventes turques sur le marché marocain se caractérisent également par leur diversité relative. En 2017, elles étaient constituées principalement des produits finis de consommation (9,6 milliards de dirhams), des demi-produits (5,1 milliards de dirhams) et de produits finis d'équipement industriel (2,9 milliards de dirhams).

De leur côté, les exportations marocaines vers la Turquie ont beaucoup progressé entre 2006 et 2017 pour atteindre 6,9 milliards de dirhams en 2017 (1,1 milliard de dirhams en 2006). Elles ont représenté 2,8% de nos ventes totales à l'étranger. Les livraisons du Maroc en 2017 ont porté essentiellement sur les produits finis de consommation (2,4 milliards de dirhams), les demi-produits (1,9 milliard de dirhams) et les produits d'alimentation, boissons et tabacs (1,5 milliard de dirhams).

Concernant les IDE, il est à signaler que depuis une dizaine d'années, l'intérêt pour le marché marocain a pris une grande ampleur auprès des investisseurs turcs et le nombre des entreprises turques installées au Maroc a considérablement augmenté et dépasse aujourd'hui 80 sociétés. Les 80 entreprises turques présentes au Maroc opèrent dans les secteurs du textile, de l'alimentation, du mobilier, de l'immobilier, de la construction et des infrastructures, en particulier les autoroutes et les chemins de fer.

Suite à l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange entre le Maroc et la Turquie, les IDE turcs à destination du Maroc se sont inscrits en forte hausse. Ainsi, ils ont atteint 448 millions de dirhams en moyenne annuelle sur la période 2013-2017 (soit 1,2% des IDE totaux reçus par le Maroc) contre 96 millions de dirhams en 2008-2012 (0,3%).

4.4. Des perspectives de coopération prometteuses entre le Maroc et l'Afrique

Les échanges commerciaux du Maroc avec les pays africains ont enregistré une nette progression sur la dernière décennie, reflétant les efforts de diversification des échanges et de renforcement des relations commerciales avec les pays africains.

Sur la période 2007-2017, le montant global des échanges commerciaux du Maroc avec le continent africain a augmenté de 5% en moyenne annuelle pour se situer à 37,2 milliards de dirhams en 2017, représentant environ 5,4% de la valeur totale des échanges extérieurs du Maroc.

Sur la même période, les exportations du Maroc vers le continent africain ont progressé de 13% en moyenne annuelle pour atteindre 22,1 milliards de dirhams en 2017, représentant environ 9% des exportations totales du Maroc contre 5% en 2007. En revanche, les importations ont baissé de 1% en moyenne annuelle pour s'établir à 15,1 milliards de dirhams en 2017, soit une part de 3,5% du total des importations du Maroc contre 6,3% en 2007.

En termes de structure par produit, les exportations marocaines vers l'Afrique sont constituées essentiellement de demi-produits (44% en 2017), dont principalement des engrais phosphatés, de produits alimentaires (24%), de produits finis de consommation (14%), et de produits finis d'équipement industriel (11%). La hausse de la part des demi-produits (+23 points de pourcentage entre 2007 et 2017), au détriment de celle des produits alimentaires (-12 points), témoignent d'un changement progressif de la structure des exportations marocaines vers l'Afrique et d'intégration plus poussée des tissus productifs régionales.

De son côté, la structure des importations marocaines vers l'Afrique montre le poids important des achats de produits énergétiques (37% en 2017), de demi produits (20%), et de produits alimentaires, boissons et tabacs (18%).

Par pays, les principaux clients africains du Maroc sont l'Ethiopie (avec une part de 11% des exportations vers l'Afrique en 2017), l'Algérie (9%), la Mauritanie (8%), le Sénégal (8%), le Nigeria (7%) et la Côte d'Ivoire (7%). Les principaux fournisseurs africains du Maroc sont

l'Algérie (avec une part de 35% des importations en 2017), l'Égypte (29%), la Tunisie (14%), l'Afrique du Sud (6%) et le Nigeria (2%).

Par ailleurs, l'Afrique constitue une destination prisée des IDE marocains sortants, avec une part moyenne de 60% sur la période 2003-2017. Les IDE à destination de l'Afrique totalisent une valeur cumulée de 37 milliards de dirhams entre 2003 et 2017. Ils sont principalement orientés vers l'Afrique de l'Ouest (avec une part moyenne de 55%), suivis de l'Afrique du Nord, de l'Afrique Centrale (25% et 15% respectivement) et de l'Afrique Australe (5%).

Les investissements directs du Maroc sont présents dans 30 pays d'Afrique. L'Égypte et la Côte-d'Ivoire arrivent en tête des pays récipiendaires des IDE marocains dans la région, avec une part respective de 20% et de 19% des flux en moyenne sur la période 2003-2017, suivis du Mali (13%), et dans une moindre mesure du Burkina-Faso, du Sénégal (7% chacun) et du Gabon (6%). Il convient de souligner que les IDE marocains en Afrique ont été également actifs, sur les dernières années, dans de nouveaux pays comme le Bénin, le Togo, le Ghana, le Tchad ou Maurice.

Les secteurs de la Banque et des Télécommunications ont été les premiers en quête de relais de croissance à l'international. En effet, grâce aux réformes menées par le passé, le Maroc est parvenu à édifier un système financier solide et à donner naissance à des groupes bancaires compétitifs, capables de s'implanter en Afrique et de contribuer favorablement au financement des économies africaines. Il en est de même pour le secteur des Télécoms, au vu des réformes pionnières engagées par le Maroc dans ce secteur depuis les années 1990.

Ainsi, la répartition sectorielle des investissements marocains en Afrique, au cours de la période 2007-2017, indique une prépondérance des flux portant sur ces secteurs, avec une part de 53% et de 17% respectivement, et dans une moindre mesure, sur l'Industrie (11%) et les Holdings (5%).

Néanmoins, il y a lieu de préciser que la part du secteur de l'Industrie s'est élevée à 5,1% seulement entre 2007 et 2015, alors qu'elle a atteint sur la seule année 2016 près de 53% des flux sortants du Maroc dans le continent, avec près de 2,5 milliards de dirhams qui ont été investis, essentiellement, en Côte-d'Ivoire, au Bénin et au Cameroun.

Cette dynamique est appelée à se poursuivre si on tient compte des accords importants signés récemment et qui devraient générer des flux financiers importants dans les années à venir. Ces projets portent notamment sur la production d'engrais (Gabon, Rwanda, Éthiopie et Nigéria), le Ciment (Côte-d'Ivoire, Ghana et Mali), l'industrie pharmaceutique (Côte-d'Ivoire, Rwanda), le montage de camions (Sénégal) et l'industrie agroalimentaire (Guinée, Bénin, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Mauritanie ou Tanzanie).

Il en va de même pour l'Immobilier, dont la part dans le total des flux sortants sur la période récente 2012-2017 s'élève à 7%, contre 4% depuis 2007. Ce secteur bénéficie d'une demande dynamique de logements en Afrique, notamment dans le segment du logement social.

Par ailleurs, le Maroc ambitionne de contribuer à l'intégration de l'Afrique, notamment à travers des projets structurants tels que le gazoduc Nigeria-Maroc. Ce projet, qui ferait l'interconnexion des réseaux implantés dans une quinzaine de pays, devrait profondément transformer le paysage énergétique de l'Afrique de l'Ouest et bien au-delà. Il contribuerait à renforcer la sécurité énergétique des pays de la région et à mieux répondre à leurs besoins en matière de développement économique, social et environnemental.

PARTIE II : ENJEUX ET DEFIS DU MAROC AU TITRE D'UNE CONCEPTION INTEGREE DE SON MODELE DE DEVELOPPEMENT

L'élan réformateur du Maroc, surtout depuis le début de la décennie 2000, a été empreint de dynamisme et de volontarisme. C'est ce dont témoigne le lancement de plusieurs chantiers de réformes d'ordre économique, financier, social et institutionnel et la mise sur pied d'une série de stratégies sectorielles et de programmes publics couvrant une multitude de domaines.

Cet élan réformateur a permis, jusqu'à une certaine mesure, de faire progresser la situation économique, financière et sociale de notre pays, d'asseoir les bases d'un système productif à fort potentiel et de dynamiser le fonctionnement des institutions, en favorisant l'ancrage aux valeurs de transparence et de bonne gouvernance. En termes de performances externes, le Maroc a pu, en particulier, améliorer graduellement son attractivité eu égard aux IDE et acquérir une posture régionale de choix, consacrée par son rôle reconnu d'acteur crédible en matière de coopération Sud-Sud.

Les avancées enregistrées par le Maroc, aussi encourageantes soient-elles, demeurent encore en deçà des atouts et des potentialités du pays et surtout par rapport à ses ambitions légitimes d'opérer un saut qualitatif important en matière de développement, seul à même de lui permettre d'entrer de plain-pied dans l'ère de l'émergence.

Les différents diagnostics menés par les institutions nationales et internationales au sujet de la fiabilité du modèle de développement du Maroc attestent, avec de légères nuances, que ce modèle est aujourd'hui à bout de souffle. Ses perspectives s'inscrivent plus dans le cadre d'un futur tendanciel peu prometteur, qui n'offre guère au pays des marges de progression conséquentes pour accélérer sa trajectoire de développement d'ensemble.

Ces considérations s'inscrivent en ligne avec les Hautes Orientations contenues dans les Discours et Messages Royaux. Celles-ci ont mis clairement en relief l'impératif de placer la réhabilitation du modèle de développement national au cœur des priorités de l'agenda gouvernemental et ce, dans le but d'apporter des réponses de fonds aux insuffisances et aux dysfonctionnements qui grèvent le potentiel du pays, tout en le préparant, in fine, à mieux relever les défis endogènes et exogènes qui l'interpellent.

Les défis en question renvoient à des problématiques structurelles ayant trait, entre autres, au renforcement de l'inclusivité sociale et territoriale des politiques publiques, à l'approfondissement du processus de transformation structurelle du système productif national, à l'ancrage aux principes de la durabilité environnementale au même titre que l'accélération de la modernisation institutionnelle et la cristallisation des valeurs de transparence et de bonne gouvernance. D'autres défis de taille sont soulevés avec la même acuité dont, notamment, la maîtrise d'une urbanisation galopante, le parachèvement de la transition énergétique et l'insertion réussie du Maroc dans l'ère digitale sans oublier le desserrement des contraintes qui pèsent sur le financement de l'économie.

Loin de constituer des contraintes insurmontables, ces défis sont davantage appréhendés comme facteurs d'impulsion à l'élan réformateur du pays et leviers d'inflexion des modes de

conception et de mise en œuvre de ses politiques publiques qu'elles soient à caractère global ou sectoriel. Transformer ces défis en dividendes de développement constitue, désormais, le socle fondateur de l'action publique et le référentiel stratégique en matière de fixation du cap de développement souhaité.

Tenant compte de ce qui précède, la seconde partie du présent rapport se prête à une grille de lecture selon laquelle l'impulsion du processus de création de la valeur ajoutée nationale et des emplois permettrait, à l'évidence, d'agir autant sur des leviers matériels à même d'asseoir la croissance économique sur des bases solides et auto-entretenuës que sur des leviers immatériels pour régénérer en permanence les atouts compétitifs du système productif national et lui permettre de relever les défis auxquels le Maroc se trouve confronté.

L'approche axée sur les enjeux et les défis a le mérite de mettre l'accent sur les politiques publiques susceptibles de consolider les acquis et de susciter les inflexions positives nécessaires pour réhabiliter le modèle de développement national. Pour cela, cette partie sera consacrée à la mise en exergue des avancées enregistrées par le Maroc dans plusieurs domaines et des insuffisances qui restent à combler. Cette partie comportera aussi quelques leviers prioritaires à même de contribuer à l'élargissement des bases de création de la richesse nationale, de favoriser sa répartition équitable sur le plan social et spatial et de renforcer la durabilité à moyen-long termes des choix de développement de notre pays.

1. UN PROFIL DE CROISSANCE EN AMELIORATION MAIS NECESSITANT UNE FORTE IMPULSION

1.1. Une croissance dans l'ensemble soutenue, mais pauvre en termes de création d'emplois

L'atteinte d'un nouveau palier de croissance du PIB est un fait avéré. L'économie marocaine a vu son rythme de progression évoluer de 3% dans les années 90 à près de 4,4% en moyenne par an depuis le début des années 2000, malgré un contexte international difficile, traversé par des crises structurelles et à fréquence élevée.

Le caractère relativement résilient de l'économie marocaine transparaît à travers l'atténuation du caractère volatil de la croissance, avec une réduction significative de l'écart type, qui est passé de 6 durant les années 90 à près de 1,8 entre 2000 et 2017. L'amélioration progressive de la résilience de l'économie marocaine apparaît également au niveau des rythmes de croissance atteints, qui demeurent largement supérieurs à ceux réalisés par les pays de la région MENA, surtout depuis 2009.

Ces performances, consécutives aux efforts déployés dans le cadre des stratégies sectorielles dédiées au renforcement du système productif national, traduisent autant l'amélioration de la valeur ajoutée du secteur agricole, devenue moins sensible aux aléas climatiques, que celles des activités non agricoles.

En particulier, le secteur secondaire, représentant 29% en moyenne de la valeur ajoutée totale (VAT) entre 2009 et 2017, a enregistré une croissance de 2,2% en moyenne par an. Cette progression est tirée, principalement, par les industries mécanique, métallurgique et électrique, l'électricité et eau et les industries alimentaires et tabac qui ont progressé respectivement de 4,6%, de 3,4% et de 3,8% en moyenne par an. Pour sa part, le secteur du BTP a enregistré une croissance annuelle moyenne de 2,4%.

Le secteur tertiaire, qui compte pour 57% en moyenne de la VAT, a progressé de 3,4% en moyenne sur la même période considérée, grâce à la bonne performance de la branche « Postes et télécommunications » (7,4% l'an). L'« Administration publique générale et sécurité sociale » et les activités financières et d'assurances ont enregistré des croissances annuelles moyennes de 4,2% et 4,1% respectivement. Le secteur de l'immobilier, la location et les services rendus aux entreprises, qui représente 11,9% en moyenne de la VAT, a enregistré une croissance de 3,7% en moyenne entre 2009 et 2017.

L'orientation relativement favorable de la croissance ne devrait pas perdre de vue la capacité de plus en plus faible de celle-ci à créer suffisamment d'emplois. En effet, les créations nettes d'emplois ont fortement baissé pour se chiffrer à 16 mille postes en moyenne entre 2008 et 2017 après avoir atteint plus de 32 mille postes en moyenne durant la période 2000-2007. Cette évolution permet de relever une baisse marquée de l'élasticité croissance/emploi. Ainsi, pour chaque point de pourcentage de croissance du PIB additionnel entre 2008 et 2017, l'emploi global n'a progressé que de 0,12 point de pourcentage en moyenne contre 0,33 point entre 2000 et 2007.

Les insuffisances en matière de création d'emplois constituent l'un des facteurs clés qui alimentent le creusement des inégalités sociales et catégorielles, soulevant de ce fait d'importants défis non seulement à des fins de préservation de la cohésion sociale mais aussi pour entretenir la dynamique de la croissance économique au vu des impacts avérés des inégalités sur la consommation domestique.

Le caractère faiblement inclusif du régime de croissance de l'économie nationale se reflète à travers la résistance à la baisse de l'indice de Gini, qui affiche globalement une quasi-stagnation depuis des années pour se situer en 2014 à 0,395, soit le même niveau enregistré en 1998. Par milieu de résidence, les inégalités sont plus intenses en milieu urbain, avec un indice de Gini de 0,388 contre 0,317 en milieu rural en 2014.

1.2. Un dynamisme de l'activité tiré principalement par la demande intérieure, dans un contexte de mobilisation insuffisante de la demande extérieure

La croissance de l'économie marocaine continue d'être relayée par les éléments de la demande intérieure, principalement la consommation des ménages et dans une moindre mesure la FBCF. Parallèlement à la dynamique de l'investissement national, la vigueur de la demande intérieure a été corollaire des effets positifs induits par les revalorisations salariales, la réduction de l'impôt sur le revenu, la dynamisation du marché du travail et la maîtrise du niveau des prix à la consommation.

Sur la période 2009-2017, les dépenses de consommation finale des ménages, qui représentent près de 59% en moyenne du PIB, ont enregistré une croissance, en volume, de 3,7% en moyenne par an, avec une contribution à la croissance économique de 2,2 points en moyenne.

La FBCF qui constitue, après la consommation finale des ménages, la deuxième composante importante de la demande a progressé de 1,4% en moyenne par an entre 2009 et 2017. Elle a représenté 30,4% du PIB, en moyenne, et a contribué à hauteur de 0,4 point à la croissance économique entre 2009 et 2017.

En revanche, la contribution des échanges extérieurs à la croissance demeure globalement limitée, compte tenu du poids significatif des importations. La dynamique soutenue des importations continue d'éponger les gains enregistrés en termes de relèvement de l'offre exportable. Les exportations, qui représentent en moyenne 34% du PIB entre 2009 et 2017, ont contribué à hauteur de 1,8 point au taux de croissance économique, dans le sillage de l'orientation positive des branches d'activités tournées vers l'export. En revanche, les importations ont retiré 1.9 point à la croissance du PIB, induisant, ainsi, une contribution légèrement négative des échanges extérieurs nets à la croissance de l'économie nationale.

La faible contribution des ressorts externes de la croissance soulève, d'emblée, la question de l'optimisation des accords de libre-échange conclus par le Maroc et celle de la résilience du marché domestique face à la concurrence qui plombe autant la production locale que le potentiel de création d'emplois.

1.3. Des équilibres macroéconomiques soutenables, mais soumis à des tensions récurrentes

La soutenabilité des grands équilibres macroéconomiques est l'un des acquis de la gouvernance de la politique économique du Maroc au cours des deux dernières décennies. Malgré un contexte économique international volatil et incertain, le Maroc a pu préserver la soutenabilité de ses fondamentaux macroéconomiques, comme en témoigne la maîtrise de l'inflation, le renforcement du profil des finances publiques et l'amélioration des comptes extérieurs.

L'inflation est demeurée maîtrisée, se situant à 1,6%, en moyenne entre 2000 et 2017, ce qui a conforté les marges d'intervention de la banque centrale en matière de conduite d'une politique monétaire accommodante.

Les finances publiques ont connu une franche amélioration sur la période 2001-2008 durant laquelle le solde budgétaire, hors recettes de privatisation, a été ramené d'un déficit de 7,7% du PIB en 2001 à un excédent de 0,1% en 2007 et de 0,4% en 2008. En conséquence, le ratio d'endettement du Trésor est passé de 64,2% du PIB en 2001 à 46,1% en 2009, soit une baisse de 18,1 points du PIB.

A partir de 2009, la conduite de politique budgétaire contra-cyclique pour soutenir l'activité économique nationale face aux effets de la crise économique mondiale, a occasionné une forte détérioration du solde budgétaire, passant de -2.1% du PIB en 2009 à -6,8% du PIB en 2012, entraînant dans son sillage un accroissement soutenu de la dette du Trésor, pour dépasser en 2013 le seuil de 60% du PIB.

A partir de 2013, les mesures déployées par les pouvoirs publics ont favorisé une atténuation significative du déficit budgétaire, même si celui-ci est demeuré légèrement au-dessus du seuil de 3% du PIB. En conséquence, le ratio d'endettement du Trésor a vu sa progression décélérer de 3,5 points à 1,7 point. Cet effort s'est poursuivi jusqu'en 2017 où le ratio de la dette du Trésor demeure quasi stable puisqu'il n'a progressé que de 0,2 point.

Cette maîtrise de l'endettement public s'est accompagnée d'un net repli du déficit de la balance des transactions courantes. Cette dernière avait connu, consécutivement à la crise économique mondiale en 2008, une forte détérioration notamment en 2012 lorsque le compte courant affichait un déficit de 9,5% du PIB. En 2015, ce déficit s'est replié à 2,1% du PIB et se situe dans l'ensemble à un niveau soutenable pour représenter 3,6% du PIB en 2017.

Consécutivement à cette situation, les réserves internationales se sont améliorées sensiblement dépassant 6 mois d'importations en 2015, après avoir évolué en dessous de 5 mois d'importations entre 2012 et 2014. Ces réserves demeurent encore à un niveau confortable, proche de 6 mois d'importations en 2017, malgré la légère décélération enregistrée en 2016.

Si les fondamentaux macroéconomiques de notre pays demeurent dans l'ensemble soutenables, force est de constater que leur résilience est mise à rude épreuve lors des périodes marquées par des crises aiguës, notamment chez nos principaux partenaires. Une telle situation soulève autant l'impératif de renforcer la vigilance du cadre macroéconomique, en améliorant la teneur anticipative des politiques poursuivies en la matière, que le nécessaire relèvement des capacités compétitives et attractives de l'économie marocaine pour faire face autant que possible aux chocs exogènes de grande ampleur.

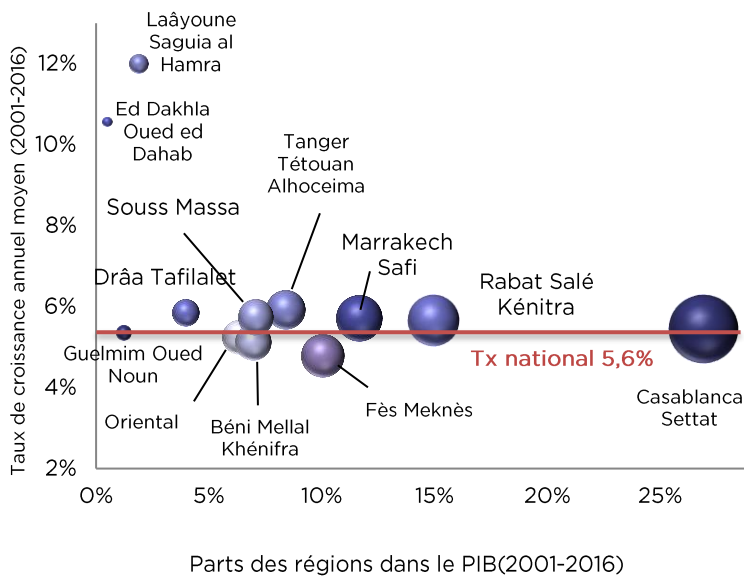
2. DES TERRITOIRES A REHABILITER POUR LES ERIGER EN DE VERITABLES VECTEURS DE DEVELOPPEMENT

De par l'importance des territoires en tant que leviers de création des richesses et source de définition des avantages compétitifs, la mobilisation de leur potentiel relève de l'ordre des priorités. Les efforts déployés par le Maroc en matière de mise en valeur des potentialités des territoires ont permis de desserrer jusqu'à une certaine mesure les contraintes qui pèsent sur l'essor des territoires, mais sans pour autant induire, jusqu'à présent, une réelle percée structurelle en la matière. Les perspectives qui se profilent à l'aune de la régionalisation avancée devraient, néanmoins, susciter une forte accélération du processus d'édification de territoires résilients, compétitifs et socialement inclusifs.

2.1. Une dynamique de croissance encore polarisée sur quelques régions

Malgré les efforts déployés au cours des dernières années, notamment dans le cadre des stratégies sectorielles, en vue d'insuffler plus de dynamisme aux territoires, les disparités interrégionales en termes de croissance persistent. En effet, 4 régions sur 12 comptent plus de 60% du PIB. Il s'agit en l'occurrence de la région de Casablanca Settat qui a réalisé la part moyenne la plus importante du PIB, aux prix courants, durant la période 2001-2016 en y contribuant à hauteur de 26,9% suivie par les régions de Rabat Salé Kénitra (15%), Marrakech Safi (11,6%) et Fès Meknès (10,1%).

La concentration observée en termes de parts dans le PIB apparaît nettement à travers l'analyse de la configuration sectorielle des valeurs ajoutées régionales, aux prix courants durant la période 2001-2016. Six régions ont contribué à hauteur de 75,6% à la valeur ajoutée du secteur primaire, aux prix courants. La région de Fès Meknès arrive en tête avec 15,4% de la valeur ajoutée primaire nationale, suivie respectivement de la région de Marrakech Safi (13,5%), de Rabat Salé Kénitra (12,5%), de Souss Massa (12,4%), de Casablanca Settat (11,5%) et de Béni Mellal Khénifra (10,4%).



Graphique 22 : Contribution et dynamique régionale sur la période 2001-2016



Schéma 1 : Structure du PIB et PIB/hab sur la période 2001-2016

Pour ce qui est du secteur secondaire, la région de Casablanca Settat affiche la contribution la plus importante avec 45,2% de la valeur ajoutée secondaire nationale, aux prix courants, durant la période considérée. Cette région est suivie de très loin par les régions de Marrakech Safi (9,5%), de Rabat Salé Kénitra (9,3%), de Tanger Tétouan Al Hoceima (9%) et de Beni Mellal Khénifra (7,5%).

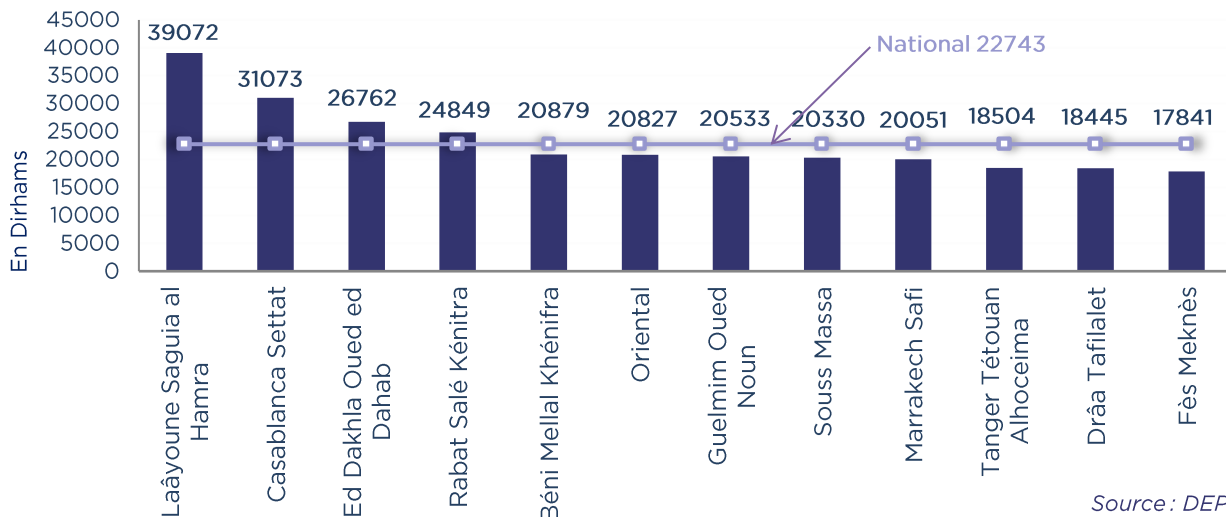
Une configuration relativement moins polarisée est observée au niveau des contributions régionales à la valeur ajoutée tertiaire. La région de Casablanca Settat a contribué à hauteur de 21,5% à la valeur ajoutée tertiaire nationale, légèrement au-dessus de la contribution de la région de Rabat Salé Kénitra (18,5%), mais un peu moins que le double de celles de Marrakech Safi (12,3%) et de Fès Meknès (11%).

En termes de dynamique de l'activité à l'échelle des régions, il y a lieu de souligner que cinq régions, représentant 51,5% du PIB national, ont affiché un rythme de croissance inférieur à la moyenne nationale sur la période 2001-2016 (Béni Mellal Khénifra (+3,5%), Fès Meknès (+3,6%), Casablanca Settat (+3,9%), l'Oriental et Guelmim Oued Noun (+4,1% chacune). Au rythme différencié en termes de croissance s'ajoute la capacité de résilience variable d'une région à l'autre aux chocs exogènes qui ont affecté l'économie nationale. Sur la période 2008-2016, les PIB régionaux ont évolué dans un intervalle large, avec un écart de 9,1 points, contre un écart de 5,9 points sur la période 2001-2007.

En somme, la concentration de la croissance économique sur un nombre réduit de régions laisse suggérer, à l'évidence, que le redressement de la contribution des autres régions à la progression de l'activité nationale serait nécessaire pour favoriser la transition vers un nouveau palier de croissance plus avantageux. Aujourd'hui, le différentiel de croissance entre régions est alimenté non seulement par les atouts en termes démographique et de dotation de ressources naturelles mais aussi par la qualité des plans d'aménagement établis et celles des infrastructures socioéconomiques mises en place. Le lancement des plans de développement régionaux (PDR) serait, à cet effet, un levier important pour relever substantiellement la

compétitivité et l’attractivité des régions et ce, dans le but ultime de corriger les disparités entre régions et de diversifier, in fine, les relais de croissance de l’économie nationale.

La nouvelle configuration de développement à imprimer aux territoires contribuerait à résorber les inégalités en matière de répartition des richesses. Aujourd’hui, seules 4 régions sur 12 ont un PIB nominal par habitant supérieur à la moyenne nationale (22.743 dh/habitant). Il s’agit de Laâyoune Saguia al Hamra (39.072 dirhams/habitant), de Casablanca Settat (31.073 dh/habitant), Ed Dakhla Oued ed Dahab (26.762) et Rabat Salé Kénitra (24.849). En revanche, plusieurs régions restent globalement à la traîne, affichant un comportement de croissance analogue à celui des pays les moins développés.



Graphique 23 : PIB nominal/habitant par région en dirham (2001-2016)

Sur un autre registre, la décomposition des écarts régionaux du PIB réel par habitant par rapport au niveau national révèle que ces écarts dépendent en grande partie de ceux de la productivité apparente du travail sans pour autant négliger l’effet induit par d’autres facteurs dont notamment la performance du marché du travail, le taux d’activité et la dynamique démographique.

2.2. Une convergence différenciée des régions par rapport aux Objectifs de Développement Durable

Le nouvel agenda universel relatif aux Objectifs de Développement Durable (ODD), adopté en septembre 2015, inscrit la question de la soutenabilité, de l’inclusivité et de la durabilité de la croissance en tant que socles fondateurs du paradigme de développement. Le Maroc a adhéré à ses ODD et a procédé à leur intégration dans la configuration globale et régionale de ses choix de développement.

L’analyse régionale des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l’Agenda 2030 laisse entrevoir une dynamique différenciée des régions du Royaume, avec des disparités spatiales dont l’ampleur est mesurée à travers un indice synthétique des objectifs de développement durable (ISODD).

Encadré 2 : Méthodologie de construction de l'Indice Synthétique des Objectifs de Développement Durable régional (ISODD)

La construction de l'ISODD a mis à contribution une batterie de 56 indicateurs pour mesurer l'état d'avancement des régions au regard de 11 objectifs de développement durable¹⁵ et ce, selon la configuration spatiale en 12 régions du découpage administratif en vigueur depuis 2015.

L'approche adoptée pour la construction de l'ISODD repose sur la méthode de scoring. Cette dernière a l'avantage d'être conforme à celle adoptée par les Nations Unies dans le cadre de l'étude intitulée « SDG Index and Dashboards Report 2018 : global responsibilities, implementing the goals ».

Ainsi, un score est attribué, sur une échelle de 0 à 10, à chaque indicateur pour une région donnée. Le score de chaque cible est calculé en tant que moyenne arithmétique simple des scores des indicateurs qui le composent. Pour chaque objectif de développement durable, un score est calculé en tant que moyenne arithmétique des scores des différentes cibles. L'indice synthétique des objectifs de développement durable régional (ISODD) est donc obtenu en tant que moyenne des scores des différents ODD.

La construction de cet indice permet, ainsi, de comparer et de classer les 12 régions du Royaume à l'aune de leurs performances en matière des objectifs de développement durable.

Les scores établis sur la base de cet indice permettent de relever le niveau de convergence accéléré des trois régions du Sud en matière des ODD, traduisant de ce fait l'effort important consenti par l'Etat en faveur de cette partie intégrante du territoire national. La région de Laâyoune-Sakia El Hamra arrive en tête du classement, suivie de Dakhla-Oued Ed-Dahab et de Casablanca-Settat. Guelmim-Oued Noun et Souss-Massa figurent également parmi les régions dont les performances se distinguent à l'échelle nationale. En revanche, les régions de Drâa-Tafilalet et de Béni Mellal-Khénifra affichent des niveaux de convergence faibles et se situent en bas du classement.

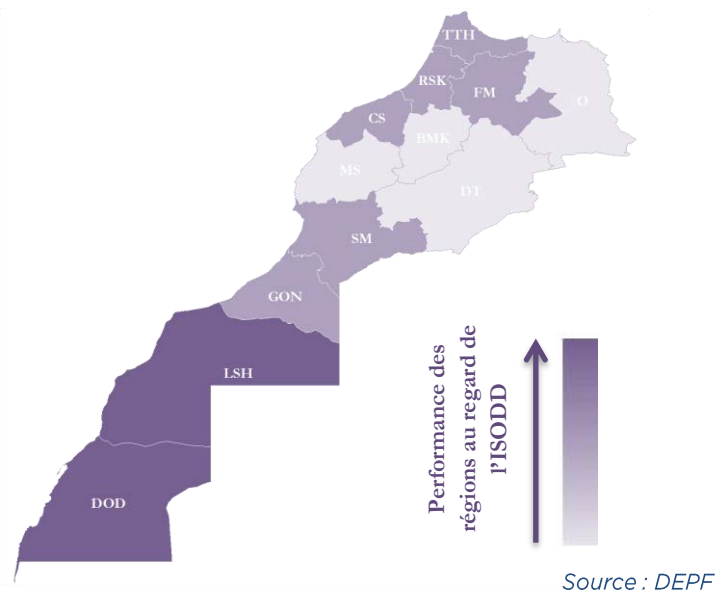


Schéma 2 : Carte du niveau des régions marocaines sous le prisme de l'ISODD

¹⁵ En raison de la non disponibilité de l'information au niveau régional, l'étude a été restreinte à 11 ODD au lieu de 17 ODD. Ainsi, cette analyse ne couvre pas l'ODD5 portant sur « l'égalité entre les sexes », l'ODD12 sur « la consommation et la production responsables », l'ODD13 sur « les mesures relatives pour la lutte contre les changements climatiques », l'ODD15 sur « la vie terrestre », l'ODD16 sur « la paix, justice et institutions efficaces » et l'ODD17 sur « les partenariats pour la réalisation des objectifs ».

Le positionnement privilégié de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra par rapport à l'indice global revient à ses performances par rapport à la plupart des ODD. D'ailleurs, cette région est classée la 1^{ère} relativement à l'ODD4 « éducation de qualité » et la 2^{ème} par rapport à l'ODD1 « pas de pauvreté », à l'ODD3 « bonne santé et bien-être », à l'ODD6 « eau propre et assainissement », à l'ODD9 « industrie, innovation et infrastructure » et à l'ODD11 « villes et communautés durables ». Cependant, la région accuse un retard par rapport aux ODD « faim zéro », « le travail décent et la croissance économique » et « les inégalités réduites ».

Au même titre que Laâyoune-Sakia El Hamra, le positionnement de Dakhla-Oued Ed-Dahab en tant que 2^{ème} région performante au titre de l'ISODD est attribué à ses résultats par rapport à l'ODD1 « pas de pauvreté », à l'ODD6 « eau propre et assainissement », à l'ODD10 « inégalités réduites », à l'ODD11 « villes et communautés durables » et à l'ODD 14 « vie aquatique », où elle se hisse en tête du classement. À cela s'ajoute son positionnement notable relativement à l'ODD4 « éducation de qualité » (2^{ème} place). Néanmoins, la région est appelée à réduire certains gaps, qui sont perceptibles, entre autres, au niveau de : « l'énergie propre et d'un coût abordable », « le travail décent et la croissance économique » et « la bonne santé et le bien-être ».

La région de Casablanca-Settat se positionne à la 1^{ère} place par rapport à l'ODD7, « énergie propre et d'un coût abordable » et à l'ODD9, « industrie, innovation et infrastructure ». Elle est, en outre, 2^{ème} par rapport à l'ODD8 « travail décent et croissance économique » et 3^{ème} relativement à l'ODD1 « pas de pauvreté », à l'ODD2 « faim zéro » et à l'ODD6 « eau propre et assainissement ». En contrepartie, la région est pénalisée au titre des objectifs portant sur : « bonne santé et bien-être », « villes et communautés durables » et « vie aquatique ».

Régions	ODD1	ODD2	ODD3	ODD4	ODD6	ODD7	ODD8	ODD9	ODD10	ODD11	ODD14	ISODD
Laâyoune-Sakia El Hamra	2	6	2	1	2	6	10	2	8	2	3	1
Dakhla-Oued Ed-Dahab	1	13	13	2	1	13	6	4	1	1	1	2
Casablanca-Settat	3	3	7	6	3	1	2	1	5	13	9	3
Guelmim-Oued Noun	11	1	5	4	5	1	13	7	11	3	2	4
Souss-Massa	8	10	10	8	4	4	1	8	6	4	4	5
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	4	7	11	7	13	3	7	10	3	5	5	6
Rabat-Salé-Kénitra	5	2	4	5	6	10	4	3	13	12	10	7
National	7	11	6	9	7	8	5	5	10	9	6	8
Fès-Meknès	9	8	8	11	9	7	8	6	9	6	11	9
Marrakech-Safi	6	9	9	13	10	9	3	11	2	11	7	10
L'Oriental	10	4	3	10	11	11	9	9	7	7	8	11
Drâa-Tafilalet	13	12	12	3	8	5	12	13	12	10	11	12
Béni Mellal-Khénifra	12	5	1	12	12	12	11	12	4	8	11	13

Source : DEPF

Tableau 1 : Classement des régions par rapport à l'ISODD et aux 11 ODD couverts (2014)

En termes de dynamique, ce sont les régions de Tanger-Tétouan Al Hoceima et de Marrakech-Safi qui ont le plus amélioré leurs scores, gagnant chacune 3 places depuis 2004 pour se hisser, respectivement, à la 6^{ème} et à la 9^{ème} position en 2014. Le rebond du positionnement de Tanger-Tétouan Al Hoceima est consécutif principalement à la nette amélioration des indicateurs de l'ODD4 « éducation de qualité » (soit 7^{ème}, +5 places) et de l'ODD7 « énergie propre et d'un coût abordable » (soit 3^{ème}, +5 places en 2014). Les progrès enregistrés par la région de

Marrakech-Safi, sont attribuables à l'appréciation de l'ODD1 « pas de pauvreté » (soit 6^{ème}, +6 places), de l'ODD7 « énergie propre et d'un coût abordable » (soit 8^{ème}, +4 places) et de l'ODD10 « inégalités réduites » (soit 2^{ème}, +4 places en 2014).

À l'inverse, le positionnement de certaines régions au titre de l'ISODD s'est affaibli, en l'occurrence la région de Rabat-Salé-Kénitra (soit 7^{ème}, -2 places) et celle de l'Oriental (soit 10^{ème}, -5 places). La contreperformance de la région de Rabat-Salé-Kénitra s'explique par une régression par rapport à l'ODD6 « eau propre et assainissement » (6^{ème}, -5 places), à l'ODD7 « énergie propre et d'un coût abordable » (9^{ème}, -5 places) et à l'ODD10 « inégalités réduites » (12^{ème}, -4 places). La région de l'Oriental, pour sa part, a vu son positionnement pâtir de ses résultats peu favorables au niveau de l'ODD4 « éducation de qualité » (9^{ème}, -3 places), de l'ODD6 « eau propre et assainissement » (10^{ème}, -3 places) et de l'ODD8 « travail décent et croissance économique » (8^{ème}, -3 places).

2.3. Les perspectives de consolidation des bases d'un développement régional accéléré et équilibré

Au vu des évolutions décrites précédemment, il s'avère que la dynamique des territoires au Maroc n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière. Les perspectives qui se profilent à l'aune de la régionalisation avancée devraient en principe donner l'opportunité à toutes les régions de déployer leurs propres avantages pour satisfaire les demandes locales et renforcer leur contribution en termes d'élargissement des bases de création de la richesse nationale.

Pour apporter des réponses de fond aux défis structurels liés au développement territorial, quelques leviers ont été identifiés et qui sont structurés autour des axes suivants :

Le chantier structurel de la régionalisation avancée

L'accélération de la mise en œuvre du chantier de la déconcentration est un préalable nécessaire pour favoriser une meilleure territorialisation des politiques publiques et opérer un saut qualitatif important au niveau de la relation entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Outre l'appropriation collective des enjeux liés à la régionalisation avancée par les acteurs régionaux et locaux, le renforcement substantiel des capacités de coordination entre les différents intervenants sur le territoire s'avère primordiale, en privilégiant des modes de fonctionnement en réseau, fondés sur la clarification des rôles et des missions des différents intervenants.

La valorisation des territoires à l'aune du nouveau modèle de régionalisation est tributaire, également, de la mise en place d'un schéma de développement fonctionnel des territoires pour être en phase avec les enjeux encourus (infrastructure digitale, cités d'innovation, incubateurs de projets, mobilité inter et intra-régionale...), tout en consolidant les infrastructures existantes, notamment, les P2I et les zones industrielles, les technopôles et les clusters qui sont des plateformes essentielles au développement des écosystèmes de créativité et d'innovation.

La mobilisation des ressources et leur allocation optimale entre régions

La mobilisation de ressources financières adéquates pour accompagner l'essor des régions est une question névralgique qui conditionnerait le succès du modèle envisagé. Cela requiert, à l'évidence, l'instauration de mécanismes efficaces de péréquation verticale et horizontale à caractère solidaire. La conception de montages financiers innovants serait fortement indiquée

pour satisfaire les besoins pressants en termes d'équipement, d'infrastructures sociales et de sécurité qui rognent les capacités budgétaires et humaines des régions.

Il suppose, aussi, de mettre en place un schéma d'aménagement des territoires à même d'optimiser la diffusion des leviers de développement autour des villes de différentes tailles (métropoles, villes moyennes, ...). Dans ce sens, une nouvelle réforme territoriale devrait affirmer les dynamiques urbaines avec, au départ, une loi concernant l'émergence des métropoles.

Spécialisation économique des régions

Pour concourir à l'édification de régions compétitives et prospères, il serait extrêmement important d'œuvrer activement en faveur de la déclinaison territoriale des stratégies de développement et d'assurer une articulation judicieuse entre les niveaux central et régional. Cette déclinaison serait opportune pour édifier des profils de spécialisation adaptés aux spécificités des régions pour diversifier les ressorts de la croissance de l'économie marocaine et impulser les créations d'emplois.

En d'autres termes, il serait question d'encourager le développement d'une économie locale compétitive et moins axée sur la rente pour soutenir la création d'industries innovantes et ouvertes sur les métiers mondiaux sans pour autant délaisser les métiers de base et le savoir-faire traditionnel. Cette ambition ne pourrait réussir que par l'accompagnement d'une nouvelle génération d'entrepreneurs locaux dévoués aux valeurs de citoyenneté et dotés d'un esprit d'investissement engagé et des compétences managériales adéquates.

3. DES CONDITIONS DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE NATIONALE DONT L'AMELIORATION DEVRAIT ETRE POURSUIVIE

Le secteur financier continue de faire preuve de bonnes performances, bénéficiant des réformes engagées par les pouvoirs publics qui ont renforcé la capacité de ce secteur en termes de mobilisation de l'épargne et son allocation efficiente au sein de l'économie nationale.

Au cours de l'année 2017, ce secteur a évolué dans un contexte marqué par un redressement positif de l'activité économique nationale, tirée essentiellement, par l'affermissement du secteur des services, des industries manufacturières ainsi que par le comportement favorable du secteur agricole.

Dans ces conditions, la valeur ajoutée des activités financières et d'assurances a vu son rythme de progression augmenter de 1,2% en 2016 à 2,4% en 2017, conjugué à une réduction du besoin de financement de 0,6 point du PIB pour se situer à 3,6% en 2017, soit un niveau largement inférieur aux niveaux atteints depuis 2007 (sauf en 2015). Cette situation s'est produite en dépit de la baisse des avoirs extérieurs nets de Bank Al-Maghrib (BAM) à fin 2017 et de la nette progression de l'encours de besoin des banques en liquidité qui s'est élevé à 42,2 milliards de dirhams au lieu de 14,7 milliards de dirhams à fin 2016 et 16,5 milliards de dirhams à fin 2015.

3.1. Politique monétaire accommodante dans un contexte de hausse du déficit de liquidité des banques

Pour satisfaire les besoins des banques en liquidité et maintenir l'évolution du taux interbancaire à des niveaux proches du taux directeur, BAM est intervenue principalement à

travers les avances à 7 jours sur appel d'offres. Le montant hebdomadaire moyen de ces opérations a avoisiné les 37,4 milliards de dirhams, soit un taux de satisfaction de 80,6% au lieu de 39,5% en 2016 pour un montant hebdomadaire servi de 9,3 milliards de dirhams. De leur côté, les avances à 24 heures ont enregistré une hausse importante dans la mesure où leur moyenne hebdomadaire s'est élevée à 1,8 milliard de dirhams, après 911 millions de dirhams en 2016. Compte tenu de la baisse de 6,1 à 4,2 milliards de dirhams des prêts garantis accordés dans le cadre du programme de soutien au financement de la Très Petite et Moyenne Entreprise (TPME), le volume hebdomadaire moyen de l'ensemble des interventions de BAM sur le marché monétaire s'est établi à 43,2 milliards de dirhams contre 16,3 milliards en 2016.

Suite à l'omniprésence des interventions de BAM, le taux moyen pondéré (TMP) sur le marché interbancaire est resté pratiquement stable, pour se situer à 2,28% en moyenne après 2,27% en 2016. Ainsi, à l'exception de la période allant de 24 avril à la mi-septembre 2017, caractérisée par une détérioration substantielle de la liquidité bancaire, le taux interbancaire demeure proche du taux directeur. Il a oscillé dans une fourchette allant de 2,25% à 2,36% et sa volatilité, mesurée par l'écart-type, n'a pas dépassé 0,03. Le même comportement a caractérisé le taux sur le marché des repos, dont la moyenne est restée stable aux alentours de 2,16%, et la volatilité n'a pas dépassé 0,09.

L'atténuation de la liquidité bancaire, qui a engendré une forte dynamique de prêts et emprunts, a également impacté le volume moyen des échanges au jour le jour sur le compartiment interbancaire qui a plus que doublé, passant de 2,4 milliards de dirhams en moyenne quotidienne en 2016 à 4,3 milliards de dirhams en 2017. Suite à cette situation, l'encours sur le marché interbancaire s'est établi à 8,1 milliards de dirhams, soit une hausse de 29%, en lien notamment avec l'importance des nouvelles opérations prêts-emprunts par rapport à la faiblesse des opérations de rachat.

Malgré la pénurie de la liquidité sur le marché monétaire et la forte demande pour les fonds, les taux d'intérêt créditeurs sont restés quasiment stables. Ainsi, entre fin 2016 et 2017, les taux rémunérant les dépôts bancaires se sont repliés de 3 points de base pour les dépôts à 6 mois et pour les comptes sur carnet auprès des banques et de 19 points de base pour les dépôts à 12 mois. Cependant, ces baisses dérisoires ne se sont pas répercutées sur les conditions débitrices des banques. Selon l'enquête trimestrielle réalisée par Bank Al-Maghrib, le taux débiteur global, synthétisant l'ensemble des taux, a enregistré au cours de l'année 2017, une hausse moyenne de 27 points de base (pbs) par rapport à l'année 2016. À l'exception des taux d'intérêt sur les crédits à la consommation qui ont baissé de 7 pbs et à l'immobilier de 10 pbs, les autres catégories de crédits ont vu leurs taux d'intérêts augmentés : trésorerie (+36 pbs au lieu de -51 pbs à 5,57%) et à l'équipement (+5 pbs contre 9 pbs à 5,03%).

3.2. Ralentissement de la croissance des crédits malgré l'orientation favorable des conditions monétaires et financières de l'économie

L'encours des crédits bancaires a atteint 843,1 milliards de dirhams contre 818 milliards de dirhams en 2016, soit une hausse de 3,1% ou 25 milliards de dirhams contre 4,2% ou 33,1 milliards de dirhams en 2016, enregistrant ainsi un rythme de croissance largement inférieur à celui du PIB nominal. Rapporté au PIB, cet encours a représenté 79,3% en 2017 contre 80,7% en 2016.

La progression des crédits bancaires en 2017 a été tirée, principalement, par l'accélération des crédits à l'équipement dont l'encours s'est situé à 170,6 milliards de dirhams en 2017 contre

153 milliards de dirhams en 2016, en progression de 11,6%. De leur côté, les crédits immobiliers ont augmenté de 4,4% pour s'établir à 257,6 milliards de dirhams contre 246,9 milliards de dirhams en 2016, soit une hausse additionnelle de 10,7 milliards de dirhams contre 6 milliards de dirhams ou 2,5%.

Cette orientation à la hausse reflète le bon comportement des crédits à l'habitat qui ont enregistré une hausse additionnelle de +7,1 milliards de dirhams ou +3,8% contre +9,2 milliards de dirhams ou +5,2% en 2016 et de celle des crédits à la promotion immobilière de 4,6 milliards de dirhams ou +8,3% contre -2,6 milliards de dirhams ou -4,6% en 2016.

L'encours des crédits à la consommation s'est établi à 51 milliards de dirhams en 2017 contre 49 milliards de dirhams en 2016, en augmentation de 4,6% après 5,4% en 2016. Quant aux crédits débiteurs et de trésorerie, leur encours s'est élevé à 167,4 milliards de dirhams en 2017 contre 173 milliards de dirhams en 2016, en baisse de 5,3 milliards de dirhams ou 3,1% au lieu de +897 millions de dirhams ou +0,5% en 2016. Ce résultat est attribué essentiellement au recul des facilités consenties aux Sociétés Non Financières (SNF) publiques (-7 milliards de dirhams ou -53,9% contre +4,2 milliards de dirhams ou +48,5% un an auparavant).

L'analyse par secteur institutionnel a révélé que le crédit bancaire a été tiré essentiellement par les prêts alloués aux ménages et aux SNF. En effet, les crédits accordés aux ménages (Particuliers et Marocains Résidant à l'Etranger et entrepreneurs individuels) se sont accrus de 4% à près de 313 milliards de dirhams après avoir augmenté de 3,6% à près de 301 milliards de dirhams un an auparavant. Cette hausse est marquée par l'augmentation des crédits consentis aux particuliers et aux Marocains résidant à l'Etranger de 4,5% en 2017 contre 3,7% en 2016 et par une croissance des prêts aux entrepreneurs individuels de 0,3% en 2017 après avoir augmenté de 3,1% en 2016.

De leur côté, les crédits accordés aux SNF privées ont marqué une hausse de 10 milliards de dirhams ou 3% contre 6,2 milliards de dirhams ou 1,9% un an auparavant, en lien avec une configuration sectorielle favorable. Quant aux crédits mobilisés par les SNF publiques, leur progression s'est limitée à 2,3 milliards ou 4,8% au lieu de +8,5 milliards de dirhams ou +22,1% en 2016. Eu égard à ces évolutions, la part des crédits destinés au secteur privé dans le total des crédits bancaires s'est améliorée de 0,3 point par rapport à 2016 pour représenter 77,7%. De son côté, le poids des crédits destinés au secteur public hors AC a marqué une hausse de 0,3 point à 7,9%, tandis que la part des crédits alloués aux autres sociétés financières a légèrement baissé de 0,6 point pour revenir à 14,4%.

3.3. Concours accordés aux PME : l'appui de la Caisse Centrale de Garantie fortement sollicité

Selon l'enquête sur les conditions d'octroi de crédit, réalisée par Bank Al-Maghrib au titre de l'exercice 2017, la part des crédits accordés aux TPME est demeurée quasiment stable, se situant à 34% des crédits accordés à l'ensemble des sociétés non financières contre une part de 33% en 2016. En termes d'encours, les prêts additionnels accordés aux PME, à fin décembre 2017, ont augmenté de 13 milliards de dirhams après une hausse de 5 milliards de dirhams en 2016.

Cette hausse a été constatée au moment où le taux d'intérêt moyen appliqué aux crédits a augmenté de 28 points de base à 5,52% alors qu'il avait enregistré une baisse de 46 points de base à 5,24% en 2016. Par ailleurs, ce resserrement au niveau des taux débiteurs appliqués aux entreprises a surgi au moment où les TPME ont fortement sollicité l'appui de la Caisse Centrale

de Garantie qui a permis à 9.100 TPME de lever plus de 20,2 milliards de dirhams de crédits garantis en 2017, soit une hausse de 23% par rapport à l'année 2016 contre 14,4 milliards de dirhams de nouveaux crédits garantis en 2016, soit une progression de 44% par rapport à 2015 (10 milliards de dirhams en 2015).

3.4. Capital-investissement : un marché bénéficiant de nouvelles capacités de financement en faveur du secteur du capital amorçage et risque

Important outil de financement et d'accompagnement des entreprises locales dans la durée pour améliorer leur productivité et soutenir leur croissance, le secteur du capital-investissement et du capital-risque bénéficie d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics pour en faire un levier d'approfondissement du secteur financier et de diversification des sources de financement de l'économie. Après, les amendements introduits au niveau de la loi 41-05 relative aux OPCR (Organismes de Placement en Capital-Risque) et qui ont permis à ces derniers d'élargir leur participation (portefeuille à des fonds et quasi-fonds propres) à toutes les sociétés non cotées au lieu des PME seulement, le secteur a renforcé ses capacités de financement par la mise en place, par la Caisse Centrale de Garantie (CCG) du fonds Innov Invest. Ce dernier se veut un dispositif de financement de l'amorçage et de l'innovation, ciblant les start-up et entreprises innovantes. Grâce à ce fonds, 4 nouveaux fonds de capital-risque seront dorénavant actifs dans le secteur du capital amorçage-risque avec une enveloppe de plus de 700 millions de dirhams prêts à être investis dans des start-up innovantes.

Dans le sillage de ces évolutions positives, le secteur poursuit son développement en portant le total des fonds levés depuis l'origine à 18 milliards de dirhams à fin 2017 (12,44 milliards de dirhams pour le capital investissement et 5,5 milliards de dirhams pour les fonds d'infrastructure) contre 16,6 milliards de dirhams à fin 2016 et le montant des investissements cumulés à 6,6 milliards de dirhams en 2017 contre 6,3 milliards de dirhams en 2016, soit 38% des fonds levés. Néanmoins, il y a lieu de constater que par rapport aux résultats de l'année 2016, les montants levés annuellement ont augmenté de 337%, passant de 305 millions de dirhams en 2016 à 1318 millions de dirhams en 2017 alors que les montants investis ont reculé de 58% pour s'établir à 343 millions de dirhams contre 790 millions de dirhams en 2016. Concernant l'investissement, l'année 2017 représente une année record avec un montant de 968 millions de dirhams contre 205 millions de dirhams en 2016 et seulement 182 millions de dirhams en 2015.

Les secteurs d'activités couverts par le capital investissement sont très diversifiés. Néanmoins, l'industrie et le secteur des services et transport ont mobilisé respectivement 32% et 26% du total des investissements réalisés entre 2012 et 2017 contre 14% pour le BTP et 11% pour la distribution. Sur la période 2006-2011, ces parts étaient de 28% et 25% pour l'industrie et le secteur des services et transport contre 22% et 25% pour le BTP et la distribution. Si le secteur a enregistré au cours des années 2012-2017 d'importantes levées de fonds lui permettant de suivre dans la durée les besoins des entreprises, il n'en demeure pas moins vrai que les montants dévolus à l'amorçage des entreprises restent très faibles (8% depuis 2012 contre 91% pour les opérations de transmission et de développement) alors que les fonds investis dans le secteur des TIC n'ont guère dépassé 4% en 2017 contre 5% sur la période 2006-2010. Toutefois, il y a lieu de constater que les sociétés financées par le Capital Investissement enregistrent sur la durée des performances supérieures à la moyenne des entreprises marocaines en termes d'évolution du chiffre d'affaires et des effectifs. En effet, ces entreprises

ont vu leur chiffre d'affaires et leurs effectifs croître en moyenne annuelle, sur la période 2005-2017, de 13,8% et 7,7% respectivement (14,9% et 16,7% respectivement en 2017).

Sur le plan de la rentabilité, le secteur du capital investissement a affiché à fin 2017 un TRI (Taux de rentabilité interne) moyen de 14,8% ainsi qu'un multiple global (produit de cession / Montant investi) de 2 fois, pour une durée moyenne d'investissement ressortie à 6,1 années. Grâce à ses performances et comparativement au rendement constaté à la bourse de Casablanca (10,66% en 2017), le secteur peut représenter aujourd'hui une alternative aux autres produits de placement classiques et espérer améliorer son taux de pénétration qui s'établit en 2017 à 0,04%.

3.5. Un marché boursier qui peine à enclencher une dynamique de croissance auto-entretenu

L'activité sur le marché primaire de la bourse de Casablanca a connu une chute brutale, avec des émissions en titres de capital atteignant 1,43 milliard de dirhams en 2017 seulement contre 9,88 milliards en 2016, soit une baisse de 85%. Seules quatre entreprises ont eu recours au marché pour effectuer des augmentations de capital. Ces opérations effectuées sur le marché primaire en 2017, ont été réalisées en numéraire (97%) et par apport en nature (3%).

S'agissant du marché obligataire, les sociétés LafargeHolcim Maroc, MANAGEM, COSUMAR et LABEL VIE ont dominé le marché primaire en 2017. Le volume des émissions opérées par ces entreprises a atteint 657,9 millions de dirhams contre 938 millions de dirhams en 2016.

A l'instar de l'année de 2016, les sociétés non financières ont mobilisé, en 2017, la totalité des augmentations effectuées sur le marché contre seulement 1% en 2015. La société Managem a réalisé la plus grande augmentation de capital (en numéraire) pour un montant total de 973,3 millions de dirhams en émettant 832.609 titres. La deuxième augmentation du capital réalisée en numéraire a été opérée par Label vie qui a émis 293.685 titres pour un montant global de 396,5 millions de dirhams. Les autres augmentations du capital ont été initiées par COSUMAR et LafargeHolcim Maroc par Incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites et par apport en nature.

La rareté des offres publiques initiales et la faiblesse des augmentations du capital dominées surtout par les banques et les sociétés immobilières marquent toujours le marché primaire de la bourse de Casablanca. L'année 2017 a été marquée par l'absence d'introductions. En 2016, seulement la privatisation de MARSAMAROC appartenant au secteur « Services de transport » peut être considérée comme un nouvel apport en numéraire sur le marché (1,9 milliard de dirhams).

Au terme de l'année 2017, le volume total des titres échangés à la bourse de Casablanca, sur tous les marchés, s'est situé à 69,7 milliards de dirhams, soit une baisse de 4,12% par rapport à 2016. Un volume de 39,5 milliards de dirhams s'est échangé sur le marché central et 24,1 milliards de dirhams sur le marché de bloc, en hausse respectivement de 23% et 31% en comparaison avec l'année 2016.

3.6. Marché des titres de créances négociables : essor significatif des certificats de dépôt et des obligations privées

L'année 2017 a été caractérisée par la réalisation d'un volume record d'émissions sur le marché de la dette privée. Le volume total des émissions s'est chiffré à 76,6 milliards de dirhams, en

hausse de 52% par rapport à l'année 2016. Cette situation a résulté de la forte progression des titres de créances négociables (TCN) et celle des obligations privées.

Le volume d'émissions des titres de créances négociables a progressé de 42,1% pour s'établir à 51,8 milliards de dirhams contre 36,5 milliards de dirhams au cours de l'année précédente. La hausse constatée est due à l'accroissement du besoin de la liquidité monétaire qui a accéléré les recours des banques et sociétés de financement au marché financier, mais aussi à la préférence des investisseurs pour les émissions du Trésor. Cette évolution provient principalement de la forte augmentation des émissions des Certificats de Dépôt (CD) et des BSF qui ont contribué à hauteur de 30 points et de 8,6 points respectivement à l'évolution des TCN et, dans une moindre mesure, des billets de trésorerie.

L'accroissement du volume d'émissions des CD s'explique par le recours massif à ce compartiment de la dette privée par certaines banques telles que BMCE (11,9 milliards de dirhams), BMCI (8,5 milliards de dirhams), le Crédit Agricole du Maroc (7,1 milliards de dirhams), CIH (3,5 milliards de dirhams) et Attijariwafa Bank (3,2 milliards de dirhams). A noter que les émissions sont souscrites initialement à hauteur de 65% et de 27% par les OPCVM et les établissements de Crédit et CDG respectivement et de 8% par les particuliers. Les taux de rémunération annuels moyens relatifs à ce sous-jacent varie de 2,57% pour le court terme, à 2,78% pour le moyen terme et à 3,57% pour le long terme.

En rupture avec deux années successives de ralentissement, les émissions des BSF ont enregistré, au cours de l'année 2017, une forte progression de 80,3% en se situant à 7 milliards de dirhams. Les principales émissions de ce sous-jacent émanent d'Eqdom pour un montant de 2,4 milliards de dirhams, de Wafasalaf pour un montant de 1,4 milliard de dirhams et de Maghrebail pour un volume de 1,3 milliard de dirhams. Ces titres, dont 90,2% ont une durée initiale comprise entre 1 an et 5 ans, sont souscrits à hauteur de 63,3% par les OPCVM et de 36% par les établissements de crédit et CDG.

Concernant le volume des billets de trésorerie (BT) émis par les entreprises non financières privées, il s'est établi à 5,7 milliards de dirhams, en progression de 31,1% contre une baisse de 71,6% un an auparavant. Le développement de ces émissions concerne uniquement les volumes émis, tant dis que le nombre d'émetteurs est passé de 9 à 7 entreprises. L'accroissement du volume de ce sous-jacent revient à l'importance des émissions de Résidence Dar Saada, d'ALLIANCE DARNA et de MANAGEM qui accaparent ensemble 80% du total des émissions, souscrites à hauteur de 82% et de 11% par les OPCVM et les établissements de crédit et CDG respectivement en contrepartie d'un TMP avoisinant 4,16%.

Suite à la hausse du volume des émissions, l'encours des TCN s'est inscrit en progression significative, soit 13,1% pour atteindre 64,1 milliards de dirhams, après 56,6 milliards de dirhams en 2016. De ce fait, les nouvelles émissions sur le marché ont dépassé largement les remboursements. La hausse provient surtout des BSF qui ont contribué de 6,9 points à la hausse de l'encours total des TCN, et dont l'encours a augmenté de presque 34% après une baisse de 20% au cours de l'année 2016.

Après la hausse de 6,3% enregistrée en 2016, le volume d'émissions obligataires privées a augmenté de 78% en 2017, passant de 13,9 milliards de dirhams à 24,8 milliards de dirhams. Tenant compte des remboursements, l'encours des emprunts obligataires s'est élevé à 114,7 milliards à fin décembre, en hausse de 9,5%. Au total, l'année 2017 a connu 24 émissions dont le taux d'intérêt facial s'est élevé à 4% pour les obligations à maturité supérieure à 15 ans et à

2,31% pour les obligations à échéance variant entre 5 ans et 10 ans. La dynamique des émissions d'obligations privées en 2017 a résulté essentiellement de la présence d'émetteurs de taille importante. Il s'agit spécifiquement de la BCP (5,4 milliards de dirhams), de la société des ADM (3,7 milliards de dirhams), d'Attijariwafa Bank (2,8 milliards de dirhams), de Tanger Med II (2,3 milliards de dirhams) et de la société Ciments de l'Atlas et le FEC (2 milliards de dirhams chacun).

L'analyse sectorielle des émissions obligataires montre que le marché reste largement animé par le secteur bancaire qui accapare, à lui seul, 52% du total des émissions. Cette concentration reste un handicap au développement de ce compartiment dans la mesure où l'offre du papier est caractérisée par le manque d'atomicité, ce qui est en contradiction avec le principe de la diversification des risques.

3.7. Contribution de plus en plus positive du secteur des assurances dans le financement de l'économie

Le secteur de l'assurance a connu d'importantes réformes dont les effets ont eu des effets positifs sur la performance d'ensemble du secteur. Les actions menées dans cette perspective ont porté, notamment, sur la refonte du cadre réglementaire régissant ce secteur, la libéralisation progressive des tarifs d'assurances, le renforcement du réseau de distribution des produits d'assurances et l'encouragement des opérations de concentration dans le secteur en vue de consolider l'assise financière de ses entreprises.

Ainsi, au titre de l'année 2017, la masse des primes émises a augmenté de 11%, passant de 34,9 milliards de dirhams en 2016 à 38,7 milliards de dirhams. Cette hausse provient de l'augmentation qu'a connue aussi bien l'assurance non vie que l'assurance-vie et capitalisation.

Cette dernière branche a évolué de 18,8%, passant à 17 milliards de dirhams en 2017 après 14,3 milliards en 2016. Elle représente ainsi 43,8% des primes émises. Au cours des trois dernières années, l'assurance vie capitalisation s'est accrue en moyenne de 22,2% sous l'effet de la bancassurance qui a drainé presque 90% du chiffre d'affaires. Cette amélioration s'est trouvée confirmée avec l'arrivée sur le marché, en 2014, de la mutuelle Taamine Chaabi. L'amélioration des liquidités sur le marché explique en partie la progression réalisée puisque les placements dans les produits d'assurance auraient augmenté.

La structure des primes émises au niveau de la branche vie et capitalisation montre la prédominance de la société Wafa Assurance qui maintient sa position de leader en s'accaparant 20,7% du marché des assurances au Maroc, soit presque la même part que l'année précédente (20,8%). Celle-ci est suivie par RMA Assurance avec une part de 16%. Au 3ème rang arrive Saham Assurance qui occupe 12,4%, générant ainsi un total de primes émises de 4,4 milliards de dirhams.

De son côté, la branche non vie a marqué une croissance importante en s'établissant à près de 22 milliards de dirhams de primes émises, soit un taux d'accroissement annuel de 5,5% après 5% en 2016. L'automobile qui est la principale composante de cette branche pourrait croître davantage avec la généralisation de la responsabilité civile (RC) décennale et le risque chantier.

Suite aux évolutions sus-indiquées, le taux de pénétration de l'assurance s'est amélioré depuis 2014, passant de 3,1% à 3,6% en 2017, soit un gain de 50 points de base. Ce trend haussier s'explique par l'évolution des primes émises à un rythme supérieur à la croissance économique

nominale avec un écart annuel moyen de croissance de 5,4 points. Avec ce taux de pénétration, le Maroc occupe la première place au niveau des pays de l'Afrique du Nord. La Tunisie vient en deuxième position avec 2,04%, juste devant l'Algérie et l'Égypte dont les taux sont, respectivement, de 0,72% et 0,68%. A l'échelle mondiale, le taux de pénétration s'est élevé à 6,13% en 2017.

Pour ce qui est de la densité de l'assurance, celle-ci a connu une progression régulière pour se situer à 104 dollars par habitant contre 102,3 dollars en 2016 et 90,8 dollars en 2015. Comparé aux pays de l'Afrique du Nord, le Maroc occupe, depuis 2007, la première place en termes de densité de l'assurance, suivi par la Tunisie dont la densité s'est élevée à 71 dollars, en légère baisse par rapport au niveau enregistré en 2016. En Algérie, la densité de l'assurance reste faible et ne dépasse pas le seuil de 29 dollars. Quant à l'Égypte, elle vient en dernier rang avec une densité qui s'est située à 16 dollars après 22,8 dollars en 2016. A l'échelle mondiale, la densité moyenne s'est située à 650 dollars en 2017.

Au Maroc, le montant total des placements nets affectés aux opérations d'assurance, représentant 90% en moyenne des placements totaux, s'est élevé à près de 144,4 milliards de dirhams en 2017 contre 134,8 milliards en 2016, progressant ainsi de 7,1%. Rapportée à la FBCF, la contribution du secteur a représenté 3,2% en 2017 après 2,6% un an auparavant.

Par ailleurs, cette masse de placement a représenté en 2017 près de 12,8% du revenu national brut disponible, soit un niveau supérieur à celui de la Pologne (8,9%), de la Grèce (7,7%), du Mexique (4,7%), de l'Indonésie (3,8%) et de la Turquie (1,4%), mais demeure inférieur à celui du Brésil (14,1%), de la Malaisie (19,1%) et de l'Afrique du sud (70,5%). Au regard de cette situation, le taux de couverture, rapportant le volume des placements aux provisions techniques, a poursuivi son trend haussier amorcé depuis 2014 pour se situer à 103,4% en 2017. De ce fait, les entreprises marocaines d'assurances continuent de respecter le minimum exigé en termes de couverture et de dégager, ainsi, une marge de solvabilité largement supérieure au minimum réglementaire.

4. UN SECTEUR PRIMAIRE DONT LA MODERNISATION ACCELEREE IMPULSERAIT LES EQUILIBRES SOCIOECONOMIQUES DU PAYS

L'intérêt porté par le Gouvernement à la modernisation accélérée des activités relevant du secteur primaire obéit autant à une logique de consolidation des ressorts sectoriels de la croissance de l'économie nationale et à la mobilisation de gisements additionnels d'emplois qu'à l'impératif d'assurer une meilleure valorisation des ressources naturelles et le renforcement de leur durabilité.

Au niveau de ce volet, l'accent sera mis particulièrement sur les avancées enregistrées en matière de mise en œuvre du Plan Halieutis et sur les progrès accomplis dans le cadre du Plan Maroc Vert. Quelques propositions ont été formulées dans la perspective de consolider les acquis et de relever les défis qui se profilent au niveau de ces deux secteurs.

4.1. Des projets structurants pour assurer un développement à la fois accéléré et durable du secteur halieutique

Le Maroc a placé le développement du secteur halieutique parmi les piliers majeurs pour édifier une économie bleue durable et à forte valeur ajoutée. Outre les opportunités en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois, le secteur recèle des opportunités sur le plan des

échanges extérieurs au vu de la dynamique soutenue des importations mondiales de poissons, qui ont cru en moyenne annuelle de 9,3% sur la période 2004-2014.

Pour mobiliser le potentiel dont recèle ce secteur porteur, le Maroc a lancé dès 2009 le plan Halieutis. Ce plan compte à son actif plusieurs projets structurants touchant l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur de la pêche. Parmi ces projets, il convient de citer notamment l'adoption des mécanismes de gestion rationnelle de la ressource, le renforcement des infrastructures de débarquement (ports, PDA, VDP) et de commercialisation (halles et marchés de poissons), l'appui à la valorisation des produits de la pêche et l'amélioration de la compétitivité des produits de la mer (programme de création de trois pôles de compétitivité : Haliopole d'Agadir¹⁶, projet mixte agriculture-pêche du Nord et le pôle du Sud). A cela, s'ajoutent des actions dédiées à la pêche artisanale visant, notamment, la promotion de la qualité des captures et l'amélioration des conditions de vie, de travail et de sécurité des professionnels de cette activité.

Parallèlement à la modernisation du secteur de la pêche et la valorisation des produits de la mer, le Maroc s'est engagé en faveur du développement du secteur de l'aquaculture, qui a été intégré en tant que composante essentielle au niveau de l'axe durabilité du plan Halieutis et ce, dans un souci d'atténuer les pressions qui s'exercent sur les ressources halieutiques.

Dans ce cadre, l'Agence Nationale de Développement de l'Aquaculture (ANDA), créée en 2011, a lancé de multiples chantiers allant de la planification aquacole à l'accompagnement des investisseurs. Parmi ces chantiers phares figurent, en particulier, l'élaboration de cinq Plans d'Aménagement Aquacoles (PAA) sur toute l'étendue du littoral marocain en vue de mettre à la disposition des investisseurs des espaces dédiés à une activité aquacole adaptée et durable¹⁷.

Actuellement, trois plans aquacoles ont été lancés (ceux de Dakhla-Oued Eddahab, d'Imessouane à Sidi Ifni et de la Méditerranée) pour un potentiel de production de 380.000 tonnes, ce qui renseigne sur l'existence d'une énorme marge de production aquacole à valoriser eu égard à la capacité de production actuelle qui demeure limitée à près de 510 tonnes réalisée en 2016¹⁸.

Le lancement des plans aquacoles concernant les autres régions du littoral national est prévu pour la période 2018-2019. A noter, que plusieurs projets ont démarré leurs travaux après le lancement par l'ANDA des appels à manifestations d'intérêt aussi bien dans la région du Nord que dans la région du Sud.

L'ensemble des efforts déployés ont contribué à l'amélioration des résultats du secteur halieutique. En effet, le secteur a réalisé, en 2017, une production totale de 1,4 million de tonnes, soit un taux de réalisation de près de 84% de l'objectif fixé par le Plan Halieutis à l'horizon 2020. En termes de performance commerciale, près de 21,2 milliards de dirhams d'exportations

¹⁶ L'objectif étant de faire de la région d'Agadir une plate-forme nationale et internationale de valorisation des produits de la mer à travers le port de pêche et le pôle Haliopolis.

¹⁷ De plus, des mesures d'incitations ont été intégrées au niveau de la Loi des finances 2018 relatives à l'exonération de la TVA à l'intérieur et à l'importation de certains intrants réservés exclusivement à l'aquaculture (aliments, alevins de poissons, larves et naissains de coquillage) ainsi qu'à la prorogation de la mesure de réduction des droits d'importation des aliments d'aquaculture pour une période supplémentaire de 6 ans, à partir de janvier 2018, dans la limite d'un contingent de 15.000 tonnes par an.

¹⁸ Pour plus de détails consulter l'étude « Aquaculture marine marocaine : Potentiel et nécessités de développement » co-publiée par la DEPF et l'ANDA : <http://depf.finances.gov.ma/etudes-et-publications/>

ont été réalisés en 2017 (soit 79% de l'objectif en 2020) contribuant ainsi à près de 58% des exportations agro-alimentaires et à plus de 16% des exportations totales des biens. A noter que le secteur assure également près de 700.000 emplois directs et indirects.

En termes de mobilisation du potentiel de la coopération extérieure pour renforcer le développement du secteur halieutique national, l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche, liant le Maroc et l'Union Européenne a été renouvelé en juillet 2018. Cet accord, qui marque 30 ans de coopération entre les deux parties s'inscrit en cohérence avec les objectifs de renforcement de la mise à niveau et de la durabilité de ce secteur névralgique.

Le montant total de la contrepartie financière versée par l'UE, au titre de l'accès des navires à la zone de pêche ainsi que pour l'appui au développement de la politique sectorielle, devrait passer de 30 à 37 millions d'euros et à 42,4 millions d'euros au bout de quatre ans. A ces montants s'ajouteraient les redevances payées par les armateurs estimées dans une fourchette progressive allant de 11,1 à 12,7 millions d'euros (contre 10 millions d'euros pour l'ancien accord).

Nonobstant les performances jusque-là enregistrées par le secteur halieutique, celles-ci demeurent insuffisantes eu égard au potentiel réellement mobilisable. En effet, une grande partie de la production halieutique est exportée à l'état frais sans aucune transformation (41% du volume total des exportations du secteur). Bien que cette part s'inscrive dans une tendance baissière depuis quelques années, cela représente indubitablement un important manque à gagner en termes de création d'emplois et de valeur ajoutée au niveau national et local.

En outre, les exportations du secteur demeurent caractérisées par une forte polarisation sur les marchés de l'Union Européenne, qui absorbent 60% des exportations halieutiques marocaines. L'ouverture sur de nouveaux marchés dont notamment l'Afrique, conjuguée à une meilleure valorisation des produits, pourraient induire des effets positifs sur le développement du secteur halieutique national.

Sur un autre registre, l'optimisation des efforts consentis sur le plan des infrastructures et de la modernisation de l'outil de production rendrait nécessaire de remédier aux insuffisances relevées¹⁹ tout au long de la chaîne de valeur du secteur. Outre la nécessité d'une meilleure maîtrise de la chaîne de froid, l'accent devra être mis sur l'adaptation des infrastructures de débarquement à la flotte à grand tonnage pour permettre le débarquement de la totalité des captures des ressources halieutiques au niveau des ports marocains.

Non moins important, le développement à terme d'une flotte industrielle nationale performante comparable à celle des pays étrangers devrait être envisagé. A cela s'ajoute la qualification de la main d'œuvre et l'amélioration des compétences au service de l'innovation de nouveaux produits compétitifs avec des emballages attractifs et à forte valeur ajoutée²⁰, sachant qu'il existe une ferme volonté des opérateurs marocains à aller dans ce sens eu égard à une demande mondiale accrue de produits à base de poissons²¹.

¹⁹ Source : « Secteur des produits de la mer, Feuille de route », EDEC MAROC, Projet de Développement des Exportations pour la Création de l'Emploi entre le Ministère du commerce marocain et le Gouvernement du Canada (2015).

²⁰ Il existe de nombreuses possibilités de synergie entre les industries des produits de la mer et les industries pharmaceutique, para-chimique et chimique pour l'innovation de nouveaux produits et la valorisation des déchets : plats préparés, pâtés de poisson, fertilisants, oméga3, collagène à partir des écailles, etc (source : « Secteur des produits de la mer, Feuille de route », EDEC MAROC, 2015).

²¹ Renforcée par la tendance affirmée en faveur du « manger santé ».

4.2. Un secteur agricole inscrit dans une trajectoire accélérée de progrès et de modernisation

Une décennie après son lancement, le PMV a enclenché une transformation structurelle du secteur agricole marocain. Cette stratégie est en passe de réussir le défi de renforcer la résilience de la valeur ajoutée agricole en renforçant le poids des filières à forte valeur ajoutée et en améliorant la productivité de la filière céréalière.

Ces réalisations ont été rendues possibles grâce à la réorientation du soutien public vers les productions agricoles à forte valeur ajoutée et parfaitement résilientes aux aléas climatiques. Le renforcement de l'appui public en faveur du secteur a concerné aussi bien l'investissement public que le soutien à l'investissement privé sous-forme de subventions. Ainsi, l'investissement global dans le secteur agricole s'est accru de 139% entre 2008 et 2017, passant de près de 7 à 13,3 milliards de dirhams. La même évolution est observée au niveau de la composante « soutien à l'investissement privé » qui est passée de 1,5 à 3 milliards de dirhams sur la même période.

Cette dynamique a permis au secteur agricole de réaliser une croissance soutenue et moins erratique de sa valeur ajoutée, avec un TCAM de 7,3% sur la période 2008-2017, attestant d'un bon comportement des différentes filières agricoles, notamment la filière céréalière dont les performances se situent en dessus de la moyenne (près de 80 millions de quintaux). Les composantes de la production agricole hors céréales ont enregistré un rebond important, particulièrement l'élevage (le taux de réalisation en 2016 de l'objectif de 2020 a atteint respectivement 90% et 68% pour les viandes rouges et les viandes blanches) et l'arboriculture (TR de 70% et 57% respectivement pour les agrumes et l'olivier).

Le caractère soutenu de la croissance du secteur agricole apparaît au niveau de la baisse marquée de l'écart-type de la VAA de près de 63,5% entre les deux périodes 1990-1999 et 2000-2017, induite notamment par un rétrécissement du poids de la céréaliculture dans la VAA (part de cette filière ramenée à des niveaux nettement plus bas que ceux connus par le passé (17% après 30%) en faveur des filières à fortes productivité et Valeur Ajoutée (VA) (arboriculture : 29%, élevage : 27%, et cultures maraîchères : 17%).

Parallèlement au processus de transformation structurelle de la VAA, les efforts déployés en matière de renforcement de l'inclusivité de la politique agricole nationale ont été poursuivis. Dans le cadre du déploiement du pilier 2 dédié à l'agriculture solidaire, 215 projets ont été réalisés avec un investissement de près de 2,1 milliards de dirhams.

Au vu des acquis enregistrés et des perspectives qui se profilent, l'approfondissement de la transformation structurelle du secteur agricole et la concrétisation pleine et entière des ambitions du PMV rendraient nécessaire d'apporter des réponses appropriées à un certain nombre de défis de taille. Parmi lesquels, il convient de citer notamment :

- La durabilité du modèle de développement agricole face au phénomène irréversible du changement climatique et de ses effets dévastateurs sur les bases productives de l'agriculture. Plusieurs dimensions de la politique de l'eau et de l'irrigation au Maroc sont amenées à être renforcées, y compris l'adaptation du volet tarification de l'eau d'irrigation au contexte climatique contraignant de notre pays. Cette réforme, devant refléter la rareté de l'eau et le coût réel de sa mobilisation, contribuerait à orienter les agriculteurs vers les filières agricoles alliant compétitivité et valorisation optimale des ressources en eau.

- La valorisation de la production agricole, par le biais d'une intégration en amont du secteur agro-industriel aux autres sphères de l'économie. Outre la mise en œuvre des dispositions du contrat programme du secteur signé en 2017, cet objectif rendrait nécessaire de redynamiser l'agrégation agricole et d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre agricole et la demande agroindustrielle.
- Le développement conséquent de la compétitivité à l'international des exportations agroalimentaires, en renforçant l'agro-logistique à l'export à travers la mise en place d'un réseau de plateformes d'exportations intégrées et multi-filières et en ciblant en priorité les marchés de l'Afrique, de l'Europe et de la Russie et potentiellement ceux de l'Amérique du Nord. De même, il serait hautement profitable de procéder à l'activation de l'agrégation autour des grands opérateurs agroindustriels capables de mieux relever les pressions concurrentielles qui caractérisent ce secteur.
- Le renforcement du rôle de l'agriculture dans le développement rural. En effet, et à côté de l'amélioration de la productivité agricole, il est opportun d'ancrer davantage le secteur agricole dans son environnement à travers une approche de développement intégré du monde rural moyennant une plus grande convergence des politiques publiques (infrastructure de transport, agro-industrie, éducation, santé...). Ceci favoriserait, d'une part, la création des activités hors agricoles dans le domaine de la transformation et de la distribution des produits agricoles pour plus de revenu et de création d'emplois et, partant, l'atténuation de l'exode rural, et d'autre part, l'amélioration de la compétitivité des produits agroalimentaires (en termes de logistique, de normalisation et d'innovation).
- La consolidation de la vocation inclusive de l'agriculture marocaine à travers la poursuite des actions structurantes engagées dans le cadre du Pilier II du PMV visant à améliorer et à sécuriser les revenus des petits agriculteurs. Il importe de renforcer, également, dans la vision du développement du secteur les mécanismes garantissant un cadre décent du travail agricole et ce, à travers l'adaptation et la veille au respect de la réglementation relative au système de rémunération, à la sécurisation de l'emploi et aux normes de sécurité du travail.

5. UNE INDUSTRIALISATION CONSTITUANT LA CLE DE VOUTE DU PROCESSUS DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE NATIONALE

A l'instar de plusieurs pays ayant réussi le cap de l'émergence, le Maroc s'est engagé dans un processus ambitieux d'industrialisation, visant à accélérer la transformation structurelle du profil de spécialisation économique du pays et à renforcer son insertion dans les chaînes de valeur mondiales.

Les options industrielles adoptées par le Maroc au cours des deux dernières décennies ont enclenché une dynamique qui a amélioré l'attractivité du pays aux investissements étrangers et a favorisé l'émergence des métiers mondiaux du Maroc. Ces choix devraient être consolidés pour induire les changements structurels attendus notamment en termes de création conséquente de valeur ajoutée et d'emplois. Il s'agit, à cet effet, d'une grande ambition que le Maroc s'est fixée pour accélérer l'éclosion d'une industrie nationale compétitive et résiliente et répondre, par ricochet, aux besoins de développement économique et social du pays.

5.1. Des performances encourageantes du secteur industriel

Le choix stratégique d'ériger des métiers mondiaux en tant que locomotives de l'industrialisation du pays ambitionne une intégration progressive du Maroc dans les chaînes de valeur mondiales. L'attractivité des investissements étrangers de grande envergure, la création d'emplois formels et qualifiés et une structure des exportations marquée par un fort contenu technologique laissent entrevoir l'impact positif de ces métiers en matière d'accélération de la transformation structurelle de l'économie nationale.

Depuis le lancement du Plan d'Accélération Industrielle (PAI) en 2014, le secteur industriel continue de consolider ses performances avec des effets positifs sur les emplois créés par le secteur industriel, soit un total de 288.126²² postes au titre de la période 2014-2017, selon le Département de l'Industrie, ce qui représente 57% de l'objectif d'emplois escomptés à horizon 2020.

Par branche d'activité, l'automobile a créé le plus d'emplois, avec 29% du total (soit près de 84.000 emplois). L'agroalimentaire et le textile-habillement en ont créé 16% et 13% respectivement. En revanche, la contribution des branches mécanique-métallurgique et l'aéronautique s'est située à 6% et à 3% respectivement.

Sur la même période²³, les investissements directs étrangers à caractère industriel ont totalisé plus de 13 milliards de dirhams, en progression de +1,7 milliard de dirhams, par rapport à la période 2010-2013.

Les performances du secteur industriel se confirment, également, du côté des exportations qui ont totalisé 149,4 milliards de dirhams²⁴, en progression annuelle moyenne de +10,3% sur la période 2014-2017. Grâce à la transformation industrielle enclenchée durant la dernière décennie, la part des exportations à contenu technologique élevé et moyennement élevé s'est établie à 53%²⁵ en 2016, en progression de +15 points par rapport à 2007.

Etant l'un des piliers importants du secteur industriel national, la branche automobile a vu son chiffre d'affaires à l'export rebondir significativement pour la quatrième année consécutive, pour s'établir à 58,5 milliards de dirhams en 2017, en progression de 7,3% par rapport à 2016. Sa part dans le total des exportations industrielles se situe désormais à 40%.

Cette dynamique s'est poursuivie en 2018, puisque les exportations automobiles ont atteint, à fin août de l'année en cours, 43,7 milliards de dirhams, soit une hausse de 17,8% par rapport à la même période de l'année précédente.

Avec un volume de production atteignant 376.286 véhicules, le Maroc occupe, pour la cinquième année consécutive, la deuxième place en Afrique après l'Afrique du Sud. Le positionnement régional et international du Maroc devra être renforcé substantiellement avec l'entrée en production de l'usine PSA à partir de 2019, qui table sur une production initiale de 100.000 véhicules avant d'atteindre, à terme, 200.000 véhicules.

Quant à la branche aéronautique, celle-ci occupe, certes, la quatrième place en termes de valeur des exportations, mais elle arrive en tête des branches ayant enregistré la plus forte augmentation de ses exportations avec une hausse de 20% entre 2017 et 2016. Le chiffre d'affaire à l'export de cette branche a, ainsi, atteint 11 milliards de dirhams en 2017 et 8,8

²² Y compris l'offshoring.

²³ Les chiffres de l'année 2017 sont provisoires selon l'Office des Changes.

²⁴ Hors dérivés des phosphates.

²⁵ Chelem.

milliards de dirhams à fin août 2018, soit une croissance de +26,9% par rapport à la même période de l'année dernière.

Les branches industrielles traditionnelles ont connu, à leur tour, des progressions notables de 6,1% pour la branche textile et cuir, qui constitue le deuxième secteur industriel exportateur avec 37,4 milliards de dirhams, et de 8,8% pour la branche des industries alimentaires, qui vient en troisième position, avec un chiffre d'affaires à l'export de 32 milliards de dirhams. A fin août 2018, les exportations de ces deux branches ont atteint respectivement 26,4 milliards de dirhams et 22 milliards de dirhams, soit une progression de +3,3% et -0,4% par rapport à la même période de l'année dernière.

Par ailleurs, le secteur de l'Offshoring, qui est considéré par la stratégie industrielle comme l'un des métiers mondiaux, a connu à son tour une progression soutenue de ses exportations, estimée à 8% en moyenne sur la période 2009-2017, passant de 4,9 milliards de dirhams à 9,1 milliards de dirhams. Cette dynamique des recettes à l'export a été accompagnée d'une création soutenue des emplois, qui ont cru en moyenne annuelle de 11% entre 2008 et 2016, passant de 27.367 à 63.000 emplois.

En somme, ces secteurs qui jouent un rôle socio-économique important sont appelés à se repositionner pour mieux capter les opportunités qui s'offrent aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale et à se rénover afin de faire face à une concurrence de plus en plus intense. A cet effet, l'affinement des spécialisations au profit de créneaux dynamiques et à plus forte valeur ajoutée, la meilleure valorisation de la production locale et la prospection de nouveaux marchés porteurs, notamment en Afrique, s'imposent avec acuité.

Des écosystèmes industriels à promouvoir intensément pour maximiser les retombées de la stratégie industrielle

Depuis le démarrage du PAI en 2014 adoptant une nouvelle démarche de création d'écosystèmes industriels, 14 secteurs d'activités, y compris l'offshoring, se sont engagés dans cette vision novatrice. Jusqu'à présent, le nombre d'écosystèmes industriels créés est de 54 écosystèmes. L'opérationnalisation de ces écosystèmes est soutenue par plusieurs types d'appui public, en particulier, les allocations du Fonds de Développement Industriel doté d'un engagement total de 20 milliards de dirhams à l'horizon 2020.

La promotion d'écosystèmes industriels intégrés constitue un levier incontournable pour le renforcement de l'attractivité des opérateurs industriels mondiaux au Maroc. La dynamique enclenchée en la matière a favorisé le lancement de nombreux projets d'investissement pour la création de nouvelles unités de production dans plusieurs branches d'activité, aussi bien dans le cadre d'extension que dans le cadre de nouvelles implantations.

Quelques exemples édifiants peuvent être cités à ce niveau. Le premier concerne le lancement de 26 investissements industriels pour le renforcement des écosystèmes automobiles, en l'occurrence celui de Renault et celui de Peugeot-Citroën, pour un montant global de 13,78 milliards de dirhams, ayant pour objectif d'introduire de nouvelles spécialisations dans l'industrie automobile. Le deuxième est relatif à la volonté du constructeur automobile chinois BYD de s'installer au Maroc dans la perspective de promouvoir le positionnement du Royaume sur le segment du transport électrique, avec l'objectif de créer 2.500 emplois²⁶. Le troisième exemple concerne la signature d'une convention d'investissement avec le groupe chinois Dicastal, pour la réalisation d'un projet industriel à Kénitra portant sur la production de jantes

²⁶ Sur la base des déclarations non encore contractualisées.

en aluminium. L'enveloppe globale de ce projet est estimée à 350 millions d'euros, avec l'objectif de créer 1.200 emplois.

De même, l'installation récente de l'opérateur Siemens Gamesa à Tanger jette les bases d'un nouvel écosystème en « industrie des énergies renouvelables ». D'un investissement de 1,1 milliard de dirhams, ce projet vise la production des premières pales éoliennes en Afrique et au Moyen Orient, en créant ainsi 700 emplois directs et 500 emplois indirects.

L'attractivité du secteur industriel marocain se traduit aussi par une diversification des investissements, à travers la mise en place de pôles de recherche et d'innovation, favorisant une montée en gamme continue du secteur industriel national dans les chaînes de valeur mondiales. Le Groupe PSA²⁷, à titre d'illustration, a inauguré, en 2017, un centre de recherche et de développement au Maroc appelé « Morocco Technical Center », qui ambitionne d'employer 500 techniciens et ingénieurs, et a signé un accord de recherche avancée avec 9 universités et écoles au Maroc.

Des défis importants à relever pour asseoir l'industrialisation du pays sur des bases solides

Les performances industrielles énumérées précédemment ne devraient pas autant perdre de vue la persistance de quelques contraintes majeures dont la résorption serait opportune pour élargir les perspectives du secteur industriel. Parmi ces contraintes, il convient de citer ;

- Des taux d'intégration locale à renforcer : La dynamique industrielle du Maroc, notamment à l'export, s'est accompagnée d'une amélioration sensible de part de la valeur ajoutée locale contenue dans les exportations globales du pays. En effet et d'après les données de l'OCDE sur les échanges en valeur ajoutée, durant la période 2012-2014, la part moyenne du Maroc s'est établie à 74%, ce qui le positionne à proximité de pays comme l'Espagne (73%), la Turquie (77%), la Tunisie (66%) et la Pologne (67%). L'analyse par secteur de la valeur ajoutée locale dans les exportations montre que le secteur de l'automobile a atteint à fin 2014, un ratio de 40%, qui sera appelé à se renforcer grâce au développement des sous-traitants nationaux. Les autres secteurs tels que le textile et l'électricité ont affiché des niveaux assez soutenus, autour de 60%, alors que l'agro-alimentaire s'est positionné à un niveau plus élevé, avoisinant le taux de 80%.
- Un niveau de satisfaction de la demande à améliorer : La demande étrangère constitue en moyenne 18% de la demande des produits manufacturés entre 2007 et 2015, alors que 38% est destinée à la consommation intermédiaire des différents secteurs de l'économie. En effet, la production des branches manufacturières ne couvre, en moyenne, que 64% de la demande totale de l'économie marocaine, une proportion qui est inférieure à la proportion moyenne de l'ensemble des secteurs s'élevant à près de 78%. Le reste de la demande est comblé par les importations à hauteur de 36%, soit une proportion supérieure de 15 points par rapport à la moyenne de l'économie nationale.
- Un déficit commercial des échanges industriels qui affecte l'équilibre de la balance commerciale : Par rapport au déficit commercial national, les échanges de biens industriels ont représenté 82%²⁸ en moyenne sur la période 2008-2016. Ce sont les produits « mécaniques et métallurgiques » et « chimiques et parachmiques » qui pèsent le plus sur le déficit commercial avec une moyenne respective de 49% et de 33% sur la période. Cette situation peut s'expliquer par la dynamique que connaît ces deux secteurs et qui justifie les besoins croissants en produits intermédiaires importés.

²⁷ Le Groupe PSA a pour objectif de mettre en place un écosystème automobile qui couvre la totalité de la chaîne de valeur, y compris les unités de recherche et développement et de l'innovation.

²⁸ Y compris les importations des produits raffinés de pétrole.

Dans le but de relever ces défis et de favoriser, par ricochet, l'insertion réussie du Maroc dans les chaînes de valeur mondiales, des réponses de fond devraient être déployées. Outre la mise à niveau du tissu industriel et l'émergence de chaînes de valeur locales, via les écosystèmes existants ou ceux à créer, les mesures exigées envers les investisseurs étrangers, en termes de contenu local minimum, devraient être généralisées à l'ensemble des filières industrielles, pour favoriser le transfert de connaissances et de technologies et permettre l'émergence, dans le cadre de joint-venture, d'un tissu performant d'entreprises industrielles locales.

Non moins important, la promotion de la formation aussi bien initiale que continue dans les filières techniques, le soutien à la recherche et à l'innovation, à travers notamment des incitations au dépôt des brevets et à la recherche et développement et les partenariats entre le secteur privé et la sphère académique (universités, écoles d'ingénieurs...), sont autant de chantiers structurants de nature à favoriser la transformation structurelle de l'économie marocaine.

En outre et face à ses ambitions de réussir son intégration africaine, la participation au développement d'un réseau de production régional permettrait au Maroc d'assurer le rôle de catalyseur des IDE industriels vers les autres pays africains, avec la perspective de renforcer le positionnement de la région dans les chaînes de valeurs mondiales (l'usine PSA²⁹ à Kénitra en est un exemple illustratif).

5.2. Consolidation de la performance du secteur du phosphate et dérivés et renforcement de son positionnement à l'échelle mondiale

Malgré un contexte mondial marqué par la baisse des cours des phosphates et dérivés en 2017, le Groupe OCP a réalisé de bonnes performances avec une hausse de son chiffre d'affaires (CA) de 14%, passant de 42,4 milliards de dirhams en 2016 à 48,5 milliards de dirhams en 2017. La ventilation du CA par produit fait état de la prédominance des ventes à l'étranger des engrais avec une part de 54%, suivies de celles de la roche (21%), et une part de 15% pour celles de l'acide phosphorique, le reste étant détenu par d'autres produits. De même, la ventilation du CA par région montre une présence forte du Groupe sur toutes les régions du monde avec une montée en puissance de l'Afrique qui s'accapare, désormais, une part de 27%, suivie de l'Europe (22%), l'Amérique du Nord (16%), l'Amérique Latine (16%), l'Inde (9%), et le Moyen Orient (6%).

La demande est restée, également, soutenue en 2017 dans les principales régions, notamment en Amérique latine et en Amérique du Nord et plus particulièrement en Afrique, où les exportations ont augmenté de près de 50%, passant de 1,7 million de tonnes en 2016 à 2,5 millions de tonnes en 2017.

Grâce à une amélioration des cours des phosphates et dérivés à l'international, les exportations de ces produits se sont raffermies de 17,2% durant les huit premiers mois 2018, soit 33,8 milliards de dirhams contre 28,8 milliards à fin août 2017. Les volumes exportés ont augmenté, à fin août 2018, de 5% pour la roche, de 9% pour les engrais et ont baissé de 1% pour l'acide phosphorique.

Ces performances sont le fruit de la stratégie volontariste du Groupe portant sur une augmentation significative de sa capacité de production tout en réduisant les coûts, sous

²⁹ L'usine du Maroc constituera une base industrielle importante qui alimentera d'autres unités de montage dans d'autres pays africains.

l'effet d'un vaste programme d'investissement qui a mobilisé, au cours de sa première phase 2008-2017, un investissement de 75 milliards de dirhams dont 50 milliards de dirhams au profit des entreprises locales. Cette première phase a, ainsi, permis de porter la capacité de production d'engrais du groupe à 12 millions de tonnes en 2017 au lieu de 4 millions de tonnes en 2007 et sa capacité d'exportation de phosphate brut à plus de 18 millions de tonnes. Il y a lieu de noter, à cet égard, que le Conseil d'Administration du Groupe a, récemment, adopté la deuxième phase de ce programme d'investissement au titre de la période 2018-2028 qui prévoit la mobilisation de 100 milliards de dirhams (10 milliards dirhams par an) et qui concernera, principalement, trois zones à savoir : l'axe centre (Youssoufia-Benguerir-Safi), l'axe sud (Laâyoune) et l'Afrique (Éthiopie³⁰ et Nigeria³¹, principalement).

Afin de tirer profit des fondamentaux positifs du secteur à long terme, l'OCP ambitionne de consolider son leadership, compte tenu de ses importantes réserves, de sa capacité de production, de sa flexibilité, ainsi que de ses coûts de productions compétitifs, à travers une meilleure proximité des grands marchés et des débouchés prometteurs. Pour cela, le groupe veille sur le renforcement continu de ses partenariats soit à travers des joint-ventures, des prises de participation ou encore des investissements directs ex-situ afin de parvenir à la réalisation de ses objectifs à moyen et long termes. En effet, le groupe table, durant la prochaine décennie, sur une captation de la moitié de la demande additionnelle mondiale d'engrais (estimée à environ 25 à 27 millions de tonnes).

Ainsi et suite à la mise en service de l'Africa Fertilizer Complex, la création au début de l'année 2016 de l'OCP AFRICA dédiée spécifiquement au développement des activités du groupe en Afrique avec ses 14 filiales à l'échelle de Nigéria, Angola, Ethiopie, Kenya, Côte d'Ivoire, Ghana, Tanzanie, RDC, Zambie, Zimbabwe, Cameroun, Sénégal, Bénin et Mozambique.

5.3. Un développement de la logistique à consolider pour accompagner le développement de l'offre exportatrice et fluidifier l'intégration du Maroc dans les chaînes de valeur mondiales

Le Maroc a consenti d'importants efforts pour disposer d'infrastructures modernes, performantes et développées à même d'accompagner le pays dans son processus du développement économique en s'appuyant sur les différentes stratégies sectorielles à l'œuvre.

Grâce aux infrastructures jusque-là édifiées, le Maroc ambitionne d'améliorer son intégration économique aussi bien régionale qu'internationale et de mobiliser pleinement son potentiel de hub régional au carrefour de grands marchés continentaux.

Pour optimiser son effort dans le domaine des infrastructures, le Maroc a mis en place une stratégie pour le développement de la compétitivité logistique à l'horizon 2030. Celle-ci s'inscrit dans l'objectif de développer un réseau national intégré de Zones Logistiques Multi-Flux sur 3.300 hectares, d'une part, et de favoriser, d'autre part, l'éclosion d'acteurs logistiques intégrés et performants à travers l'incitation des opérateurs à recourir à la sous-traitance

³⁰ A rappeler qu'un accord de coopération avec le gouvernement éthiopien a été signé pour développer une plateforme intégrée de production d'engrais. Cette plateforme sera destinée à la production d'ammoniac, d'urée et d'engrais en utilisant du gaz local éthiopien et du phosphate marocain. La production devrait commencer en 2022, avec une capacité de 2,5 millions de tonnes d'engrais par an.

³¹ Un accord stratégique avec Nigéria, a été signé, visant la construction d'une plateforme de production d'engrais dans ce pays, alimentée par du phosphate marocain et du gaz nigérian. Cet accord prévoit, dans une première phase, la mise en commun d'unités de productions complémentaires, en cours de construction, à Jorf Lasfar et à Lekki Free Zone au Nigéria dans une nouvelle structure commune. Celle-ci développera par la suite une usine d'engrais additionnelle au Nigéria, avec une capacité annuelle initiale d'un million de tonnes à l'horizon 2018 et qui pourrait être portée à 2 millions de tonnes à terme.

logistique et la restructuration du secteur de transport routier de marchandises. Elle vise également à mettre en place des mesures spécifiques pour l'optimisation et la massification des flux Import /export et des flux domestiques de marchandises ainsi qu'à développer des compétences à travers un plan national de formation dans les métiers de la logistique.

En dépit des investissements réalisés (ou ceux programmés) dans le domaine de la logistique, des contraintes persistent, dont notamment la faiblesse de l'inter-modalité qui constitue un des grands défis à relever par le Maroc. D'un autre côté, le secteur de transport et de la logistique pâtit de la faiblesse de la qualité des services due aux insuffisances en matière de la qualification des ressources humaines, de l'étendue de l'informel, du suivi et de traçabilité, du manquement aux règles phytosanitaires et de la vétusté du parc routier.

Cette situation rendrait nécessaire d'œuvrer en faveur d'une vision globale des infrastructures de transports pour développer les complémentarités entre les différents types de transport, selon des modalités adaptées aux spécificités géographiques, démographiques, économiques et sociales des territoires. Non moins important, il serait opportun de promouvoir une gouvernance horizontale du secteur basée sur le renforcement de la coordination entre les différentes structures chargées du secteur (METLE, EEP, collectivités territoriales, ...).

5.4. Un ancrage à la digitalisation à renforcer pour anticiper les mutations qui se profilent dans le domaine industriel

La digitalisation est l'une des tendances lourdes qui devraient transformer progressivement le mode de fonctionnement des économies et des sociétés et induire particulièrement de profondes mutations dans les rapports concurrentiels entre pays.

La digitalisation englobe non seulement les technologies fondées sur l'internet facilitant les échanges d'informations entre particuliers, entreprises et machines (internet mobile, cloud computing ou internet des objets) mais inclut également la production et l'exploitation des masses volumineuses des données (Big Data) et les progrès en matière de robotisation et d'intelligence artificielle. L'essor de toutes ces technologies numériques au niveau mondial, induit des ruptures historiques tant au niveau de la manière de produire (automatisation), d'échanger, d'interagir qu'au niveau de la façon de commercialiser (dématérialisation) et d'organiser les chaînes de valeurs.

Les bouleversements qui accompagnent la digitalisation offrent des opportunités à saisir pour le Maroc. Il s'agit, notamment, de l'augmentation de la productivité dans les différentes branches de l'industrie et des services, de l'amélioration de la compétitivité des exportations³² et de la rentabilité des entreprises³³, de la naissance de nouveaux modèles d'affaires (plateformes collaboratives). Toutefois, les technologies numériques suscitent des menaces sérieuses en termes de suppression d'emplois, notamment pour certaines activités basées sur une main d'œuvre peu qualifiée dont les tâches pourraient être directement assurées par l'automatisation.

En somme, la préparation du Maroc pour relever les défis suscités par la digitalisation des processus de production et leur sophistication pose avec acuité la question du renforcement des capacités scientifiques du Maroc, à travers l'impulsion de l'effort national en matière de R&D numérique, le développement de filières de formation en étroite liaison avec les

³² Une hausse de 10% de l'usage de l'internet dans un pays exportateur augmente de 0,4 % le nombre de produits échangés entre deux pays. Source : « Dividende du numérique », Banque Mondiale, 2016.

³³ Un programme de recherche mené par le MIT et Capgemini Consulting a montré que les entreprises qui ont su saisir les opportunités de la transformation numérique ont une rentabilité supérieure de 26% par rapport à la moyenne.

entreprises, la promotion des instruments de financement adaptés pour accompagner la transition numérique des PME-PMI. La mobilisation des compétences scientifiques, techniques et entrepreneuriales des Marocains du monde au même titre que l'attractivité des investissements étrangers à fort impact sur le rattrapage technologique du pays constitueraient des relais importants à promouvoir.

6. DES POLITIQUES SOCIALES PLACEES AU CŒUR DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Au cours des dernières années, les politiques publiques déployées par le Maroc en matière sociale ont contribué à l'amélioration des conditions de vie de la population, comme en témoigne la forte atténuation de la pauvreté et l'élargissement sensible de l'accès des populations aux services sociaux de base.

Si les effets de l'action sociale de l'Etat a favorisé incontestablement le soutien à la cohésion sociale et à l'amélioration du niveau de développement humain, il n'en demeure pas moins vrai que les avancées enregistrées par le pays n'ont pas permis de faire face au creusement des inégalités sociales. Cette situation soulève d'importants défis en termes de renforcement de l'inclusivité du modèle de développement national, en agissant particulièrement sur l'efficacité et l'efficience des politiques mises en œuvre à cet effet.

6.1. L'amélioration du rendement du système d'éducation-formation : un prérequis nécessaire pour rehausser le niveau du développement humain du pays

Nonobstant les progrès manifestes réalisés en termes de généralisation de la scolarisation au niveau de l'école primaire et l'atténuation significative des inégalités de genre dans le domaine éducatif, la performance d'ensemble du système éducatif national est loin d'être satisfaisante. Plusieurs contraintes structurelles plombent le rendement de l'école marocaine et réduisent sa capacité à générer le vivier de compétences dont le pays a besoin pour accompagner son processus de développement.

Dans le but de s'attaquer aux nœuds gordiens qui affectent la performance du système d'éducation, le Maroc a mis en œuvre une vision stratégique à l'horizon 2030 qui ambitionne d'édifier une école performante dont les principaux fondements sont l'équité et l'égalité des chances, la qualité pour tous et la promotion de l'individu et de la société.

Des indicateurs de scolarisation et d'alphabétisation en constante amélioration

Grâce aux réformes mises en œuvre dans le secteur de l'éducation ces deux dernières décennies, le Maroc a réussi à généraliser l'accès à l'éducation primaire et à améliorer le taux de scolarisation au niveau du secondaire collégial et du secondaire qualifiant.

Ainsi, le taux de scolarisation au primaire s'est établi à 99,5% en 2017-2018 contre 99,1% en 2016-2017. Aux cycles secondaire collégial et qualifiant, le taux spécifique de scolarisation des enfants âgés de 12-14 ans et ceux âgés de 15-17 s'est établi, respectivement, à 91,1% et à 67,2% en 2017-2018 contre 87,6% et 66,6% en 2016-2017.

Ces résultats peuvent être expliqués, en grande partie, par la mise en œuvre de programmes concertés et par le renforcement des mesures et actions d'appui social, notamment le programme des aides financières «Tayssir», l'Initiative Royale «un million de cartables», le transport scolaire et la création d'internats et de cantines.

Malgré ces avancées, le système éducatif souffre des taux d'abandon et de redoublement encore élevés, quoiqu'en baisse puisque les effectifs scolarisés qui abandonnent l'école sont passés de 400.000 abandons en 2016/2017 à 269.000 en 2017/2018. Dans le même cadre, le nombre moyen d'années de scolarisation de la population âgée de 15 ans et plus ne dépasse pas 5,6 années (moins que les six années d'études primaires).

Le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus a atteint 32% en 2014 contre 43% en 2004. Il touche essentiellement les femmes (41,9% contre 22,1% pour les hommes) et les ruraux (47,7% contre 22,2% pour la population urbaine). Au niveau régional, le taux d'analphabétisme présente des disparités importantes. Les régions de Béni Mellal-Khénifra (38,7%) et de Marrakech-Safi (38%) enregistrent les taux d'analphabétisme les plus élevés, suivies de la région de Fès-Meknès avec 35,2% et les deux régions Draa-Tafilalt et Souss-Massa avec 34%. Avec un taux d'analphabétisme de 20,3%, la région de Laayoune-Sakia El Hamra vient en tête des régions les plus alphabétisées, suivie par la région d'Eddakhla-Oued Eddahab avec 23,9% d'analphabète. Le reste des régions enregistre un taux d'analphabétisme de moins du tiers de sa population de 10 ans et plus.

En 2017/2018, le nombre des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation a atteint près de 854.670 dont plus de 90,8% sont des femmes et plus de 53% d'eux sont issus du milieu rural.

Des chantiers importants mis en œuvre dans la perspective de rehausser le rendement et la qualité du système éducatif national

Cinq principaux chantiers prioritaires ont été lancés dans le cadre de l'opérationnalisation de la vision stratégique 2015-2030. Il s'agit des chantiers de l'enseignement préscolaire, de la rénovation du modèle pédagogique, de la formation des enseignants, de la gouvernance du système éducatif et de l'appui social à la scolarisation.

Un enseignement préscolaire érigé en une obligation incombant à l'État et à la famille

En 2017/2018, plus de 700.000 enfants âgés de 4 à 5 ans ont accédé à l'enseignement préscolaire, soit un taux de scolarisation de 49,8% (45,7% pour les filles) au niveau national contre 36,6% (28% pour les filles) en milieu rural. Sur l'ensemble de la population marocaine, 726.920 des enfants en âge de préscolarisation ne bénéficient pas d'une éducation préscolaire, soit un peu plus que la moitié.

La vision stratégique a placé l'enseignement préscolaire au cœur de la réforme éducative (levier 2 : obligation et généralisation de l'enseignement préscolaire) puisqu'il constitue à juste titre le socle fondateur de la généralisation d'un enseignement équitable et de qualité. A ce titre, six mesures sont indispensables pour réussir la réforme de l'éducation préscolaire. Il s'agit de :

- La généralisation de l'enseignement préscolaire à l'horizon 2027-2028 ;
- L'amélioration de sa qualité ;
- La mise à niveau du préscolaire traditionnel ;
- La création de filières de formation spécifiques à l'éducation préscolaire ;
- La discrimination positive en faveur des milieux ruraux et péri-urbains ;
- L'intégration de l'enseignement préscolaire dans le cycle primaire.

Sous l'impulsion de Sa Majesté Le Roi, le Ministère de l'Éducation Nationale a lancé le programme national de généralisation et de développement du préscolaire. Ce programme, sous le signe "Notre avenir n'attend pas", est doté d'une enveloppe globale de 30,22 milliards de dirhams et vise à généraliser l'accès au préscolaire à l'horizon 2027-2028. Ce programme

table sur la création et l'aménagement de plus de 56.208 salles de classe durant la prochaine décennie, la formation de 55.914 éducateurs et 950 animateurs éducatifs. Le programme prévoit également la mise à niveau des espaces de l'enseignement préscolaire traditionnel qui accueillent plus de 440.537 enfants.

Amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation

En matière de qualité de l'offre éducative, la rénovation du modèle pédagogique est l'un des leviers importants pour concrétiser les objectifs escomptés de la réforme éducative à l'œuvre. Ainsi, cette rénovation inclut :

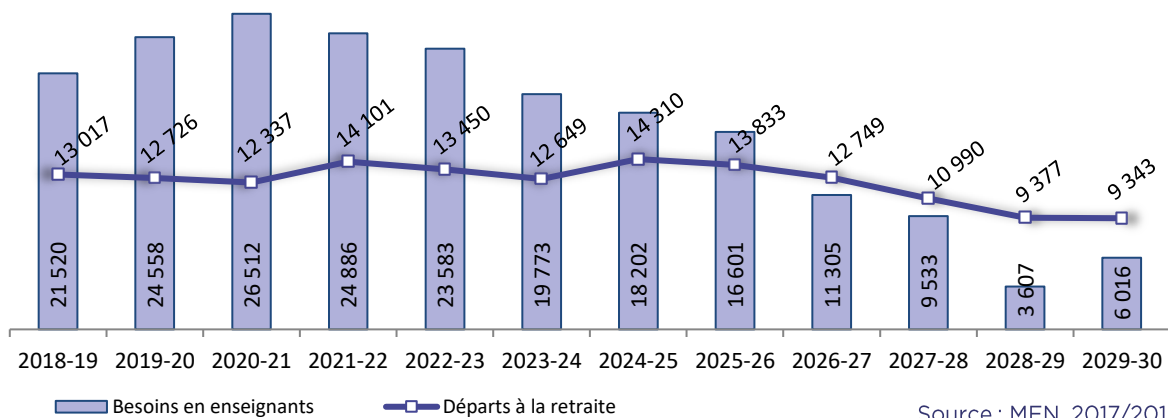
- Les missions de l'école et ses fonctions ;
- La nature des formations, leur organisation et leurs programmes ;
- Les approches pédagogiques et les moyens didactiques ;
- Le rythme et les volumes horaires des enseignements et apprentissages ;
- L'orientation scolaire, professionnelle et universitaire ;
- Le système de l'évaluation et des examens ;
- La mise en œuvre de l'ingénierie linguistique.

Professionalisation de la formation des enseignants

La réforme du système de la formation des cadres enseignants constitue un chantier prioritaire et une condition préalable pour promouvoir la qualité de l'éducation et de la formation. Il s'agit du perfectionnement de la formation des enseignants, de l'affermissement de leur motivation, de la revalorisation de leurs fonctions, du respect de leur dignité et l'amélioration des conditions d'exercice de leur métier.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le lancement du nouveau cycle de la licence en éducation dans les universités marocaines, qui sera ouvert à partir de l'année académique 2018-2019. Cette licence pédagogique est l'un des leviers de la vision stratégique dans son volet relatif à la modernisation des métiers d'éducation, de formation et de gestion. Elle constitue une composante essentielle de la réforme du système de formation des enseignants du primaire et du secondaire.

Le projet « l'enseignant de demain » vise à répondre aux besoins croissants en enseignants dans les différentes branches et disciplines, estimés à 200.000 enseignants à l'horizon 2029-2030.



Graphique 24 : Évolution des besoins en enseignants par rapport aux départs à la retraite

Gouvernance du système éducatif

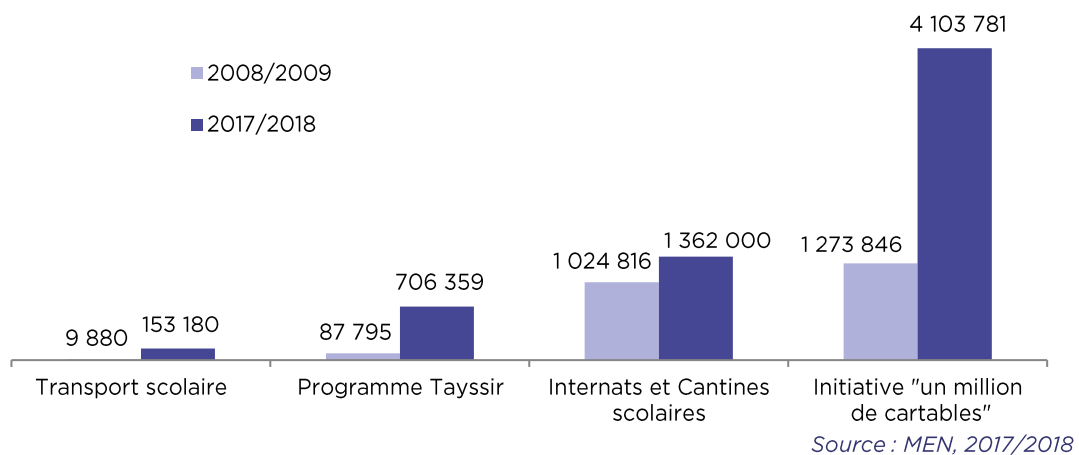
Un système éducatif bien organisé, bien géré et transparent, est indispensable à la mise en œuvre d'un enseignement de qualité et équitable. La bonne gouvernance du système éducatif requiert :

- Une convergence des politiques et des programmes publics ;
- Un système de gouvernance territoriale en cohérence avec la régionalisation avancée ;
- Un partenariat contractuel entre les parties prenantes ;
- Un système d'information institutionnel permettant de piloter, d'évaluer et de veiller à la qualité du système éducatif ;
- Une gestion financière efficiente et efficace du système éducatif.

Appui social à la scolarisation

Les programmes d'appui social à la scolarisation, notamment le programme «Tayssir», l'initiative Royale «un million de cartables», le transport scolaire et la création d'internats et de cantines, visent à encourager la fréquentation scolaire, promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'éducation, réduire l'impact des disparités sociales et spatiales sur les performances des élèves et lutter contre les causes de l'abandon scolaire et la déscolarisation.

Une impulsion vigoureuse sera donnée à ces programmes, à partir de la rentrée scolaire 2018-2019, pour alléger les charges supportées par les familles et les soutenir pour que leurs enfants puissent poursuivre leurs études et mener à terme leur formation.



Graphique 25 : Évolution des bénéficiaires des services d'appui social

La dernière étude d'évaluation du programme « Tayssir » réalisée en 2016 a fait ressortir une réduction de près de 57% de l'abandon scolaire, la hausse de 37% du retour à la scolarisation des abandons et l'amélioration de la performance scolaire des élèves bénéficiaires. Il convient de souligner que 47% des bénéficiaires du programme sont des filles, avec 1,7 enfant bénéficiaire en moyenne pour chaque ménage et 1.300 dirhams de transfert par ménage en moyenne annuelle.

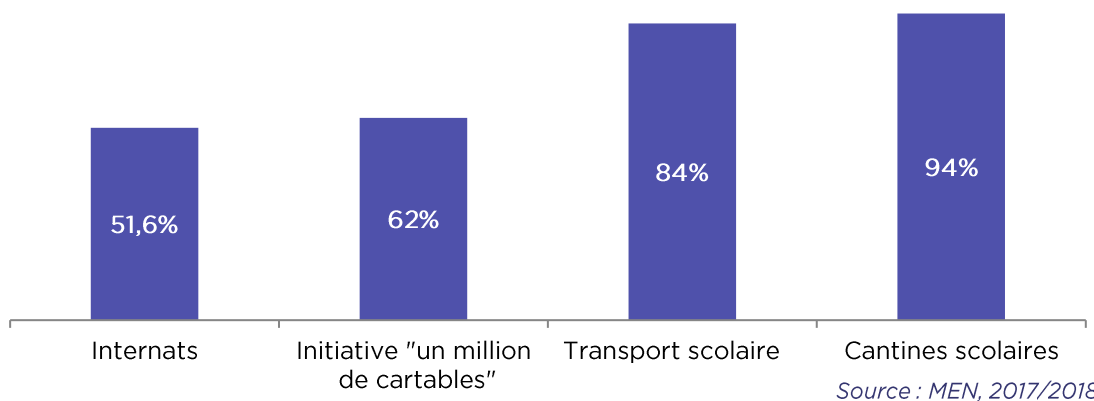
En termes de couverture, le nombre de communes ciblées a connu une nette amélioration passant de 132 communes bénéficiaires en 2008/2009 à 434 communes en 2017/2018, soit une augmentation de 229%.

Pour la rentrée scolaire 2018/2019, l'extension géographique du programme concernera la totalité des communes rurales pour les enfants de l'enseignement primaire et l'ensemble des communes urbaines et rurales pour le niveau collégial. Le coût financier global du programme s'élève à 2,17 milliards de dirhams.

	Cycle primaire	Cycle collégial
2017-2018	5,7	12,0
2021-2022	2,5	6,0
J2024-2025	1,0	3,0

Source : MEN 2017-2018

Tableau 2 : Impact des programmes sociaux sur la réduction de la déperdition scolaire (en %)



Graphique 26 : Part des bénéficiaires ruraux des services d'appui social

Encadré 3 : Efficience du système éducatif marocain : une analyse comparative

Faisant de l'éducation une priorité nationale, le Maroc a mené d'importantes réformes destinées à faire de l'école un pilier central de l'édification du capital humain du pays. Ces réformes ambitieuses, nonobstant les contraintes auxquelles elles se sont confrontées, ont réussi à atteindre certains objectifs, notamment la généralisation de l'accès à l'enseignement primaire et l'élargissement de la couverture de l'enseignement secondaire collégial et qualifiant. Pour accompagner ces réformes, le Maroc consacre une part importante de ses ressources budgétaires au secteur de l'éducation (5,2% du PIB et 20% des dépenses totales de l'État en moyenne annuelle entre 2008 et 2017). Il se classe, ainsi, au rang des pays dont les dépenses de l'éducation demeurent les plus élevées parmi les pays à revenu comparable.

L'effort consenti par le Maroc se manifeste à travers l'amélioration notable de l'espérance de vie scolaire, qui est passée d'environ 5 ans à 11,8 ans entre 1992 et 2012. Parallèlement à cette avancée appréciable, les disparités entre les sexes en matière d'accès à l'éducation ont été réduites, puisque l'écart d'espérance de vie scolaire entre garçons et filles est passé de 2,3 ans en 1992 à 1 an en 2012.

Malgré ces réalisations, les performances scolaires des élèves marocains demeurent insuffisantes, comme il ressort des résultats obtenus au niveau de certains tests internationaux à l'instar de TIMSS (Trends in International Mathematics and Sciences Study). Une telle situation soulève des interrogations quant à l'efficience des dépenses publiques allouées au système éducatif national et la

capacité de ce système à en faire le meilleur usage pour traduire en des termes concrets les objectifs quantitatifs et qualitatifs qu'il s'est assignés.

La Direction des Études et des Prévisions Financières du Ministère de l'Économie et des Finances a mené une étude pour évaluer l'efficacité globale du système éducatif et dont les résultats sont détaillés dans le Policy Brief intitulé : « *Contribution à l'évaluation de l'efficacité du système éducatif marocain : une analyse comparative* ».

Le premier constat qui ressort de cette analyse concerne la faible fluidité du système éducatif. Le nombre d'années requis pour l'obtention du baccalauréat est en moyenne de 14 années pour un parcours qui devrait être achevée en 12 années. Corollairement, la probabilité d'obtenir le baccalauréat sans aucun redoublement est de seulement 6,36%. Le manque de fluidité observé est étroitement lié aux insuffisances qualitatives du système éducatif, particulièrement, en ce qui concerne le processus d'acquisition-évaluation des connaissances. Il s'agit, justement, d'une contrainte qui figure au rang des priorités sur lesquelles se penchent les acteurs institutionnels concernés.

Considérant la durée de l'éducation obligatoire de 9 ans, les calculs montrent qu'un élève inscrit en 2016 possède 76,6% de chance de rester au moins 9 ans au sein du système éducatif. Ce chiffre est à mettre en perspective avec celui des élèves inscrits en 2004 et qui avaient 51,2% de chance de rester au moins 9 ans à l'école. Dans le même ordre d'idée, la probabilité d'obtenir le baccalauréat pour un élève inscrit en première année du primaire aurait doublé entre 2004 et 2016, en passant de 21,6% à 41,3%. Tenant compte de ce qui précède, il apparaît clairement que les objectifs quantitatifs du système éducatif national ont été pour l'essentiel atteints. Le léger écart observé en la matière pourrait être comblé à brève échéance. Dès lors, les contreperformances de ce système renvoient directement à des problèmes d'ordre qualitatif.

Le Policy Brief s'attache ensuite à évaluer l'efficacité, du point de vue qualitatif, du système éducatif marocain par rapport aux autres pays. Pour ce faire, l'analyse retient comme indicateur de résultat les scores en mathématiques et prend pour intrants la dépense publique en éducation ajustée pour les différences de niveaux de vie entre les pays et un indice de l'environnement socioéconomique moyen des élèves. Le Maroc affiche une dépense de 2.748 dollars PPA par élève inscrit au secondaire, ce qui le place devant l'Iran (2.710 dollars PPA) et juste derrière la Turquie (3.191 dollars PPA).

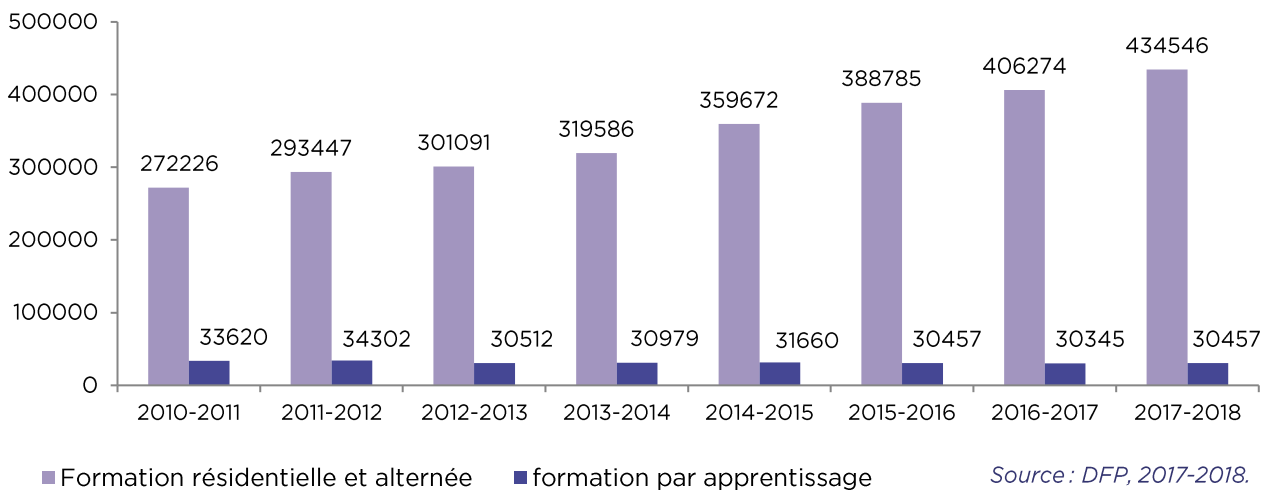
Le premier constat qui ressort de l'étude est l'impact très faible de la dépense publique en éducation sur la performance des élèves. Un résultat qui rejoint la littérature scientifique dans le domaine de l'économie de l'éducation. À l'inverse, les différences d'environnement socioéconomique entre les pays expliquent une importante part des différences de performance des élèves. Le score d'efficacité du Maroc le place en 2015 à la 24^{ème} position parmi les 68 pays de l'échantillon. En tête du classement se trouve Singapour avec une efficacité évaluée à 98%, Hong Kong et la Corée du Sud tiennent, respectivement, la deuxième et la troisième place du classement avec des efficacités autour de 97%. Dans ces estimations, l'environnement socioéconomique est la variable déterminante. Le Maroc arrive à réaliser 93% de son score TIMSS potentiel compte tenu de l'environnement socioéconomique moyen de ses élèves et dépasse à ce titre plusieurs pays de la région MENA retenus dans l'échantillon.

Ce résultat implique deux conclusions. La première est que l'augmentation de la dépense publique en éducation, sans apporter de modification au fonctionnement du système éducatif, ne serait pas capable d'améliorer la qualité du système éducatif. La deuxième est la nécessité de donner la priorité aux mesures susceptibles de mitiger l'effet délétère que peut avoir l'environnement socioéconomique sur la performance des élèves.

Secteur de la formation professionnelle : un levier important pour doter le tissu productif en ressources humaines qualifiées

La formation professionnelle joue un rôle central en matière de développement des compétences et des qualifications professionnelles nécessaires pour répondre aux besoins des employeurs et des salariés et de favoriser, in fine, le développement de l'économie nationale.

Depuis 2010, les indicateurs de l'offre de la formation professionnelle révèlent une tendance générale à la hausse, notamment du secteur public, à destination des jeunes. Toutefois, dans cette évolution, le mode résidentiel et alterné reste prédominant par rapport à l'apprentissage.



Graphique 27 : Évolution des stagiaires par mode de formation

S'inscrivant en ligne avec les orientations de la vision stratégique de la réforme éducative, la stratégie nationale de la formation professionnelle 2021 (SNFP) a défini six axes stratégiques et 103 mesures d'actions concrètes pour mettre en place un système de formation de qualité, partout, pour tous et tout au long de la vie, au service du développement et de la valorisation du capital humain et aussi au service de la compétitivité de l'entreprise. Elle prévoit d'accroître le nombre de stagiaires de la formation initiale de 60% et ceux de la formation continue de 200% d'ici 2021 (de 258.000 à 800.000 bénéficiaires).

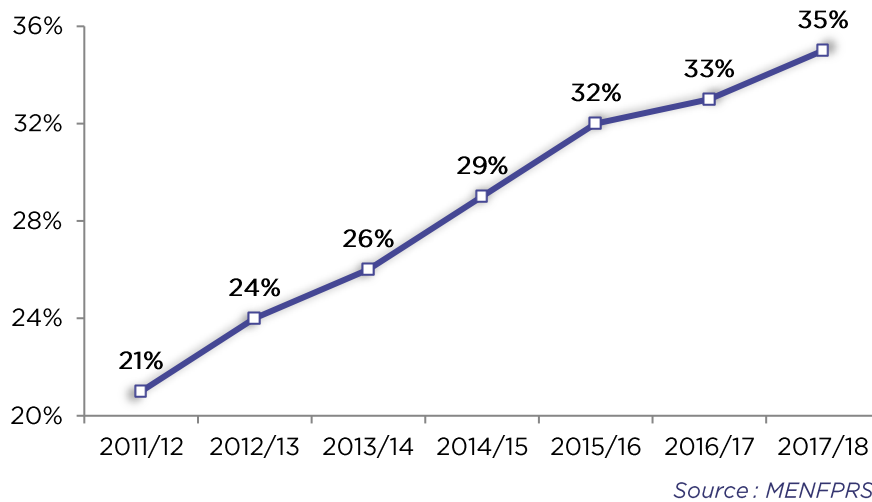
Entre 2017/2018, le nombre global des établissements de la formation professionnelle (publics et privés) a atteint 2.033 établissements, dont 362 établissements relèvent de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

L'effectif global des stagiaires ne cesse de s'accroître pour atteindre plus de 465.000 stagiaires en 2017/2018, avec 94% de stagiaires en mode de formation résidentielle et alternée, contre 6% seulement en mode d'apprentissage. Par opérateur de formation, 74% de stagiaires sont encadrés par l'OFPPT contre 18% et 8% respectivement pour le secteur privé et les autres opérateurs publics.

Renforcement de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Le système de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique figure au rang des priorités des pouvoirs publics. Des réformes multidimensionnelles ont été menées pour permettre à ce système d'être en phase avec les exigences de son environnement interne et externe, tout en le réhabilitant pour servir de levier d'insertion du Maroc dans la société du savoir.

En termes de progrès accomplis, le flux annuel des nouveaux inscrits à l'université a connu une augmentation constante et significative pour atteindre 209.017 nouveaux étudiants inscrits en 2017/2018, dont 49% sont des filles. Le taux de scolarisation de l'enseignement supérieur a, ainsi, atteint 35% en 2017/2018 contre 21% en 2011/2012.



Graphique 28 : Évolution du taux de scolarisation de l'enseignement supérieur (18-22 ans)

S'agissant des services de l'appui social, le nombre des étudiants bénéficiant de bourses d'études se chiffre à 364.759 bénéficiaires, soit une enveloppe budgétaire de 1,8 milliard de dirhams au titre de l'année 2017/2018. Par ailleurs, l'effectif des étudiants bénéficiaires de la couverture médicale de base s'est établi à 65.553 étudiants au titre de l'année 2016/2017.

Pour donner un nouveau souffle à la concrétisation de la réforme du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, la priorité a été accordée à quelques chantiers structurants dont notamment :

- Le renforcement et la consécration de l'autonomie des universités publiques ;
- La restructuration de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- L'amélioration du rendement interne et externe des établissements supérieurs à accès ouvert ;
- Le renforcement de la dimension professionnelle des universités marocaines ;
- La disponibilité en ressources humaines pour accompagner le développement de l'offre universitaire et la qualification des métiers d'enseignement ;
- La révision de la carte universitaire et son adaptation avec la régionalisation avancée.

6.2. Des avancées importantes dans le domaine de la santé, mais des efforts additionnels méritent d'être consentis

Les efforts importants déployés pour améliorer la santé de la mère et de l'enfant, lutter contre la mortalité maternelle et infantile se sont traduits par une amélioration globale des principaux indicateurs d'offre et de demande de soins. Cependant, ces progrès se sont avérés insuffisants pour enrayer les inégalités en matière de santé que ce soit par milieu de résidence ou par région.

Une offre de soins en progression mais encore en deçà des besoins

L'encadrement médical s'est nettement amélioré, puisque le nombre d'habitants par médecin est passé à 1.386 en 2016 contre 2.252 en 2001. Cette amélioration est due à l'accroissement de l'effectif des médecins de près de 5% par an en moyenne annuelle. En 2016, l'effectif total de médecins s'est élevé à 25.207, dont 13.956 exerçant dans le secteur public et 11.241 opérant dans le secteur privé.

En revanche, l'effectif paramédical, qui s'établit à 32.040 en 2016, a évolué à un rythme lent (1,3% en moyenne annuelle entre 2001 et 2016), se traduisant par une relative stagnation du taux d'encadrement paramédical dont le niveau s'est établi à 1.091 habitants par infirmier en 2016 contre 1.105 en 2001. Cette situation risque de s'aggraver avec les flux massifs de départs à la retraite qui se profilent à l'horizon des prochaines années.

Comparativement aux niveaux atteints par certains pays comparables et en se référant aux standards de l'OMS, la densité médicale et paramédicale au Maroc demeure encore faible et affiche une distribution territoriale marquée par une forte concentration sur l'axe Casablanca-Rabat. Selon l'OMS, la densité des professionnels de santé devrait être portée à 4,45 pour 1.000 habitants à l'horizon 2021 pour espérer parvenir à la couverture sanitaire universelle et renforcer ainsi la performance du système national de santé. Aussi, les besoins en personnel médical et paramédical restent importants et sont estimés, selon le Ministère de la Santé, à 8.743 médecins et 20.537 infirmiers d'après les normes de la carte sanitaire.

Pour ce qui est de l'offre de soins de santé de base, celle-ci a connu une certaine progression pour atteindre 2.865 Etablissements de Soins de Santé de Base (ESSB) en 2014, en hausse de 1,5% en moyenne annuelle sur la période 2001-2014. D'où la baisse régulière du nombre d'habitants par ESSB qui s'est établi à 11.815 habitants par ESSB en 2014 contre 12.400 en 2001. En 2017, le nombre des ESSB s'établit à 2.353, selon les données de la carte sanitaire, enregistrant une baisse en nombre qui pourrait s'expliquer par la fermeture de nombreux ESSB non fonctionnels. Cette baisse s'est répercutée négativement sur le ratio habitant par ESSB qui a atteint 12.238 en 2017.

Quant au réseau d'hôpitaux, le nombre d'établissements hospitaliers a enregistré une évolution positive, passant de 120 en 2001 à 158 (situation de l'offre de soins, janvier 2018, carte sanitaire) pour une capacité litière publique totale de 22.838 et une capacité litière totale de 32.557 lits. La mise en service de 14 nouveaux hôpitaux publics (1.880 lits) et un nouveau CHU à Oujda (560 lits) a permis d'améliorer la capacité litière des hôpitaux publics d'environ 2.440 lits supplémentaires.

Cette capacité devrait se renforcer davantage avec la construction du CHU d'Agadir, de Tanger et de Laâyoune et de la construction d'un nouveau CHU Ibn Sina de Rabat. Elle devrait permettre de mieux répondre aux besoins croissants en matière de soins de santé comme en témoignent la forte augmentation de la fréquentation hospitalière de 80% entre 2008 et 2016 (10,77 millions de personnes en 2016 contre 6 millions en 2008) et celles des hospitalisations de 61% et des consultations spécialisées de 78%.

En dépit de ces évolutions positives, les besoins en matière d'infrastructures sanitaires demeurent importants, particulièrement, en milieu rural et dans les zones enclavées, où les populations font encore face à des contraintes aiguës en termes d'accès aux services de soins,

puisque 20% de la population se trouve à 10 kilomètres d'un établissement de santé le plus proche.

Des programmes sanitaires ayant contribué globalement à renforcer la lutte contre la mortalité maternelle

Au Maroc, l'espérance de vie à la naissance a connu une progression importante depuis l'indépendance, passant de 48,2 ans en 1967 à 75,8 ans en 2015, soit un gain de plus de 27 ans. Cette amélioration de l'état général de la santé de la population a été rendu possible grâce à l'amélioration des conditions de vie, aux efforts de prévention et de lutte contre les maladies ainsi qu'aux actions menées dans le cadre des différents programmes sanitaires, en particulier celles visant à lutter contre la mortalité maternelle et infantile.

Ainsi, le taux de vaccination des enfants contre les six maladies cibles de la vaccination a connu une amélioration notable pour atteindre 91% en 2017 au niveau national, 93,5% en milieu urbain et 88,5% en milieu rural.

De même, les efforts importants de lutte contre la mortalité maternelle déployés par les pouvoirs publics dans le cadre de programme d'accélération de la lutte contre la mortalité maternelle et infantile, se sont traduits par une baisse importante de la mortalité maternelle et infantile, atteignant ainsi les objectifs fixés dans le cadre des OMD et favorisant la concrétisation des engagements du Maroc dans le cadre de l'Objectif de Développement Durable 3. Ainsi, le taux de mortalité maternelle a baissé de plus 68% durant la période 2004-2017 pour atteindre 72,6 pour 100.000 naissances vivantes.

La poursuite de l'amélioration des indicateurs de suivi de la grossesse et de prise en charge de l'accouchement ont contribué de manière déterminante à la réduction du taux de mortalité maternelle même si des efforts restent à mener pour améliorer le taux de consultation prénatale à 4 visites et celui de l'accouchement surveillé en milieu rural. Le taux de consultation prénatale à une visite a atteint 88,4% en 2017 (95,6% en milieu urbain et 79,6% en milieu rural) et l'assistance à l'accouchement 86,6%.

Quant à la mortalité des enfants, elle a également, enregistré une baisse importante pour atteindre 18 pour 1.000 naissances vivantes pour les enfants de moins d'un an en 2017 (28,8 pour 1.000 en 2011 et 40 en 2003-2004), 22,16 pour 1.000 pour les enfants de moins de 5 ans (30,5 pour 1.000 en 2011 et 47 en 2003-2004) et 13,56 pour 1.000 pour la mortalité néonatale (18,84 pour 1.000 en 2011 et 27 en 2003-2004).

A noter, qu'en dépit des avancées enregistrées, des inégalités persistent entre les milieux urbain et rural et dépassent les niveaux enregistrés dans des pays comparables. En effet, le taux de mortalité maternelle est de l'ordre 111,1 pour 100.000 naissances vivantes en milieu rural contre seulement 44,6 en milieu urbain. Le même constat apparait au niveau des indicateurs de mortalité des enfants avec des taux de mortalité infantile et infanto-juvénile respectivement de l'ordre de 21,59 et 25,99 pour 1.000 naissances vivantes en milieu rural contre 14,9 et 18,81 respectivement en milieu urbain.

Ambitions du Plan stratégique « Santé 2025 »

Le secteur de la santé au Maroc a connu, certes, des réalisations encourageantes, mais demeure confronté à des défis de taille, ayant trait à l'amélioration de la qualité des services de santé et au relèvement du taux d'encadrement médical et paramédical, dans un contexte

marqué par une demande de soins de plus en plus importante et par l'émergence de nouveaux enjeux d'ordre climatique et environnemental.

C'est dans ce contexte, qu'un plan « santé 2025 » a été conçu en concertation avec les différentes parties prenantes dans le but ultime d'édifier un système de santé homogène caractérisé par une offre de soins organisée, de qualité et accessible à tous.

Ce plan a été élaboré sur la base des Hautes Orientations contenues dans le Message Royal adressé aux participants de la 2^{ème} Conférence Nationale sur la Santé à Marrakech en 2013, des engagements en matière de santé dans le cadre du programme gouvernemental 2016-2021 et des engagements pour la réalisation de l'ODD 3.

Conçu selon une vision unique basée sur six valeurs et trois piliers ventilés sur 25 axes et 125 mesures, le déploiement de ce plan permettrait de mieux résorber les insuffisances qui grèvent le rendement et la performance du secteur de la santé au Maroc.

Le premier pilier vise à améliorer l'accès aux services de santé, à travers notamment l'organisation de l'offre sanitaire nationale et le développement du réseau national, le renforcement du réseau des établissements de soin de base ainsi que le développement de la santé mobile dans le milieu rural, de la santé de proximité et de la médecine de famille.

Le deuxième pilier consiste en le renforcement de la santé nationale et les programmes de lutte contre les maladies à travers la consolidation des programmes de la mère et l'enfant en tant que priorité nationale, le renforcement de la santé des personnes à besoins spécifiques, la lutte contre les maladies contagieuses, la mise à jour du plan national de la santé psychique et mentale outre la promotion de la veille et la sécurité sanitaire.

Le troisième pilier, porte sur le développement de la gouvernance du secteur et la rationalisation de l'usage des ressources, en élargissant la couverture médicale de base, en remédiant au déficit constaté au niveau des ressources humaines, en améliorant les conditions de travail et en consolidant le cadre réglementaire et organisationnel du secteur de la santé.

6.3. Des résultats positifs en matière d'appui au logement social et de lutte contre l'habitat insalubre

Les efforts de l'Etat en matière de promotion du logement social et d'exécution des programmes de résorption de l'habitat insalubre se sont consolidés. En effet, le nombre d'unités de restructuration a dépassé 130.000 unités en 2017, soit une hausse de 9% en glissement annuel. Quant au programme « Villes Sans Bidonvilles », les efforts accomplis jusque-là ont permis la déclaration de 59 villes sans bidonvilles, permettant l'amélioration des conditions de vie de 277.583 ménages. Ces efforts ont permis l'absorption plus des 2/3 du déficit estimé en 2002 à 1,24 million d'unités pour se situer, actuellement, à 400.000 unités.

Ces résultats sont l'aboutissement d'une politique volontariste qui s'est focalisée sur la facilitation de l'accès au logement en faveur des plus démunis à travers le renforcement de la production de nouvelles unités (logements et lots) à des prix abordables et la mise en place des systèmes de garantie. Cette politique a été marquée par la mobilisation par l'Etat des moyens conséquents, en particulier :

- Du foncier public de l'ordre de 11.500 ha sur la période allant de l'année 2000 jusqu'au 1^{er} semestre 2017 ;

- Des avantages fiscaux accordés au secteur de l'immobilier de l'ordre de 71 milliards de dirhams cumulés sur la période 2005-2017 ;
- Des aides budgétaires, notamment, les dotations du Fonds de Solidarité Habitat et Intégration Urbaine (FSHIU) qui ont atteint près de 20 milliards de dirhams sur la période 2002-2016.

Si la politique de promotion de l'habitat social a fortement contribué à atténuer les inégalités en termes d'accès au logement, force est de constater que cette politique n'a pas été exempte d'insuffisances, notamment en matière de ciblage des ménages bénéficiaires et des régions. En effet, près de 60% des bénéficiaires sont des ménages ayant un revenu supérieur à 4.000 dirhams³⁴. De même, le recoupement entre le déficit en logements et la production de logements sociaux au niveau régional montre un déséquilibre patent en matière de ciblage régional (une surproduction au niveau de certaines régions à l'instar des régions de Tanger – Tétouan-AlHoceima et Souss-Massa et une production insuffisante dans d'autres comme celle de Rabat-Salé-Kénitra). De même, la multiplication des programmes de logements sociaux, conjugué aux insuffisances en matière de convergence des interventions des différents départements sectoriels, a engendré une ségrégation au sein de l'espace urbain et a généré d'autres effets négatifs, particulièrement en ce qui concerne l'emploi des femmes³⁵.

Si l'intervention de l'Etat reste cruciale pour soutenir les classes pauvres et moyennes (particulièrement dans les grandes métropoles) à se procurer un logement abordable, cette intervention devrait se faire dans le cadre d'une politique mieux orientée et plus équitable, tout en veillant à une utilisation plus rationnelle et plus efficiente des différentes formes d'appui de l'Etat.

La réussite de cette nouvelle politique est tributaire, d'une part, de la prise en compte des spécificités des différentes régions, dans la perspective d'une politique d'habitat territorialisée, et, d'autre part, d'une meilleure rationalisation des coûts de son implémentation. De plus, la nouvelle approche envisagée devrait s'asseoir sur un dosage approprié des différentes alternatives, à savoir la construction de nouvelles unités, le renouvellement urbain, la mise à niveau du parc ancien et le développement d'une offre locative. Cette politique gagnerait, également, à tisser de nouveaux modes de partenariats entre les secteurs public et privé, notamment, dans le cadre des opérations du renouvellement urbain et/ou de traitement d'habitat menaçant ruine.

6.4. Une situation de l'emploi au Maroc s'érigent en problématique de grande ampleur

L'une des faiblesses patentes du régime de croissance de l'économie marocaine est relative à sa capacité de plus en plus réduite de créations d'emplois. L'examen des données statistiques relatives aux créations d'emplois au sein de l'économie nationale laisse apparaître clairement que celles-ci s'avèrent non seulement insuffisantes pour répondre aux besoins exprimés sur le marché du travail mais s'inscrivent, aussi, sur un trend baissier depuis quelques années.

³⁴ Source : Enquête logement 2012, MHPV

³⁵ Une faible employabilité dans des zones de logements sociaux généralement à la périphérie des villes conjuguée à une défaillance en termes de moyens de transport constituent une contrainte majeure d'accès aux zones d'emploi.

Contenu insuffisant en emplois³⁶ de la croissance économique

Entre 2001 et 2017, l'économie marocaine a connu une croissance moyenne de 4,4% l'an, et ce malgré un environnement peu favorable caractérisé, notamment, par des années de sécheresse (2005, 2007, 2012, 2014), par la flambée des prix du pétrole (2008 et 2011 à 2014) et par le ralentissement de la croissance chez nos principaux partenaires économiques (2009, 2012).

Au fil de ces années, la croissance économique génère de moins en moins d'emplois. De ce fait, près de 1,8 million d'emplois ont été créés, soit une moyenne annuelle de 112.000 emplois nets. Ces créations suivent une tendance baissière qui s'est accentuée au cours de ces dernières années avec un rythme de croissance passant de 1,9% durant la période 2001-2007 à 0,63% entre 2008 et 2016. En conséquence, le taux de chômage a augmenté pour se situer autour de 10% et celui des jeunes s'est aggravé en représentant 2,5 fois le taux national (25,8% pour l'ensemble et 41,8% pour les jeunes citadins en 2016).

Un taux de chômage au-dessus de la barre de 10%

Après avoir enregistré une baisse régulière, le taux de chômage au Maroc a rebondi pour se situer à 10,2% en 2017 (14,7% en milieu urbain et une stagnation à 4% en milieu rural). Cette évolution s'explique par un accroissement, entre 2016 et 2017, du volume du chômage (+4,2%) plus important que celui de l'emploi (+0,8%), soit un stock de chômeurs de 1,216 million en 2017.

...avec des disparités genre importantes

Le taux de chômage des femmes a atteint 14,7% contre 8,8% chez les hommes enregistrant ainsi un écart s'élevant à 5,9 points de pourcentage.

La catégorie de jeunes qui représente un atout démographique dans la mesure où elle constitue une offre potentielle de main d'œuvre pour l'économie du pays est la plus exposée au chômage qui, en 2017, touche 26,5% des jeunes actifs de 15-24 ans contre 10,2% au niveau national.

... une dispersion du taux de chômage selon le diplôme

Les actifs titulaires de diplômes, particulièrement ceux de l'enseignement supérieur, souffrent le plus du chômage relativement aux autres catégories d'actifs. En effet, le taux de chômage des actifs diplômés a atteint 17,9% en 2017 contre 17,6% en 2016.

Les chômeurs titulaires d'un diplôme de niveau supérieur, dont trois sur quatre non jamais travaillé auparavant, souffrent le plus de difficultés d'accès à un premier emploi.

En 2016, le taux de chômage s'est situé à 14,3% parmi ceux ayant un diplôme de niveau moyen (23,2% pour les diplômés de la spécialisation professionnelle), et de 21,9% parmi les détenteurs d'un diplôme de niveau supérieur³⁷ (25,3% pour les lauréats des facultés).

³⁶ Le concept du contenu en emplois de la croissance économique met en lien la tendance d'évolution de ces deux indicateurs. Il est obtenu à travers le calcul des élasticité de l'emploi par rapport au PIB et montre combien un point de croissance économique engendre de croissance de l'emploi ou, inversement, un point de décroissance engendre de décroissance de l'emploi.

³⁷ Les diplômés de niveau supérieur regroupent les baccalauréats, les diplômés de techniciens ou de techniciens spécialisés et les diplômés d'enseignement supérieur (facultés, grandes écoles et instituts).

... et une forte incidence du chômage de longue durée³⁸

La durée de chômage constitue un élément important pour l'appréciation de l'employabilité, et du phénomène de la « dépendance » de l'état de certaines catégories de demandeurs d'emploi à l'égard du chômage de longue durée (12 mois et plus). Depuis la moitié des années quatre-vingt, le chômage de longue durée est devenu un problème majeur, comme en témoigne l'augmentation considérable de la part des chômeurs de plus de douze mois au niveau national, en passant de 54,7% en 1984, à 74,8%, en 2003 et à 67,2% en 2016. Les femmes sont les plus touchées par le phénomène du chômage de longue durée (75,8%) comparativement aux hommes (63,4%).

L'observation du chômage de longue durée pour les différentes catégories de chômeurs révèle une grande disparité en défaveur des chômeurs citadins, dont près de 71,5% en 2016 restent plus d'une année pour décrocher un emploi. Dans les zones rurales, la proportion des chômeurs de longue durée est relativement moins importante (50,4%).

Si l'on compare les parts de chômeurs de longue durée selon le diplôme, il est clair que l'incidence du chômage de longue durée est prépondérante chez les diplômés, en particulier chez les actifs ayant un diplôme supérieur (79%) en 2016. En revanche, cette proportion n'est que de 46,7% pour les non diplômés.

Mise en œuvre du PNPE 2017-2021 : vers la promotion de l'emploi décent

En tenant compte de la dimension régionale, la Stratégie Nationale pour l'Emploi a fixé quatre axes stratégiques pour promouvoir l'emploi productif et décent. Ces axes s'articulent autour des points suivants :

- Promouvoir la création d'emploi :
 - Instaurer des politiques macro-économiques et sectorielles favorables à l'emploi ;
 - Promouvoir l'inclusion de la force de travail qualifiée ;
 - Appuyer la transition vers la formalité ;
 - Développer les emplois de proximité ;
- Valoriser le capital humain :
 - Valoriser la force de travail féminine ;
 - Assurer une offre d'éducation et de formation de qualité tout le long de la vie ;
 - Elargir le champ de la protection sociale ;
- Améliorer l'efficacité des programmes actifs de l'emploi et renforcer l'intermédiation :
 - Consolider et développer les dispositifs de promotion de l'emploi ;
 - Développer les services aux chercheurs d'emploi et aux employeurs ;
- Développer le cadre de la gouvernance du marché de travail :
 - Adapter le cadre réglementaire du travail à l'objectif de développement de l'emploi ;
 - Mettre à niveau le cadre institutionnel du marché de travail ;
 - Développer les outils de la gouvernance du marché de travail ;

Afin de concrétiser ces objectifs, le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle a élaboré, au cours de l'année 2017, un Plan National pour la Promotion de l'Emploi (PNPE 2017-2021) dont les principaux objectifs chiffrés se résument comme suit :

- Création de 1,2 million de postes et opportunités d'emploi ;

³⁸ Source : Activité, Emploi, Chômage, premiers résultats 2016, HCP.

- Amélioration de l'employabilité de près d'un million de chercheurs d'emploi ;
- Appui à l'emploi salarié au profit de plus de 500.000 chercheurs d'emploi ;
- Accompagnement à la création de plus de 20.000 petites entreprises ;
- Maintien du taux d'activité au-dessus de 46% ;

Le programme d'action opérationnel du PNPE propose des mesures qui se résument en trois types d'intervention :

Trois mesures d'appui

- Appui à la création de nouveaux postes d'emplois et la préservation des postes existants ;
- Meilleure adéquation formation/emploi ;
- Amélioration des relations et des conditions du travail ;

Trois mesures incitatives

- Garantie du rapprochement entre les chercheurs d'emploi et les opportunités d'insertion professionnelle (5 passeports pour améliorer l'employabilité : linguistique, numérique, des capacités et des comportements, des techniques de recherche d'emploi, de l'esprit entrepreneurial). Ces formations seront tributaires de l'insertion professionnelle des bénéficiaires.
- Incitation des entreprises à l'insertion et leur appui dans le processus du recrutement.
- Accompagnement et appui des porteurs de projet (avant et post création).

Trois mesures de mise en œuvre

- Mise en place des programmes régionaux de l'emploi dans un cadre de relation contractuelle avec les régions.
- Renforcement des services de proximité en faveur des bénéficiaires.
- Lancement d'un programme pour encadrer les chercheurs d'emploi par des volontaires expérimentés (Pacte de générations) .

6.5. Des actions publiques en faveur de la protection sociale

Le système de protection sociale au Maroc est basé sur deux volets : un volet contributif composé essentiellement de la couverture médicale et de la retraite et un volet non contributif qui comprend différents mécanismes d'assistance sociale.

Au cours des dix dernières années, des efforts importants ont été entrepris pour développer le système de protection sociale au Maroc à travers un certain nombre d'initiatives et de chantiers d'envergure, dont les plus importants sont l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), la couverture médicale de base avec ses deux volets AMO et RAMED, l'élargissement du bénéfice de la retraite aux indépendants ainsi que les différents programmes qui bénéficient de l'appui public dans le cadre du Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale (FACS).

En dépit des avancées enregistrées, le système de protection sociale au Maroc demeure confronté à de nombreux défis liés à la fragmentation des programmes et à leur gouvernance. D'où l'importance de réfléchir à une approche plus intégrée de la protection sociale qui permet d'aboutir à un système couvrant l'ensemble de la population de manière juste, équitable et abordable³⁹. La concrétisation de cette approche pose d'emblée la question du ciblage des

³⁹ « Vision pour une politique intégrée de protection sociale au Maroc », Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance, avril 2016.

populations bénéficiaires. Dans ce sens, la mise en place d'un Registre National de la Population (RNP) avec un numéro d'identification unique et d'un Registre Sociale Unique (RSU) serait opportune pour maximiser les retombées de l'action de l'Etat en la matière.

Une troisième phase de l'INDH centrée particulièrement sur la réduction des disparités sociales et spatiales

Depuis son lancement en 2005, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) compte à son actif plusieurs réalisations positives en termes de multiplication des projets de développement et d'amélioration de la gouvernance locale. A ce jour, plus de 44.000 projets et 17.000 actions de développement ont été réalisés profitant à 10,4 millions de bénéficiaires, dont plus de 4,8 millions de femmes. Ces projets ont occasionné un investissement global de plus de 37,85 milliards de dirhams dont 22,45 milliards de dirhams sous-forme de contribution propre de l'INDH. De plus, 9.359 activités génératrices de revenus dont 64% en milieu rural, pour un montant total de 3,1 milliards de dirhams ont été lancées au profit de 153.000 bénéficiaires (50% des bénéficiaires sont des femmes).

L'éducation a figuré au rang des priorités de l'INDH, comme en atteste l'appui budgétaire important consacré à ce volet. Les projets et actions menés ont largement contribué à la diminution du taux de la déperdition scolaire et à l'amélioration des conditions de scolarisation des enfants issus de milieux défavorisés. L'apport de l'INDH s'est traduit notamment par l'acquisition de 1.265 moyens de transport scolaire (minibus et véhicules) au profit de 282.779 élèves ainsi que la construction, l'aménagement et l'équipement de 1.618 écoles, collèges et lycées, 1.356 Dar Talib/Dar Taliba, 1.405 crèches et garderies et 563 salles de classe.

Au niveau des infrastructures de base (pistes et voirie, eau, électricité, assainissement), l'intervention de l'INDH a favorisé l'amélioration des conditions de vie des zones cibles et le désenclavement des populations rurales. Ainsi, près de 4.639 projets d'aménagement de pistes et voiries et de construction d'ouvrage d'art et de franchissement ont été réalisés. La programmation de 5.084 projets relatifs au secteur de l'eau potable a concerné essentiellement l'adduction en eau potable, la construction de bornes-fontaines, de réservoirs et de châteaux d'eau, le creusement et l'approfondissement de puits, l'aménagement et le captage de sources. A cela s'ajoute la mise en œuvre de 1.183 projets d'électrification et d'éclairage public et de 550 projets d'assainissement liquide et solide.

Programme	Cycle Projets	Actions	Bénéficiaires	Montant INDH
Précarité	3.628	1.716	1.037.187	6,6
Rural	15.330	3.316	3.819.388	8,6
Transversal	18.215	8.973	2.712.454	11,5
Urbain	6.940	3.369	2.955.743	11,1
Total	44.113	17.374	10.524.772	37,8

Source : Coordination Nationale INDH.

Tableau 3 : Répartition des projets et actions de l'INDH par programme 2005-2017

Dans le but de donner une forte impulsion à l'action de l'INDH, Sa Majesté Le Roi⁴⁰ a appelé au lancement de la troisième phase de l'INDH (2019-2023) qui mobilisera des investissements de l'ordre de 18 milliards de dirhams. Cette nouvelle phase, tout en consolidant les acquis, sera

⁴⁰ Discours Royal adressé à la Nation à l'occasion du 19^{ème} anniversaire de l'accession du Souverain au Trône.

marquée par la recentration des programmes de l'initiative sur la réduction des disparités sociales et territoriales, le développement du capital humain, l'appui aux catégories en situation difficile, et sur le lancement d'une nouvelle génération d'initiatives génératrices de revenus et d'emplois.

De grandes avancées en matière de généralisation de la couverture médicale

Selon l'Agence Nationale d'Assurance Maladie, l'AMO couvre, depuis son entrée en vigueur en 2005, une population totale de plus de 9,1 millions de bénéficiaires en 2016 (y compris les ayants droit), en hausse de 4,2% par rapport à 2015 (taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 6% durant la période 2006-2016). Le nombre de bénéficiaires relevant du secteur public s'élève à 3,02 millions de personnes, tandis que celui du secteur privé se situe à 6,08 millions de personnes. La part de la population des actifs et leurs ayants droit par rapport à la population couverte se situe à 80,7% en 2016 (contre 81% en 2015), soit une population de près de 7,35 millions de personnes.

L'entrée en vigueur de l'AMO pour les étudiants à partir de l'année scolaire 2015-2016 devait permettre d'atteindre 288.000 bénéficiaires sur la période 2015-2020. Or, force est de constater que ce régime n'a pas rencontré une adhésion importante avec seulement 22,7% des étudiants qui sont actuellement immatriculés. C'est pour cela qu'un nouveau projet de décret N° 2.18.513 modifiant le décret N° 2.15.657 d'application de la Loi n°116-12 relative à l'AMO de base des étudiants a été adopté par le Conseil du Gouvernement le 26 juillet 2018. Ce nouveau décret vise à encourager une plus grande adhésion des étudiants au régime et à parer aux problèmes juridiques, procéduraux et techniques apparus lors de sa mise en œuvre initiale.

Pour les dépenses au titre de l'AMO, celles-ci se sont établies à 7,8 milliards de dirhams en 2016, soit une hausse de 13% par rapport à 2015 (6,9 milliards de dirhams). Ces dépenses ont été destinées à hauteur de 30% aux médicaments et à hauteur de 47,7% aux Affections Longue Durée.

S'agissant du RAMED, la généralisation effective de ce régime a permis, selon l'ANAM, d'atteindre plus de 12,44 millions de bénéficiaires à fin août 2018 et près de 5,02 millions de foyers immatriculés, dépassant largement la population cible (8,5 millions) avec 91% des bénéficiaires en situation de pauvreté absolue, une part qui s'accroît de plus en plus (72% en 2012 et 86% en 2015). 49% des bénéficiaires sont issus du milieu rural et 52% sont des femmes.

La hausse continue de la part de la population en situation de pauvreté absolue dans le RAMED exerce une pression énorme sur les prestations offertes dans l'hôpital public. Elle soulève, aussi, le défi de la pérennisation financière du régime. De ce fait, le dernier Discours Royal a mis le point sur l'urgence de corriger les dysfonctionnements constatés dans la mise en œuvre du RAMED, dans le but de favoriser l'accès effectif de la population cible aux services de soins.

Pour rappel, le financement du RAMED incombe en grande partie à l'Etat. Le reliquat est à la charge des populations vulnérables et des collectivités territoriales à des proportions moins importantes.

Notons que le taux de retrait des cartes RAMED pour les populations vulnérables reste faible puisqu'il n'a pas dépassé 30,5% en 2016, situation qui pourrait s'expliquer par la réticence des personnes vulnérables ne souffrant pas de problèmes de santé à retirer leur carte. Par conséquent, un recul de la part des contributions financières des personnes vulnérables au RAMED est à relever puisque celles-ci sont passées de près de 25,9 millions de dirhams en

2015 à 16,5 millions de dirhams en 2016, soit une baisse de 36,3%. Depuis la généralisation du RAMED, le montant versé par les personnes en situation de vulnérabilité s'élève à 154 millions de dirhams.

Un faible taux de renouvellement des cartes RAMED mérite également d'être souligné. En effet, sur les 4,9 millions de cartes (renouvellement compris) qui ont été délivrées depuis la mise en œuvre du RAMED, le taux de renouvellement ne dépasse pas les 31% en 2016 et ce, malgré une tendance à la hausse (taux de renouvellement de 14% en 2015).

Globalement, les avancées réalisées dans le domaine de l'élargissement de la couverture médicale de base se sont traduites par une amélioration importante du taux de couverture du risque maladie qui est passé de 25% en 2005 à 54,6% actuellement, selon l'ANAM et par voie de conséquence une baisse de la part des dépenses directes globale des ménages de 6% (50,7% en 2015 contre 53,6% en 2010 selon les Comptes Nationaux de la Santé) et une baisse de 38% des dépenses directes des ménages bénéficiant du RAMED même si ces derniers continuent à supporter des coûts indirects liés au temps d'attente, au transport et à l'hébergement lorsqu'ils se rendent dans les hôpitaux ou les centres de santé.

En dépit des avancées réalisées, une large frange de la population (45,4%) demeure encore non couverte, notamment celle des indépendants. Le reste à payer à la charge des assurés s'avère, par ailleurs, élevé (40% pour le secteur privé et 32% pour le secteur public) à cause du non-respect des tarifs nationaux de référence et de la faible attractivité du secteur public.

L'adoption par la chambre des représentants en juin 2017 du projet de Loi 98.15 relatif au régime de l'assurance maladie obligatoire (AMO) pour les catégories des professionnels libéraux, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale, devrait élargir considérablement la population bénéficiaire de l'AMO (de 11 millions de personnes - ayants droits compris -environ).

Dans ce sens, le conseil du Gouvernement du 13 septembre 2018 a adopté 4 projets de décret d'application concernant à la fois le régime d'assurance maladie obligatoire et la retraite pour les catégories des professionnels libéraux, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale. Parmi les décrets d'application adoptés, le décret 2.18.623 fixant les taux de cotisation dont doivent s'acquitter les bénéficiaires du régime : pour la couverture médicale, le taux de cotisation est fixé à 6,37% du revenu forfaitaire pour les actifs et à 4,52% pour les pensionnés.

La couverture médicale des ascendants dans le cadre de l'AMO public, dont le projet de loi fait toujours l'objet de discussion au parlement, devrait élargir davantage la base des bénéficiaires de l'AMO et permettre à cette catégorie vulnérable de disposer d'une couverture médicale.

Renforcement des actions dans le cadre du Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale (FACS)

Créé en 2012, le FACS a pour objectif de renforcer les actions sociales au profit des populations démunies. Il contribue au financement des dépenses afférentes au Régime d'Assistance Médicale pour les Démunis (RAMED), au programme Tayssir, à l'Initiative Royale «1 million de cartables », à l'assistance aux personnes à besoins spécifiques et aux femmes veuves en situation de précarité.

Les dépenses totales du FACS se sont élevées à 12,7 MMDH depuis sa création. Le RAMED arrive en tête des dépenses totales du Fonds avec 50%, soit 6,3 milliards de dirhams. Viennent ensuite le programme Tayssir et l'opération « 1 million de cartables » (36%), le programme d'aide directe aux femmes veuves (11,8%) et le soutien aux personnes en situation d'handicap (3%). En 2018 (à fin août), l'enveloppe budgétaire allouée au RAMED dans le cadre du Fonds s'est situé à 1,54 MMD.

Les CHU et l'ANAM ont bénéficié d'un montant de 3,8MMD et le « Fonds Spécial de la Pharmacie Centrale » d'un montant de 2,5 MMD. L'objectif est de garantir l'accès aux soins à toutes les couches de la population.

Concernant le programme Tayssir qui offre un soutien financier à la scolarisation et à la lutte contre la déperdition scolaire en milieu rural, le nombre de bénéficiaires pour l'année scolaire 2017-2018 s'est établi à 706.359 élèves, contre 87.795 élèves en 2008-2009. Ce programme a bénéficié d'un appui du FACS de l'ordre 1,18MMD de dirhams au titre des années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 et a permis, depuis son opérationnalisation en 2008, une réduction de 57% de l'abandon scolaire au niveau des écoles cibles.

Dans le cadre du programme d'appui social du département de l'Education Nationale, l'Initiative Royale « 1 million de cartables », qui consiste en la distribution de fournitures scolaires aux élèves des niveaux primaire et collégial en milieu rural et urbain, a bénéficié à près 4.103.781 au terme de l'année scolaire 2017-2018, contre 4.018.470 élèves (1.866.146 sont des filles) en 2016-2017, et 3.914.949 élèves (1.832.419 sont des filles) en 2014-2015. Dans le cadre des disponibilités du FACS, un montant de 1,47 milliard de dirhams a été débloqué au profit de ce programme, dont 250 millions de dirhams au titre de l'année 2018.

Afin de soutenir et d'améliorer les conditions de vie des femmes veuves et en situation de précarité, le FACS a alloué des aides directes aux veuves en situation de précarité ayant à charge des orphelins scolarisés âgés de moins de 21 ans ou en situation de handicap fixé à 350 dirhams pour chaque enfant plafonné à 1.050 dirhams, soit dans la limite de trois enfants et sans la possibilité de cumuler ce soutien financier avec toute autre aide qu'elle qu'en soit la nature.

Ce programme a bénéficié d'un financement dans le cadre du FACS de l'ordre de 1,5 milliard de dirhams, dont une enveloppe de 444 millions de dirhams mobilisée, à fin septembre 2018, au profit de la CNRA et le nombre des bénéficiaires de ce programme a atteint 87.984 veuves et plus de 155.000 orphelins, au 04 octobre 2018.

Pour ce qui est de la promotion des droits des personnes en situation d'handicap et à l'amélioration de leur accès aux services sociaux de base, les programmes d'aide aux personnes en situation d'handicap ont bénéficié d'un financement dans le cadre du fonds de l'ordre de 261 millions de dirhams au titre de la période 2015- 2017.

Vers la mise en place d'un registre social unique pour un meilleur ciblage des populations pauvres et vulnérables

Dans le but d'améliorer la gouvernance des différents programmes de protection sociale et d'assurer un meilleur ciblage des catégories pauvres et vulnérables, un projet structurant visant la mise en place d'un Registre Social Unique (RSU) et s'étalant sur la période 2017-2021 a été lancé par le Gouvernement.

Le RSU représente une porte d'entrée pour les ménages pour bénéficier des différents programmes de protection sociale. Il permet d'identifier les ménages éligibles aux différents programmes de protection sociale et de les catégoriser selon une batterie d'indicateurs socio-économiques. L'identifiant social unique servira donc de base pour mieux cibler les populations concernées par les programmes de protection sociale.

Grâce à cet outil d'enregistrement et de catégorisation unique et homogène à l'échelle nationale, les différents programmes sociaux pourront disposer de données démographiques et socio-économiques précises et actualisées sur les ménages.

La méthode d'identification et de ciblage des ménages adoptée dans le cadre de ce projet est celle du scoring, où chaque ménage disposera d'un score calculé sur la base d'indicateurs socio-économiques permettant de déterminer son éligibilité aux programmes sociaux. Le Ministère de l'intérieur est le Département chargé du pilotage du projet en collaboration avec les différents Départements Ministériels.

Parallèlement, un Registre National de la Population (RNP) devrait être mis en place par le Ministère de l'Intérieur. Ce registre viserait l'authentification automatique de l'identité de chaque individu sur la base des données démographiques et biométriques de tous les citoyens, y compris les étrangers qui résident au Maroc et ce, afin d'éviter toute tentative d'usurpation d'identité.

Le RNP permet ainsi à l'individu de disposer d'un identifiant unique à la naissance qui le suivra tout au long de sa vie. Cette identification est un préalable à la mise en place du RSU.

Afin de profiter de l'expérience et du savoir-faire technologique étrangers en la matière, le Ministère de l'Intérieur et l'Institut international de technologie de l'information de Bangalore, en Inde, ont signé, le 27 août 2018 à Rabat, un mémorandum d'entente d'une durée de cinq ans pour la conception et le développement d'une plateforme logicielle open source modulaire dénommée « MOSIP », qui constituera le noyau du système de gestion du RNP.

L'impératif de renforcer la viabilité du système de retraite

Les prestations de retraite sont une composante essentielle de la sécurité sociale. Au Maroc, le système de retraite au Maroc repose exclusivement sur des régimes de pension financés par des cotisations des salariés et de leurs employeurs ; ce qui le rend fragile aux aléas démographiques (augmentation du nombre des retraités et ralentissement de croissance des cotisants) et économiques (création faible de l'emploi).

Depuis quelques années, le secteur de la retraite au Maroc est confronté à une tendance à la dégradation de sa situation financière qui remet en cause sa pérennité à long terme. Cette situation s'explique essentiellement, par la baisse importante du rapport démographique actif/retraité (conséquence de la transition démographique), par le faible taux de couverture de la population (40,9% de la population active occupée en 2016), mais aussi par le niveau élevé des prestations de certains régimes de retraite, notamment la Caisse Marocaine de la Retraite (CMR).

La situation de la CMR, qui couvre les titulaires de la fonction publique civile et militaire, s'avère particulièrement préoccupante (ratio actif par retraité de 2,6 en 2016 contre 3,8 en 2012) avec l'apparition des premiers déficits à compter de 2014 et le risque d'épuisement des réserves en 2022.

Face à cette situation, le Gouvernement a lancé un processus de réforme du secteur de la retraite qui comprend un volet axé sur les mesures paramétriques et un volet structurel visant à opérer une reconfiguration profonde du système de retraite actuel.

La réforme paramétrique est entrée en vigueur à partir du premier janvier 2017 pour la CMR, et a touché essentiellement, le relèvement progressif de l'âge de départ à la retraite à 63 ans, la hausse des taux de cotisation de 4 points et la réduction de la générosité du régime avec une pension calculée sur la base du salaire moyen des 8 dernières années et une baisse du taux d'annuité pour le calcul de la pension de 2,5% à 2%.

Parallèlement et dans le but d'élargir l'assiette de bénéficiaires, le Projet de Loi 99-15 relatif au régime de retraite des professionnels, des travailleurs indépendants et des non-salariés a été adopté le 02 août 2017 par la chambre des conseillers. Le Gouvernement a, également, procédé à la hausse de la valeur des pensions minimales de 1.000 à 1.500 dirhams par mois.

Il reste que ces mesures apportent une solution provisoire aux déséquilibres dont souffre le secteur⁴¹ et ne permettent pas de garantir la pérennité du système. Pour faire face à cette situation préoccupante, la réforme structurelle préconise la mise en place de deux pôles public (CMR, RCAR) et privé comme cadre général pour la réforme du secteur dans la perspective d'instauration d'un régime de base unique. Un régime d'extension est prévu pour assurer la couverture des catégories d'indépendants et des travailleurs non-salariés.

L'architecture de ce système unifié devrait reposer sur trois piliers : un régime de base obligatoire à prestations définies pour les secteurs public et privé, un régime complémentaire obligatoire plafonné au premier dirham et des régimes facultatifs collectifs ou individuels d'épargne de retraite par capitalisation.

Relance du dialogue social pour consolider les bases d'un vivre-ensemble harmonieux et apaisé

La Constitution de 2011 a fait de la démocratie participative et du renforcement de la paix sociale l'un de ses principes fondateurs. Dans ce cadre, le Discours Royal adressé à la Nation à l'occasion du 19^{ème} anniversaire de l'accession du Souverain au Trône, a souligné l'importance du dialogue social pour élaborer un pacte social équilibré et durable soutenant le pouvoir d'achat des employés (salaires, droit de grève, ...) et garantissant la compétitivité de l'entreprise (productivité, qualification et formation, ...).

En application des Hautes Orientations Royales, le Gouvernement s'est attelé à approfondir les consultations avec les centrales syndicales dans le but d'apporter des réponses appropriées aux questions afférentes aux grands dossiers sociaux, moyennant une approche consensuelle qui tient compte des intérêts des différentes parties prenantes.

⁴¹ La réforme paramétrique a permis de pousser la date d'épuisement des réserves de la CMR de 2022 à 2027.

7. DES CHOIX DE DEVELOPPEMENT INSCRITS DESORMAIS EN CONFORMITE AVEC LES IMPERATIFS DE DURABILITE

Face aux défis environnementaux de taille qui l'interpellent, le Maroc a déployé, sur la période récente, plusieurs politiques publiques axées sur le paradigme de la durabilité. Ces politiques sont orientées tant dans l'optique de l'atténuation que dans celle de l'adaptation aux effets irréversibles du changement climatique.

L'examen de la question de la durabilité du modèle de développement national sera appréhendé dans le cadre de ce volet, d'abord, sous l'angle de la sécurisation des ressources hydriques et celui de la transition énergétique du pays. Ensuite, il sera procédé à un examen des progrès accomplis dans le cadre de la stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD).

7.1. Des ressources hydriques soumises à de fortes pressions

Compte tenu de sa position géographique, le Maroc est caractérisé par un climat contrasté et une variabilité pluviométrique temporelle et spatiale. Le potentiel des ressources en eau renouvelables du pays est évalué actuellement à 22 milliards de m³ par an, soit l'équivalent de 650 m³/habitant/an contre 2.560 m³ en 1960, représentant ainsi une baisse de 74,6%.

Plusieurs facteurs concomitants laissent entrevoir le risque de passage du Maroc d'une situation de stress hydrique à celle de la pénurie d'eau. Les besoins actuels en eau dépassent de plus en plus les ressources renouvelables disponibles, sous l'effet particulièrement de la pression démographique, de la dégradation de la qualité des eaux à cause des rejets⁴² et du retard accumulé en matière d'assainissement notamment en milieu rural.

En particulier, les besoins sans cesse croissants de certains secteurs comme l'agriculture suscitent d'importants défis. Ce secteur consomme près de 85% des ressources en eau renouvelables, soit un niveau supérieur à la moyenne mondiale qui est d'environ 70%⁴³. En outre, la gestion de l'eau en agriculture reste marquée par une faible valorisation de la ressource (faiblesse de l'efficacité à la parcelle pour l'irrigation de surface⁴⁴ (50%), tarifs d'eau agricole inadaptés⁴⁵ et retard⁴⁶ dans l'équipement des superficies à l'aval des barrages existants.

L'accentuation du dérèglement climatique et la persistance du déséquilibre entre les disponibilités et les besoins en eau constitueraient des facteurs aggravants de nature à alimenter un déficit hydrique important au Maroc à l'horizon 2030, qui pourrait atteindre 2,3 milliards de m³, avec une demande prévue de l'ordre de 14,8 milliards de m³ dépassant les ressources mobilisées qui s'élèveraient à près de 12,5 milliards de m³. En outre, la surexploitation des ressources en eau souterraine (un volume exploité de 4,3 milliards de m³ contre un volume exploitable de 3,4 milliards de m³, engendrant un déficit annuel de près d'un

⁴² Estimés à 750 millions de m³ en 2012, les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel, sans traitement préalable pourraient atteindre 870 millions de m³ en 2020 et 1 039 millions de m³ en 2030.

⁴³ Selon le rapport de la Banque Mondiale : « Au-delà des pénuries : la sécurité de l'eau au Moyen-Orient et en Afrique du Nord », 2017.

⁴⁴ Les superficies équipées en irrigation de surface représentent près de 65% de la superficie équipée en irrigation pérenne.

⁴⁵ Selon le rapport de la Banque Mondiale : « Au-delà des pénuries : la sécurité de l'eau au Moyen-Orient et en Afrique du Nord » (2017), la faiblesse des prix décourage une utilisation efficiente de l'eau et la région MENA applique les tarifs les plus bas au niveau mondial et ce, malgré la rareté de l'eau.

⁴⁶ Ce retard conduit à une sous-valorisation de près de 1,2 milliard de m³ d'eau mobilisée.

milliard de m³)⁴⁷ notamment au niveau des bassins de l'Oum Er Rbiaa, du Souss-Massa-Drâa, du Tensift, de Sebou et du Bouregreg.

Un cadre réglementaire et législatif réadapté pour faire face aux enjeux encourus

Sur le plan réglementaire et législatif afférant à la gestion de l'eau, des efforts importants ont été consentis, notamment avec l'adoption en août 2016 d'une nouvelle loi sur l'eau (n° 36/15) qui, tout en poursuivant les objectifs de la loi 10/95, prévoit, en particulier, une simplification des procédures d'utilisation du domaine public hydraulique, le renforcement de la police de l'eau, ainsi que la mise en place d'un cadre réglementaire adéquat aussi bien pour favoriser la valorisation et l'utilisation des eaux usées que pour le dessalement des eaux de mer. Cette nouvelle loi prévoit également de renforcer et clarifier les attributions du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat, en lui accordant une vocation consultative au sujet des plans directeurs d'aménagement intégré des ressources en eau au niveau des bassins hydraulique.

Des actions vigoureuses déployées pour faire face au stress hydrique

Face au contexte de changement climatique et à la rareté hydrique, la mise en œuvre de nombreuses actions d'envergure se poursuit dans le cadre de la Stratégie Nationale de l'Eau. Ces actions portent essentiellement sur la gestion rationnelle de la demande en eau et sa valorisation, la diversification des sources d'approvisionnement en eau, ainsi que sur l'amélioration de la qualité des ressources hydriques et de la gouvernance dans le cadre de la nouvelle loi sur l'eau (36-15).

Ainsi, en matière de gestion de la demande en eau et de valorisation de la ressource, la généralisation de l'accès à l'eau potable, en particulier dans les zones rurales et montagneuses s'est accélérée. Le taux de raccordement, dans le cadre du Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable rural (PAGER), a atteint 96,6% à fin 2017.

Pour ce qui est des rendements des réseaux de distribution d'eau potable, le programme d'économie d'eau potable adopté a permis d'enregistrer quelques avancées pour porter ce rendement à 76,5%² en 2017 et devrait se situer à 80% à l'horizon 2025. En outre, dans le cadre du programme de reconversion à l'irrigation localisée, qui sera poursuivi jusqu'à l'horizon 2030, la superficie totale reconvertie a atteint 540.000 ha à fin 2017 (soit 98% de l'objectif de reconversion fixé en 2020 à savoir 550.000 ha).

En matière de développement de l'offre hydrique et de sa diversification, les actions engagées ont permis de disposer actuellement de 140 grands barrages, d'une capacité globale de plus de 17,6 milliards⁴⁸ de m³, et de plusieurs milliers de forages et de puits pour capter les eaux souterraines. Ceci, en plus de 15 grands barrages et une dizaine de petits barrages qui sont en cours de construction, avec une capacité supplémentaire de stockage de près de 3,6 milliards de m³.

Outre l'accélération de la cadence des investissements dans les infrastructures hydrauliques⁴⁹, le Maroc a de plus en plus recours aux ressources en eau non conventionnelles à travers la

⁴⁷ Plan National de l'Eau, 2015.

⁴⁸ Source : présentation du budget du secteur de l'eau dans le cadre de la Loi de Finances 2018, Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau.

⁴⁹ La marge de mobilisation de cette catégorie de ressources est limitée dans la plupart des bassins hydriques du pays : Les ressources en eaux de surface économiquement accessibles sont déjà régularisées par les barrages à près de 90%.

réutilisation des eaux usées et le dessalement de l'eau de mer. En termes de réutilisation des eaux usées⁵⁰, des conventions ont été signées, dans le cadre du plan national pour la réutilisation des eaux usées épurées et sont en cours de mise en œuvre.

Ces conventions concernent, notamment, l'arrosage des golfs et des espaces verts ainsi que l'irrigation des périmètres agricoles. Le plan de réutilisation des eaux permettra la mobilisation d'un volume additionnel de 320 millions de m³ à l'horizon 2030. Concernant le dessalement d'eau de mer, un volume de 510 millions de m³ par an a été fixé comme objectif à atteindre à l'horizon 2030 par la Stratégie Nationale de l'Eau. Dans ce cadre, un grand projet de dessalement de l'eau de mer a été lancé pour le renforcement de l'approvisionnement en eau potable de la ville d'Agadir et l'irrigation de la zone de Chtouka⁵¹. De même, des études techniques sont en cours de lancement concernant le dessalement de l'eau de mer en faveur de la zone du Grand Casablanca.

Une forte impulsion donnée pour faire face aux défis du stress hydrique

Sur Hautes Orientations Royales, un programme prioritaire pour l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation a été élaboré dont le programme d'accélération des investissements dans le secteur de l'eau à l'horizon 2026. Ce dernier s'articule autour de cinq axes à savoir : 1) Le développement de l'offre en eau aussi bien conventionnelle que non conventionnelle en procédant essentiellement à la construction de nouveaux barrages structurants et la préparation de projets de dessalement de l'eau de mer ; 2) la construction de petits barrages pour le développement local (860 sites de petits barrages et lacs collinaires ont été identifiés) pour résoudre les problèmes locaux d'irrigation et d'abreuvement de cheptel notamment dans les régions caractérisées par un déficit hydrique ; 3) La gestion de la demande, l'économie et la valorisation de l'eau en vue d'économiser l'eau aussi bien potable que d'irrigation ainsi que de minimiser ses pertes ; 4) La réutilisation des eaux usées épurées avec l'accélération de l'adoption du programme national mutualisé d'assainissement et de réutilisation des eaux usées qui est en cours de finalisation en concertation avec les partenaires concernés ; et 5) Le renforcement de l'alimentation en eau potable en milieu rural notamment par l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable, la mise à niveau des systèmes d'approvisionnement en eau potable défaillants, la réalisation des branchements individuels au niveau des centres chefs-lieux des communes et la professionnalisation de la gestion de l'approvisionnement en eau potable en vue de pérenniser ses systèmes.

7.2. Une transition énergétique bien entamée dont l'accélération devrait impulser fortement le développement du pays

Depuis son lancement en 2009, la stratégie énergétique du Royaume a enregistré d'importantes avancées, comme en témoignent les progrès réalisés en matière de mise en œuvre de la stratégie de développement des énergies renouvelables, qui vise à porter la part des énergies renouvelables à 42% de puissance installée en 2020 et à 52% à l'horizon 2030. A fin 2017, la capacité installée des énergies renouvelables a atteint déjà 34% du mix électrique.

⁵⁰ La proportion des eaux usées traitées et réutilisées au Maroc demeure faible, et ce, à l'instar d'autres pays de la région MENA (Iran, Liban, Iraq). De leur côté, l'Égypte, la Jordanie et la Tunisie traitent une forte proportion de leurs eaux usées, mais avec un taux de réutilisation moins important.

⁵¹ Ce projet de partenariat public-privé, qui sera alimenté par des énergies renouvelables, va permettre l'irrigation d'une superficie de près de 15.000 ha dans la zone de Chtouka. Il vise également la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable au profit d'une population de 2,3 millions d'habitants à l'horizon 2030 dont 20% en milieu rural au niveau du Grand Agadir.

Les autres chantiers affichent également des évolutions encourageantes, en particulier, le plan gazier et l'efficacité énergétique.

Le développement des énergies renouvelables entame sa vitesse de croisière

La réalisation du programme d'énergie renouvelable a connu une accélération soutenue ayant permis d'atteindre une part de 34% à fin 2017 du mix électrique soit une capacité installée de 2.836 MW, dont 180 MW en solaire, 887 MW en éolien et 1.769 MW en hydraulique. Cette capacité sera portée d'ici la fin d'année 2018 à 3.687 MW, dont 700 MW en solaire, 1.207 MW en éolien et 1.780 MW en hydro-électrique, soit une capacité supplémentaire de 851 MW.

Cette montée en puissance de l'énergie solaire est en relation avec la mise en service en perspective de 5 centrales solaires dont les trois centrales restantes du complexe solaire intégré de Ouarzazate de 580 MW en l'occurrence Noor 2 (200 MW), 3 (150 MW) et 4 (70 MW), et les deux centrales Noor PV Laâyoune I (80 MW) et Noor Boujdour I (20 MW).

La réalisation du programme solaire de 2.000 MW à l'horizon 2020 dans différents sites du Royaume se poursuit avec le lancement en perspective de la réalisation du projet Noor PV II. D'une capacité de plus de 800 MW, ce projet se déclinera sur plusieurs provinces, en l'occurrence Laâyoune, Boujdour, Taroudant, Kelaa des Sraghna, Khouribga, Hajeb, Guecif, Sidi bennour et Jerada. Il vient en complément des grands complexes solaires intégrés. L'objectif est d'optimiser le mix technologique national, tout en assurant un développement territorial plus élargi. Par ailleurs, d'autres projets de centrales solaires photovoltaïques (PV) de taille moyenne sont en cours de développement, en particulier : Noor Tafilalet (100 MW), Noor Atlas (200 MW) à mettre en service à l'horizon 2020.

Quant au programme éolien qui vise l'installation de 2.000 MW à l'horizon 2020, et suite au déploiement des efforts de taille dans ce domaine, le Maroc a occupé, en 2017, la deuxième place sur le continent africain et la région MENA (après l'Afrique du Sud) en termes de capacité électrique installée à base d'énergie éolienne⁵². En effet, et suite à la mise en service du plus grand parc éolien en Afrique, celui de Tarfaya (300 MW), d'autres parcs éoliens, en l'occurrence les parcs de Taza (150 MW), de Midelt (180 MW), et celui d'Oualidia (36 MW), et les projets inscrits dans le cadre du programme éolien intégré d'une capacité de 850 MW⁵³ sont prévus d'ici 2022. A noter que d'autres parcs éoliens ont été réalisés ou en cours de réalisation par le secteur privé dans le cadre de la loi 13-09 en particulier, c'est le cas du parc éolien Khalladi d'une capacité de 120 MW qui sera mis en service en 2018, et du parc éolien d'Aftissat (201,6 MW), situé au sud de Boujdour qui sera mis en service en décembre 2018.

Pour ce qui est de l'énergie hydro-électrique, le Maroc dispose déjà d'une capacité installée de 1.770 MW, dont 460 MW sous forme de STEP⁵⁴ à Afourar. S'y ajoutera la nouvelle STEP Abdelmoumen (350 MW - région d'Agadir) en cours de développement et qui devrait être opérationnelle en 2020. Par ailleurs, des microcentrales hydroélectriques totalisant une

⁵² Selon une nouvelle étude publiée par le cabinet danois MAKE Consulting intitulée « Middle East and Africa Wind Power Outlook »

⁵³ A rappeler que ce projet concerne les sites suivants : Tanger II (100 MW), Jbel Lahdid (200 MW), Midelt (150 MW), Tiskrad (300 MW) et Boujdour (100 MW)

⁵⁴ Les stations de Transfert d'Énergie par Pompage, permettent de stocker de grande quantité d'énergie électrique par l'intermédiaire de l'énergie potentielle de l'eau. Elles permettent d'éviter le gaspillage d'énergie pendant les heures creuses (nuit, week-end) et de pallier à l'intermittence de la production électrique du secteur éolien et solaire.

puissance d'environ 100 MW sont en cours de développement par le privé dans le cadre de la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables et environ 300 MW sont en cours d'examen.

Avancées enregistrées en matière de mise en œuvre de la stratégie de l'efficacité énergétique

Suite à son adoption par le Conseil de Gouvernement l'année dernière, la stratégie nationale de l'efficacité énergétique ambitionne de réaliser une économie d'énergie de l'ordre de 5% d'ici 2020 et de 20% à l'horizon 2030. Cette ambition prend appui sur plusieurs mesures d'efficacité énergétique mises en place par les pouvoirs publics dont notamment le code de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, le renforcement de l'efficacité énergétique dans l'industrie, la sensibilisation à l'éco-conduite et à l'utilisation du véhicule électrique, le programme de mosquées vertes et la promotion des systèmes de pompage photovoltaïque pour l'irrigation. Pour assurer une déclinaison territoriale réussie de cette stratégie, des contrats-programmes avec les régions sont actuellement en cours de finalisation.

Sur le plan réglementaire, le département de tutelle poursuit ses efforts en matière de publication des décrets d'application de la loi 47-09 relative à l'efficacité énergétique. A ce titre, et suite à la publication des décrets nécessaires à l'élaboration des mesures de l'efficacité énergétique relatives aux évaluations de l'impact énergétique et la création de sociétés spécialisées dans les services énergétiques, un projet de décret a été élaboré et soumis à la consultation publique relatif à l'audit énergétique obligatoire et périodique des grands consommateurs d'énergie.

Des perspectives prometteuses pour la mise en œuvre du plan gazier

Dans le cadre de son plan gazier, le Maroc s'est résolument engagé à renforcer le poids du gaz naturel dans son mix énergétique, pour le porter de 11% en 2015 à 25% à l'horizon 2030. Ce plan, envisagé pour des considérations d'ordre stratégique, technique et environnemental⁵⁵, s'effectuera en deux étapes dont la première dénommée « Gas To Power » vise la réalisation d'un ensemble d'infrastructures gazières, pour un coût total estimé à 4,6 milliards de dollars. L'appel à manifestation d'intérêt à l'international pour la réalisation de ces infrastructures et leur exploitation a bénéficié d'un engouement particulier au vu du nombre important des réponses reçues qui s'est élevé à 95 réponses.

Sur le plan réglementaire, un projet de code gazier a été élaboré en vue d'organiser le secteur, d'établir un système tarifaire approprié et d'encourager les investisseurs étrangers à développer l'infrastructure, les équipements, les réseaux de transport et de distribution.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accord bilatéral conclu en 2016 entre le Maroc et le Nigéria pour la réalisation d'un projet de gazoduc⁵⁶ reliant les deux pays, un deuxième accord a été signé en juin 2018 portant sur le lancement des études techniques pour affiner les estimations de coûts d'investissements et d'exploitation, finaliser l'analyse économique sur la base des

⁵⁵ Les principales raisons sont : la diversification des sources d'énergie, parer aux problèmes d'intermittences générées par l'introduction massive de l'électricité renouvelable, assurer la sécurité d'approvisionnement de nos centrales électriques fonctionnant au gaz naturel, notamment, après expiration en novembre 2021 de la validité de la convention de transit du gaz algérien, et la réduction des émissions des GES.

⁵⁶ D'une longueur de près de 5.000 Km, et qui mobilisera, selon les premières estimations, de 15 à 20 milliards de dollars.

volumes et des hypothèses de construction finalisés et entamer les discussions avec les banques internationales de développement pour tester leur disposition à financer ce projet.

Des défis importants à relever pour réussir la transition énergétique

Des progrès encourageants ont été enregistrés par le Maroc en matière d'accélération de sa transition énergétique. Parallèlement aux réformes liées à la libéralisation de l'électricité verte, d'importantes infrastructures dédiées à la formation, à la recherche-développement et à la promotion de l'innovation⁵⁷ ont été mises en place.

En outre, une attention particulière a été attribuée au développement de l'intégration industrielle dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier au niveau de l'éolien, comme en témoigne l'inauguration de la première usine de pales d'éoliennes en Afrique et au Moyen-Orient, mettant ainsi les premiers jalons d'un écosystème dédié aux énergies renouvelables.

Malgré ces réalisations, somme toute, importantes, des efforts additionnels gagneraient à être déployés particulièrement au niveau de la sécurisation des financements, du développement des smart grids et du renforcement de l'intégration régionale dans le domaine de l'électricité à travers notamment :

- L'impératif de réunir les conditions propices à une mobilisation de taille des financements notamment privés pour satisfaire les besoins énormes d'investissements prévus en la matière (40 milliards de dollars dont 30 milliards pour les projets de production électrique de sources renouvelables).
- Le développement des « smart grids » pour favoriser l'ancrage aux énergies renouvelables, assurer une meilleure gestion de la demande et de l'offre d'électricité et permettre, particulièrement, de faire face à la production intermittente des nouvelles sources d'énergie renouvelable.
- La mobilisation du potentiel de l'intégration régionale afin d'éviter le gaspillage et pour maximiser la rentabilité en érigeant le Maroc en hub énergétique au carrefour des marchés de la méditerranée occidentale et ceux de l'Afrique de l'Ouest.

7.3. Une cohérence des politiques publiques par rapport aux principes directeurs de la Stratégie Nationale du Développement Durable

Adoptée en 2017, la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) se veut un cadre de mise en cohérence des programmes publics et des stratégies sectorielles au même titre qu'une mobilisation des synergies entre les différentes parties prenantes et ce, dans la perspective de renforcer la durabilité des choix de développement opérés par le Royaume.

La SNDD est structurée autour de sept leviers majeurs, chacun décliné en axe stratégique représentant de grands domaines d'actions, avec des objectifs à atteindre et des mesures et actions à déployer, ce qui est en fait un référentiel clé en matière de transition vers une économie verte et inclusive aux niveaux national, régional et local.

⁵⁷ La création de l'Institut de Recherche en Énergie Solaire et Énergies Nouvelles (IRESEN), qui a un rôle de centre de recherche et d'agence de moyens qui cofinance des projets collaboratifs de recherche appliquée. La mise en place de plateformes de recherche tels que le Green Energy Park sous l'égide d'IRESEN et la plateforme R&D de Ouarzazate sous l'égide de MASEN ;

Les axes de la SNDD englobent la consolidation de la gouvernance du développement durable, la réussite de la transition vers une économie verte, l'amélioration de la gestion et la valorisation des ressources naturelles et le renforcement de la conservation de la biodiversité, l'opérationnalisation de la politique nationale de lutte contre le changement climatique, la vigilance particulière aux territoires sensibles, la promotion du développement humain et la réduction des inégalités sociales et territoriales, et le renforcement des capacités et la promotion de la culture du développement durable.

Pour assurer le déploiement réussi de la SNDD, un cadre de gouvernance a été mis en place comprenant deux comités : un comité stratégique ayant pour rôle de décliner les orientations stratégiques de la SNDD et un comité de pilotage, qui a pour missions de procéder au suivi effectif de la mise en œuvre de la stratégie. De même, des contrats-programmes seront également signés avec les régions et les territoires pour une meilleure implication des acteurs locaux et une meilleure déclinaison de la stratégie.

Conformité des politiques globales et sectorielles avec les orientations de la SNDD

Plusieurs mesures et actions ont été mises en place conformément aux orientations de la SNDD, et qui concernent les principaux secteurs productifs avec un fort potentiel d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Outre les options arrêtées au niveau de la Stratégie énergétique nationale (2009-2030) et du Plan Maroc Vert pour une agriculture durable (2008-2022), il s'agit en particulier des initiatives et des mesures envisagées au niveau du secteur industriel visant la promotion d'une industrie propre conforme aux exigences écologiques et environnementales. A ce titre, il y a lieu de citer la mise en place d'un Centre Marocain de Production Propre (CMPP), l'aménagement des zones industrielles intégrées prenant en considération la dimension environnementale, le développement de filières de recyclage et de valorisation des déchets, le traitement ou l'élimination des rejets industriels liquides, solides ou gazeux, la promotion de l'utilisation des technologies propres, et le développement de l'efficacité énergétique dans les entreprises.

D'autres initiatives ont été envisagées notamment dans le cadre de la stratégie logistique des transports, qui ambitionne la réduction des émissions de CO₂ de 35% à l'horizon 2020, par le biais de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur de transport, l'accélération du programme de renouvellement du parc des transports routiers et l'amélioration de la qualité du carburant.

En outre, le programme Cleantech Maroc, lancé en septembre 2016, vise la promotion de l'innovation en matière de technologies propres et la création d'emplois verts. Ce programme destiné, notamment, aux startups et aux PME vise également l'innovation locale aux niveaux de la valorisation des déchets, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les bâtiments verts.

Le secteur touristique prend, également, en considération la dimension environnementale dans les projets inscrits dans le cadre du Plan Azur, la réalisation d'un projet pilote «chaque goutte compte» pour promouvoir l'économie de l'eau dans les établissements touristiques et du projet «bonne gestion environnementale dans le secteur hôtelier».

Instruments financiers en faveur du développement durable

Pour accompagner la transition progressive du Maroc vers l'économie verte, plusieurs instruments financiers existants ou nouvellement créés ont été mis à contribution, notamment, le Fonds national pour la protection de l'environnement et du développement durable, le Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées, le Fonds de développement énergétique, le Fonds de développement agricole, le Fonds d'accompagnement de la réforme du Transport, le Fonds Hassan II pour le développement économique et social et le Fonds marocain du développement touristique.

Outre ces fonds nationaux, le Maroc a bénéficié de financements internationaux entrant dans le cadre de la coopération multilatérale (Fonds pour l'Environnement Mondial, fonds pour l'Adaptation) où celle à caractère régional et bilatéral. Ainsi, les financements climatiques mobilisés par le Maroc se sont élevés, à fin avril 2015, à 814 millions de dollars dont seulement 9,8% (80,1 millions USD) sont des dons et 90,2% sont des prêts concessionnels (FTP). Près de 41,2 millions de dollars du montant global (5,1%) entrent dans le cadre de projets d'adaptation au changement climatique et 770 millions de dollars (94,6%) affectés à des projets d'atténuation et 2,8 millions de dollars (0,3%) sont dédiés à des projets mixtes.

D'autres mécanismes innovants visant la promotion et la mobilisation du financement climatique ont émergé. Ces mécanismes portent, essentiellement, sur des instruments basés sur les marchés financiers tels que le crédit carbone, les Green Bonds, les investissements intégrant la notion d'investissement socialement responsable (ISR), ainsi que les mécanismes de garantie qui permettent de mettre en place un partenariat innovant public-privé.

Concernant le Crédit carbone, le Maroc a lancé, dans ce cadre, le projet de Partenariat pour la préparation du Maroc au marché de carbone (PMR) qui a pour objectifs d'une part, d'améliorer la capacité du pays à piloter un système de mesure, de reporting et de vérification des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES) dans les secteurs de l'électricité, de phosphate et de cimenterie, et d'autre part, d'établir les composantes techniques de base pour la conception des mécanismes permettant au Maroc d'avoir des clients potentiels dans ce domaine.

S'agissant des Green Bonds, leur lancement au Maroc intervient dans le contexte de la 22ème conférence de l'ONU sur le climat (COP 22) et au moment où les appels en faveur des investissements verts en Afrique se multiplient. Dans ce cadre, il y a lieu de citer l'émission de l'Agence Marocaine des Energies Renouvelables (MASEN) d'un emprunt obligataire vert d'un montant de 1,15 milliard de dirhams. De même, BMCE BANK of AFRICA a ouvert la voie aux institutions financières par l'émission d'obligations vertes d'un montant de 500 millions de dirhams. La Banque Centrale Populaire a, pour sa part, bouclé son opération d'émission d'un milliard de dirhams sur trois tranches. De plus, le Crédit Agricole du Maroc (CAM) a exprimé les mêmes ambitions que les autres banques par l'émission d'obligations vertes d'un montant de 500 millions de dirhams.

En ce qui concerne l'investissement socialement responsable (ISR), le Maroc a, depuis longtemps, manifesté son intérêt pour ce type d'investissement qui favorise le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises. A titre d'illustration, deux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) marocains, créés en 2014, intègrent explicitement la notion d'investissement socialement responsable dans leurs stratégies d'investissement. De même, les régulateurs et acteurs du secteur financier marocain (ACAPS, AMMC, BAM, Bourse de Casablanca, CFC Authority, GPBM et FMSAR) ont élaboré et adopté

deux feuilles de route, qui ont trait à l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable et à l'émergence de la finance durable en Afrique destinée à favoriser le marché de la finance verte.

Non moins important, le développement des mécanismes de garantie s'est avéré essentiel pour atténuer l'aversion des investisseurs aux risques spécifiques aux investissements dans le domaine du développement durable. Au Maroc, la Société Financière Internationale (SFI) est entrée, le 15 novembre 2016, dans le capital d'Acwa Power Ouarzazate (APO), société de projet en charge de la construction, du financement, de l'opérationnalisation et de la maintenance de la centrale NOOR Ouarzazate I. De même, la SFI a investi près de 100 millions d'euros dans la première émission d'obligations vertes de la Banque Centrale Populaire (BCP) pour promouvoir des projets durables et respectueux de l'environnement au Maroc.

8. UNE GOUVERNANCE DONT L'APPROFONDISSEMENT S'AVERE INCONTOURNABLE POUR MAXIMISER LES RETOMBES DE L'ELAN REFORMATEUR DU PAYS

Le Maroc, pays réputé pour son élan réformateur délibéré, a placé la question du renforcement de la gouvernance institutionnelle au cœur de son projet de développement. La réforme constitutionnelle globale de 2011 consacre les choix irréversibles du pays en termes d'édification d'institutions démocratiques et efficaces, aptes à assurer la concrétisation du projet de société du Royaume. A ce titre, Sa Majesté le Roi Mohammed VI avait souligné dans son Discours adressé à l'occasion de la Fête du Trône du 30 juillet 2014 : « *Nul ne peut nier l'évolution démocratique de notre pays, incarnée notamment par la Constitution de 2011, le système des droits de l'Homme et des libertés dont il dispose, et la mise en route du chantier de la régionalisation avancée. Il n'en reste pas moins que l'impact concret de ces réformes et bien d'autres est subordonné à leur concrétisation et à la mobilisation d'élites qualifiées pour en assurer la mise en œuvre* ».

Si les efforts déployés par le Maroc dans une multitude de domaines sont louables, il n'en demeure pas moins que le chemin parcouru reste en deçà des aspirations et des potentialités du pays. A cet effet, une forte impulsion a été donnée à l'action des acteurs institutionnels, principalement, la justice et l'administration publique dans le but de rehausser substantiellement la qualité de leur fonctionnement et de les ériger, in fine, en véritables catalyseurs du processus de convergence d'ensemble dans lequel est inscrit le Maroc.

8.1. Dynamisation du chantier structurel de la réforme de la justice

Plusieurs actions ont été menées par le Maroc en matière de déploiement de la réforme du secteur de la justice. Les efforts consentis, à cet effet, se sont soldés par des résultats positifs, notamment, en termes de consolidation des garanties de l'indépendance de la justice, de modernisation de son cadre normatif, de mise à niveau de ses structures et de ses ressources humaines, d'amélioration de l'efficacité judiciaire et d'ancrage des règles de moralisation de la justice. L'élan réformateur a porté, également, sur les volets organisationnel et managérial à travers l'amélioration du ratio magistrats-habitants, la revalorisation des salaires des magistrats et le durcissement et l'extension du régime de la lutte contre la corruption dans le secteur.

Dans son message adressé au congrès international sur l'indépendance du pouvoir judiciaire organisé, à Marrakech en avril 2018, Sa Majesté Le Roi a souligné le caractère déterminant de

l'indépendance du pouvoir judiciaire en matière de consolidation de l'État de droit et de l'impératif d'accélérer les réformes envisagées dans cette direction. A ce titre, Le Souverain a clairement mis en relief : « *Notre souhait est que soit activée à présent l'application des autres mesures contenues dans la Charte, qui visent à mettre en concordance les différentes législations avec les progrès réalisés, à améliorer le rendement et l'efficacité de la justice et à rendre effective et palpable l'indépendance de l'appareil judiciaire conformément à la constitution du royaume* ».

L'année 2018 a été marquée, particulièrement, par l'opérationnalisation de l'indépendance du Ministère Public vis-à-vis du Ministère de la Justice et l'ouverture de la profession d'Adoul aux femmes.

En matière d'indépendance du Ministère de la Justice, l'année 2018 a vu l'entrée en vigueur de la loi⁵⁸ n°33-17 portant sur le transfert des attributions de l'autorité gouvernementale chargée de la justice au procureur général du Roi près de la Cour de cassation, en sa qualité de Chef du parquet. Cette loi, composée de dix articles, prévoit des dispositions portant, essentiellement, sur les modalités de ce transfert, les attributions qui en résultent, les mécanismes d'action nécessaires ainsi que les moyens et les infrastructures à affecter.

Pour ce qui est de l'ouverture de la profession de Adoul aux femmes, celle-ci a été adoptée, lors du Conseil des ministres du 22 janvier 2018, à l'issue de l'avis favorable du Conseil supérieur des oulémas. Cette décision importante constitue une grande évolution pour rehausser la place de la femme dans la société, en conformité avec les principes fondateurs de la Constitution de 2011 (article 19) et en cohérence avec les engagements internationaux du Royaume.

8.2. Accélération de la réforme de l'administration publique

Les Discours Royaux, dont particulièrement celui du Trône en date du 29 juillet 2017, ont insisté sur l'impératif d'une réforme profonde de l'administration publique, précisant que : « *.... L'un des problèmes qui entravent aussi le progrès du Maroc, réside dans la faiblesse de l'administration publique, en termes de gouvernance, d'efficacité ou de qualité des prestations offertes aux citoyens* »⁵⁹.

Suite aux Hautes Instructions Royales, plusieurs actions ont été entreprises visant à rehausser substantiellement la qualité des services publics, le renforcement des compétences des ressources humaines et leur motivation, la réhabilitation des services publics et la consolidation de la coordination au sein de l'administration. Il s'agit, notamment, de :

- La promulgation, en mars 2018, de la loi sur le droit d'accès à l'information qui devra entrer en vigueur en mars 2019, soit un an après sa publication, comme cela est prévu par son article 30 ;

⁵⁸ Dahir n° 1-17-45 du 8 hija 1438 (30 août 2017) portant promulgation de la loi n° 33-17 relative au transfert des attributions de l'autorité gouvernementale chargée de la justice au Procureur général du Roi près la Cour de Cassation, en sa qualité de chef du ministère public et édictant des règles d'organisation de la présidence du ministère public. BO 6632-3 du 21 décembre 2017

⁵⁹ Extrait du Discours de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI à l'occasion de la Fête du Trône du 29 juillet 2017.

- L'adoption du décret relatif à la légalisation des signatures et des copies conformes : en vertu de ce nouveau texte, les administrations qui exigent des documents légalisés seront habilitées à fournir elles-mêmes la certification des copies conformes ;
- L'adoption du décret n° 2-17-265 fixant les modalités de réception des remarques et propositions des usagers, du suivi et du traitement de leurs réclamations : ce décret a pour objectif de mettre en place un dispositif unifié en la matière participant ainsi au renforcement des valeurs d'intégrité, à la réforme de l'administration et à la consolidation des principes de bonne gouvernance. Les dispositions du décret sont opposables à l'ensemble de l'administration, aux collectivités locales, aux établissements publics et à toute personne morale exerçant des attributions de l'autorité publique ;
- Le lancement du portail national unifié des plaintes « www.chikaya.ma » qui permettra aux usagers, par le biais de multiples canaux, de soumettre leurs plaintes relatives aux services publics ainsi que de recevoir des réponses dans les plus brefs délais ;
- L'adoption par le Parlement de la loi organique n° 17-18 modifiant et complétant la loi organique n° 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures. Ce texte vient compléter l'annexe n° 1 relative aux établissements et entreprises publics stratégiques et l'annexe n° 2 relative aux fonctions supérieures, régies par ladite loi organique. Il permet, ainsi, d'actualiser la liste des entreprises publiques stratégiques dont les responsables sont nommés après délibérations en conseil des ministres ou en conseil de gouvernement. De nouveaux établissements rejoignent ces listes. Il s'agit de l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE), l'Agence de développement numérique (ADN) et le Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques (FSEC) ainsi que l'Agence marocaine antidopage et l'Agence nationale de sécurité routière (ANSR) ;
- La publication des arrêtés concernant le recrutement par contrat et qui fixent les conditions et les procédures d'organisation du concours de recrutement par contrat des agents dans les administrations publiques, les contrats types pour le recrutement par contrat des experts et des agents et les seuils des salaires forfaitaires mensuels et les seuils des indemnités de transport au profit de ces experts et agents ;
- Le démarrage des travaux de la Commission Nationale Anticorruption en avril 2018, et ce, après la nomination de tous ses membres. Cette commission est chargée du suivi et de l'exécution des différents projets et procédures susceptibles de renforcer la transparence, de lutter contre la corruption et de véhiculer les valeurs de moralisation et de transparence. Elle aura, également, pour mission d'accompagner les différents secteurs concernés par la politique générale relative à la lutte contre la corruption ;
- L'augmentation du budget du Fonds de modernisation de l'administration publique (FOMAP) de 50% pour atteindre 15 millions de dirhams en 2018 contre 10 millions de dirhams en 2017. Ce fonds est un instrument de financement et d'accompagnement de la modernisation des administrations marocaines aussi bien sur le plan central que déconcentré. A cet effet, plusieurs projets sont programmés. Il s'agit, entre autres, du système d'information commun de gestion des ressources humaines dans les administrations publiques, de l'appui à l'adoption des solutions numériques pour la simplification des procédures administratives et de l'identification des besoins en termes d'application de gestion sujette à la mutualisation entre les administrations publiques.

8.3. Impulsion du chantier de la déconcentration

Conformément aux Hautes instructions Royales qui placent la déconcentration au cœur des priorités du Royaume et comme préalable nécessaire à la mise en œuvre réussie de la

régionalisation avancée, plusieurs mesures ont été adoptées. L'arsenal juridique a été enrichi par l'adoption de Lois relatives aux Régions (n° 111.14), aux Préfectures et Provinces (n° 112.14) et aux Communes (n°113.14) et par la conception d'une nouvelle charte de déconcentration administrative.

Cette charte a été qualifiée par Sa Majesté Le Roi dans son Discours prononcé à l'occasion de la fête du Trône, du 29 juillet 2018, d'*instrument qui permettra de « ... donner les moyens aux responsables locaux de prendre leurs décisions et d'exécuter les programmes de développement économique et social, en accord et en cohérence avec les visées de la Régionalisation avancée ».*

Cadrant la nouvelle vision de l'administration déconcentrée, le projet de charte a pour objectifs de :

- renforcer l'efficacité de l'Administration déconcentrée, en améliorant les relations vis-à-vis de ces administrés (relation Administration- Citoyen) ;
- apporter l'assistance, l'appui et le conseil aux élus locaux (relation Administration - Elus) ;
- mettre en place les politiques publiques intégrées et efficaces en mesure de réaliser la cohérence et la synergie nécessaires entre les politiques publiques (relation Administration - Administration).

Le projet de la charte de déconcentration s'inscrit pleinement en conformité avec les dispositions de la Constitution du Royaume, qui accorde une place de choix à la région en matière d'élaboration des programmes de développement et de clarification des relations entre les différents acteurs locaux. Ainsi, les principaux axes de cette nouvelle conception sont déclinés comme suit :

- La clarification du rôle des administrations centrales, qui devraient se limiter à la conception, la programmation, l'orientation, l'évaluation et le suivi de la performance des services déconcentrés, ainsi que la préparation des textes législatifs et réglementaires (principe de subsidiarité) ;
- L'accompagnement de la réforme en cours, en mettant l'accent sur le niveau régional en tant que cadre approprié pour harmoniser les politiques publiques et assurer la programmation des projets interministériels. Les administrations provinciales s'acquitteront de la mission d'exécution des politiques publiques et de réalisation des projets et programmes, ainsi que l'assistance et l'appui technique au profit des collectivités territoriales;
- Le regroupement des missions similaires, compatibles ou complémentaires, à travers la création de structures régionales fortes en mesure de réaliser des projets régionaux exigeant l'implication de plusieurs services ministériels installés au même niveau territorial;
- La clarification du champ d'intervention et les articulations entre les différents acteurs au niveau territorial (Administrations centrales et services déconcentrés, autorités locales...) et ce, par le biais de la délégation de pouvoirs de décision, en mettant l'accent sur la coordination des activités des services déconcentrés afin d'assurer l'unicité de l'action de l'Etat au niveau régional.

8.4. Réhabilitation du rôle des Centres Régionaux d'Investissement (CRI)

Le projet de loi 47-18 relatif à la réforme des Centres régionaux d'investissement (CRI) et à la création des commissions régionales unifiées d'investissement marque une étape importante dans la mise à niveau des CRI. La réforme envisagée a pour objet de corriger les

dysfonctionnements dont la persistance empêche les CRI d'accomplir pleinement leur mission de base.

Ce projet de loi vise à renforcer le rôle des CRI dans le développement économique et social, en les repositionnant en tant qu'interlocuteurs privilégiés des investisseurs sur le terrain afin de dynamiser et faciliter l'investissement et contribuer à la promotion de l'activité économique au niveau territorial. Dans cet objectif, la réforme des CRI a été structurée autour de trois axes complémentaires : la restructuration des CRI, la création de la Commission régionale unifiée de l'investissement et la facilitation des procédures et formalités relatives aux dossiers d'investissements sur les plans régional et central.

Les principales dispositions du projet de réforme des CRI couvrent :

- La transformation des CRI en établissements publics présidés par le wali de la région, dotés de conseils d'administration ouverts aux différents acteurs régionaux, issus du public comme du privé et ce, dans l'objectif de faire de ces centres un espace intégré pour le renforcement de l'esprit de coopération et de concertation. L'organisation des CRI va reposer sur deux pôles : « La Maison de l'investisseur » et « Incitation économique et offre territoriale ».
- La consécration des CRI en tant que guichets uniques de l'investissement à l'échelle régionale. Pour cela, ils auront pour mission le traitement intégré des dossiers d'investissements, à partir du dépôt des demandes jusqu'à la délivrance des autorisations et décisions et ce, en collaboration avec les administrations et institutions publiques concernées. Les CRI devront veiller à la simplification et à la digitalisation des procédures administratives en vue de répondre aux exigences de célérité, de transparence et d'efficacité dans le traitement des dossiers d'investissement.
- L'accompagnement des entreprises, notamment les PME, se fera à travers la mise en place de plateformes dédiées, en collaboration avec les administrations et institutions publiques, afin de faciliter l'accès aux données relatives au foncier public, aux ressources humaines, au financement et aux opportunités de partenariat. Il s'agit, également, de fournir aux entreprises le conseil et l'aide nécessaires pour surmonter les obstacles et les difficultés éventuels durant l'exercice de leurs activités.
- Le projet de loi prévoit la création d'une Commission régionale unifiée de l'investissement. Celle-ci va remplacer l'ensemble des commissions régionales qui interviennent actuellement dans la gestion de l'investissement. Présidée par le wali, cette Commission sera composée des gouverneurs des préfectures et provinces, des présidents des conseils communaux, des représentants des autorités provinciales, des représentants régionaux des administrations et établissements publics concernés par les projets d'investissement et, enfin, du directeur général des services de la région. Ladite commission se réunira chaque fois que nécessaire, au minimum une fois par semaine, pour assurer une réponse rapide et efficace aux demandes des investisseurs.

PARTIE III : POURSUITE D'UNE POLITIQUE BUDGETAIRE SOUTENABLE EN LIGNE AVEC LES PRIORITES ECONOMIQUES ET SOCIALES DU PAYS

Dans le but de soutenir les fondamentaux macroéconomiques du pays et d'imprimer plus d'équité au système de redistribution de la richesse nationale, les pouvoirs publics ont placé la soutenabilité de la politique budgétaire au rang des priorités. A cet effet, des réformes structurelles ont été déployées au cours de ces dernières années. Parallèlement à la réforme du système fiscal et celui des subventions, l'entrée en vigueur de la Loi Organique relative aux Lois de Finance, à partir de 2016, a insufflé un élan supplémentaire à la réforme budgétaire, puisqu'elle prescrit une nouvelle gestion budgétaire, axée sur la performance et les résultats.

Ces réformes d'envergure traduisent, dans leur substrat, l'engagement ferme du Gouvernement en faveur de l'élargissement des marges de manœuvres budgétaires pour répondre au mieux aux défis économiques et sociaux qui interpellent notre pays au titre de l'accélération de sa trajectoire de développement d'ensemble.

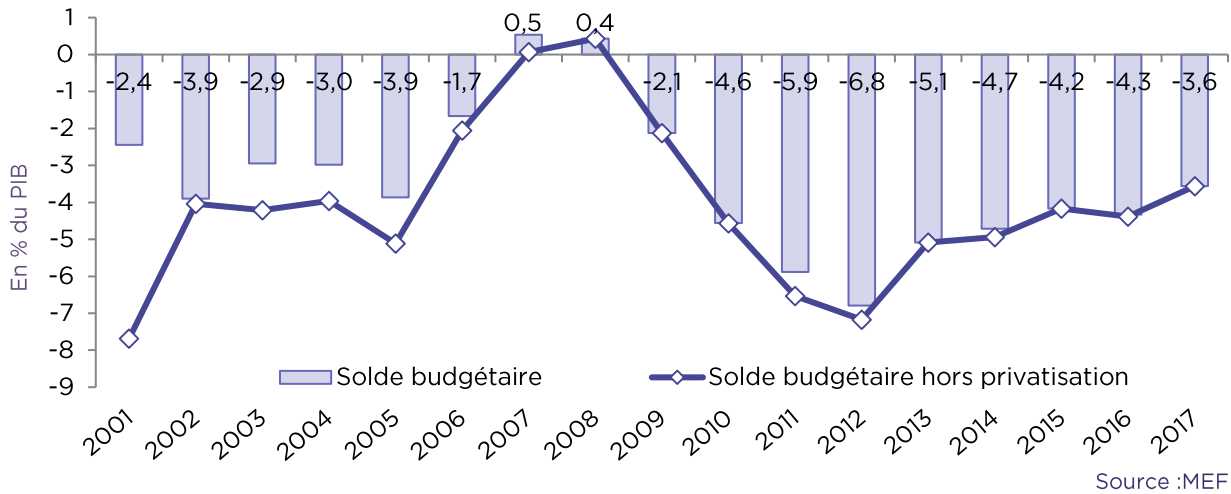
Grâce à cet élan réformateur, le profil des finances publiques a été substantiellement amélioré, comme en atteste la forte compression du déficit budgétaire, qui a été allégé de 3 points du PIB entre 2012 et 2017, passant respectivement de 6,8% du PIB à 3,6%. En outre, le solde ordinaire est redevenu positif à partir de 2014, permettant, ainsi, d'entretenir la dynamique des dépenses d'investissement et de limiter le besoin d'endettement du Trésor.

Pour cerner l'ensemble de ces questions, la troisième partie du présent rapport s'attèlera à mettre en exergue les mutations structurelles qui ont marqué le profil des finances publiques sur la période récente. Partant de l'état d'avancement de l'exécution du budget 2018 et des hypothèses retenues au titre du Projet de Loi de Finances 2019 (PLF 2019), cette partie sera consacrée à la mise en relief des principales orientations et prévisions financières du PLF 2019, établies sur la base des perspectives de l'évolution de l'économie nationale, de l'impact des mesures envisagées sur le plan économique et social ainsi que des dispositions fiscales et budgétaires prévues dans ce projet.

1. EVOLUTION RECENTE DE LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

Le profil des finances publiques a connu un tournant positif à partir de 2013, propulsé par les mesures prises par les pouvoirs publics en termes de compression des charges de compensation, de réduction du train de vie de l'Etat et d'optimisation des dépenses publiques d'investissement. De leur côté, les recettes fiscales ont affiché un comportement globalement modéré, avant d'enregistrer un rebond positif à partir de 2015.

Dans ces conditions, le déficit budgétaire a été ramené de 5,1% à 3,6% du PIB respectivement entre 2013 et 2017, en lien avec la réalisation d'un solde ordinaire positif à partir de 2014, qui a permis de conforter les marges budgétaires de l'Etat et de contenir l'évolution de l'endettement.



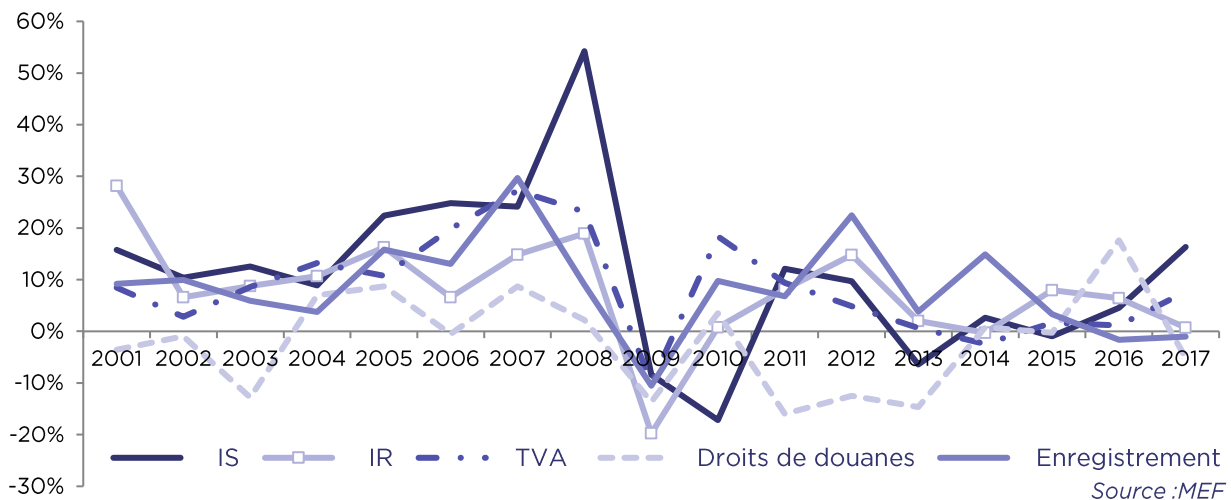
Graphique 29 : Evolution du solde budgétaire

1.1. Recettes ordinaires

1.1.1. Les recettes fiscales

L'examen du profil des recettes fiscales permet de faire ressortir trois évolutions majeures, traduisant l'influence de facteurs conjoncturels et structurels d'ordre interne et externe et leur corolaire les mesures prises par les pouvoirs publics pour y faire face ;

- Une phase de consolidation fiscale :** Cette phase a été marquée par une forte sensibilité des recettes fiscales à l'activité économique. L'élasticité de ces recettes au PIB a atteint 2,2 sur la période 2005-2008, contre une élasticité unitaire (1) sur la période 2000-2004. Les changements opérés au niveau de la structure du PIB, sous l'effet de l'émergence de secteurs dynamiques (bâtiments et travaux publics, postes et télécommunications, activités financières et assurances), ont eu des incidences positives sur les recettes fiscales au vu de l'importance des marges bénéficiaires dégagées par les entreprises relevant de ces secteurs.



Graphique 30 : Evolution des recettes fiscales

- Une phase marquée par une évolution erratique des recettes fiscales, mais orientées globalement à la baisse :** La dynamique des recettes fiscales a connu à partir de 2009 un

revirement de tendance. La sensibilité de l'économie marocaine aux effets récessifs ayant affecté les principaux partenaires du Maroc a exercé une forte pression à la baisse sur les différents types d'impôts. Cette orientation à la baisse a été amplifiée par les mesures prises par les pouvoirs publics pour soutenir l'activité économique à travers la réduction des taux de l'Impôt sur les Sociétés (IS) et de l'Impôt sur le Revenu (IR)⁶⁰. Dans le même sillage, les recettes de la TVA intérieure ont baissé en 2009 et leur taux de progression entre 2010 et 2012 s'est situé à un niveau nettement inférieur à celui observés entre 2006 et 2008. De leur côté, les recettes des droits d'enregistrement et de timbre, après avoir accusé une baisse en 2009 en lien avec le ralentissement des transactions immobilières, ont renoué avec la croissance, enregistrant un taux de progression de 14,3% en moyenne par an sur la période 2010-2012. Aussi, le contexte de démantèlement tarifaire s'est-il traduit par une baisse marquée des recettes douanières.

- **Une phase caractérisée par l'amorce d'une nouvelle hausse des recettes fiscales :** après avoir enregistré des évolutions modérées entre 2013 et 2014, dans un contexte conjoncturel en convalescence et sous l'effet de l'adoption de certaines mesures de soutien⁶¹, les recettes fiscales se sont nettement améliorées à partir de 2015 pour afficher une progression de 6,1% en 2017 ;
 - En particulier, les recettes au titre de l'IS ont crû de 6,4% en moyenne par an sur la période 2015-2017. La progression des recettes de l'IS de 16,3% en 2017, pour totaliser 50 milliards de dirhams, est consécutive aux résultats positifs enregistrés par certains secteurs performants comme le secteur financier, les sociétés pétrolières, les cimenteries, les industries sucrières et les sociétés de télécommunications.
 - S'agissant des recettes au titre de l'IR, celles-ci ont enregistré une hausse annuelle moyenne de 5% entre 2015 et 2017, pour se chiffrer à 39,3 milliards de dirhams. Cette progression moyenne cache, toutefois, un léger ralentissement de 0,7% de ces recettes en 2017, affectées par la baisse des recettes de l'IR sur les profits immobiliers et celles de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP), respectivement de 5,6% et 6,9%.
 - Pour ce qui est des recettes de la TVA intérieure, leur rythme de progression s'est nettement amélioré en 2017 (+8,1%) après avoir fléchi en 2016 (-4,3%), en lien avec l'importance des montants remboursés (soit 14,4 milliards de dirhams entre 2015 et 2017). De leur côté, les recettes de la TVA à l'importation se sont nettement appréciées au cours des deux dernières années (+4,6% en 2016 et 7,4% en 2017) après avoir accusé une baisse en 2015 (-1,4%), et ce, en rapport avec la croissance soutenue des importations.
 - En ce qui concerne les recettes afférentes à la Taxe Intérieure de Consommation (TIC), celles-ci demeurent orientées à la hausse, profitant de la hausse de la consommation des produits énergétiques et de celle des cigarettes déclarées. En 2017, ces recettes ont totalisé 27,4 milliards de dirhams, en progression de 4,8%, soit presque le même rythme de progression moyen sur la période 2015-2017.
 - Après avoir enregistré une forte hausse en 2014 (+14,9%), en lien avec les recettes exceptionnelles de 1,4 milliard de dirhams au titre de la cession d'une partie du capital

⁶⁰ En 2009, le taux de l'IS a été réduit de 39,6% à 37% pour les institutions financières et de 35% à 30% pour les autres secteurs d'activité. Quant à l'IR, son taux marginal est passé de 42 à 40% pour s'établir à 38% en 2010. Le seuil exonéré de l'IR a été relevé à 28.000 dirhams en 2009 puis à 30.000 dirhams en 2010. Le manque à gagner suite au réaménagement du barème de l'IR était de 0,6% du PIB en 2009 et de 0,5% en 2010.

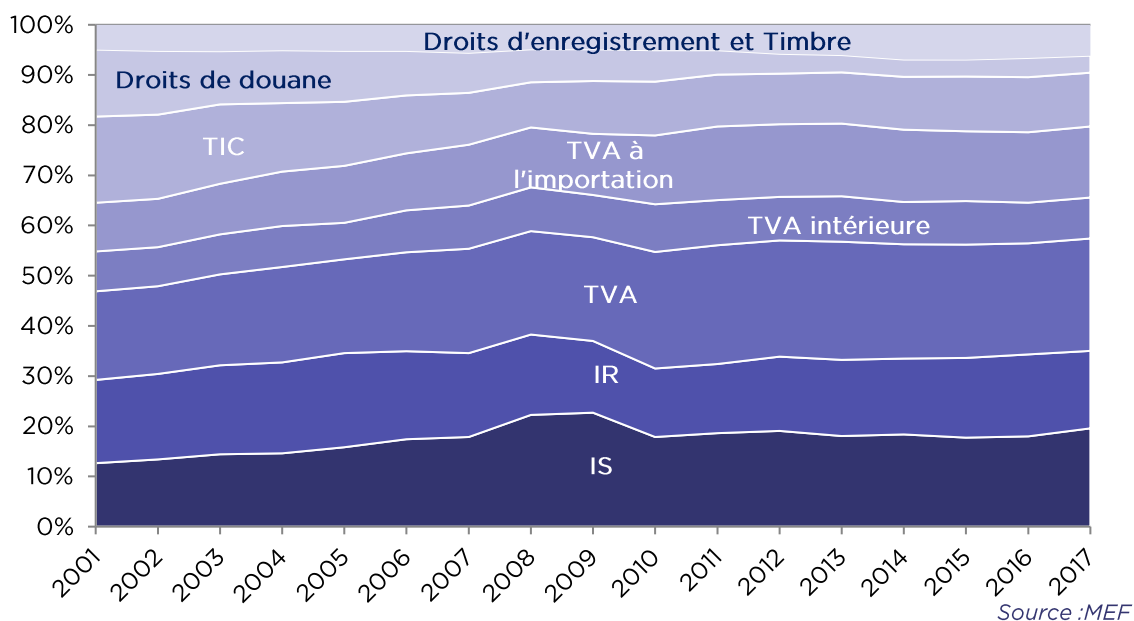
⁶¹ Il s'agit notamment de la suppression de la règle du décalage d'un mois et des remboursements de crédits de TVA dus au butoir.

de Maroc Télécom et de 1 milliard de dirhams perçu au titre de la fusion ONE-ONEP⁶², les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont accusé une nette baisse en 2016 et 2017.

- Affichant une quasi-stagnation en 2015 (+0,3%), les recettes tirées des droits de douane ont nettement rebondi en 2016 (+17,6%) en liaison avec la hausse significative des importations de blé qui ont généré des recettes de droits d'importation de 1,7 milliard de dirhams (+204% par rapport à 2015). Cette situation s'est inversée en 2017 puisque ces recettes ont accusé un net repli de -5,1%, attribuable principalement au recul des droits d'importation sur le blé (-807 millions de dirhams).

Tenant compte de tout ce qui précède, le niveau de la pression fiscale⁶³ s'est inscrit sensiblement à la baisse, passant de 22,4% en 2009 à 21,2% en 2017. Cette évolution traduit, d'une part, l'effort fourni par les pouvoirs publics en termes de réduction des taux de l'IS et de l'IR et, de l'autre, l'impact de la conjoncture économique sur le rendement des différents impôts.

Il convient de souligner que ce niveau de pression fiscale intègre les recettes issues de l'effort renforcé de l'administration fiscale en matière de contrôle et de recouvrement. A cet effet, les recettes générées se sont chiffrées à 12,1 milliards de dirhams en 2017, en progression de 16% par rapport à 2009. Cette performance est imputable particulièrement à la sophistication du système de contrôle et de vérification déployé par l'administration fiscale.



Graphique 31 : Evolution de la structure des recettes fiscales

En termes d'évolution de la structure des recettes fiscales entre 2001 et 2017, le poids des impôts directs s'est sensiblement renforcé, porté notamment par le bon comportement de l'IS. Ce dernier continue de bénéficier de l'amélioration des résultats des grandes entreprises et de la progression du nombre d'entreprises s'acquittant de leurs obligations fiscales, corollaire des efforts déployés par l'administration fiscale en matière de contrôle et de vérification. Ainsi, les impôts directs ont représenté 46% dans le total des recettes fiscales en 2017 contre 36,5% en 2001. En revanche, la part des recettes des droits de douane est passée de 16% à 4,3% entre

⁶² En rapport avec l'application, à partir de la Loi de Finances 2010, des droits d'enregistrement aux opérations de cession d'actions des sociétés non cotées en Bourse.

⁶³ Rapport des recettes fiscales (y compris la part des collectivités locales dans la TVA) au PIB nominal.

les deux dates, en lien avec l'approfondissement du processus de démantèlement tarifaire dans lequel s'est inscrite l'économie nationale.

La part de la TVA dans les recettes fiscales s'est appréciée également (28,4% en 2017 contre 21,1% en 2001), propulsée par le bon comportement des recettes de la TVA à l'importation dont la part a évolué de 55% à 63,2% des recettes totales de TVA réalisées, respectivement entre 2001 et 2017. Cette situation reflète également les effets induits par la réforme engagée depuis 2005, visant la simplification de cet impôt.

1.1.2. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales hors privatisation ont connu une progression régulière, représentant 2,4% du PIB en moyenne annuelle sur la période 2005-2013. Ces recettes ont culminé en 2014 pour s'établir à 3,6% du PIB, tirée principalement par l'afflux des fonds de coopération reçus des pays du Golfe d'un montant de 13,1 milliards de dirhams. Sur la période 2015-2017, les recettes non fiscales se sont modérées pour se stabiliser autour de 2,5% du PIB.

En 2017, ces recettes ont quasiment maintenu le niveau enregistré en 2016, soit une légère baisse de 0,3% pour s'établir à 25,8 milliards de dirhams. Hors privatisation, ayant porté en 2016 sur un montant de 570 millions de dirhams au titre de la cession des parts de l'Etat dans la SOMED, les recettes non fiscales ont progressé de 1,9%. Cette évolution recouvre une hausse des recettes au titre de dons reçus des pays du Conseil de Coopération du Golfe de 32% à 9,5 milliards de dirhams, des fonds de concours de 1,4% à 2,2 milliards et de la redevance gazoduc de 1,6% à 1 milliard. En revanche, les recettes de monopoles ont enregistré un léger repli de 0,3% pour avoisiner 8 milliards de dirhams, et les recettes en atténuation des dépenses de la dette ont reculé de 63,5% à 691 millions de dirhams.

Le comportement des recettes non fiscales demeure marqué par une évolution erratique, corrélée à la conjoncture économique qui impacte les produits provenant des Entreprises et Etablissements Publics (EEP), aux versements exceptionnels liés aux fonds de concours, dont notamment les dons, et aux éventuelles opérations de privatisation.

Les recettes provenant des EEP ont poursuivi leur tendance baissière observée depuis 2014, passant de 1,1% du PIB en 2014 à 0,7% en 2017. Cette évolution s'est traduite par une décélération de leur contribution dans les recettes non fiscales en faveur des « autres recettes non fiscales⁶⁴ », soit 30,8% en 2017 contre 51,6% en 2012. En 2017, les recettes proviennent des produits versés par les principaux grands EEP, l'agence nationale de la conservation foncière (2,4 milliards de dirhams), Maroc Télécom (1,4 milliard de dirhams), l'OCP (1,3 milliard de dirhams), l'ONDA (600 millions de dirhams), Bank Al-Maghrib (556 millions de dirhams), Marsa Maroc (299 millions de dirhams), Holding Al-Omrane (250 millions de dirhams) et l'Office des changes (220 millions de dirhams).

Quant aux « autres recettes non fiscales », l'augmentation de leur contribution au cours de la période 2014-2016 est, particulièrement, attribuable aux dons. En 2017, ces recettes ont représenté 69,2% des recettes non fiscales, suite à l'encaissement d'une recette de 9,5 milliards de dirhams provenant des dons contre 7,2 milliards de dirhams un an auparavant et d'une augmentation de 1,9 milliard de dirhams des recettes diverses des Ministères.

Pour ce qui est des recettes de privatisation, leur forte contribution aux recettes non fiscales sur la période 2001-2007 a permis de réduire le déficit budgétaire de près de 1,4 point du PIB

⁶⁴ Elles intègrent, en plus des divers produits des ministères, la redevance Gazoduc, les recettes en atténuation de dépenses, les fonds de concours, les intérêts et les produits des domaines de l'Etat.

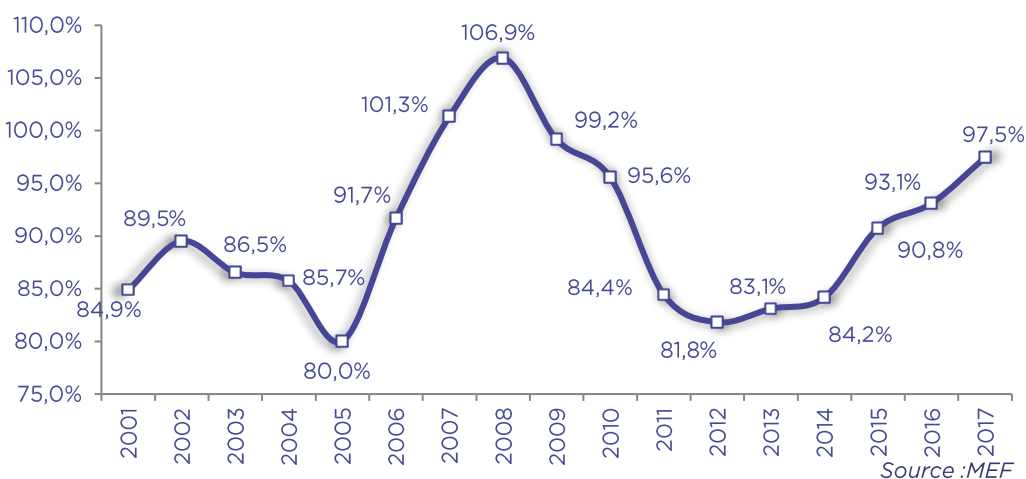
en moyenne annuelle sur cette période. Depuis lors, leur contribution au financement du déficit est de moins en moins significative, étant donné que 85% des recettes de privatisation encaissées entre 2001 et 2013 ont été réalisées avant 2008. Les exercices 2011, 2012 et 2014 ont enregistré des cessions successives des parts de l'Etat dans le capital de la Banque Centrale Populaire, apportant au Budget Général de l'Etat (BGE) une recette globale de 10,7 milliards de dirhams. D'autres opérations de privatisation ont eu lieu en 2015 et 2016 et ont porté, respectivement, sur la cession de la participation de l'Etat détenue dans le capital de la Société Mer Verte pour un montant de 43 millions de dirhams et la cession des parts de l'Etat dans la société SOMED pour un montant de 570 millions de dirhams⁶⁵. A noter que l'année 2017 n'a enregistré aucune opération de privatisation.

1.2. Dépenses de l'Etat

Dans un contexte de modération des recettes fiscales et de pressions haussières sur les dépenses publiques, particulièrement depuis 2011, le solde budgétaire s'est progressivement détérioré. Pour faire face à cette situation, les pouvoirs publics ont adopté, à partir de 2013, des mesures importantes pour contenir l'accroissement des dépenses publiques, en mettant l'accent sur les charges de compensation et sur les transferts aux EEP.

L'effort consenti en matière de compression des charges de compensation, dont la part dans le BGE s'est repliée de 15 points entre 2012 et 2017, a permis de couvrir la part des dépenses de biens et services et d'entretenir la dynamique de l'investissement public. Il y a lieu de souligner que ces charges avaient atteint en 2011 et 2012 leur plus haut niveau pour représenter 25,1% des dépenses ordinaires, alors qu'elle ne dépassait pas 7,6%, en moyenne, au cours de la période 2001-2006.

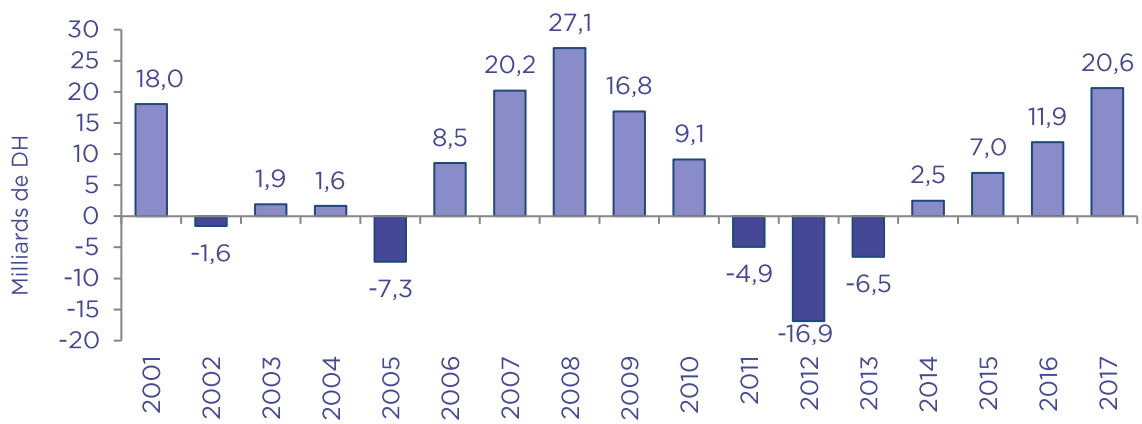
L'examen de la structure des dépenses budgétaires permet de faire ressortir le poids encore significatif des dépenses ordinaires (78,4% en moyenne sur entre 2012 et 2017) par rapport aux dépenses d'investissement. Cette situation traduit la part importante des dépenses de fonctionnement, notamment la masse salariale, le coût élevé des subventions ainsi que la faiblesse des taux d'exécution des dépenses d'investissement.



Graphique 32 : Evolution du taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes fiscales

⁶⁵ L'année 2016 a connu également une opération de privatisation apportant au Trésor une recette de 965 millions de dirhams au titre de la part de l'Etat dans la cession de 40% du capital de Marsa Maroc. Cette recette a été imputée au compte d'affectation spécial intitulé « Fonds de développement industriel et des investissements ».

Le solde ordinaire, devenu négatif à partir de 2011, a connu un retournement de situation dès 2014 grâce aux actions déployées par l'Etat pour contenir la progression des dépenses ordinaires. Des soldes positifs ont, ainsi, été dégagés entre 2014 et 2017, permettant de couvrir une partie des dépenses d'investissement. Grâce à cet effort de maîtrise des dépenses, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes fiscales s'est nettement amélioré en 2017 pour s'établir à 97,5% contre un niveau moyen de 89,8% sur la période 2009-2017.



Source : MEF

Graphique 33 : Evolution du Solde ordinaire

1.2.1. Dépenses de biens et services

Masse salariale

La masse salariale a connu, au cours de la période 2001-2017, des évolutions contrastées. En effet, la masse salariale a progressé entre 2001 et 2005 de 6,6% en moyenne par an pour s'établir à 61,9 milliards de dirhams à fin 2005. Rapportée au PIB, la masse salariale affiche une tendance haussière passant de 10,2% en 2000 à 11,2% en 2005.

L'évolution de la masse salariale au cours de la période 2001-2017 a été marquée par l'augmentation du salaire mensuel net moyen au niveau de la fonction publique de 3,7% par an. Celui-ci est passé de 4.670 dirhams en 2003 à 5.023 dirhams en 2005. Cette augmentation est imputable à l'application en 2003 et 2004 des accords du « dialogue social » portant sur la revalorisation des salaires du personnel relevant des Ministères de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de l'Intérieur ainsi que pour les échelles de 1 à 9. En outre, les opérations de promotions exceptionnelles et l'accélération de la régularisation des avancements des fonctionnaires en prévision des départs volontaires à la retraite ont impacté l'évolution de la masse salariale au cours de cette période.

Cependant, sur la période 2006-2008, un rythme de progression moins important a été enregistré, soit une moyenne de 5,5% par an. Sur cette période, le ratio de la masse salariale rapportée au PIB a affiché une décélération, passant de 10,8% du PIB en 2001 à 9,8% en fin de période. Cette évolution est, essentiellement, attribuable à l'opération de départ volontaire à la retraite qui a concerné 38.591 fonctionnaires, soit un taux de départ de 7,5% du personnel civil de l'Etat. Durant la période 2009-2012, la masse salariale a évolué selon un trend haussier, enregistrant un accroissement moyen de 8,6% par an, ramenant ainsi son ratio rapporté au PIB à 11,4% en 2012. Ceci est, principalement, attribuable à plusieurs mesures de revalorisations salariales et de promotions exceptionnelles consenties. Le caractère, en général, imprévisible

de ces mesures s'est traduit par des dépassements des crédits disponibles au titre des dépenses de personnel.

Face aux impératifs de rigueur budgétaire, le déficit budgétaire atteignant un niveau de 6,8% du PIB en 2012, des efforts ont été déployés pour contenir l'évolution de la masse salariale. En effet, son rythme de progression a été ramené à 1,6% en moyenne par an sur la période 2012-2017. Ce résultat s'explique par le rythme modéré, d'une part, du salaire net mensuel moyen de la fonction publique qui a progressé de 1,7% en moyenne par an⁶⁶ (contre 6,3% sur la période 2008-2012), et de l'évolution de l'effectif du personnel civil de l'Etat qui s'est accru de 0,5% (contre 1,7% sur la période 2008-2012). Cette progression modérée des effectifs provient des départs massifs à la retraite avec une croissance annuelle moyenne de 11,2% parallèlement à une quasi-stagnation des postes budgétaires créés. Il est à noter que cette période a été marquée par le relèvement du salaire minimum dans la fonction publique à 3.000 dirhams au lieu de 2.800 dirhams par mois et ce, à compter du 1^{er} juillet 2014 pour un coût supplémentaire annuel de près de 160 millions de dirhams en faveur d'environ 53.000 fonctionnaires.

Tenant compte de ces facteurs déterminants de la masse salariale, son ratio par rapport au PIB a été ramené à 9,8% en 2017. L'introduction du caractère limitatif des crédits de personnel à partir de la Loi de Finances 2017, dans le cadre du déploiement de la nouvelle Loi Organique relative à la Loi de Finances, contribuera davantage à imposer la discipline budgétaire dans la gestion des charges de personnel de l'Etat.

Dépenses des autres biens et services

Au cours de la période 2001-2017, les dépenses au titre des autres biens et services ont enregistré un accroissement annuel moyen de 7,2%, passant à 58,8 milliards de dirhams en 2017. En termes du PIB, ces dépenses ont représenté en moyenne 5,4% entre 2005 et 2017 (4,5% entre 2001 et 2004). Elles ont connu une évolution importante au cours de la dernière décennie, en rapport, notamment, avec l'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis de la Caisse Marocaine des Retraites et l'impact de l'opération de départ volontaire à la retraite en 2005.

Afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des dépenses publiques et de dégager des marges budgétaires nécessaires pour maintenir l'effort d'investissement, des mesures ont été opérées au niveau des dépenses de fonctionnement de l'administration en les limitant à un seuil minimum, notamment en ce qui concerne les dépenses relatives à la consommation en eau et en électricité, à la location et l'aménagement des locaux administratifs, aux frais de missions, à l'organisation des conférences et congrès et au parc automobile.

1.2.2. Charge de compensation

La flambée des cours pétroliers sur le marché international, au lendemain de la crise économique internationale, a suscité des pressions haussières sur les charges de compensation. L'accroissement spectaculaire de ses charges a rendu nécessaire pour le Gouvernement d'instaurer, à partir du 16 septembre 2013, un système d'indexation partielle des prix des produits pétroliers. Au début de l'année 2014⁶⁷, il a été décidé de réduire, progressivement, la subvention unitaire du gasoil et de procéder à la décompensation totale du super et du fuel N2. Quant au fuel spécial destiné à la production de l'électricité, il a été inclus dans le système d'indexation depuis le 1^{er} juin 2014.

⁶⁶ Moyenne sur la période 2012-2016.

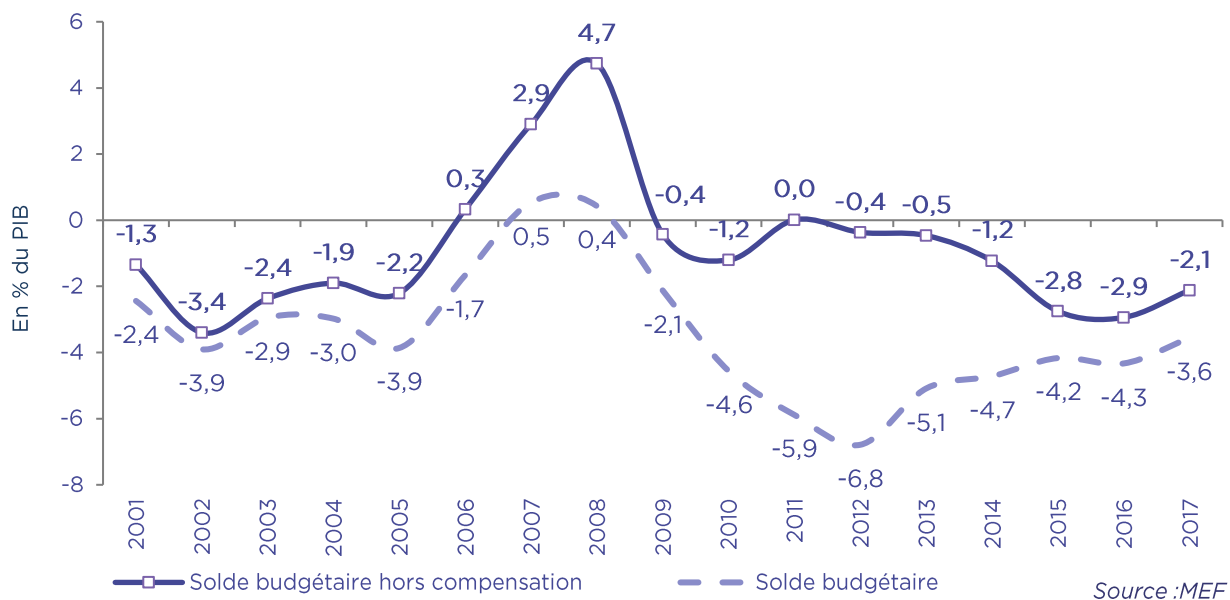
⁶⁷ Arrêté du Chef du Gouvernement numéro 3.01.14 du 15 janvier 2014.

Parallèlement à ces mesures, l'Etat poursuit la prise en charge totale de la subvention du gaz butane pour stabiliser le coût de l'énergie à usage domestique. En outre et en vue de stabiliser les prix du transport public, des mesures d'accompagnement ont été déployées pour soutenir le secteur du transport.

En 2015, le processus de réforme du système de compensation s'est poursuivi à travers la décompensation totale du gasoil et la suppression de la péréquation sur le supercarburant et le gasoil servant à couvrir une partie de la subvention du gaz butane.

Grâce à ces mesures, la charge de compensation s'est significativement allégée, passant de 54,9 milliards de dirhams en 2012 à 15,3⁶⁸ milliards de dirhams en 2017. L'accroissement des cours mondiaux du gaz butane continue d'alimenter les charges de compensation afférentes à ces produits qui se sont chiffrées à 10,3 milliards de dirhams pour la seule année 2017.

Globalement, les charges de compensation ont été fortement compressées, passant de 6,5% du PIB en 2012 à 1,4% du PIB en 2017, entraînant dans leur sillage, l'atténuation sensible du déficit budgétaire.



Graphique 34 : Evolution de la charge de compensation et du déficit budgétaire en % du PIB

1.2.3. Intérêts de la dette du Trésor

Sur la période 2001-2017, les charges en intérêts de la dette ont progressé en moyenne de 2,3% pour atteindre 27,1 milliards de dirhams en 2017. Cette évolution recouvre une baisse des charges en intérêts de la dette extérieure de 2,8% en moyenne et une hausse de celles de la dette intérieure de 3,8%. En 2017, les charges en intérêts de la dette ont enregistré en glissement annuel un léger recul de 20 millions de dirhams (-0,1%) imputable aux charges au titre des intérêts aussi bien de la dette extérieure (-0,2% ou -9 millions de dirhams) que de la dette intérieure (-0,1% ou -11 millions de dirhams).

⁶⁸ Chiffres de la situation des charges et ressources du Trésor.

Les intérêts de la dette intérieure, par rapport au PIB, ont suivi une tendance baissière au cours des dernières années, se situant à 2,2% en 2017 contre 2,9% en 2001. Le coût moyen⁶⁹ de cette dette a connu une baisse sensible au cours de la période sous revue, passant à 4,5% en 2017 contre 8,2% en 2001. Cette baisse s'explique, essentiellement, par l'amélioration des conditions de financement au cours des dernières années permettant le refinancement des tombées de la dette à des conditions plus avantageuses.

En parallèle, les charges en intérêts de la dette extérieure directe se sont établies à près de 0,4% du PIB au cours de la période 2005-2017 contre 1,3% en 2001 et ce, grâce aux opérations de gestion active de la dette.

1.2.4. Dépenses d'investissement

Depuis 2008, la volonté des pouvoirs publics de poursuivre leurs efforts de soutien à l'activité économique s'est traduite par l'accroissement des dépenses d'investissement du Budget de l'Etat. Ces dépenses ont atteint près de 6% du PIB en moyenne sur la période 2008-2017 contre à peine 4% entre 2001 et 2007. S'établissant à 66,9 milliards de dirhams⁷⁰ en 2017, ces dépenses représentent 3 fois celles réalisées en 2001. Le renforcement des dépenses d'investissement s'est traduit par une importante augmentation de leur part dans les dépenses globales, passant de 16,7% en moyenne sur la période 2001-2007 à 21,5% sur la période 2008-2017.

Néanmoins, la faible capacité d'exécution des projets d'investissement s'est traduite par une accumulation conséquente des reports de crédits qui ont atteint 21 milliards de dirhams en 2012 puis 18,1 milliards de dirhams en 2013.

Afin de remédier à cette situation, il a été décidé en avril 2013 de donner la priorité dans l'exécution des dépenses d'investissement à l'assainissement des crédits reportés en procédant au gel d'un montant de 15 milliards de dirhams des crédits d'investissement ouverts au titre de l'année 2013. Ce gel a tenu compte de la capacité de gestion des ordonnateurs et des projets prioritaires en cours de réalisation.

En outre, afin de permettre l'apurement des reports et se conformer à la nouvelle LOF⁷¹, une disposition a été introduite dans la Loi de Finances pour l'année 2017 stipulant l'annulation de droit des crédits de paiement au titre des dépenses d'investissement qui n'ont pas fait l'objet d'engagement à fin décembre 2016. En outre, sont annulés de droit les crédits d'investissement reportés des exercices 2013 et antérieurs sur les exercices 2014 et ultérieurs afférents à des opérations de dépenses qui n'ont pas donné lieu à des ordonnancements durant la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016⁷². Cette mesure d'annulation est étendue, également, aux opérations et engagements relatifs aux comptes d'affectation spéciale⁷³.

Par ailleurs, et pour relier les dépenses d'investissement à la performance et à la réalisation des objectifs, l'exécution de ces dépenses a pris en considération la programmation uniquement des projets d'investissement dont les études préétablies justifient leur rendement social et économique, la rationalisation des dépenses liées aux études et la délimitation des charges communes aux dépenses pour lesquelles il s'avère impossible d'affecter directement

⁶⁹ Intérêts de la dette rapportés au stock de la dette à la fin de l'exercice précédent.

⁷⁰ Y compris le Fonds Spécial Routier.

⁷¹ Article 63.

⁷² Article 24, Loi de Finances 2017.

⁷³ Article 27, Loi de Finances 2017.

les crédits y associés à un département donné en application des dispositions de la nouvelle LOF⁷⁴.

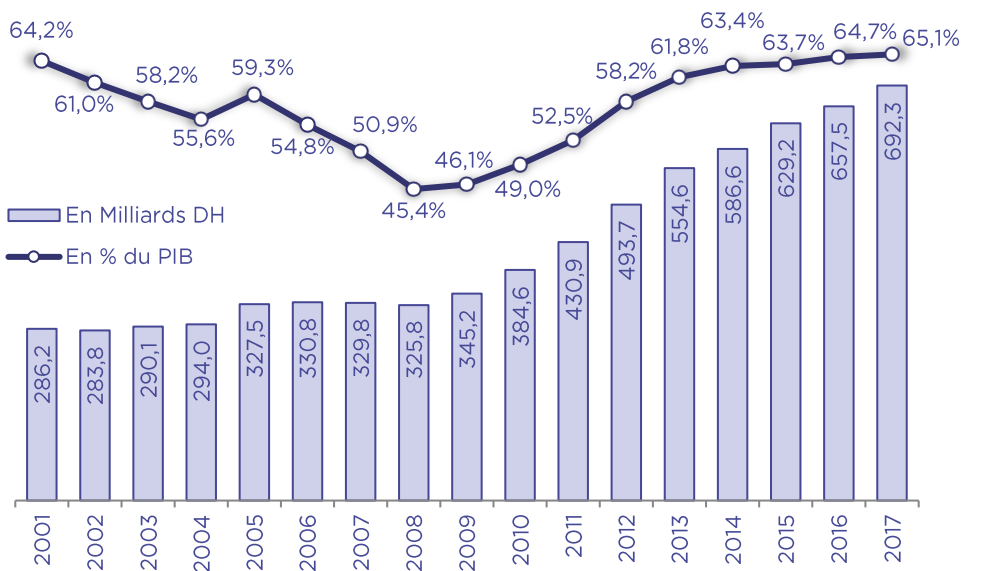
L'exécution des dépenses d'investissement en 2017 en comparaison avec les prévisions de la loi de finances fait ressortir une augmentation de 11,3 milliards de dirhams, reflétant une meilleure utilisation des crédits disponibles avec un taux d'émission global de près de 79,4%.

1.3. Evolution de la dette du Trésor

1.3.1. Evolution du ratio d'endettement du Trésor

Après avoir fortement baissé depuis 2001, l'endettement du Trésor a connu un revirement de tendance à partir de 2009. Le trend haussier observé à partir de cette année s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs au premier rang desquels figurent la hausse vertigineuse des cours des produits pétroliers et ses répercussions sur les charges de compensation ainsi que le poids des revalorisations salariales convenues dans le cadre du dialogue social. La baisse marquée des recettes fiscales, conjuguée à l'amenuisement des recettes de privatisation, a favorisé le déclenchement de la spirale de l'endettement, avec un ratio d'endettement du Trésor, passant de 46,1% du PIB en 2009 à 58,2% du PIB en 2012.

Plusieurs mesures ont été introduites à partir de 2013 pour redresser cette situation. La compression des charges de compensation, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et celles afférentes à l'investissement ainsi que la mobilisation des fonds de coopération auprès des pays du CCG ont constitué les principaux leviers déployés par les pouvoirs publics pour favoriser le rééquilibrage budgétaire et limiter la progression de l'endettement. En conséquence, le rythme de progression du ratio d'endettement du Trésor a été, relativement, maîtrisé. La variation du ratio de l'encours de la dette a été ramenée de 3,9% du PIB en moyenne entre 2009 et 2013 à 1% entre 2013 et 2015 avant de se limiter à 0,2% du PIB au cours des années 2016-2017.



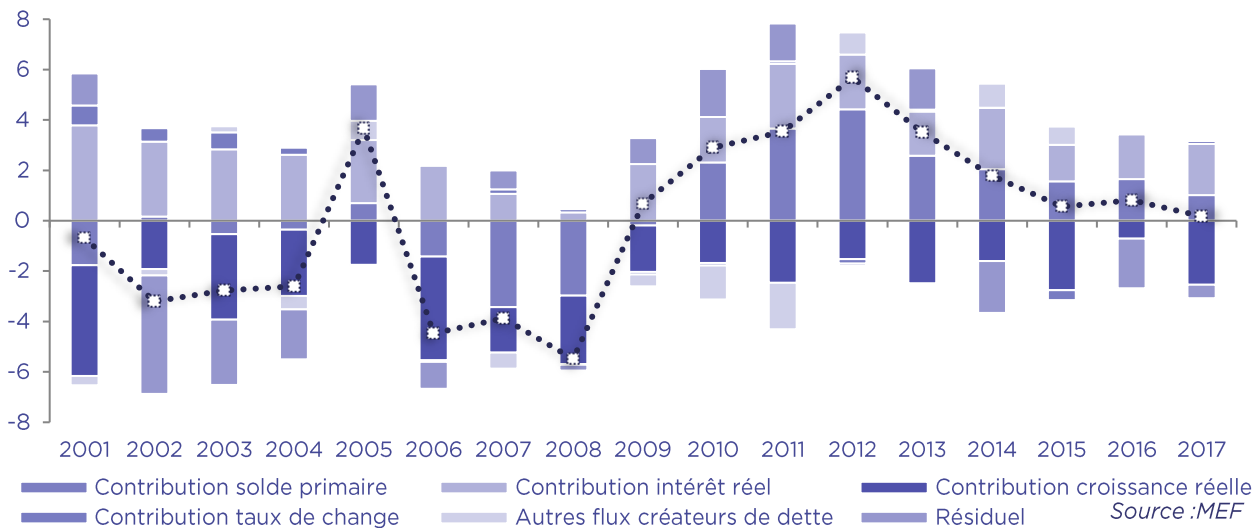
Source :MEF

Graphique 35 : Evolution de la dette du Trésor

⁷⁴ Article 43.

1.3.2. Dynamique de la dette du Trésor

L'analyse de la dynamique de la dette du Trésor sur la période 2001-2017 fait ressortir deux phases majeures, différenciées selon les contributions des principales variables macroéconomiques dans l'évolution de la dette, à savoir la croissance du PIB réel, le solde primaire, le taux d'intérêt réel et le taux de change.



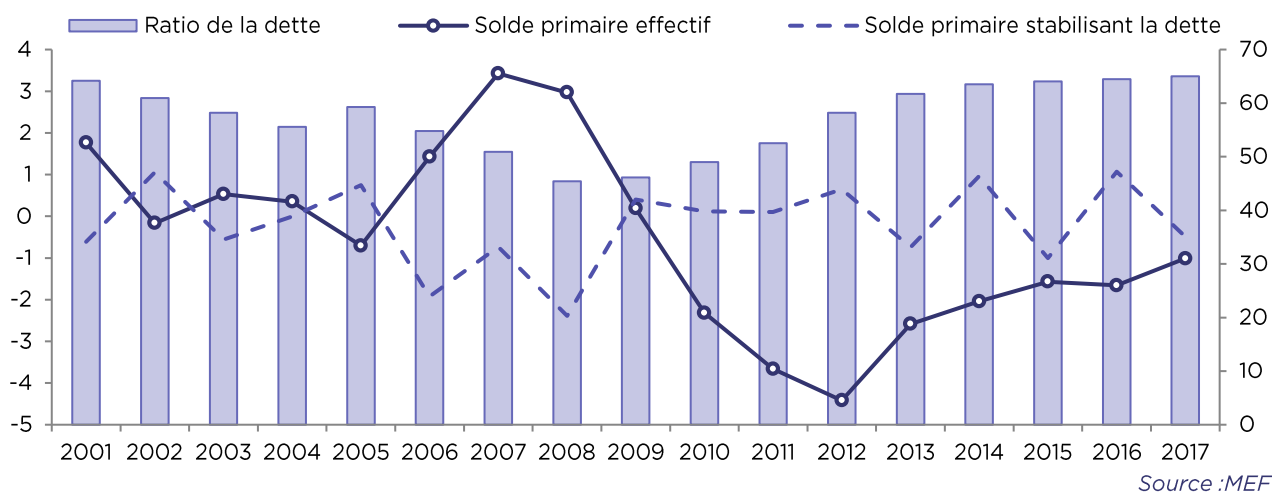
Graphique 36 : Evolution des facteurs contribuant dans la dynamique de la dette du Trésor

La première phase couvre la période 2001-2008. Elle a été caractérisée par une baisse tendancielle du taux d'endettement, principalement sous l'effet d'une orientation positive de l'activité économique. Celle-ci a contribué à hauteur de 2,8 points du PIB à la réduction de l'endettement du Trésor. L'embellie conjoncturelle au cours de cette période a fortement impulsée les recettes fiscales (y compris la part des collectivités locales dans la TVA) qui ont atteint un pic de 25,9% du PIB en 2008. Le bon comportement des recettes budgétaires est consécutif, également, à la réalisation d'importantes opérations de privatisation. Cette période a connu, en effet, un solde primaire excédentaire (moyenne de +1,2% du PIB) à l'exception des années 2002 et 2005⁷⁵. Cet excédent dépassait le déficit primaire stabilisant la dette (-0,6% du PIB), ce qui a contribué à la réduction du ratio d'endettement⁷⁶ au cours de cette période, passant de 64,2% à 45,4% du PIB, respectivement entre 2001 et 2008.

S'agissant du taux d'intérêt, la baisse de l'encours de la dette s'est accompagnée d'un recul de son coût apparent qui est passé de 6,8% en 2001 à 5,1% en 2008. De ce fait, l'apport du taux d'intérêt réel à cette dynamique s'est trouvé réduit de 3,8 points du PIB en 2001 à 0,3 point du PIB en 2008.

⁷⁵ Les déficits primaires enregistrés étaient de 0,1% et 0,7% du PIB respectivement.

⁷⁶ A noter que l'accroissement exceptionnel du ratio d'endettement en 2005 s'explique par l'impact budgétaire de l'opération de départ volontaire à la retraite (11 milliards de dirhams) et par l'augmentation de la dette intérieure suite à la conversion des arriérés de l'Etat à l'égard de la CMR au titre de la part patronale en des bons du Trésor pour un montant de 11 milliards de dirhams.



Graphique 37 : Ratio de la dette (échelle de droite), solde primaire et solde primaire stabilisant la dette en% du PIB

La seconde phase s'étale entre 2009 et 2017. Elle a été marquée par un net rebondissement de l'endettement du Trésor, sous l'effet particulièrement de la détérioration du solde primaire. Ce dernier s'est aggravé de 3,3 points du PIB par rapport à son niveau sur la période 2001-2008, se situant à -2,1% du PIB en moyenne sur la période sous revue. Sa contribution à la hausse du ratio de la dette est de 19,1 points du PIB sur toute la période.

Toutefois, l'atténuation du déficit primaire à partir de 2013 a sensiblement contribué à réduire le creusement du ratio de l'endettement du Trésor. Sa contribution a été, ainsi, ramenée de 4,4 points du PIB en 2012 à 1 point du PIB en 2017.

Au cours de cette période, l'atonie relative de la conjoncture économique et ses effets négatifs sur la dynamique des recettes fiscales n'a pas permis de contenir le creusement de la dette. De son côté, la contribution du taux d'intérêt à l'augmentation du ratio d'endettement est restée relativement faible comparativement au début des années 2000, se situant à 2 points du PIB en moyenne par an. Les inflexions opérées dans le cadre de la gestion active de la dette, avec la compression du poids de la dette à court terme et celle à taux variables, s'est avérée opportune pour contenir l'impact des taux d'intérêt sur l'accroissement de la dette.

Entre 2009 et 2012, le taux de croissance du PIB nominal s'est sensiblement réduit sous l'effet du ralentissement de l'activité économique, pour devenir inférieur au taux apparent de la dette de 0,7 point en moyenne. Dans un tel contexte, des excédents primaires étaient nécessaires pour stabiliser la dette. Toutefois, le solde primaire effectif s'est situé à -3,5% du PIB en moyenne⁷⁷ alors que le seuil permettant de laisser inchangé le taux d'endettement était de +0,3% du PIB. En conséquence, le ratio d'endettement a changé de trajectoire en passant de 45,4% du PIB en 2008 à 46,1% du PIB en 2009 pour atteindre 58,2% du PIB en 2012.

A partir de 2013, un effort budgétaire a été opéré afin de freiner le creusement du déficit budgétaire. Celui-ci a été ramené de 6,8% du PIB en 2012 à 3,6% du PIB en 2017. L'écart entre la croissance nominale et le taux apparent nominal a connu des fluctuations contrastées. Dans ce contexte, le solde primaire stabilisant la dette a accusé des fluctuations importantes liées à l'évolution de l'activité économique. Le déficit primaire effectif s'est établi en moyenne à 1,7%

⁷⁷ A l'exception de l'année 2009 qui a connu un excédent primaire de 0,2% du PIB.

du PIB alors qu'il fallait en moyenne un solde primaire à l'équilibre pour stabiliser la dette. En conséquence, le ratio de la dette a poursuivi sa tendance haussière pour atteindre près de 65,1% du PIB au terme de l'année 2017.

En ce qui concerne l'impact de la variation du taux de change sur la dynamique du ratio d'endettement sur la période 2001-2017, il reste maîtrisable grâce aux efforts déployés pour atténuer l'exposition aux fluctuations des cours de change des devises et pour minimiser leur incidence sur le stock et le service de la dette. Il s'agit, notamment :

- des opérations de conversion de la dette en investissements, du refinancement de la dette onéreuse et des opérations de remboursement par anticipation, dans le cadre de la gestion active de la dette extérieure écartant, ainsi, le risque d'enchérissement du remboursement des dettes contractées en devises faibles ;
- de la structure favorable du portefeuille de la dette du Trésor qui est dominé par la dette libellée en dirhams ;
- de l'évolution de sa composition par devises, caractérisée, depuis les années 2000, par le renforcement de la part de la dette libellée en euro (61,1% en 2017 contre 42,9% en 2001) au détriment de celle en dollar US (27,8% en 2017 contre 37,5% en 2001) et en yen japonais (3,6% en 2017 contre 8,4% en 2001).

Par conséquent, la contribution des fluctuations du taux de change à la hausse du ratio d'endettement a été maîtrisée en se situant à 0,1 point du PIB durant la période 2001-2017.

2. ENGAGEMENT CONTINU POUR L'ACCELERATION DES REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES

2.1. Déploiement de la Loi Organique relative à la Loi de Finances

2.1.1. Mise en œuvre de la programmation budgétaire triennale

La Loi Organique n°130-13 relative à la Loi de Finances (LOF), entrée en vigueur en janvier 2016, prévoit, dès 2019, le recours à une programmation budgétaire triennale (PBT), conformément à son article 5 qui stipule que «*la loi de finances de l'année est élaborée par référence à une programmation budgétaire triennale actualisée chaque année en vue de l'adapter à l'évolution de la conjoncture financière, économique et sociale du pays*». Cette PBT permettra, en conséquence, d'améliorer les conditions de préparation de la loi de finances et d'accorder aux gestionnaires une meilleure visibilité, à court terme, au titre des crédits prévus pour la gestion de leur programme.

Le décret du 19 décembre 2017⁷⁸, qui définit le contenu et les modalités de mise en œuvre des lois de finances, stipule que la PBT détermine l'évolution de l'ensemble des ressources et des charges du budget général, des budgets des services de l'Etat gérés de manière autonome et des comptes spéciaux du Trésor. En outre, les ressources et charges prévues au titre du projet de loi de finances correspondent à celles de la première année, tandis que les prévisions fixées pour les deux années suivantes sont actualisées annuellement.

En ce qui concerne l'élaboration des propositions de la PBT, la circulaire du Chef du Gouvernement du 22 mars 2018⁷⁹ invite les départements ministériels et institutions à établir

⁷⁸ Décret n° 2-17-607 du 19 décembre 2017 relatif à l'élaboration et à l'exécution des lois de finances.

⁷⁹ Circulaire du Chef du Gouvernement n°5/2018 du 22 mars 2018 relative à l'établissement des propositions de Programmation Budgétaire Triennale 2019-2021.

leurs propositions de PBT 2019-2021 assorties des objectifs et des indicateurs de performance. Comme le stipule le décret ci-dessus, ces propositions doivent être transmises au Ministère de l'Economie et des Finances avant le 15 avril de chaque année.

S'agissant des orientations générales devant présider à l'élaboration de la PBT pour la période 2019-2021, la circulaire du Chef du Gouvernement précise que cette période sera caractérisée par la poursuite de l'exécution du programme gouvernemental. Au niveau des finances publiques, les ressources disponibles doivent être gérées de manière efficiente, tout en consolidant l'efficacité du recouvrement des recettes et en rationalisant les dépenses publiques.

Quant à la procédure d'élaboration de la PBT, la circulaire du Chef du Gouvernement précise que les départements ministériels et institutions doivent présenter, pour chaque année durant la période 2019-2021, les prévisions par chapitre, par programme et par projet ou opération. Cette présentation doit prendre en considération l'évolution normale des dépenses relatives aux projets et opérations en cours de réalisation ainsi que les engagements budgétaires y afférent, en ajoutant le cas échéant, les dépenses relatives aux nouveaux projets et opérations.

Pour leur part, les propositions en matière de PBT doivent inclure les dépenses des départements ministériels et institutions, leurs services de l'Etat gérés de manière autonome et les comptes spéciaux du Trésor dont ils sont ordonnateur. S'agissant des établissements et entreprises publics bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat, le décret, ci-dessus, stipule que leur programmation pluriannuelle présente l'évolution triennale des dépenses des budgets d'exploitation ou de fonctionnement, des dépenses des budgets d'investissement ou d'équipement ainsi que celle des recettes globales.

En outre, la liste des Etablissements et Entreprises Publics devant soumettre leur programmation budgétaire pluriannuelle aux commissions parlementaires concernées est fixée par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances du 21 février 2018⁸⁰.

Enfin, les Commissions de Programmation et de Performance sont chargées de l'examen des propositions de PBT et leur cohérence avec les orientations générales, ainsi que les objectifs et les indicateurs de performance conformément à un calendrier fixé par ladite circulaire.

2.1.2. Autres mesures liées à la mise en œuvre de la LOF

Dans le cadre de la mise en œuvre de la LOF, plusieurs mesures ont été déployées durant l'année 2018. Il s'agit, d'abord, de l'adoption de la nouvelle nomenclature relative aux programmes et l'instauration de la démarche de performance qui consiste à responsabiliser les gestionnaires en les amenant à préparer annuellement un projet de performance. A cela s'ajoute, l'entrée en vigueur de la disposition relative à la limitation des reports des crédits de paiement ouverts au titre des dépenses d'investissement du budget général.

Pour ce qui est des modalités de virements entre certaines natures de dépenses, le décret du 19 décembre 2017 a apporté des clarifications à ce sujet. En effet, les ordonnateurs sont tenus de transmettre aux services du Ministère de l'Economie et des Finances, dans les dix jours suivant la fin de chaque trimestre, un état récapitulatif des virements opérés par eux et par leurs sous ordonnateurs. Quant à la liste des dites dépenses, elle est fixée par un arrêté conjoint

⁸⁰ Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 551-18 du 21 février 2018, fixant la liste des établissements et entreprises publics bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat et devant soumettre leur programmation budgétaire pluriannuelle aux commissions parlementaires concernées.

de l'ordonnateur intéressé et du Ministre des Finances. A ce titre, des lettres ont été adressées, en décembre 2017, aux ministères et institutions les invitant à se rapprocher des services concernés de la Direction du Budget pour la finalisation des arrêtés conjoints.

En matière de réforme budgétaire et comptable des établissements publics (EP) bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat, le Ministère de l'Économie et des Finances a organisé, en mai 2018, une journée d'étude afin de disséminer auprès des parties prenantes les principes de cette réforme, de recueillir les témoignages des six EP préfigurateurs et d'apporter un regard croisé sur l'expérience française en la matière. Lancée par la Circulaire⁸¹ du Ministre de l'Économie et des Finances du 10 juillet 2017, cette réforme s'articule autour de trois principes directeurs, à savoir :

- La refonte de la nomenclature budgétaire des EP en conciliant entre la nomenclature programmatique par destination et la nomenclature par nature conformément au Code Général de la Normalisation Comptable (CGNC) ;
- L'unification et l'harmonisation des règles de gestion budgétaire et comptable régissant les EP concernés ;
- L'extension progressive du système de programmation budgétaire « e-budget 2 » pour couvrir le périmètre desdits EP ;
- le suivi de l'exécution budgétaire des EP via le système d'information « Massar ».

Pour sa part, la formation et la sensibilisation autour de la LOF constituent un gage de réussite de la réforme budgétaire et de son appropriation par les différentes parties prenantes. Dans ce cadre, le Ministère de l'Économie et des Finances a lancé, en juillet 2018, le jumelage institutionnel « Renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Organique n°130-13 relative à la loi de Finances (LOF) » qui permettra la conduite et le déploiement de la formation sur les différentes thématiques de la LOF au profit de 1.500 formateurs et gestionnaires issus de l'administration marocaine. D'une durée de 24 mois (2018-2020), ce jumelage prend la forme d'une coopération entre la Direction du Budget relevant du Ministère de l'Économie et des Finances marocain et l'agence française d'expertise technique internationale, Expertise France. Il est financé à hauteur de 1,2 million d'euros et géré avec l'appui de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures (Cellule d'Accompagnement du Programme Réussir le Statut Avancé) relevant du Ministère de l'Économie et des Finances.

Parallèlement, le Ministère de l'Économie et des Finances a organisé en novembre 2017 deux sessions de formation des formateurs sur la mise en place de viviers de compétences en matière de Programmation Budgétaire Triennale (PBT). Il a organisé, également, en janvier 2018, une session de formation sur le "Budget-programmes axé sur la performance" au profit des cadres et responsables du Ministère de l'Économie et des Finances.

2.2. Réforme fiscale

La refonte du système fiscal s'est poursuivie durant l'année 2018 conformément aux recommandations issues des Assises sur la fiscalité de 2013. Concernant le renforcement de la compétitivité des entreprises, la loi de finances 2018 a institué, en matière d'impôt sur les sociétés (IS), un barème progressif au lieu du barème proportionnel. Composé désormais de trois taux (10%, 20% et 31%) applicables selon une tranche d'imposition minimale inférieure à

⁸¹ Circulaire n° 4509/E du 10 juillet 2017 relative à la gestion budgétaire et comptable des Etablissements publics bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat.

300.000 dirhams et une autre maximale supérieure à 1.000.000 dirhams, ce nouveau barème permettra de mieux adapter les taux de l'IS à la capacité contributive des sociétés notamment en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises, et de baisser, en conséquence, la pression fiscale sur ces entreprises. Quant à son impact sur les recettes de l'IS, il est estimé à -967 millions de dirhams.

En matière de TVA, l'année 2018 a connu le remboursement des crédits de TVA demandés par les entreprises par voie d'affacturage. A ce titre, l'administration fiscale a reçu, jusqu'à fin avril 2018, 548 lettres d'intérêt, portant sur un montant total de créances TVA de 7.684 millions de dirhams. Le nombre traité s'élève à 338 lettres d'intérêt pour une valeur globale de 4.800 millions de dirhams.

Dans le cadre de la simplification et de la modernisation du système fiscal, l'administration fiscale a poursuivi, durant 2018, la généralisation du procédé électronique concernant les démarches fiscales des contribuables. Ainsi, le processus de la dématérialisation couvre désormais la déclaration et le versement de l'IR afférent à tous les revenus et profits, à l'exception des revenus professionnels déterminés selon le régime du bénéfice forfaitaire.

La dématérialisation des services s'est étendue, également, aux formalités de l'enregistrement au bénéfice des « Adouls », des experts comptables et des comptables agréés.

De même, l'administration fiscale a institué la notification électronique au titre de l'IR, l'IS et la TVA, parallèlement à la procédure normale de notification, et l'obligation de détenir une adresse électronique auprès d'un prestataire de service de certification électronique.

Au sujet de la dématérialisation des attestations, l'administration fiscale a procédé à la mise en ligne de différentes attestations en relation avec la TVA (achat en exonération, en suspension et au taux réduit de 7%), l'imposition forfaitaire, la taxe d'habitation, la taxe de services communaux et la résidence fiscale. Parallèlement, elle a lancé une application mobile nommée « Mon Compte Fiscal », qui permet aux adhérents des services des impôts en ligne (SIMPL) d'utiliser leur téléphone pour consulter leur situation fiscale.

En ce qui concerne l'amélioration de la procédure de contrôle fiscal, l'administration fiscale a apporté un éclaircissement à ce sujet à travers une note d'information lancée en mars 2018. Cette dernière concerne les entreprises indûment déficitaires, les faux bénéficiaires, les fraudeurs à la TVA et les professionnels « personnes physiques ». Parallèlement, la loi de finances de 2018 a apporté une clarification au sujet de la date de début de l'opération de vérification fiscale, qui doit être entamée dans un délai ne dépassant pas cinq jours ouvrables à compter de la date fixée pour le début du contrôle.

3. PROJET DE LOI DE FINANCES 2019

3.1. Contexte macro-économique du Projet de Loi de Finances 2019

Les perspectives de croissance économique pour l'année 2019 ont été établies en tenant compte des évolutions récentes de la conjoncture internationale, les mutations structurelles qui jalonnent l'économie nationale au même titre que les grandes orientations figurant dans la déclaration du Gouvernement.

Sur cette base, le rythme de croissance de l'économie marocaine devrait s'établir en termes réels à 3,5% en 2018 et à 3,2% en 2019. Hors agriculture, le PIB afficherait une progression de 3,3% en 2018 et de 3,8% en 2019.

3.1.1. Contexte international et hypothèses retenues

Les projections économiques sont établies sur la base d'une série d'hypothèses vraisemblables relatives aux tendances prévisibles de l'environnement national et international.

Sur le plan national, l'exercice de prévision table sur une production céréalière de 103 millions de quintaux en 2018 et de 70 millions de quintaux en 2019, conjuguée à une consolidation des performances des autres cultures et de l'élevage qui devraient bénéficier de la poursuite des actions stratégiques engagées dans le cadre du Plan Maroc Vert, notamment, en ce qui concerne l'amélioration de la productivité.

Sur le plan international, les hypothèses relatives aux prix des matières premières et à la parité de change sont basées sur les anticipations et les prix implicites des contrats à terme sur les marchés internationaux.

Perspectives des cours des matières premières

La tendance haussière des prix de pétrole s'est poursuivie en 2018, tirée par le regain de dynamisme de la demande mondiale, dans un contexte de pression baissière sur l'offre du brut due particulièrement à une production réduite de l'OPEP à laquelle s'ajoutent les tensions géopolitiques et sécuritaires affectant les principales zones productrices dont notamment le Moyen-Orient.

Malgré le léger repli attendu de la demande mondiale de pétrole (+1,4 mbj en 2018 après +1,6 mbj en 2017, selon l'Agence internationale d'énergie) et la disponibilité de l'offre (augmentation de la production de l'OPEP, en concertation avec la Russie, pour compenser le recul des exportations de l'Iran et du Venezuela, croissance de la production américaine de pétrole), les fondamentaux du marché pétrolier mondial demeurent entachés d'incertitudes. La sensibilité accrue des cours aux aléas géopolitiques devrait maintenir une pression à la hausse sur les prix du brut. Le prix moyen du Brent devrait évoluer aux alentours de 70 dollars le baril en 2018 et de 72 dollars en 2019 contre 54 dollars en 2017.

Dans le sillage de la remontée des cours de pétrole, les prix du gaz butane ont atteint 468 dollars la tonne en moyenne en 2017, en hausse de 31% en glissement annuel, soutenus par une reprise de la demande, dans un contexte de pression sur l'offre. Au cours des neuf premiers mois de l'année 2018, les cours du gaz butane se sont établis à 534 dollars la tonnée en moyenne.

Les prix des produits alimentaires ont enregistré des évolutions contrastées en 2017. Ainsi, les cours du blé ont marqué une quasi-stagnation (+1% en glissement annuel) dans un contexte marqué par des récoltes favorables. Au cours de la même année, les prix du sucre ont baissé de 11%, suite à une reprise de l'offre dans les principaux pays producteurs (Brésil, Inde, Europe...).

En termes de perspectives, les prix des produits alimentaires devraient globalement augmenter en 2018, avec, toutefois, des évolutions variables selon les produits. Ainsi, la Banque mondiale prévoit une hausse des cours moyens des produits alimentaires (+2,5% en 2018 après +0,8% en 2017). Ces prévisions ne devraient pas pour autant perdre de vue les risques baissiers

qui pèsent sur l'offre, dont notamment les perturbations induites par les conditions climatiques défavorables.

Taux de change

Après s'être stabilisé autour de 1,23 \$ entre février et mi-avril, l'euro s'est inscrit dans une tendance baissière pour atteindre 1,16 \$/€ à fin septembre 2018. Ainsi, la parité euro-dollar s'est établie, en moyenne, durant les neuf premiers mois de l'année 2018, à 1,19 \$/€.

La reprise de l'activité économique aux Etats-Unis a favorisé l'orientation positive du marché de travail. Cette embellie conjoncturelle a amené la FED à relever son directeur à trois reprises, entre mars et septembre 2018⁸². Une telle évolution a permis de soutenir le dollar face à l'euro après une baisse constatée en début d'année.

La faiblesse de la monnaie européenne reflète aussi les contraintes liées aux conséquences des mesures protectionnistes décidées par les Etats-Unis sur la croissance de l'activité en Europe, à un moment où la BCE a maintenu inchangée sa politique monétaire pour éviter de suffoquer la reprise économique dans la zone euro.

En 2018, la parité euro-dollar devrait rester proche de la moyenne observée depuis le début de l'année. Les prévisions de la FED de procéder à de nouvelles hausses du taux directeur en 2018 et 2019 pourraient juguler, du moins partiellement, les incertitudes des investisseurs étrangers sur le dollar. Les craintes liées à la montée du protectionnisme et la projection de déficits budgétaires massifs aux Etats-Unis constitueraient les principaux risques baissiers devant peser sur la monnaie américaine.

Tenant compte de ce qui précède, la parité euro-dollar devrait se stabiliser autour de 1,17 en 2018 et 1,16 en 2019 contre 1,13 en 2017.

Dans le sillage de l'évolution prévisible de la parité Euro-Dollar, le taux de change dollar-dirham (moyenne achat-vente) devrait passer de 9,69 en 2017 à 9,41 en 2018 et 9,45 en 2019, alors que le taux de change euro-dirham (moyenne achat-vente) devrait s'établir à 10,97 en 2018 et 10,96 en 2019 après 10,94 en 2017.

Demande étrangère adressée au Maroc

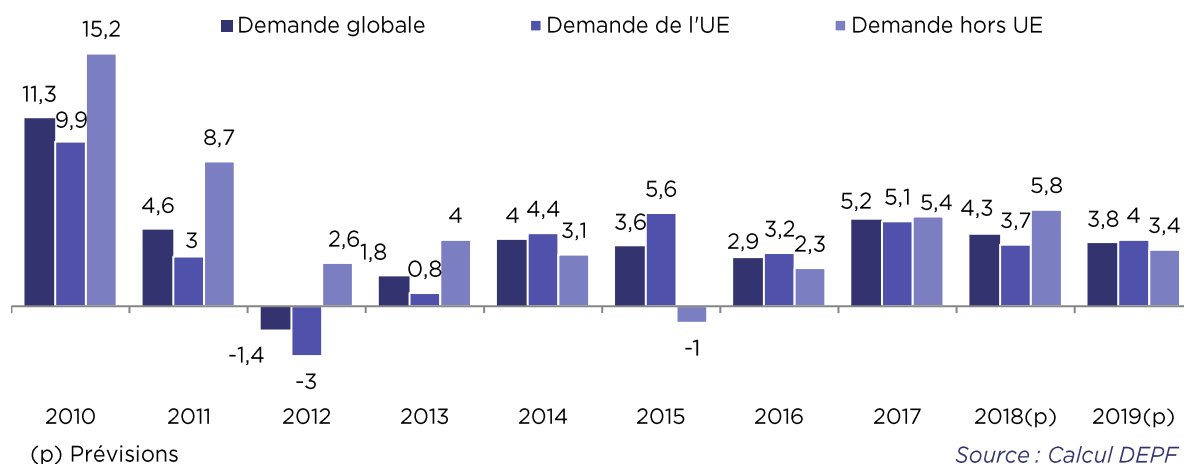
Les perspectives d'évolution de la demande étrangère adressée au Maroc demeurent dans l'ensemble favorables, malgré un contexte marqué par une décélération du commerce international.

La demande étrangère en volume adressée au Maroc devrait connaître un léger ralentissement de son rythme de croissance en 2019 à 3,8%, après 4,3% en 2018 (hors produits de phosphates et dérivés : 3,9% en 2019, après 3,6% en 2018).

Le rythme de croissance de la demande en provenance des pays de l'UE devrait s'améliorer en 2019⁸³ (4% après 3,7% en 2018). A l'inverse, celle émanant des pays hors UE devrait reculer à 3,4% en 2019, après 5,8% en 2018.

⁸² Pour se situer désormais dans la fourchette 2% à 2,25%.

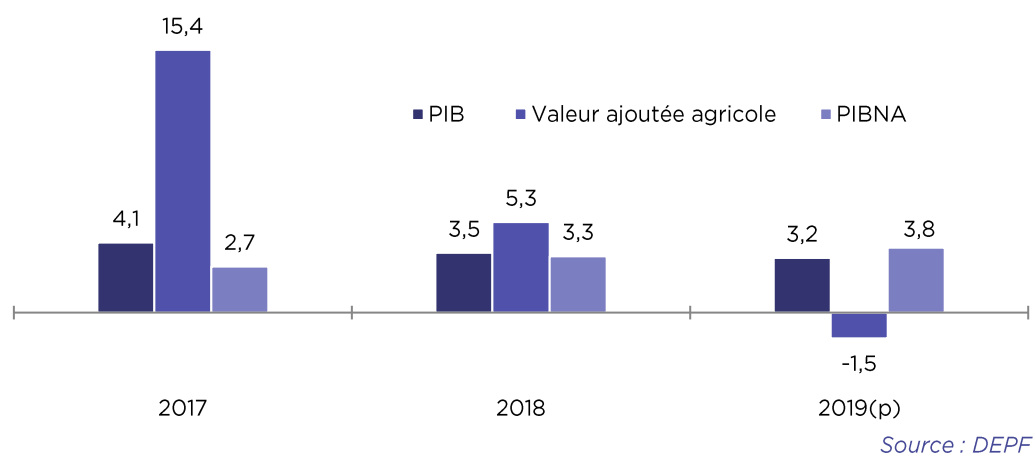
⁸³ Cette évolution est attribuée à un accroissement des importations de nos principaux partenaires commerciaux, en l'occurrence, l'Espagne (3,3% en 2019, après 2,2% en 2018) et la France (4,5% en 2019 après 4,1% en 2018).



Graphique 38 : Evolution de la demande étrangère adressée au Maroc (en %)

3.1.2. Consolidation des activités non agricoles en 2019

Les perspectives de l'économie marocaine en 2018 et 2019 seraient marquées par une progression soutenue de la valeur ajoutée agricole, évoluant au taux de 5,3% en 2018, avant de s'inscrire en net repli en 2019 (-1,5%). Pour sa part, le PIB non agricole devrait afficher des rythmes de croissance réguliers, progressant de 3,3% en 2018 et de 3,8% en 2019.



Graphique 39 : Croissance du PIB, de la valeur ajoutée agricole et du PIB non agricole

L'accroissement prévu de la valeur ajoutée du secteur agricole en 2018 est attribuable notamment à une production céréalière avoisinant les 103 millions de quintaux et aux bonnes performances des autres cultures et de l'élevage. Pour l'année 2019, et sur la base d'une production céréalière de 70 millions de quintaux, la valeur ajoutée du secteur agricole devrait accuser un repli de 1,5% attribuable, notamment, à la régression de la valeur ajoutée céréalière de 32%. Cette contre-performance de la filière céréalière serait contrebalancée, en partie, par la consolidation de la croissance des autres filières, notamment l'arboriculture (+4,5%), le maraîchage (+3%) et l'élevage (+1,8%).

	2017	2018 (P)	2019 (P)
Cultures	22,6	6,1	-2,9
<i>Céréales</i>	178,2	2,8	-28,7
<i>Légumineuses</i>	143,9	3,5	2,0
<i>Cultures industrielles et oléagineuses</i>	-8,4	4,0	4,9
<i>Cultures maraichères</i>	4,4	3,5	3,0
<i>Arboriculture fruitière</i>	-5,6	9,4	4,5
<i>Cultures fourragères</i>	4,5	3,5	3,0
<i>Aménagement et plantation</i>	1,3	8,4	5,6
Elevage	2,4	3,3	1,8
Sylviculture, exploitation forestière, services annexes	23,5	5,9	-3,2
VA agricole	15,4	5,3	-1,5

Source : DEPF, (P) : prévision

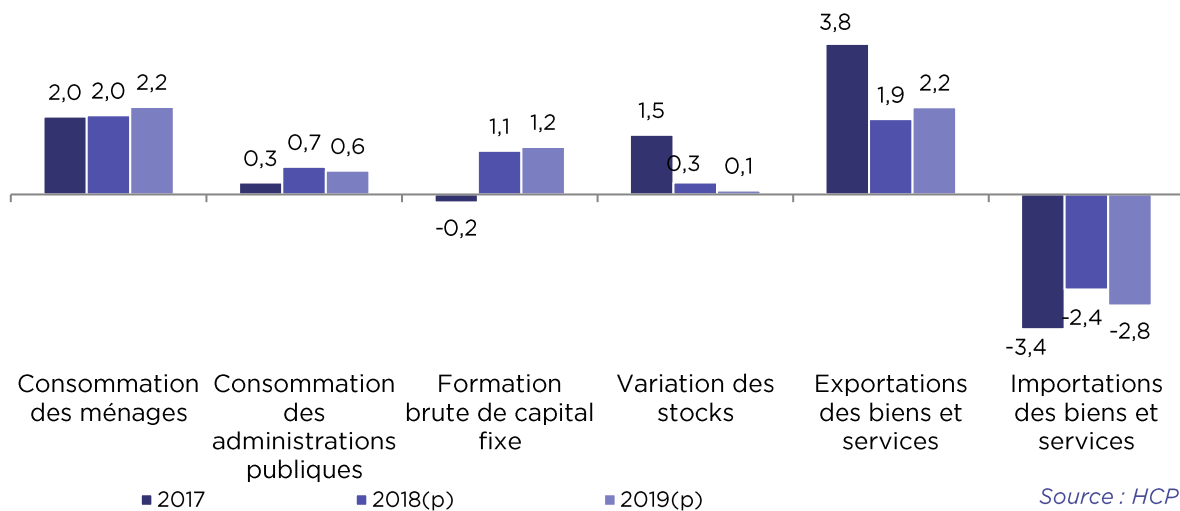
Tableau 4 : Croissance de la valeur ajoutée agricole sur la période 2017-2019 aux prix de l'année précédente (en %)

Le taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur secondaire devrait se stabiliser à 3,1% en 2018 comme en 2017 et à 3,7% en 2019. Le secteur tertiaire, pour sa part, devrait croître de 3,3% en 2018 et de 3,7% en 2019 après 2,7% en 2017.

Dynamisme continu de la demande intérieure

Portée par le dynamisme de la consommation finale intérieure et celui de l'investissement, la demande intérieure continuerait de soutenir la croissance économique en 2018 et en 2019. La contribution de la consommation des ménages et de la FBCF à la croissance du PIB s'établirait à 2 points et 1,1 point respectivement en 2018 et à 2,2 points et 1,2 point respectivement en 2019.

La contribution de la demande extérieure nette devrait ralentir en 2019. Les exportations des biens et services contribueraient à hauteur de 1,9 point en 2018 et de 2,2 points en 2019 contre une contribution de -2,4 points et -2,8 points pour les importations. Au total, la contribution des échanges extérieurs devrait se situer à -0,5 point en 2018 et à -0,6 point en 2019.



Graphique 40 : Contribution des éléments de la demande à la croissance du PIB (en points)

En termes d'évolution, la consommation finale intérieure devrait s'accroître, en volume, de 3,5% en 2018 et de 3,7% en 2019, tirée plus particulièrement par la consommation des ménages (y compris ISBL) qui devrait progresser de 3,5% en 2018 et de 3,8% en 2019.

Sur le plan des échanges extérieurs, les exportations des biens et services devraient afficher une hausse, en volume, de 5,2% en 2018 et de 5,7% en 2019. Les exportations des biens progresseraient de 5,5% et de 5,9% respectivement, tirées, notamment, par la performance des secteurs à forte valeur ajoutée tels que l'industrie automobile, l'aéronautique et l'électronique, en lien avec la reprise de la demande étrangère en biens manufacturés adressée au Maroc. De leur côté, les ventes des phosphates et dérivés, en volume, s'accroîtraient de 7,3% en 2018 et 2019. Les exportations des services devraient enregistrer une hausse de 4,6% en 2018 et de 5,4% en 2019.

De leur côté, les importations des biens et services, en volume, seraient marquées par une progression allant de 5,1% en 2018 à 5,7% en 2019. Les importations des biens connaîtraient une croissance de 5,2% en 2018 et de 6,8% en 2019. Quant aux importations des services, elles devraient poursuivre leur rythme soutenu en progressant de 4,4% en 2018 et de 4,6% en 2019.

Besoin de financement de l'économie

Le revenu national brut disponible, aux prix courants, devrait enregistrer une hausse de 5% en 2018 et de 4,8% en 2019 au lieu de 4,7% en 2017. A l'origine de cette évolution, la croissance du PIB nominal de 5,1% en 2018 et de 4,6% en 2019, après 4,9% en 2017, et la consolidation des revenus nets en provenance du reste du monde, en lien avec le redressement continu des transferts des Marocains Résidant à l'Étranger de 1,5% en 2018 et de 5% en 2019.

L'épargne nationale brute devrait se situer à 28,6% du PIB en 2018 et à 28,5% en 2019. Le taux d'investissement brut atteindrait 32,4% en 2018 et 32,5% en 2019.

Dans ces conditions, les échanges avec l'extérieur devraient générer un besoin de financement de l'économie nationale de 3,9% du PIB en 2018 et à 4% en 2019 contre 3,7% du PIB en 2017.

3.2. Objectifs prioritaires du Projet de Loi de Finances 2019

Le Projet de Loi de Finances 2019 a été structuré autour d'actions prioritaires, qui puisent leur fondement dans les Hautes Orientations Royales, tout en s'inscrivant en ligne avec les engagements du Gouvernement.

Ces priorités portent sur le renforcement de l'efficacité des politiques sociales pour renforcer l'inclusivité du régime de croissance, le soutien à l'investissement national ainsi que la poursuite des grands chantiers de réforme et des stratégies sectorielles et la préservation des équilibres macroéconomiques.

3.2.1. Priorisation des politiques sociales : l'enseignement, la santé et l'emploi, l'accélération du processus du dialogue social et l'appui au pouvoir d'achat des citoyens

Les politiques sociales sont érigées en priorités dans le PLF 2019 et ce, conformément aux Hautes Orientations Royales exhortant les forces vives de la nation à engager un débat profond, visant à prospecter les meilleures voies possibles pour infléchir positivement le modèle de développement.

Dans ce cadre, la priorité sera accordée à la réhabilitation du rôle de l'école en matière de transmission du savoir et du savoir-faire. A ce titre, une attention particulière sera attribuée à la lutte contre la déperdition scolaire, à la poursuite de la généralisation de l'enseignement primaire et secondaire, à la promotion à grande échelle du préscolaire au même titre que la simplification du contenu des manuels scolaires et le renforcement des capacités pédagogiques des enseignants. Le but ultime consiste à réhabiliter le rôle de l'école en matière de développement des compétences de demain, en adaptant les profils formés aux besoins du marché du travail. Le déploiement des politiques envisagées dans cette perspective devrait favoriser une plus grande décentralisation dans la gestion des ressources humaines et financières afin de répondre aux besoins de toutes les régions.

Dans le même sens, une attention particulière sera accordée au renforcement de l'accès aux prestations de santé en entamant la mise en œuvre du Plan Santé 2025 qui vise à garantir aux citoyens l'accès à de meilleurs services de santé et la bonne gestion des ressources humaines dans l'ensemble des territoires. Dans ce cadre, des actions seront opérées dès 2019 pour pallier les dysfonctionnements du régime d'assistance médicale RAMED parallèlement à une révision du système national de santé ainsi qu'au lancement du programme de couverture médicale au profit des travailleurs indépendants et ceux exerçant une activité professionnelle libre.

De plus et pour aboutir aux objectifs de ciblage effectif des populations en besoin d'appui, les efforts seront focalisés sur une restructuration globale et profonde des programmes et politiques nationales en matière d'appui et de protection sociale. Pour ce faire, des critères stricts et objectifs seront adoptés dans la perspective de mise en place du registre social unifié.

Par ailleurs, le Gouvernement entamera, à partir de 2019, la troisième phase de l'Initiative Nationale de Développement Humain, en ciblant davantage les couches défavorisées, par la promotion d'une nouvelle génération d'activités génératrices de revenus et d'emplois, tout en garantissant le financement de ces programmes et ce, à travers la pérennisation des ressources du Fonds de la cohésion sociale et la poursuite de l'appui du Fonds d'entraide familiale.

Parallèlement à ces efforts, le Gouvernement procédera au renforcement des systèmes de protection sociale et des programmes d'appui des familles. La priorité sera accordée à la protection de l'enfance, à l'aide des personnes âgées et des personnes en situation de handicap au même titre qu'à l'amélioration de l'accès au logement décent aux couches pauvres et moyennes. L'action du Gouvernement portera aussi sur la poursuite des efforts déployés en faveur des Marocains du Monde en vue de leur garantir un meilleur service et une meilleure communication et accueil.

Les mesures porteront, également, sur l'intégration des actions dédiées à l'amélioration des conditions de vie des femmes, à travers la consécration du plan gouvernemental pour l'égalité ICRAM2, et l'octroi d'une attention particulière aux jeunes à travers l'accélération de la conception d'une politique intégrée pour résoudre leurs problèmes parallèlement au renforcement des mécanismes de dialogue avec la société civile.

En outre, les efforts seront focalisés sur la réalisation du Plan National pour la Promotion de l'Emploi, ainsi que les conclusions de la rencontre nationale de l'emploi et de la formation qui sera organisée en fin 2018, conformément aux Instructions Royales de l'Emploi en assurant le suivi des créations d'emplois décents dans le cadre des stratégies sectorielles et des investissements réalisés en infrastructures et ce, en liant les incitations accordées en matière de fiscalité ou d'aides directes et indirectes avec le nombre de postes d'emploi créés avec un suivi périodique de l'impact effectif de ces créations d'emplois. Dans ce sens, une attention particulière sera accordée à la gouvernance des stratégies sectorielles et leur efficacité lors des phases de préparation, de programmation, de réalisation et d'évaluation périodique, à l'amélioration des instruments de financement en faveur des entreprises nouvelles et innovatrices et à l'appui de l'auto emploi et aux programmes destinés aux couches vulnérables. Dans ce sillage, il sera procédé au renforcement des partenariats entre le secteur public, la société civile et les conseils régionaux afin d'ériger le secteur associatif en acteur de l'intermédiation dans le domaine de l'emploi.

De plus, une attention particulière sera portée à la poursuite du dialogue avec les différents partenaires sociaux et économiques dans la perspective d'aboutir à une charte sociale triennale. Des mesures additionnelles seront prises pour soutenir le pouvoir d'achat des citoyens.

La priorité sera, également, accordée à la poursuite de la mise en œuvre du programme Royal de réduction des disparités spatiales et sociales au profit du monde rural et ce, à travers l'adoption d'un plan d'action en 2019 et la mobilisation des ressources financières y afférentes tout en garantissant son efficacité et son efficacité.

3.2.2. Poursuite des grands chantiers et des stratégies sectorielles permettant de dynamiser la croissance économique, à travers le soutien à l'investissement privé et à l'entreprise

Le Gouvernement vise à travers le PLF 2019 à consolider les bases d'une croissance économique forte et durable, à travers la mobilisation des atouts compétitifs du Maroc et leur renforcement. Dans ce cadre, les efforts seront déployés pour poursuivre les grands chantiers et les stratégies sectorielles et ce, à travers :

- La poursuite de l'activation du Plan national d'accélération industrielle qui vise l'augmentation de la part de l'industrie dans le PIB et sa contribution dans la création de l'emploi et ce, à travers le développement des systèmes industriels, le renforcement de

l'intégration industrielle et du positionnement sur les chaînes de production mondiales et l'attraction de nouveaux investissements étrangers.

- La poursuite de l'appui au Plan Maroc Vert eu égard aux performances réalisées en matière de diversification et d'amélioration de la qualité de la production. La préservation des acquis du PMV requiert la valorisation des produits agricoles et la promotion du secteur de l'agro-industrie.
- La consolidation de la dynamique du secteur touristique et la promotion des produits de tourisme et leur diversification tout en mettant l'accent sur les métiers liés à ce secteur parallèlement à la diversification des marchés et au renforcement des moyens de transport aérien.
- La poursuite de la modernisation du secteur de l'artisanat et sa restructuration avec l'accompagnement des fabricants opérant dans ce secteur au niveau du financement, de la formation et de l'encadrement ainsi que la création de coopératives et d'entreprises artisanales et le renforcement des moyens de commercialisation.
- La poursuite des chantiers d'infrastructures tout en priorisant les projets en cours de réalisation, notamment ceux faisant l'objet d'accords conclus devant Sa Majesté ou avec les bailleurs de fonds et en assurant l'équilibre dans la répartition spatiale et la sélectivité selon l'impact socio-économique.
- Le parachèvement de l'élaboration du plan national de l'eau et la prise de mesures d'urgence nécessaires au traitement des cas d'urgence et d'insuffisance d'approvisionnement des habitants en eau potable.
- La mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable à travers l'encouragement des grands projets dans le domaine de l'énergie renouvelable, de technologie d'efficacité énergétique et du transport durable et de la rationalisation dans la gestion des ressources hydriques.
- La concrétisation des autres stratégies sectorielles (Vision 2020 du Tourisme, Stratégie Numérique, Plan Halieutis, Plan Rawaj, ...), ainsi que des grands projets d'infrastructures.

Les efforts porteront, également, sur l'appui aux entreprises, la promotion de l'investissement privé et la compétitivité de l'économie nationale, à travers l'amélioration du climat des affaires et l'accélération de l'adoption d'une charte d'investissement afin d'assurer l'équilibre dans la répartition régionale des investissements et l'atteinte des objectifs de création d'emploi. En outre, l'accent sera mis sur la réforme des centres régionaux d'investissement à travers leur restructuration et la création de la commission régionale unifiée d'investissement et la simplification des procédures aux niveaux régional et central.

En outre, une attention particulière sera accordée à l'appui aux PME et aux TPE pour l'accès au système de garantie, l'amélioration de leur compétitivité et l'apurement des arriérés dus des délais convenables. En outre, il sera primordial d'assurer le rôle du foncier dans l'accompagnement des stratégies sectorielles et des programmes de développement à travers la facilitation de l'accès des investisseurs au foncier et la simplification de son transfert.

De plus et pour accompagner la dynamique de l'investissement et de l'entreprise, la modernisation du secteur financier sera poursuivie et ce, à travers la diversification des instruments et des marchés financiers. La priorité sera, également, accordée à la vision stratégique de sa Majesté le Roi Mohammed VI pour le raffermissement du rayonnement du Maroc et la diversification des partenaires et des marchés, notamment au niveau africain.

3.2.3. Poursuite des grandes réformes

Conformément aux Hautes Orientations Royales, le PLF 2019 s'engage à poursuivre la réforme du système judiciaire qui constitue le seul gage pour instaurer l'Etat de droit et cristalliser les vertus de la transparence et de l'équité. Il sera procédé, également, à la mise en œuvre du plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'homme tout en déployant les mécanismes de sa gouvernance et de son suivi. En outre, l'application optimale de la stratégie nationale de lutte contre la corruption sera poursuivie à travers l'efficacité de sa gouvernance et l'offre des ressources humaines et matérielles requises à cet effet.

La concrétisation de la régionalisation avancée est l'une des priorités fondamentales du PLF 2019. Dans ce cadre, le Gouvernement œuvrera pour le déploiement rapide des lois organiques des collectivités territoriales et la mise en place d'un plan pour le transfert d'autres compétences de l'administration centrale aux collectivités territoriales tout en assurant le suivi pour garantir la réussite de ce transfert.

Dans ce sens, le PLF 2019 insiste sur l'adoption de la charte de décentralisation administrative dans un délai ne dépassant pas le mois d'octobre 2018, ce qui permettra aux responsables locaux d'exécuter leurs plans de développement économique et social. En parallèle, une attention particulière sera accordée à la concrétisation des mécanismes de contractualisation avec la région et les autres collectivités territoriales afin d'accélérer la cadence de réalisation des plans de développement régionaux, provinciaux et communaux.

La poursuite de la réforme de l'administration s'inscrit, également, parmi les objectifs prioritaires du PLF 2019. En effet, il sera procédé à la réforme des structures organisationnelles et gestionnaires de l'administration, la modernisation de la gestion des ressources financières et la moralisation du service public ainsi que la généralisation de l'administration numérique et la facilitation des procédures, et ce, afin d'assurer une administration au service du citoyen. En outre, l'application effective du principe de corrélation entre responsabilité et reddition des comptes sera établie.

Cette dynamique des réformes structurelles sera renforcée, notamment, par la poursuite de la réforme du système de la retraite qui verra la finalisation de la réforme paramétrique du régime des pensions civiles en adoptant une approche participative avec l'ensemble des parties prenantes selon un processus graduel préservant les acquis.

Aussi, une grande importance sera attribuée à la poursuite de l'application de la LOF et des principes qu'elle préconise, notamment la transparence et l'efficacité de la gestion publique surtout que l'exercice 2019 coïncide avec le début de la programmation budgétaire triennale.

Le PLF 2019 appelle, également, à la nécessité de mettre en œuvre la nouvelle approche de gestion des projets d'investissement public à travers l'application des textes juridiques et réglementaires la régissant. Cette approche vise à améliorer l'efficacité des projets d'investissement et leur rôle en matière de création de richesse et d'emploi et ce, à travers la mise en place de critères bien définis et unifiés pour la sélection des projets, le suivi de leur réalisation et l'évaluation de leurs impacts économique et social. A cet effet, un système numérique central sera mis en place au sein du Ministère de l'Economie et des Finances afin d'assurer le suivi de réalisation des projets de l'ensemble des départements ministériels et de ceux des établissements publics sous leur tutelle.

La réforme fiscale sera, aussi, poursuivie par le biais de l'élargissement de la base imposable, le renforcement du contrôle et le réexamen des incitations fiscales en la liant à des principes

d'efficience. Par ailleurs, l'instauration de la relation de confiance entre le contribuable et l'administration fiscale sera poursuivie ainsi que l'accélération des retards de paiement en faveur des entreprises et l'encouragement de l'intégration du secteur informel.

3.2.4. *Préservation des équilibres macroéconomiques*

Dans le cadre des efforts constants pour restaurer les grands équilibres macroéconomiques et afin de maîtriser les niveaux de la dette du Trésor et du déficit budgétaire tout en tenant compte des moyens de financement pour les secteurs public et privé, les principales orientations du PLF 2019 seront focalisées sur :

- La maîtrise de la masse salariale des départements ministériels en étroite coordination avec la Direction du Budget relevant du Ministère de l'Economie et des Finances en respectant le caractère limitatif des crédits du personnel conformément aux dispositions de la LOF. Ainsi, il sera procédé à la limitation des postes budgétaires à des niveaux répondant aux besoins réels de l'administration tout en tenant compte des possibilités offertes en matière de redéploiement des effectifs aux niveaux spatial et ministériel.
- La rationalisation des dépenses relatives aux matériels et dépenses diverses à travers, notamment, la maîtrise des dépenses de consommation en eau, en électricité et en télécommunications, de location et d'aménagement des locaux administratifs, des frais de missions, de l'organisation des conférences et congrès, et des frais de réception et des hôtels et de la location de voitures.
- L'amélioration de l'efficience et de l'efficacité des dépenses d'investissement en veillant à prioriser les programmes et les projets objets d'accords conclus devant Sa Majesté, et ceux entérinés avec les organismes internationaux ou les bailleurs de fonds. Et conformément aux dispositions de la LOF, il sera tenu de finaliser les projets en cours de réalisation et de consommer les crédits reportés. Les projets d'investissement devraient tenir compte, également, de la régularisation préalable de la situation juridique du foncier et des études à priori qui définissent de manière scientifique et précise le rendement socio-économique des projets concernés, leur coût, leurs délais d'achèvement et les financements requis tout en assurant leur cohérence avec les autres stratégies sectorielles.

Il est à noter, dans ce cadre, qu'un nouvel instrument sera déployé pour assurer le financement des projets d'investissement programmés au niveau du budget général par le biais d'un partenariat institutionnel et ce, afin d'attirer les investissements privés dans le cadre de la promotion du partenariat public-privé.

- La soumission des établissements et entreprises publics bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat aux mêmes règles de préparation du budget général tout en liant les transferts en leur faveur au rythme de réalisation effective des projets à leur charge et en poursuivant le déploiement de la nomenclature et de la comptabilité budgétaire conformément aux principes de transparence et d'efficience édictées par la LOF pour ces établissements.

3.3. **Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2019**

Les résultats enregistrés au terme des huit premiers mois de l'année 2018 font ressortir un rythme d'exécution globalement satisfaisant par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2018 (LF 2018), particulièrement au niveau des recettes émanant de la fiscalité indirecte (67,3%) et au niveau dépenses globales (64,7%). Les recettes provenant des impôts directs ont, quant à elles, connu un taux d'exécution en deçà des prévisions (60,1%) en lien

principalement avec le taux de réalisation des recettes tirées de l'Impôt sur les Sociétés, soit 56,1%. Ce rythme d'exécution de l'IS a été partiellement contrebalancé par le raffermissement des recettes de l'IR dont le taux d'exécution s'est situé à 67,2%.

De leur part, les recettes non fiscales, impactées par le niveau de réalisation des dons, ont enregistré un taux d'exécution de l'ordre de 47,1%.

En 2019, le Projet de Loi de Finances (PLF 2019) prévoit la poursuite des efforts en matière de réduction du déficit budgétaire à des niveaux soutenables moyennant des mesures favorisant l'optimisation des dépenses et favorisant la mobilisation de recettes additionnelles. Ainsi, les prévisions des recettes et des dépenses pour l'année 2019 devraient se traduire par un déficit budgétaire de l'ordre de 3,7% du PIB hors privatisation.

3.3.1. Recettes de l'Etat

Les recettes ordinaires prévues au titre du PLF 2019 devraient se chiffrer à 247 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de 6,8% par rapport aux prévisions actualisées de la LF 2018. Cette évolution attendue est imputable aussi bien aux recettes fiscales qui progresseraient de 5,8% qu'à celles non fiscales dont le rythme d'accroissement est prévu à 18,7%.

Impôts directs

Les recettes des impôts directs devraient marquer une progression de 9,1% par rapport aux prévisions actualisées de la LF 2018 pour se situer à près de 102,7 milliards de dirhams en 2019. Par catégorie d'impôt, les recettes relatives à l'Impôt sur les Sociétés devraient augmenter de 7,7% pour se chiffrer à 52 milliards de dirhams, soit l'équivalent de 4,4% du PIB. Pour leur part, les recettes de l'Impôt sur le Revenu sont estimées à 44,6 milliards de dirhams, en progression de 6,7% par rapport aux prévisions actualisées de la LF 2018. En pourcentage du PIB, ces recettes atteindraient 3,8% en 2019.

Impôts indirects

Estimées à 89,8 milliards de dirhams, les recettes globales au titre des impôts indirects s'inscriraient en hausse de 3,6% par rapport aux prévisions actualisées de la LF 2018. Cette situation serait attribuable au bon comportement aussi bien des recettes de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) que des recettes de la Taxe Intérieure de Consommation (TIC).

S'agissant des recettes provenant de la TVA, elles s'établiraient en 2019 à près de 60,7 milliards de dirhams, en hausse de 2,2% par rapport aux prévisions actualisées de la LF 2018. Cette évolution devrait être tirée principalement des recettes de la TVA à l'importation qui se situeraient à 40,7 milliards de dirhams, en progression de 6,5%. Les recettes de la TVA intérieure sont, par contre, prévues à la baisse, soit -5,5% pour se situer à 20 milliards de dirhams.

Les recettes de la taxe intérieure de consommation (TIC) afficheraient, en 2019, une hausse de 6,5% pour s'établir à 29,1 milliards de dirhams, couvrant 11 milliards de dirhams au titre de la TIC sur les tabacs (+13,4%), 16,3 milliards de dirhams pour la TIC sur produits pétroliers (+2,7%) et 1,8 milliard de dirhams pour les autres TIC (+2,9%).

Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes au titre des droits d'enregistrement et de timbre sont prévues à près de 18 milliards de dirhams en 2019, en amélioration de 0,9% par rapport aux prévisions actualisées de la LF 2018.

Droits de douane

Les recettes des droits de douane sont estimées, en 2019, à 9,4 milliards de dirhams, en progression de 2% par rapport aux prévisions actualisées de la LF 2018.

Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales devraient afficher en 2019 une nette appréciation de 18,7% pour atteindre près de 23,7 milliards de dirhams. Leur part dans le total des recettes ordinaires se situerait à 10%. Les produits en provenance des Entreprises et des Etablissements Publics sont prévus à 11,4 milliards de dirhams, représentant près de 1% du PIB et 4,6% des recettes ordinaires. Quant au produit des autres recettes non fiscales, il est évalué à près de 7,3 milliards de dirhams dont 2 milliards de dirhams au titre des dons à recevoir des pays du Conseil de Coopération du Golfe. En outre, des recettes de privatisation sont prévues pour un montant de 5 milliards de dirhams.

3.3.2. Dépenses de l'Etat

Les prévisions des dépenses ordinaires tablent, au titre de l'année 2019, sur une enveloppe de 233,8 milliards de dirhams, en augmentation de 7,2% par rapport aux prévisions actualisées de la LF 2018. En pourcentage du PIB, ces dépenses représenteraient près de 20% en 2019 contre 19,5% en 2018.

Les dépenses en biens et services s'établiraient à près de 186,7 milliards de dirhams, en progression de 7,3%. La masse salariale atteindrait 112,2 milliards de dirhams, en surcroît de 4% comparativement aux prévisions actualisées de la LF 2018. Quant aux dépenses au titre des « autres biens et services », elles s'établiraient à près de 74,6 milliards de dirhams, en net affermissement de 12,7%.

Du côté des charges en intérêts de la dette, les prévisions portent sur un montant de 28,7 milliards de dirhams en 2019, en accroissement de près de 6,4%, pour représenter 2,4% du PIB. Cette hausse est attribuable à la progression attendue des charges en intérêts aussi bien de la dette intérieure (+ 5,4%) que de celles de la dette extérieure (+13,5%).

La charge de la compensation (y compris le Fonds de soutien des prix), quant à elle, est projetée à 18,4 milliards de dirhams, soit l'équivalent de 1,6% du PIB en 2019.

Concernant les dépenses d'investissement, le Projet de Loi de Finances 2019 prévoit des émissions d'un montant de près de 57,6 milliards de dirhams (y compris le Fonds spécial routier), soit près de 4,9% du PIB.

CONCLUSION GENERALE

Les développements récents du contexte régional et international et les tendances qui se profilent à l'horizon laissent augurer des perspectives dans l'ensemble favorables, avec une croissance vigoureuse du PIB mondial, une progression globalement soutenue des échanges commerciaux internationaux et une dynamique encourageante des flux d'IDE, quoique différenciée d'une région à l'autre.

Ces évolutions positives sont, toutefois, pondérées par quelques risques baissiers dont l'acuité serait vraisemblablement suffisante pour freiner la reprise économique mondiale à l'œuvre. Parmi ces risques, il y a lieu de citer l'éventuel déclenchement d'une guerre commerciale suite aux mesures protectionnistes prises par les Etats Unis, en particulier à l'encontre de la Chine et de l'Union Européenne, le déclenchement d'un nouveau cycle haussier des cours des matières premières dont notamment le pétrole ainsi que le niveau alarmant de l'endettement de certains pays émergents qui pourrait mettre à rude épreuve la stabilité du système financier international, toujours en convalescence.

Tout en tenant compte des évolutions prévisibles du contexte extérieur en termes d'opportunités à saisir et de risques à anticiper, le Projet de Loi de Finances 2019 a été conçu sur la base d'un examen minutieux des tendances globales et sectorielles de l'économie marocaine et des acquis et des insuffisances relevées au niveau des dimensions clés du modèle de développement national. L'objectif consiste, in fine, à prospecter les meilleures voies possibles pour réhabiliter ce modèle et l'inscrire dans une trajectoire de croissance ascendante, inclusive et durable.

Les résultats du diagnostic mené dans le cadre de ce rapport ont permis de mettre en relief l'impératif d'élargir le spectre de la création de la richesse nationale et des emplois, en accélérant l'industrialisation du pays, qui est l'un des chantiers phares de la transformation structurelle de l'économie nationale, en mobilisant pleinement le potentiel des régions et en saisissant les gisements d'opportunités qu'offrent les accords de libre échanges conclus par notre pays.

Le développement de l'inclusivité du modèle de développement national exigerait une montée en gamme de l'action de l'Etat en matière de déploiement des politiques sociales, en privilégiant des approches rénovées à même de maximiser les retombées des programmes sociaux sur les conditions de vie des populations et de favoriser une forte atténuation des inégalités sociales dans leurs multiples dimensions.

L'ancrage des choix de développement sur les principes de la durabilité environnementale mériterait d'être consolidé et accéléré à des fins d'adaptation aux effets inévitables du changement climatique mais aussi pour éviter que certaines questions hautement stratégiques, comme celle de l'eau et de l'énergie, ne s'érigent en réel obstacle de développement à l'avenir.

L'inflexion positive des choix de développement de notre pays ne serait entièrement acquise sans une action vigoureuse sur le front de la gouvernance institutionnelle en veillant à la consolidation des acquis enregistrés en la matière et en s'attaquant frontalement à certaines insuffisances encore persistantes, qui grèvent autant le potentiel de la croissance économique que les bases du vivre-ensemble et de la cohésion sociale.

Conformément aux Hautes Orientations Royales et aux engagements contenus dans le programme du Gouvernement, les mesures et actions envisagées dans le cadre de ce projet de Loi de Finances 2019 sont centrées sur les domaines prioritaires à même de permettre au Maroc d'enregistrer un saut qualitatif important en termes de progrès économique et de développement social et spatial. Ce saut s'avère nécessaire pour hisser le pays sur le concert des nations et lui permettre de s'adjuger un positionnement régional et international à la hauteur de ses ambitions légitimes et de ses innombrables potentialités.

ANNEXES STATISTIQUES

	Moyenne						Prévisions	
	2007-12	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1.1- Environnement international								
Croissance économique mondiale (FMI) (En %)	3,6	3,5	3,6	3,5	3,3	3,7	3,7	3,7
États-Unis	0,9	1,8	2,5	2,9	1,6	2,2	2,9	2,5
Zone Euro	0,3	-0,2	1,4	2,1	1,9	2,4	2,0	1,9
France	0,7	0,6	1,0	1,0	1,1	2,3	1,6	1,6
Espagne	-0,5	-1,7	1,4	3,6	3,2	3,0	2,7	2,2
Chine	10,2	7,8	7,3	6,9	6,7	6,9	6,6	6,2
Turquie	4,1	8,5	5,2	6,1	3,2	7,4	3,5	0,4
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	4,1	2,4	2,7	2,4	5,2	1,8	2,0	2,5
Maroc (1)	4,4	4,5	2,7	4,5	1,2	4,1	3,5	3,2
Algérie	2,9	2,8	3,8	3,7	3,2	1,4	2,5	2,7
Tunisie	3,2	2,9	3,0	1,2	1,1	2,0	2,4	2,9
Egypte	4,7	3,3	2,9	4,4	4,3	4,2	5,3	5,5
Commerce mondial des B&S en volume	3,7	3,6	3,8	2,8	2,2	5,2	4,2	4,0
Cours internationaux des principaux produits								
Pétrole (moyenne) (\$/bbl) (2)	86,3	104,1	96,2	50,8	42,8	52,8	70,0	72,0
Phosphates bruts (\$/t)	161,9	126,3	110,5	120,3	110,5	89,7	95,0	97,0
Blé dur Etats Unis (\$/t)	276,4	312,2	284,9	204,4	166,6	174,2	190,0	194,0
1.2- Composantes du PIB (Evolution annuelle aux prix de l'année précédente) (En %)								
Produit intérieur brut	4,4	4,5	2,7	4,5	1,2	4,1	3,5	3,2
Agriculture	8,0	17,2	-2,2	11,9	-13,7	15,4	5,3	-1,5
Hors agriculture	4,0	2,9	3,4	3,7	3,1	2,7	3,3	3,8
Industries de transformation	4,1	-0,7	4,1	2,3	0,7	2,2		
Bâtiment et travaux publics	3,9	1,6	2,6	0,7	1,6	0,7		
Administration publique générale et sécurité sociale	6,7	3,7	2,5	0,5	1,6	3,1		
Importations de biens et services	4,9	-0,1	3,8	-1,1	14,7	7,4	5,1	5,7
Consommation finale intérieure	5,2	3,4	2,9	2,3	3,2	3,0	3,5	3,7
Ménages(3)	5,0	3,2	3,1	2,3	3,7	3,4	3,5	3,8
Administrations publiques	5,8	4,2	2,0	2,4	1,5	1,5	3,4	3,2
Formation brute du capital fixe	4,3	-0,5	-1,3	0,2	8,7	-0,8	3,7	4,3
Exportations de biens et services	2,5	0,0	9,0	5,5	5,5	10,9	5,2	5,7
1.3- Contribution à la croissance en volume (En points)								
Produit intérieur brut	4,4	4,5	2,7	4,5	1,2	4,1	3,5	3,2
Agriculture	0,9	2,0	-0,3	1,3	-1,6	1,7	0,6	-0,2
Hors agriculture	3,5	2,6	2,9	3,3	2,7	2,4	2,5	2,9
Industries de transformation	0,6	-0,1	0,6	0,4	0,1	0,3		
Bâtiment et travaux publics	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0		
Administration publique	0,5	0,3	0,2	0,0	0,1	0,3		
Importations de biens et services	-2,1	0,0	1,8	0,5	-6,2	-3,4	-2,4	-2,8
Consommation finale intérieure	4,0	2,8	2,3	1,9	2,4	2,3	2,7	2,8
Ménages (3)	3,0	1,9	1,9	1,4	2,1	2,0	2,0	2,2
Administrations publiques	1,0	0,8	0,4	0,5	0,3	0,3	0,7	0,6
Formation brute du capital fixe	1,4	-0,2	-0,4	0,1	2,5	-0,2	1,1	1,2
Exportations de biens et services	0,7	0,0	3,0	1,9	1,9	3,8	1,9	2,2
1.4- Ratios économiques								
Importations de biens et services/PIB	46,1	47,2	47,1	42,4	45,4	46,6	48,1	50,3
Consommation finale intérieure/PIB	77,2	79,8	80,0	76,8	77,6	76,9	77,1	77,5
Ménages (3)	59,0	59,9	60,1	57,5	58,3	58,0	58,3	58,8
Administrations publiques	18,2	19,9	19,9	19,3	19,3	18,9	18,8	18,6
Exportations de biens et services/PIB	33,4	32,8	34,6	34,8	35,2	37,1	38,6	40,3
Taux d'ouverture de l'économie (En %) (4)	79,4	80,0	81,8	77,2	80,6	83,7	86,7	90,7
Taux de pénétration (En %) (5)	40,9	41,3	41,9	39,4	41,2	42,6	43,9	45,8
Taux d'investissement brut (6)	35,5	34,7	32,5	30,8	32,6	32,6	32,4	32,5
Epargne nationale brute en % du PIB	29,9	27,0	26,5	28,8	28,4	28,9		
Capacité (+) ou besoin (-) de financement en % du PIB	-5,4	-7,7	-6,1	-2,0	-4,3	-3,7		
RNBD aux prix courants par habitant (En DH)	25659	29093	29171	30573	31154	32273	33524	34780

Source : - World Economic Outlook, FMI, Commodity price data, Banque Mondiale
- Haut Commissariat au Plan

(1) Source Haut Commissariat au Plan jusqu'en 2017 et prévision de la DEPF pour 2018 et 2019.

(2) Source Commodity price data, Banque Mondiale jusqu'en 2017 et prévision de la DEPF pour 2018 et 2019.

(3) y compris la consommation des ISBL

(4) Total des exportations et des importations des biens et services rapporté au PIB nominal

(5) Importations des biens et services rapportées à la demande intérieure.

(6) Formation brute du capital fixe augmentée des variations des stocks rapportées au PIB

	<i>Moyenne</i> 2007-12	2013	2014	2015	2016	2017
1.5 - Commerce extérieur						
Évolution des exportations globales (En millions de dh)	150623	185387	200808	218040	225651	248493
Taux de croissance (En %)	6,7	0,3	8,3	8,6	3,5	10,1
Alimentation	3,7	11,8	6,3	15,8	10,2	7,8
Dont : - Agrumes	3,7	16,8	-2,7	21,2	-6,7	4,8
- Produits de la mer (1)	4,4	5,0	2,9	14,0	10,2	5,8
Énergie et lubrifiants	17,6	23,1	-28,4	-53,0	-39,0	21,2
Produits bruts	9,5	-19,6	-1,3	18,3	-16,8	19,0
Demi-produits	7,8	-14,4	7,3	2,5	-6,0	12,1
Groupe OCP (2)	18,3	-22,9	2,6	15,9	-10,8	11,6
Produits finis d'équipement	9,1	9,8	12,1	15,4	6,1	14,3
Produits finis de consommation	4,0	9,3	18,0	9,4	13,2	6,6
Part des principaux partenaires dans les exportations (En %)						
Union européenne (28)	61,5	60,8	63,3	63,7	65,1	66,5
dont : - France	22,6	21,5	20,6	20,5	21,3	22,9
- Espagne	18,2	19,0	21,9	22,5	23,5	23,7
Évolution des importations globales (En millions de dh)	315665	383720	391296	372225	410584	437277
Taux de croissance (En %)	10,7	-0,8	2,0	-4,9	10,3	6,5
Alimentation	18,1	-14,1	16,5	-14,8	25,2	-4,7
Dont Blé	25,5	-31,9	55,1	-32,9	49,4	-34,7
Énergie et lubrifiants	15,5	-4,1	-9,3	-28,5	-17,7	27,4
Dont pétrole	6,9	-3,1	-22,4	-61,3		
Produits bruts	10,4	-22,4	12,3	3,5	-14,0	16,1
Demi-produits	7,6	4,5	2,0	4,5	6,5	4,4
Produits finis d'équipement	6,4	9,4	-2,3	9,9	27,0	4,8
Produits finis de consommation	9,7	3,1	12,5	2,4	20,1	2,0
Part des principaux partenaires dans les importations (En %)						
Union européenne (28)	50,0	50,6	51,4	53,4	55,7	56,9
dont : - France	14,6	13,1	12,5	12,4	13,3	11,9
- Espagne	11,6	13,6	13,8	14,4	15,6	16,9
États-unis	6,6	7,6	6,9	6,4	6,3	6,8
Taux de couverture de biens et services (En%)		68,2	72,5	80,8	75,9	78,3
Taux de couverture des biens (En%)	47,7	48,3	51,3	58,6	55,0	56,8
Déficit commercial global en % du PIB	21,7	22,1	20,6	15,6	18,2	17,8
Facture énergétique en % du PIB	9,8	11,4	10,0	6,7	5,4	6,5
Facture énergétique en % des exportations globales	49,4	55,2	46,2	30,4	24,2	28,0
Importations des biens d'équipement en % du PIB	8,8	8,5	8,0	8,3	10,2	10,2
Balance des paiements en % du PIB						
Solde du compte courant		-7,9	-5,7	-2,1	-4,2	-3,6
Biens et services		-14,6	-12,3	-7,8	-10,5	-9,8
Biens		-20,5	-18,7	-14,5	-17,1	-16,5
Services		6,0	6,4	6,7	6,6	6,8
Revenu primaire		-1,5	-2,4	-1,9	-1,6	-1,8
Revenu secondaire		8,1	9,1	7,6	7,9	8,0
Recettes voyages	7,5	6,4	6,4	6,2	6,3	6,8
Recettes MRE	7,2	6,4	6,5	6,1	6,2	6,2
Recettes des investissements directs étrangers (En millions de dh)	30732	39077	36550	39920	35351	34478
1.6 - Monnaie						
Taux de croissance de l'agrégat M3 (En %)	8,7	3,1	6,2	5,7	4,7	5,5
Créances sur l'économie en % du PIB	88,0	95,6	96,2	91,5	94,5	93,0
Réserves Internationales Nettes en mois d'importation de marchandises globales		4,6	5,5	7,2	7,3	6,6
Taux de liquidité globale de l'économie (3)		159,4	169,2	171,4	176,6	179,7
Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (%)	1,7	1,9	0,4	1,6	1,6	0,7
Cours de change des principales devises par rapport au dirham (Achat)						
1 Euro	11,185	11,121	11,123	10,797	10,818	10,903
1 \$ USA	8,168	8,384	8,381	9,737	9,777	9,657

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes et de Bank Al-Maghrib

(1) Produits de la mer : Poissons frais, salés, séchés ou fumés, Poissons vivants, Crustacés, mollusques et coquillages et Préparations et conserves de poissons et crustacés.

(2) Phosphates, engrais naturels et acide phosphorique

(3) Rapport de la liquidité totale de l'économie, constituée de M3 et des agrégats de placements liquides, au PIB nominal.

	Moyenne 2007-12	2013	2014	2015	2016	2017
2.2- Mines						
Production marchande des phosphates (milliers de tonnes)	25457	26400	27390	26264	26929	32843
Production de l'acide phosphorique (milliers de tonnes)	3693	4464	4525	5178	6964	8619
Chiffre d'affaires à l'exportation du groupe OCP (En millions de dh)	37444	37332	38301	44401	39598	44210
Part des produits dérivés des phosphates (%)	72,7	75,6	78,6	77,5	81,3	81,1
Taux de croissance de l'indice de la production minière (%)	1,2	-1,9	3,3	-3,6	2,4	20,1
2.3- Énergie et eau						
Taux de croissance de l'indice de la production d'électricité (%)	4,8	0,8	3,4	7,6	2,0	2,8
Energie électrique appelée nette (millions de KWh)	26328	31885	33380	34273	35273	37080
Ventes électrique de l'ONEE (millions de KWh)	23585	27769	28827	29453	30004	31353
Taux de remplissage des barrages (%)	67,7	64,3	72,5	77,0	52,5	35,6
2.4 Industries de transformation						
Taux de croissance de l'indice de la production industrielle ¹ (%)		0,6	1,8	2,6	1,4	2,1
Produits des industries alimentaires	2,4	2,0	3,3	2,8	0,8	1,6
Produits de l'industrie textile	0,0	-3,4	1,8	1,1	2,7	4,8
Produits de l'industrie automobile	5,7	8,2	-4,2	9,2	14,1	4,4
2.5 - Bâtiment et travaux publics						
Ventes totales de ciment (milliers de tonnes)	14654	14864	14060	14251	14151	13791
Autorisations de construire (nombre)	53543	54502	48982	49003	45756	36716
2.6- Tourisme						
Taux d'occupation (%)	42,8	43,0	44,0	40,0	40,0	43,0
Arrivées de touristes (y compris MRE) (milliers)	8606	10046	10283	10177	10332	11349
Nuitées touristiques dans les hôtels classés (milliers)	16995	19114	19633	18424	19288	22101
Recettes touristiques (millions de dh)	56703	57579	59317	61150	64226	69663
2.7- Télécommunications						
Parc des abonnés à la téléphonie mobile (milliers)	29285	42424	44115	43080	41514	43916
Taux de pénétration (%)	92,6	129,1	133,0	127,3	122,7	126,0
Trafic voix sortant du Mobile (en millions de minutes)	16985	40072	48258	52874	57611	55184
Parc des abonnés à la téléphonie fixe (milliers)	3249	2925	2488	2222	2070	2046
Taux de pénétration (%)	10,3	8,9	7,5	6,6	6,1	5,9
Parc Internet (milliers)	1913	5776	9969	14471	17058	22192
Taux de pénétration (%)	6,00	17,58	30,05	42,75	50,40	63,67
2.8- Assurances						
Chiffre d'affaires des sociétés d'assurances (millions dh)	21718	26734	28421	30421	35102	38920
Assurance vie et capitalisation (%)	32,3	32,2	33,1	34,7	40,7	43,6
Assurance non vie (%)	67,1	67,4	66,2	65,3	59,3	56,4

Sources : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
- Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'eau et de l'environnement
- Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie Numérique
- Ministère du Tourisme
- Haut Commissariat au Plan
- Office National des Pêches
- Office Chérifien des Phosphates
- Office National d'Électricité et de l'Eau
- Association Professionnelle des Cimentiers du Maroc
- Office des Changes
- Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications

⁽¹⁾ Industries manufacturières hors raffinage de pétrole

	<u>Moyenne</u>						<u>Prévisions</u>	
	2007-12	2013	2014	2015	2016	2017	LFA2018	PLF2019
3.1- Charges et ressources du Trésor (En millions de DH) (1)								
Recettes ordinaires (y.c FSR et FSP)	180626	206199	214962	211162	218422	229886	231280	246990
Recettes fiscales	157832	174187	176158	182254	188958	200535	207977	219953
Impôts directs	71439	77390	77593	80835	85075	91989	94128	102674
IR	29586	34081	33985	36685	39036	39307	41811	44602
IS	39395	40417	41480	41091	42962	49971	48236	51961
Impôts indirects	64258	75557	75248	77612	78982	84268	86741	89828
TVA	44025	52682	51399	52246	52848	56885	59402	60710
TIC	20233	22875	23849	25366	26134	27383	27340	29119
Droits de douane	11747	7681	7738	7715	9074	8609	9241	9424
Enregistrement et Timbre	10388	13559	15579	16092	15827	15669	17867	18026
Recettes non fiscales	19422	28916	35633	25536	25896	25809	20003	23737
Recettes de certains CST	3372	3096	3171	3372	3568	3542	3300	3300
Dépenses globales (y.c FSR et FSP) (2)	212791	257897	264002	259511	266619	272640	275864	285374
Dépenses ordinaires (y.c FSP)	169344	209702	209695	200820	202968	205761	218164	233768
Biens et Services	118894	145600	152259	159552	161773	163353	173941	186715
Personnel	79320	99044	101505	102959	104859	104598	107800	112159
Autres biens et services	39573	46556	50754	56593	56914	58755	66141	74555
Intérêts de la dette publique	18455	22502	24788	27291	27098	27078	26954	28684
Intérieure	15593	18620	21052	23305	23316	23305	23470	24729
Extérieure	2862	3882	3736	3986	3782	3773	3484	3955
Compensation	31995	41600	32648	13977	14097	15330	17269	18370
Dépenses d'investissement	43447	48195	54307	58691	63651	66879	63700	57606
Solde des comptes spéciaux	7007	6009	5396	7181	4300	4911	6000	6000
3.2- Indicateurs des finances publiques : En % du PIB								
Recettes ordinaires (y.c FSR et FSP)	23,7	23,0	23,2	21,4	21,6	21,6	20,7	21,1
Recettes fiscales	20,7	19,4	19,0	18,4	18,6	18,9	18,6	18,8
Impôts directs	9,4	8,6	8,4	8,2	8,4	8,7	8,4	8,8
IR	3,9	3,8	3,7	3,7	3,9	3,7	3,7	3,8
IS	5,2	4,5	4,5	4,2	4,2	4,7	4,3	4,4
Impôts indirects	8,4	8,4	8,1	7,9	7,8	7,9	7,8	7,7
TVA	5,8	5,9	5,6	5,3	5,2	5,3	5,3	5,2
TIC	2,7	2,5	2,6	2,6	2,6	2,6	2,4	2,5
Droits de douane	1,5	0,9	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8
Enregistrement et Timbre	1,4	1,5	1,7	1,6	1,6	1,5	1,6	1,5
Recettes non fiscales	2,6	3,2	3,9	2,6	2,6	2,4	1,8	2,0
Dépenses globales (y.c FSR et FSP) (2)	27,0	28,1	27,9	25,5	25,9	25,2	24,7	24,4
Dépenses ordinaires (y.c FSP)	22,3	23,4	22,7	20,3	20,0	19,4	19,5	20,0
Biens et Services	15,6	16,2	16,5	16,1	16,0	15,4	15,6	15,9
Personnel	10,4	11,0	11,0	10,4	10,3	9,8	9,6	9,6
Autres biens et services	5,2	5,2	5,5	5,7	5,6	5,5	5,9	6,4
Intérêts de la dette publique	2,4	2,5	2,7	2,8	2,7	2,5	2,4	2,4
Intérieure	2,0	2,1	2,3	2,4	2,3	2,2	2,1	2,1
Extérieure	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3
Compensation	4,2	4,6	3,5	1,4	1,4	1,4	1,5	1,6
Dépenses d'investissement	5,7	5,4	5,9	5,9	6,3	6,3	5,7	4,9
Pression fiscale (3)	23,2	21,9	21,4	20,7	20,9	21,2	20,9	21,0
3.3- Taux d'endettement direct du Trésor	50,4	61,8	63,4	63,7	64,9	65,1		
Encours dette intérieure/PIB	39,1	47,3	48,1	49,4	50,8	50,7		
Encours dette extérieure/PIB	11,3	14,5	15,2	14,3	14,1	14,4		

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

(1) Hors TVA des collectivités locales

(2) y compris le solde net des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)

(3) Recettes fiscales (y compris TVA des collectivités locales)/ PIB

FSR : Fonds spécial routier et FSP : Fonds du soutien des prix

LFA : Loi de Finances

PLF : Projet de Loi de Finances

	2004	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
4.1- Démographie								
Population (En milliers) (1)	29892	32597	32950	33848	34125	34487	34852	35220
Taux d'urbanisation (en %)	55,1	58,8	59,2	60,4	60,8	61,3	61,9	62,4
Taux de féminité (en %)	50,3	50,4	50,4	50,2	50,2	50,2	50,2	50,2
Taille moyenne des ménages	5,2	4,8	4,7	4,6	4,6	4,5	4,4	4,4
	04/05	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18
Taux brut de natalité (pour mille)	20,2	18,5	18,3	18,1	17,8	17,6	17,4	17,2
Taux brut de mortalité (pour mille)	5,5	5,1	5,1	5,1	5,6	5,4	5,2	5,1
Taux brut d'accroissement démographique (pour mille)	14,7	13,4	13,2	13,0	12,2	12,2	12,2	12,1
4.2- Education et formation								
Taux spécifique de scolarisation au primaire (de 6 à 11 ans) (en %) (2)	87,9	97,9	99,6	99,5	99,1	97,4	99,1	99,5
Milieu rural	82,8	95,9	97,9	100,8	98,3	99,4	101,1	
Chez les filles dans le milieu rural	77,8	94,8	97,7	101,0	98,4	98,2	100,3	
	1982	1994	2004	2008	2010	2012	2013	2014
Taux d'analphabétisme (En %) (3)	65,0	54,9	42,7	40,5	38,1	36,7	35,4	32,0
Masculin	51,0	41,7	30,8	28,6	26,9	25,3	24,4	22,1
Féminin	78,0	67,5	55,0	51,9	48,8	47,6	45,7	41,9
	2004	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017
4.3- Activité, emploi et chômage (15 ans et plus)								
Taux d'activité (En %)	52,2	49,6	48,4	48,3	48,0	47,4	46,5	46,7
Urbain	45,5	43,6	42,8	42,4	42,1	41,4	40,5	42,4
Rural	61,2	58,4	57,0	57,5	57,2	56,7	55,7	54,1
Taux de chômage (En %)	10,8	9,1	9,0	9,2	9,9	9,7	9,4	10,2
Masculin	10,7	8,9	8,7	9,1	9,7	9,4	8,9	8,8
Féminin	11,1	9,6	9,9	9,6	10,4	10,5	10,9	14,7
Urbain	18,4	13,7	13,4	14,0	14,8	14,6	13,9	14,7
15-24 ans	33,3	31,3	33,5	36,0	38,1	39,0	41,0	42,8
25-34 ans	26,0	19,1	19,1	19,6	19,8	20,9	21,1	20,1
Sans diplôme	10,6	8,1	6,9	8,1	8,1	7,3	6,5	6,7
Ayant un diplôme	25,6	18,1	18,2	18,2	19,5	19,5	19,4	19,6
	2004	2007	2009	2011	2013	2014	2015	2016
4.4- Santé (4)								
Nombre d'habitants par médecin (public et privé)	1758	1842	1782	1650	1703	1698	1596	1522
Nombre d'habitants par établissement de soin de santé de base	11904	11959	12104	12116	12098	11814	12222	
Nombre d'habitants par lit (public)	1243	1378	1427	1499	1553	1587	1546	
	1994	2004	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Espérance de vie à la naissance (En nombre d'années)	67,9	71,7	73,0	74,9	75,1	75,3	75,5	75,8
Masculin	66,3	70,6	71,8	74,0	74,2	74,3	74,5	74,2
Féminin	69,5	73,0	74,2	75,8	76,0	76,2	76,4	77,4
	1971	1985	1994	2004	2007	2008	2011	2014
4.5- Niveau de vie et Equipements de base								
Part de la population située au dessous du seuil de la pauvreté (En%) (5)	42,7	21,0	16,5	14,2	8,9	8,8	6,2	4,8
Urbain	38,3	13,3	10,4	7,9	4,9	4,7	3,5	1,6
Rural	44,7	26,8	23,0	22,0	14,4	14,2	10,0	9,5
	2004	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Part de la population rurale bénéficiant de l'eau potable (PAGER)	60,0	92,0	93,0	94,0	94,5	95,0	96,0	96,6
Programme d'Electrification Rurale Généralisée								
Taux d'Electrification Rurale (En %)	72,0	97,4	98,1	98,5	99,0	99,2	99,4	99,5

Sources : - Ministère de la Santé

- Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Haut Commissariat au Plan

(1) Rétroprojections du CERED et RGPH 2004 et 2014

(2) Pourcentage de la population d'un âge spécifique scolarisée, quel que soit le niveau d'éducation.

(3) RGPH 1982, 1994, 2004, et 2014, Indicateurs Sociaux, Rapports nationaux sur les OMD, END 2009-2010 et la femme marocaine en chiffres, HCP

(4) Santé en chiffres, rapport "Ressources humaines de santé en chiffres 2016", Ministère de la Santé, élaboration DEPF.

(5) ENNVN 2006-2007 et 1998-99, ENCDM de 2001, rapports nationaux sur les OMD, HCP.

Le Ministère de l'Economie et des Finances met à votre disposition plusieurs canaux de communication et d'information

Le Portail Internet

www.finances.gov.ma

La page Facebook

www.facebook.com/financesmaroc

Le compte Twitter

Twitter '@financesmaroc'

Le site LOF

<http://lof.finances.gov.ma>